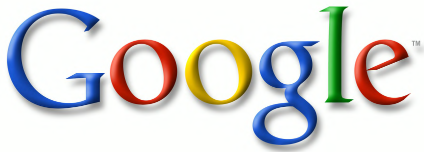
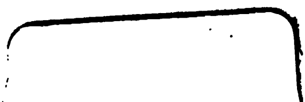






ANNUAIRE

STATISTIQUE

Du département du Nord,

RÉDIGÉ

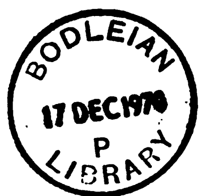
PAR MM. DEMEUNYNCK ET DEVAUX,

Employés de la Préfecture.

A LILLE,

Chez L. DANEL, Imprimeur du Roi et de la Préfecture.

6.e ANNÉE. — 1834.



CALENDRIER.

Année	de la période Julienne	6547.
	de la fondation de Rome, selon Varron	2587.
	de l'époque de Nabonassar	2581.
	de l'ère des Chrétiens	1834.

L'année 1249 des Turcs a commencé le 21 mai 1833 et finira le 9 mai 1834, selon l'usage de Constantinople.

Comput ecclésiastique.		*Quatre-Temps.*
Nombre d'or en 1833	11.	Les 19, 21 et 22 février.
Épacte	X.	Les 21, 23 et 24 mai.
Cycle solaire	23.	Les 17, 19 et 20 septembre
Indiction romaine	7.	Les 17, 19 et 20 décembre.
Lettre dominicale	E.	

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 26 janvier.
Les Cendres, 12 février.
Paques, 30 mars.
Les Rogations, 5, 6 et 7 mai.
Ascension, 8 mai.
La Pentecôte, 18 mai.
La Trinité, 25 mai.
La Fête-Dieu, 29 mai.
Avent, 30 novembre.

ÉCLIPSES.

Il y aura cette année cinq Éclipses, trois de Soleil et deux de Lune.

La première Éclipse de Soleil, invisible à Paris, aura lieu le 9 janvier.

La deuxième Éclipse de Soleil, invisible à Paris, aura lieu le 7 juin.

La troisième Éclipse de Soleil, invisible à Paris, aura lieu le 30 novembre.

La première Éclipse totale de Lune, invisible à Paris, aura lieu le 21 juin.

La seconde Éclipse de Lune, visible à Paris, aura lieu le 16 décembre. Commencement à 3 heures 32 minutes du matin, milieu à 5 heures 1 minute, fin à 6 heures 30 minutes.

JANVIER.

D. Q. le 2, à 4 h. 17 m. du soir. — N. L. le 9, à 11 h. 12 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	M.	Circoncision.	1541	Entrée de l'empereur Charles-Quint à Paris.
2	J.	s. Macaire.	876	Charles-le-Chauve, roi de France et empereur, fait bâtir la ville de Compiègne sur le modèle de Constantinople.
3	V.	ste. Geneviève.	1656	Mort de Molé, premier président du parlement.
4	S.	s. Rigobert.	1695	Mort du maréchal de Luxembourg.
5	*D.*	s. Siméon Stylite.	1477	Mort de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne.
6	L.	l'Épiphanie.	1649	Louis XIV s'enfuit de Paris à cause des troubles de la Fronde.
7	M.	s. Lucien, év.	1689	Jacques II, roi d'Angleterre, est chassé de ses états pour avoir voulu une courte révolution.
8	M.	ste. Gudule.	1508	Le duc de Guise, après huit jours de siége, reprend Calais, dont les Anglais étaient en possession depuis 200 ans.
9	J.	s. Julien.	1757	Mort de Fontenelle, qui mérita le titre de Nestor de la littérature, puisqu'il vécut un siècle.
10	V.	s. Guillaume.	1778	Mort de Linnée, l'un des plus grands naturalistes du 18.e siècle.
11	S.	s. Hygin, pape.	1635	Etablissement de l'académie française, sous le règne de Louis XIII et le ministère du cardinal Mazarin.
12	*D.*	s. Arcade.	1582	Mort du duc d'Albe, ministre espagnol, dont les cruautés et les exactions excitèrent la révolution des Pays-Bas.
13	L.	Baptême de N.-S.	491	Mort de l'empereur Zonon l'Isaurique, prince cruel, lâche et débauché. Sa femme le fit mettre vivant dans un tombeau.
14	M.	s. Hilaire, év.	1526	Traité de Madrid, qui rendit la liberté à François I.er, fait prisonnier à la bataille de Pavie.
15	M.	s. Nom de Jésus.	1558	Couronnement de la reine Elisabeth d'Angleterre.

JANVIER.

P Q. le 18, à 2 h. 41 m. du matin. — P. L. le 25, à 10 h. 9 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

16	J.	s. Fursi, abbé.	1797	Bataille de la Favorite, gagnée sur les Autrichiens par le général Bonaparte.
17	V.	s. Antoine, abbé.	1793	Condamnation de Louis XVI par la Convention nationale.
18	S.	Ch. s. Pierre à R.	43	St.-Pierre établit sa chaire pontificale à Rome.
19	*D.*	s. Canut, r. m.	1660	Réconciliation de Louis XIV et du grand Condé.
20	L.	ss. Fabien et Séb.	1709	Mort du père Lachaise, jésuite et confesseur du roi Louis XIV.
21	M.	ste. Agnès, v.	1782	Fête donnée à Louis XVI après la naissance du Dauphin. — 1793. Ce même monarque est décapité.
22	M.	s. Vincent, m.	1814	Deuxième combat de Chateau-Thierry.
23	J.	s. Raymond de P.	1516	Mort de Ferdinand V, roi d'Aragon, de Castille, de Grenade et de Navarre.
24	V.	s. Timothée.	41	Mort de l'empereur romain Caligula, un des princes les plus cruels qui aient existé.
25	S.	Conversion s. Paul	1559	Mort de Christiern, roi de Danemarck, surnommé le Néron du Nord.
26	*D.*	*Septuagésime.*	238	Mort de l'empereur Maximin. Il était fils d'un paysan et avait été berger.
27	L.	s. Jean-Chrysost.	1501	Partage du royaume de Naples entre Louis XII, roi de France, et Ferdinand, roi de Castille.
28	M.	s. Charlemagne.	1797	Combat de Torbole, en Italie. — 1810. Combat de Dalcala-Réal, en Espagne.
29	M.	s. François de S.	1814	Bataille de Brienne entre l'armée française commandée par Napoléon et les troupes alliées.
30	J.	ste. Aldegonde.	1672	L'académie française est transférée au Louvre, d'après les ordres de Louis XIV.
31	V.	s. Pierre Nolasque	1810	Prise de Séville, par le maréchal Victor, sur les Espagnols.

FÉVRIER.

le 1.er, à 1 h. 10 m. du matin. — N. L. le 8, à 4 h. 56 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

s. Ignace, év.	1327	Mort de Charles-le-Bel, roi de France.
Sexag. Purificat.	1797	Prise de Mantoue par l'armée française, aux ordres du général Bonaparte.
s. Blaise.	1689	Première représentation de la tragédie d'Esther, l'un des chefs-d'œuvre de Racine.
s. André Corsin.	1782	Prise de l'île Saint-Christophe sur les Anglais.
ste. Agathe, v.	1783	Tremblement de terre en Calabre; 50 mille personnes et 29 villes, bourgs et villages furent engloutis.
ste. Dorothée.	1649	Condamnation de Charles I.er, roi d'Angleterre, à la peine capitale.
s. Romuald.	1314	Le parlement de Paris condamne un taureau à être pendu.
s. Jean de Matha.	1778	Mort de Lekain, célèbre acteur tragique du Théâtre-Français.
Quinquagésime.	1649	Charles I.er, roi d'Angleterre, est décapité.
ste. Scholastique.	1755	Mort de Montesquieu, auteur de l'Esprit des lois.
s. Sévérin.	1814	Combat de Montmirail.
Les Cendres.	1554	Supplice de Jeanne Gray, qui avait été proclamée reine d'Angleterre.
s. Martinien.	1806	Entrée de l'armée française à Naples.
s. Valentin.	1814	Prise de Soissons.
ss. Faustin et J.	1794	Drapeau tricolore décrété par la Convention nationale.
Quadragésime.	1791	Suppression des jurandes et maîtrises par l'assemblée constituante.

FÉVRIER.

P. Q. le 16, à 9 h. 36 m. du soir. — P. L. le 23, à 8 h. 55 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

17	L.	s. Donat.	1673	Mort de Molière, célèbre auteur comique.
18	M.	s. Siméon, év.	1546	Mort de Luther, l'un des réformateurs de la religion catholique.
19	M.	s. Gabin. 4 *T*.	1790	Supplice du marquis de Favras qui avait conspiré contre le nouvel ordre de choses.
20	J.	s. Eleuthère.	1795	Prise de Groningue, en Hollande, par l'armée française commandée par le général Macdonald.
21	V.	s. Pépin, roi. 4 *T*.	1513	Mort du pape Jules II, célèbre par l'élévation de l'église de Saint-Pierre, au Vatican.
22	S.	Ch.s. P. àAnt. 4 *T*.	1668	Election du parlement de Flandre à Tournai.
23	*D*.	*Reminiscere*.	1525	Mort du célèbre La Trémouille, qui vécut sous cinq rois et porta les armes sous quatre.
24	L.	s. Mathias.	1582	Grégoire XIII publie une bulle pour la réforme du calendrier.
25	M.	s. Césaire.	1799	Prise de Garah, ancienne capitale des Philistins, par l'armée française, en Orient.
26	M.	s. Alexandre.	1489	Les Vénitiens s'emparent de l'île de Chypre.
27	J.	ste. Honorine.	1594	Henri IV est sacré roi de France à Chartres.
28	V.	s. Romain, abbé.	595	Ordonnance de Childebert contre les assassins.

MARS.

D. Q. le 2, à 0 h 11 m. du soir. — N. L. le 11, à 11 h. 15 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	S.	s. Aubin, év.	1562	Massacre de Vassy entre les gens du duc de Guise et les Huguenots.
2	*D.*	*Oculi.*	1798	Prise de Fribourg et de Soleure.
3	L.	ste. Cunégonde.	1476	Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, prend la ville de Grantson, en Suisse.
4	M.	s. André de C.	1193	Mort de Saladin, soudan d'Egypte, digne rival de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion.
5	M.	s. Théophile.	1811	Bataille de Chiclana, en Espagne, gagnée par les Français.
6	J.	ste. Colette.	1714	Paix de Rastadt entre la France et l'Autriche.
7	V.	s. Thomas d'Aq.	1589	La Ligue déclare Henri III déchu du trône.
8	S.	s. Jean de Dieu.	1599	Le maréchal de Joyeuse reprend l'habit de capucin.
9	*D.*	*Lœtare.*	1793	Institution du tribunal révolutionnaire.
10	L.	Les 40 Martyrs.	1308	La Suisse, révoltée des excès commis par les gouverneurs autrichiens, secoue le joug de l'empereur.
11	M.	s. Firmin.	1811	Prise de Badajoz par le maréchal Soult.
12	M.	s. Grégoire, pape.	604	Mort du pape Grégoire, surnommé le Grand.
13	J.	ste. Euphrasie, v.	1801	Bataille d'Aboukir en Egypte, gagnée par les Français.
14	V.	ste. Mathilde.	965	Premier usage de baptiser les cloches.
15	S.	s. Longin.	44	Avant J.-C. — César, empereur romain, est assassiné dans le sénat.
16	*D.*	*La Passion.*	1797	Passage du Tagliamento par l'armée française.

MARS.

P. Q. le 18, à 1 h. 4 m. du soir. — P. L. le 25, à 6 h. 16 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

17	L.	s. Patrice.	1677	Louis XIV s'empare de Valenciennes, qui depuis est restée à la France.
18	M.	s. Gabriel, arch.	1154	Divorce de Louis-le-Jeune et d'Eléonore d'Aquitaine.
19	M.	s. Joseph.	1808	Abdication de Charles IV, roi d'Espagne, en faveur de son fils.
20	J.	s. Joachim, conf.	1815	Napoléon, sorti de l'île d'Elbe, rentre à Paris.
21	V.	s. Benoît, abbé.	1814	Combat d'Epernay.
22	S.	s. Basile, mart.	1594	La ville de Paris ouvre ses portes à Henri IV.
23	*D.*	*Les Rameaux.*	1580	Premier usage des bombes au siége de Wactendonck, en Gueldre.
24	L.	s. Cyrile.	809	Mort d'Aaron al Raschild, l'un des plus grands princes de la religion de Mahomet.
25	M.	*Annonciation.*	1802	Traité de paix d'Amiens entre la France et l'Angleterre.
26	M.	s. Ludger, év.	1791	Décret de l'assemblée nationale sur l'uniformité des poids et mesures.
27	J.	*La Sainte-Cène.*	1492	Découverte de l'île Saint-Domingue par Cristophe Colomb.
28	V.	Mort de N. S.	1380	Premier usage de la poudre à canon par les Génois contre les Vénitiens.
29	S.	s. Eustase, abbé.	1349	Gustave III, roi de Suède, est assassiné.
30	*D.*	PAQUES.	1282	Massacre des Français en Sicile.
31	L.	*Pâques.*	1698	Mort du père d'Orléans, jésuite et historien.

AVRIL.

D. Q. le 1.er, à 1 h. 32 m. du matin. — N. L. le 9, à 4 h. 50 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	M.	s. Hugues.	1405	Mort de Tamerlan, un des plus fameux et des plus cruels conquérans.
2	M.	s. François de P.	1793	Le général Dumouriez quitte son quartier-général de Saint-Amand et déserte à l'ennemi.
3	J.	s. Richard, év.	1603	Mort de la reine Elisabeth d'Angleterre et naissance de Cromwel.
4	V.	s. Isidore.	1804	Création d'une société à Paris pour la propagation de la vaccine.
5	S.	s. Vincent.	1677	Reddition de Cambrai aux armes de Louis XIV.
6	*D.*	*Quasimodo.*	1199	Mort de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre.
7	L.	ste. Waltrude.	1797	Entrée des Français à Léoben et signature d'un armistice.
8	M.	s. Albert.	1341	Le poète Pétrarque est couronné au Capitole.
9	M.	ste. Marie égypt.	1691	Prise de Mons par Louis XIV, après neuf jours de tranchée.
10	J.	s. Macaire, év.	1814	Bataille de Toulouse entre l'armée française et les Anglo-Espagnols.
11	V.	s. Léon-le-Grand.	1512	Découverte de la Floride par Ponce de Léon.
12	S.	s. Jules, pape.	69	Mort de Sénèque, philosophe, précepteur de l'empereur Néron.
13	*D.*	s. Herménégilde.	1642	Prise de La Bassée par les Espagnols.
14	L.	s. Tiburce.	1696	Mort de madame de Sévigné, modèle du genre épistolaire.
15	M.	ste. Anastasie.	1595	Mort du Tasse, poète italien.
16	M	s. Druon, conf.	1799	Bataille du Mont-Thabor, en Syrie, gagnée par l'armée française.

AVRIL.

P. Q. le 17, à 0 h. 28 m. du matin. — P. L. le 23, à 2 h. 46 m. du soir. — D. Q. le 30, à 4 h. 43 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

17	J.	s. Anicet, pape.	1446	Rupture des digues à Dordrecht; il y périt plus de 100 mille personnes.
18	V.	s. Parfait, mart.	1506	Le pape Jules II pose la première pierre de l'église Saint-Pierre, à Rome.
19	S.	s. Léon IX.	1689	Mort de Christine, reine de Suède, femme d'un caractère vindicatif et cruel.
20	*D.*	s. Théodore.	1797	Passage du Rhin par l'armée française, commandée par le général Moreau.
21	L.	s. Anselme.	1142	Mort d'Abeilard, célèbre par ses talens, ses amours et ses malheurs.
22	M.	s. Soter.	1809	Bataille d'Eckmuhl, gagnée par l'armée française.
23	M.	s. George.	1625	Tous les juifs sont chassés de France,
24	J.	s. Fidèle, mart.	1797	Prise de Kehl par le général Moreau, commandant l'armée française.
25	V.	s. Marc, év.	1770	Mort de l'abbé Nollet, savant physicien.
26	S.	ss. Clète et Marc.	1478	Conjuration des Pazzi, à Florence, contre l'autorité des Médicis.
27	*D.*	s. Anthime.	1800	Prise du Caire, en Egypte, par le général Bonaparte.
28	L.	s. Vital, martyr.	1507	Entrée de Louis XII à Gênes, qui avait chassé de ses murs le gouverneur français.
29	M.	s. Pierre, mart.	1792	Assassinat du général Dillon, à Lille, après l'affaire connue sous le nom de *Pas-de-Baisieux*.
30	M.	ste. Catherine de S.	1794	Prise de Landrecies par les troupes françaises.

MAI.

N. L. le 8, à 8 h. 38 m. du soir. — P. Q. le 16, à 8 h. 8 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	J.	ss. Jacques et Ph.	1792	Les Anglais détruisent la colonie française de Borodo, en Afrique.
2	V.	s. Athanase.	1598	Paix de Vervins entre Henri IV et Philippe III, roi d'Espagne.
3	S.	Invention Ste. Cr.	1481	Mort du sultan Mahomet II. Il réunit Constantinople à l'empire ottoman.
4	*D.*	ste. Monique.	1747	Création d'un stathouder en Hollande.
5	L.	s. Maurant. *Rog.*	1789	Première séance des états-généraux de France.
6	M.	s. Jean P. L. *Rog.*	1527	Prise et pillage de Rouen par les troupes de Charles Quint.
7	M.	s. Stanislas. *Rog.*	1793	Le général Dampierre est tué à Famars dans un combat contre les Autrichiens.
8	J.	ASCENSION.	1660	Rétablissement de Charles II sur le trône d'Angleterre.
9	V.	Transl. de s. N.	1796	Armistice entre le duc de Parme et la république française.
10	S.	s. Antonin.	1774	Mort de Louis XV, roi de France.
11	*D.*	s. Gengoul, m.	1745	Bataille de Fontenoy, gagnée par les Français.
12	L.	s. Nérée, martyr.	1641	Le comte de Straffort, ministre d'Etat, est décapité à Londres.
13	M.	s. Servais.	1807	Combat d'Ostrolenka sur le Bug et sur la Passarge.
14	M.	s. Boniface.	1810	Prise d'Almeïda par le maréchal Suchet, en Espagne.
15	J.	s. Isidore, mart.	1768	Cession de l'île de Corse à la France par les Gênois.
16	V.	s. Honoré.	1204	Bauduin I.er, comte de Flandre et de Hainaut, est élu empereur de Constantinople.

MAI.

P. L. le 22, à 11 h. 14 m. du matin — D. Q. le 30, à 9 h. 6 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

17	S.	s. Célestin. *V.-J.*	1809	Prise de Malborghetto et combat de Tarvis.
18	*D.*	PENTECOTE.	1291	Les chrétiens sont chassés pour la 12.e et dernière fois de la Palestine.
19	L.	*Pentecôte.*	1536	Henri VIII, roi d'Angleterre, fait décapiter Anne de Boulen, sa seconde épouse.
20	M.	s. Bernardin.	1813	Bataille de Bautzen, gagnée par Napoléon contre les alliés.
21	M.	s. Hospice. 4 *T.*	987	Mort de Louis V, dit le Fainéant, dernier roi de la race de Charlemagne.
22	J.	ste. Julie, vierge.	337	Mort de l'empereur Constantin, surnommé le Grand.
23	V.	s. Didier. 4 *T.*	1480	Les Turcs assiègent Rhodez avec une flotte de 60 vaisseaux.
24	S.	ste. Jeanne. 4 *T.*	1793	Investissement de Valenciennes.
25	*D.*	TRINITÉ.	1430	La pucelle d'Orléans est faite prisonnière par les Anglais.
26	L.	s. Philippe.	1755	Supplice du fameux brigand Mandrin.
27	M.	s. Ferdinand.	1704	Le Czar Pierre le Grand pose les premiers fondemens de Pétersbourg.
28	M.	s. Germain.	1701	Mort du maréchal de Tourville, célèbre marin français.
29	J.	*Fête-Dieu.*	1327	Avènement de la branche de Valois à la couronne de France.
30	V.	s. Félix, pape.	1640	Mort de Rubens, peintre célèbre ; il était né à Anvers.
31	S.	ste. Pétronille.	1564	Catherine de Médicis fait commencer le château des Tuileries.

JUIN.

N. L. le 7, à 10 h. 0 m. du matin. — P. Q. le 14, à 1 h. 24 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	*D.*	s. Fortuné.	1416	Jérôme de Prague, disciple de Jean Hus, est brûlé à Constance.
2	L.	s. Erasme.	1798	Débarquement des troupes françaises en Egypte et prise d'Alexandrie.
3	M.	ste. Clotilde, v.	1785	Le conseil d'Etat supprime la nouvelle impression des œuvres de Voltaire.
4	M.	s. Quirin, év.	1666	Première représentation du Misanthrope, de Molière.
5	J.	*Octave de la F.-D.*	1796	Armistice entre l'armée française et le roi de Naples.
6	V.	s. Norbert.	1710	Mort de madame de la Vallière, maîtresse de Louis XIV.
7	S.	s. Robert, abbé.	1520	Entrevue de Henri VIII, roi d'Angleterre, et de François I.er, roi de France.
8	*D.*	s. Médard, év.	632	Mort de Mahomet, législateur et vainqueur de l'Arabie.
9	L.	ste. Pélagie.	68	L'empereur Néron condamné par le sénat prévient son supplice en se poignardant.
10	M.	s. Landri, év.	1794	Robespierre fait décréter la loi terrible du 22 prairial.
11	M.	s. Barnabé, ap.	1793	Le général Jourdan gagne la bataille de Maubeuge sur les Autrichiens.
12	J.	s. Onuphre.	1248	Saint-Louis, roi de France, part pour la troisième croisade.
13	V.	s. Ant. de P.	1655	Le duc d'Yorck et le prince Robert remportent une victoire signalée sur la flotte hollandaise
14	S.	s. Basile-le-Gr.	1800	Bataille de Marengo, gagnée par l'armée française aux ordres du premier consul.

JUIN.

P. L. le 21, à 8h. 50 m. du matin. — D. Q., le 30, à 2 h. 3 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

15	*D.*	s. Vite.	455	Prise et pillage de Rome par les Vandales.
16	L.	s. François Régis.	1815	Bataille de Ligny, gagnée par Napoléon sur les Prussiens
17	M.	s. Avy, abbé.	1696	Mort de Sobieski, roi de Pologne.
18	M.	ste. Marine.	1696	Jean Bart enlève 5 vaisseaux de guerre hollandais et 50 vaisseaux marchands.
19	J.	ss. Gerv. et Prot.	1790	Abolition de la noblesse par l'assemblée constituante.
20	V.	s. Sylvère.	1789	Séance et serment du jeu de paume.
21	S.	s. Louis de G.	1523	Stockholm ouvre ses portes au grand Gustave.
22	*D.*	s. Paulin, év.	1633	Condamnation de Galilée par l'inquisition.
23	L.	s. Liébert.	840	Mort de Louis le Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne.
24	M.	*Nativ. de s. J.-B.*	1768	Mort de Marie Leczinski, reine de France et grand'mère de Louis XVI.
25	M.	Transl. de s. Éloi.	1774	Prise d'Ypres par Louis XV.
26	J.	ss. Jean et Paul.	1794	Bataille de Fleurus, gagnée par les Français sur les Anglais et les Autrichiens.
27	V.	s. Ladislas.	1722	Mort du duc de Marlboroug, général anglais.
28	S.	s. Irénée, évêque.	1519	Charles-Quint, roi d'Espagne, est élu empereur.
29	*D.*	*ss. Pierre et Paul*	1559	Henri II, roi de France, est blessé mortellement dans un tournoi.
30	L.	*Comm. de s. Paul*	1694	Prise de Gironne par le maréchal de Noailles.

JUILLET.

N. L. le 6, à 9 h. 18 m. du soir. — P. Q. le 13, à 5 h. 19 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	M.	s. Rombaut.	1413	Le surintendant Desessart est décapité pour avoir malversé dans les finances.
2	M.	Visitation de N.-D.	1798	Bataille d'Alexandrie, gagnée sur les Turcs par Bonaparte.
3	J.	ste. Hyacinthe.	987	Hugues Capet est couronné roi de France à Rheims.
4	V.	Transl. de s. Mart.	1712	Les troupes alliées s'emparent de la ville du Quesnoy.
5	S.	ste. Zoé, martyre.	1718	Le czar Pierre-le-Grand fait condamner son fils à la mort.
6	*D.*	ste. Godelive.	1482	Richard III, duc de Glocester, s'empare de la couronne d'Angleterre.
7	L.	s. Willebaud.	1667	Prise de Douai par Louis XIV.
8	M.	ste. Élisabeth.	1793	Combat d'Oost-Cappel, où l'avantage demeure aux Français.
9	M.	Les 19 Mart. de G.	1778	Traité d'union entre les provinces de l'Amérique septentrionale.
10	J.	ste. Félicité.	1795	Prise de Bruxelles par le général Jourdan.
11	V.	Transl. de s. Ben.	1302	Bataille de Courtrai, où les Français sont défaits par les Flamands.
12	S.	s. Jean Gualbert.	1793	Reddition de Condé aux troupes françaises.
13	*D.*	s. Anaclet.	1533	François I.er pose la première pierre de l'Hôtel-de-Ville de Paris.
14	L.	s. Bonaventure.	1789	Prise de la Bastille par les Parisiens insurgés.
15	M.	s. Henri, emp.	1095	Les premiers croisés s'emparent de Jérusalem.
16	M.	N.-D. du M.-C.	1794	Siège et prise de Landrecies par les Français.

JUILLET.

P. L. le 20, à 7 h. 20 m. du soir. — D. Q. le 28, à 7 h. 11 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

17	J.	s. Alexis, conf.	1342	Artevelde, chef des Flamands révoltés, est tué à Gand par le peuple.
18	V.	s. Arnould.	1100	Mort de Godefroi de Bouillon, roi de Jérusalem.
19	S.	s. Vinc. de Paule.	1794	Prise de Nieuport par le général Moreau.
20	*D.*	ste. Marguerite.	1031	Mort du roi Robert, fils de Hugues Capet.
21	L.	s. Victor.	1242	Saint-Louis défait, à la bataille de Taillebourg, le comte de la Marche et Henri III d'Angleterre.
22	M.	ste. Marie-Magd.	1798	Prise du Caire, en Egypte, par le général Bonaparte.
23	M.	s. Apollinaire.	1692	Mort de Ménage, homme d'une grande littérature et d'un médiocre talent.
24	J.	ste. Christine.	1712	Bataille de Denain, gagnée par les Français commandés par le maréchal de Villars.
25	V.	ss. Jacques et Ch.	1830	Ordonnances liberticides de Charles X.
26	S.	ste. Anne.	1794	Révolution du 9 thermidor; fin de la domination des Jacobins.
27	*D.*	s. Désiré, évêq.	1214	Bataille de Bouvines, entre Philippe-Auguste, roi de France, et l'empereur Othon IV.
28	L.	s. Nazaire.	1793	Les ennemis qui occupaient Valenciennes rendent cette place aux Français.
29	M.	ste. Marthe.	1830	Chute du gouvernement de Charles X.
30	M.	s. Abdon.	1683	Mort de Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV.
31	J.	s. Ignace de L.	1602	Supplice du maréchal de Biron, pour crime de conspiration.

AOUT.

N. L. le 5, à 6 h. 37 m. du matin. — P. Q. le 11, à 10 h. 17 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	V.	s. Pierre ès liens.	1340	La ville d'Orchies est prise, pillée et brûlée par le comte de Hainaut.
2	S.	N.-D. des Anges.	1589	Mort de Henri III, roi de France, assassiné la veille par Jacques Clément.
3	*D.*	Inv. de s. Étienne.	1629	Paix de Cambrai entre le roi François I.er et l'empereur Charles Quint.
4	L.	s. Dominique.	1789	Abolition des privilèges par l'assemblée nationale.
5	M.	N.-D. aux Neiges.	1716	Le prince Eugène bat complètement les Turcs à Petervaradin.
6	M.	Transfig. de N. S.	1762	Arrêt du parlement de Paris qui supprime l'ordre des Jésuites.
7	J.	s. Cajétan.	1796	Combat et prise de Véronne, en Italie.
8	V.	s. Cyriaque.	1779	La ville de Naples est témoin d'une des plus fortes éruptions du Vésuve.
9	S.	s. Romain.	1401	Tamerlan prend la ville de Bagdad et la détruit de fond en comble.
10	*D.*	s. Laurent.	1792	Siège du château des Tuileries; suspension de l'autorité royale.
11	L.	ste. Suzanne.	1674	Bataille de Senef, près Mons, entre le prince de Condé et le prince d'Orange.
12	M.	ste. Claire, vierge.	1530	Prise de Florence par les troupes de Charles Quint.
13	M.	s. Hippolyte.	1695	Érection de la statue de Louis XIV sur la place Vendôme.
14	J.	s. Eusèbe. *V.-J.*	1385	Victoire remportée par les Portugais sur les Castillans à Aljubarotta.
15	V.	ASSOMPTION.	1785	Le cardinal de Rohan est arrêté à Versailles pour l'affaire du Collier.

AOUT.

P. L. le 19, à 8 h. 16 m. du matin. — D. Q. le 27, à 11 h. 54 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

16	S.	s. Roch, confess.	1794	Siége et reprise du Quesnoy par les troupes françaises.
17	*D.*	s. Mammès.	1786	Mort de Frédéric II, roi de Prusse.
18	L.	ste. Hélène.	1304	Bataille de Mons-en-Pévèle, où Philippe-le-Bel défait les Flamands.
19	M.	ste. Thècle.	1772	Révolution dans le gouvernement de Suède.
20	M.	s. Bernard.	1648	Le Grand-Condé bat les Espagnols auprès de la ville de Lens.
21	J.	ste. Jeanne.	1707	Le duc de Savoie et le prince Eugène sont obligés de lever le siége de Toulon.
22	V.	s. Symphorien.	1485	Richard III, roi d'Angleterre, est tué à la bataille de Bosworth.
23	S.	s. Philippe.	1754	Naissance de Louis XVI, roi de France.
24	*D.*	s. Barthélémi.	1569	Charles IX fait massacrer les protestans le jour de la Saint-Barthélemi.
25	L.	s, Louis, roi.	1649	Le comte d'Harcourt prend Condé sur les Espagnols.
26	M.	s. Zéphyrin.	1648	Journée des barricades à Paris, commencement des guerres de la fronde.
27	M.	s. Césaire.	1667	Prise de Lille, par Louis XIV.
28	J.	s. Augustin.	1645	Mort de Grotius, savant et sage hollandais.
29	V.	Déc. s. Jean-Bapt.	1793	Le tribunal révolutionnaire condamne à mort le général Custine.
30	S.	ste. Rose de Lima.	1483	Mort de Louis XI, fils et successeur de Charles VII.
31	*D.*	s. Raymond N.	1792	Prise de Verdun par le roi de Prusse.

SEPTEMBRE.

N. L. le 3, à 5 h. 1 m. du soir. — P. Q. le 10, à 5 h. 38 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	L.	s. Gilles, abbé.	1715	Mort de Louis XIV, 60.e roi de France.
2	M.	s. Étienne, roi.	31	Avant l'ère vulgaire. — Bataille d'Actium entre Antoine et Auguste.
3	M.	ste. Séraphie.	1409	Massacre des Français à Gênes.
4	J.	ste. Rosalie.	1790	Démission de M. Necker, ministre des finances.
5	V.	s. Bertin, abbé.	1638	Naissance du roi Louis XIV.
6	S.	s. Zacharie.	1703	Prise de Brisach par le duc de Bourgogne.
7	*D.*	ste. Reine, vierge.	1706	Les Français lèvent le siége de Turin en Italie.
8	L.	*Nativité de N.-D.*	1713	Le pape Clément IX publie la bulle *Unigenitus.*
9	M.	s. Omer, évêque.	1087	Mort de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie.
10	M.	s. Nicolas de Tol.	1419	Assassinat du duc de Bourgogne sur le pont de Montereau.
11	J.	ss. Prote et Hyac.	1709	Bataille de Malplaquet gagnée par Eugène et Marlborough sur les Français.
12	V.	s. Guidon.	1642	Supplice de Cinq-Mars pour avoir conspiré contre le cardinal Richelieu.
13	S.	s. Aimé, archev.	81	Mort de l'empereur Titus surnommé les *Délices du genre humain.*
14	*D.*	Exalt. ste. Croix.	1812	Entrée des Français à Moscou et incendie de cette ville.
15	L.	s. Nicomède.	1747	Prise de Berg-op-Zoom par le comte de Loewendhal.
16	M.	ste. Euphémie.	1668	Abdication de Casimir V, roi de Pologne.

SEPTEMBRE.

P. L. le 17, à 11 h. 33 m. du soir. — D. Q. le 26, à 3 h. 24 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

17	M.	s. Lambert. 4 *T.*	1678	Prise de Bouchain par les troupes des puissances alliées.
18	J.	ste. Sophie.	96	Assassinat de l'empereur Domitien frère et successeur de Tite.
19	V.	s. Janvier, év. 4 *t.*	1796	Combat d'Altenkirchen et mort de Marceau.
20	S.	s. Eustache. 4 *T.*	1703	Victoire du maréchal de Villars à Hochstet sur les Autrichiens.
21	*D.*	s. Matthieu.	1790	Ouverture des séances de la convention nationale. — Abolition de la royauté et établissement de la république.
22	L.	s. Maurice.	19	Mort de Virgile, célèbre poète latin.
23	M.	s. Lin, p. m.	1667	Déposition d'Alphonse VI, roi de Portugal.
24	M.	N.-D. de la M.	867	Assassinat de Michel III empereur d'Orient.
25	J.	s. Firmin, év.	1597	Amiens est repris sur les Espagnols par Henri IV.
26	V.	ste. Justine.	1529	Siége de Vienne par Soliman II, empereur ottoman.
27	S.	ss. Côme et Dam.	1736	Mort de Dugay-Trouin, célèbre marin français.
28	*D.*	s. Wenceslas.	1793	Blocus de Maubeuge par les troupes autrichiennes.
29	L.	Dédic. s. Michel.	1792	Bombardement de Lille par les Autrichiens.
30	M.	s. Jérôme.	1811	Combat de Sénéja en Espagne où l'avantage reste aux Français.

OCTOBRE.

N. L. le 2, à 11 h. 22 m. du soir. — P. Q. le 9, à 4 h. 42 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	M.	ss. Remi et Piat.	1684	Mort du grand Corneille, poète tragique.
2	J.	ss. Anges gard.	1793	La Convention décrète que les cendres de Descartes seront portées au Panthéon.
3	V.	s. Denis, mart.	1468	Arrestation de Louis XI à Péronne par le duc de Bourgogne.
4	S.	s. François d'Ass.	713	Avant l'ère vulgaire. — Fondation de Rome.
5	*D.*	s. Placide.	1804	Les Anglais font une tentative d'incendie sur la flottille de Boulogne.
6	L.	s. Bruno, conf.	1499	Louis XII, roi de France, fait son entrée à Milan.
7	M.	s. Marc, pape.	1798	Bataille de Sedyman, en Egypte, gagnée par le général Desaix.
8	M.	ste. Brigitte.	1361	Duel entre le chien d'Aubry de Montdidier et son assassin.
9	J.	s. Ghislain.	1514	Mariage de Louis XII, roi de France, et de Marie d'Angleterre.
10	V.	s. François Borg.	1793	La Convention décrète le gouvernement révolutionnaire.
11	S.	s. Nicaise, év.	1796	Passage du Val-d'Enfer par le général Moreau.
12	*D.*	s. Maximilien.	1576	Mort de Maximilien II, empereur d'Allemagne.
13	L.	s. Édouard.	1641	Massacre de tous les Anglais en Irlande.
14	M.	s. Calixte.	1806	Bataille d'Iéna, où les Français anéantirent l'armée prussienne.
15	M.	ste. Thérèse.	1792	Levée du siége de Thionville par les Autrichiens.
16	J.	s. Martinien.	1793	Bataille de Wattignies, gagnée par les Français commandés par le général Jourdan.

OCTOBRE.

P. L. le 17, à 4 h. 51 m. du soir. — D. Q. le 25, à 4 h. 53 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

17	V.	s. Florentin.	1705	Mort de Ninon de l'Enclos, femme célèbre par sa beauté, son esprit et ses galanteries.
18	S.	s. Luc, évangél.	1813	Bataille de Leipsick, fatale aux Français par la trahison de l'armée saxonne.
19	*D.*	s. Pierre d'Alc.	1812	Départ de l'armée française de Moscou.
20	L.	s. Caprais.	1422	Mort de Charles VI, roi de France.
21	M.	ste. Ursule.	1798	Révolte du Caire, en Egypte, contre l'armée française.
22	M.	s. Mellon.	741	Mort de Charles-Martel, maire du palais sous Clotaire IV et Chilpéric II.
23	J.	s. Sévérin.	1708	Prise de Lille par le prince Eugène et le fameux Marlborough.
24	V.	s. Magloire.	996	Mort de Hugues Capet, roi de France, chef de la troisième race.
25	S.	ss. Crépin et Crép.	1806	Entrée des Français à Berlin, capitale de la Prusse.
26	*D.*	s. Évariste.	1646	Lima, capitale du Pérou, est ruinée de fond en comble par un tremblement de terre.
27	L.	s. Frumence.	1553	Calvin fait brûler Michel Servet à Genève.
28	M.	ss. Simon et Jude.	1806	Combat et capitulation de Prentzlow, où 20,000 Prussiens furent faits prisonniers.
29	M.	s. Narcisse.	1783	Mort de d'Alembert, savant et littérateur, membre de l'académie française.
30	J.	s. Lucain.	1632	Henri II, duc de Montmorency, est décapité à Toulouse.
31	V.	s. Quentin. *V-J.*	1813	Combat et prise de Bassano par les Français aux ordres du prince Eugène.

NOVEMBRE.

N. L. le 1, à 8 h. 33 m. du matin. — P. Q. le 8, à 0 h. 55 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	S.	TOUSSAINT.	79	Eruption du Vésuve qui engloutit Herculanum, Pompéia et d'autres villes.
2	*D.*	*Les Morts.*	1799	Combat et prise de Mondovi, en Italie, par les Français.
3	L.	s. Hubert.	361	Mort de l'empereur Constance et avènement de Julien à l'empire.
4	M.	s. Charles Borr.	1596	Assemblée des notables à Rouen, convoquée par Henri IV.
5	M.	s. Zacharie.	1805	Combat et prise de Vicence par le maréchal Masséna.
6	J.	s. Léonard.	1792	Bataille de Jemmappes gagnée par les Français.
7	V.	s. Ernest.	1659	Traité des Pyrénées, qui mit fin à la guerre entretenue depuis 25 ans par la France et l'Espagne.
8	S.	Les 4 SS. cour.	1806	Prise de Magdebourg par le maréchal Ney.
9	*D.*	s. Mathurin.	1682	Le clergé de France décrète les libertés de l'église gallicane.
10	L.	s. Juste.	1667	Première représentation d'Andromaque, tragédie de Racine.
11	M.	s. Martin.	1805	Combat de Dierstein, où les Russes furent battus par le maréchal Mortier.
12	M.	s. Réné, évêque.	1794	On ferme le club des Jacobins, à Paris.
13	J.	s. Homobon.	1805	Entrée des Français à Vienne, capitale de l'Autriche.
14	V.	s. Albéric.	1792	Prise de Bruxelles par le général Dumouriez.
15	S.	s. Eugène.	1591	Exécutions faites dans Paris par les seize, dans le temps de la Ligue.

NOVEMBRE.

P. L. le 16, à 11 h. 12 m. du matin. — D. Q. le 24, à 3 h. 59 m. du matin. — N. L. le 30, à 7 h. 8 m. du soir.

ÉPHÉMÉRIDES.

16	*D.*	s. Edmond.	1700	Louis XIV accepte le testament de Charles II, roi d'Espagne.
17	L.	s. Grégoire.	1449	Siége du Catteau par les comtes de Dunois, de Clermont et de Nevers.
18	M.	s. Odon, abbé.	1307	Guillaume Tell abat la fameuse pomme sur la tête de son fils.
19	M.	ste. Élisabeth.	1703	L'homme au masque de fer meurt à la Bastille.
20	J.	s. Félix de Val.	1767	Ferdinand IV, roi de Naples, fait enlever et chasser tous les Jésuites de son royaume.
21	V.	Présentation N.-D.	1589	Le duc de Mayenne fait proclamer roi le cardinal de Bourbon.
22	S.	ste. Cécile.	19	Mort de Virgile, le prince des poètes latins.
23	*D.*	s. Clément.	1407	Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans.
24	L.	s. Florimond.	1812	Le maréchal Oudinot bat la division russe du général Lambert, à Borisow.
25	M.	ste. Catherine.	1793	La Convention décrète que les restes de Mirabeau seront retirés du Panthéon.
26	M.	s. Pierre d'Alc.	329	Fondation de la ville de Constantinople.
27	J.	s. Maxime, év.	511	Mort de Clovis I.er, fondateur de la monarchie française.
28	V.	s. Mansuet, év.	1812	Passage et bataille de la Bérézina.
29	S.	s. Saturnin.	1314	Mort de Philippe-le-Bel, roi de France.
30	*D.*	*Avent.*	1818	Évacuation du territoire français par l'armée alliée d'occupation.

DÉCEMBRE.

P. Q. le 8, à 1 h. 0 m. du matin. — P. L. le 16, à 5 h. 8 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

1	L.	s. Éloi.	1521	Mort du pape Léon X, célèbre par la protection qu'il accorda aux arts.
2	M.	ste. Bibiane.	1805	Bataille d'Austerlitz, dite des Trois-Empereurs, une des plus glorieuses pour les armées françaises.
3	M.	s. François Xav.	1592	Le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, meurt à Arras de sa blessure.
4	J.	ste. Barbe.	1705	Première représentation des Ménechmes, comédie de Régnard.
5	V.	s. Sabbas.	1746	Révolution à Gênes contre les troupes autrichiennes.
6	S.	s. Nicolas, év.	884	Mort de Carloman, fils de Louis-le-Bègue, blessé dans une partie de chasse.
7	*D.*	s. Ambroise.	1740	Débordement de la Seine à Paris; la place de Grève, l'île Louviers et le quai des Augustins furent inondés.
8	L.	*Concept. de N.-D*	1694	Mort de Scaramouche, célèbre acteur italien.
9	M.	ste. Léocadie.	1809	Les Espagnols sont défaits à Alfaraz par le colonel Robert.
10	M.	ste. Valère.	1677	Mort du président de Lamoignon, du parlement de Paris.
11	J.	s. Damase.	1792	Louis XVI est traduit à la barre de la Convention.
12	V.	ste. Constance.	1559	Antoine Minart, président au parlement, est assassiné à Paris.
13	S.	ste. Luce.	1553	Naissance de Henri IV, à Pau, en Béarn.
14	*D.*	s. Nicaise.	1638	Mort du père Joseph, capucin, complice des intrigues du cardinal Richelieu.
15	L.	s. Mesmin.	1798	Entrée des Français à Rome, après plusieurs victoires contre les Napolitains.

DÉCEMBRE.

D. Q. le 23, à 1 h. 0 m. du matin. — N. L. le 30. à 7 h. 17 m. du matin.

ÉPHÉMÉRIDES.

16	M.	ste. Adélaïde.	1794	Supplice du conventionnel Carrier.
17	M.	ste. Olympiade. 4 *t*.	1599	Divorce de Henri IV avec Marguerite, fille de Henri II.
18	J.	s. Gatien.	1745	Prise de Dresde par le roi de Prusse.
19	V.	s. Timothée. 4 *t*.	1793	Siège et prise de Toulon par l'armée républicaine.
20	S.	s. Philogone. 4 *t*.	69	Vitellien, empereur, est massacré par le peuple romain.
21	*D*.	s. Thomas.	1641	Mort de Sully, ministre et ami de Henri IV.
22	L.	s. Flavien.	1522	Les Turcs enlèvent l'île de Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.
23	M.	ste. Victoire.	1800	Combats du Czarnovo et de Biezun, en Pologne.
24	M.	s. Delphin. *V.-J.*	1525	Mort de Vasco de Gama, célèbre navigateur portugais.
25	J.	NOEL.	1683	Le grand visir Kara-Mustapha est étranglé.
26	V.	*s. Etienne*, p. m.	1553	Cromwel est institué protecteur d'Angleterre.
27	S.	s. Jean, évangél.	1794	Prise de Breda et du fort de Grave, en Hollande, par les Français.
28	*D*.	ss. Innocens.	1706	Mort de Bayle, savant et philosophe.
29	L.	s. Thomas de C.	1306	L'empereur Charles VI publie la bulle d'or, base de la constitution germanique.
30	M.	ste. Colombe.	1808	Les Français sont vainqueurs au combat de Maniella, en Espagne.
31	M.	s. Sylvestre.	191	L'empereur Commode est étranglé par Martia, sa concubine.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

ORDRE ROYAL DU SAINT-ESPRIT.

✱, *les Chevaliers-Commandeurs.*

ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS.

(G. ✱), *les Grand'Croix.*
(C. ✱), *les Commandeurs.*
✱, *les Chevaliers.*

ORDRE ROYAL DE LA LÉGION-D'HONNEUR.

(G. C. ✱), *les Grand'Croix.*
(G. O. ✱), *les Grands-Officiers.*
(C. ✱), *les Commandans.*
(O. ✱), *les Officiers*
✱, *les Chevaliers.*

PRÉCIS
HISTORIQUE ET STATISTIQUE
SUR L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

L'arrondissement d'Hazebrouck est composé de la partie intérieure de la Flandre maritime, qui, elle-même, était autrefois une division de cette portion du comté de Flandre qui fut remis à la France en 1667, par suite des conquêtes de Louis XIV.

Cet arrondissement est situé dans la partie nord-ouest du département. Sa forme, un peu allongée, s'étend dans la même direction. Ses limites sont, au nord et au nord-est, l'arrondissement de Dunkerque; au sud-ouest, le département du Pas-de-Calais; au sud-est, l'arrondissement de Lille, et au nord-est la province belge de la Flandre occidentale. Il a une longueur de 40 kilomètres (8 lieues), prise de Nieppe à Rubrouck, et une largeur de 30 kilomètres (6 lieues). Sa surface est généralement plane, cependant, dans la partie supérieure vers le nord, il est parsemé de diverses éminences dont la plus élevée est le Mont-Cassel, cité pour la vue magnifique dont on jouit de sa sommité. Les autres éminences, au nombre de cinq, sont les monts des Récollets, de Boeschêpe, le Mont-des-Chats ou des Cats, le Mont-Noir et le Mont-de-Lille. L'arrondissement est arrosé par la Lys, qui suit en partie les contours de sa limite vers le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille, par l'Ysser, qui prend sa source à Rubrouck et passe dans l'arrondissement de Dunkerque, par la Peene qui naît dans les côteaux de Cassel et se jette dans l'Ysser près Wylder, par la Lawe qui vient du Pas-de-Calais et se jette dans la Lys au-dessous de La Gorgue, par la Bourre qui naît au territoire de Borre et déverse ses eaux dans le canal d'Hazebrouck. Il y existe en outre cinq canaux de navigation, savoir : le Neuf-Fossé, la Nieppe, le canal d'Hazebrouck, le Préavin, la Bourre; cinq canaux de communication vicinale, qui sont la Becque de Vieux-Berquin, la Metterberck, le ruisseau de Steenwerck, la Becque de Nieppe et la Vieille-Rivière; plus, vingt-cinq à trente ruisseaux et le marais dit Clairmarais, où se trouvent des îles flottantes couvertes de pâtures et que l'on dirige à volonté.

Cette division de notre territoire participe à l'âpreté du climat

de l'arrondissement de Dunkerque. L'air, à cause sans doute du voisinage de la mer, n'y est pas aussi sain que dans les autres parties plus méridionales du département, et l'on remarque que le mouvement de la population n'y suit pas généralement la même marche ascendante que dans ces derniers.

L'arrondissement d'Hazebrouck est traversé par trois grandes routes pavées; celle de Dunkerque à Liège par Bailleul et Cassel, celle de Paris à Dunkerque par Hazebrouck, celle de Saint-Omer, à Dunkerque par Cassel.

On y compte six villes toutes ouvertes, savoir : Hazebrouck (chef-lieu), Bailleul, Estaires, Merville, Cassel, La Gorgue, un bourg, celui de Steenvoorde, 46 communes rurales, 18,476 maisons, 21,239 feux. Sa superficie est de 69,317 hectares, et sa population de 104,131 ames, ce qui fait un habitant par 66 ares 57 centiares.

Au sud de cet arrondissement se trouve la belle forêt de Nieppe, de 2,500 hectares, essence de chêne et de charme, et l'une des mieux tenues de France. On voit, au nord-est de Cassel, un autre massif de bois appartenant à divers particuliers. Généralement les propriétés, les routes, les chemins, sont soigneusement plantés, et le pays offre ainsi l'aspect d'une magnifique forêt.

Le sol de l'arrondissement d'Hazebrouck est fertile, mais bien moins que celui de l'arrondissement de Lille. Les terres y sont sablonneuses, marneuses; d'autres, en grande partie, se composent d'une argile brune recouvrant une couche de glaise; ces dernières sont d'une humidité telle que là où elles forment la nature du sol, les chemins sont, en hiver, absolument impraticables aux voitures et le seraient même aux piétons si l'on n'avait eu la précaution de placer des blocs de grès espacés sur le côté des routes et sur lesquels les gens du pays voyagent en sautant de pas en pas.

On récolte dans cet arrondissament les céréales, les plantes à fourrages, le colza, le tabac, le lin, les légumes, etc. Il y existe, principalement vers les bords de la Lys, une grande quantité de pâturages et de prairies naturelles et artificielles; les premières se composent de 14,000 hectares au moins, les secondes de 2,600 et les troisièmes d'environ 2,000, année moyenne. Leur surface réunie équivaut à plus du quart de l'intégralité du territoire. Le nombre des chevaux est à-peu-près de 5,000 dans l'arrondissement, et cette espèce, toute de race flamande, est la seule que l'on emploie aux travaux de l'agriculture. On en élève approximativement 500 chaque année; une partie sert aux usages du pays et le surplus est acheté par des marchands de la Picardie et de la Normandie, qui en exportent annuellement environ 400.

Le commerce et l'industrie ne sont pas répandus dans cette

partie du département au même dégré que dans celles que nous avons décrites les années précédentes. On jugera de l'importance de l'arrondissement sous ce rapport par le relevé suivant, dans lequel nous indiquons, d'après les matrices de patentes, le nombre de fabriques et d'établissemens de commerce qui y existent dans chaque nature de produits.

Amidonnier, 1; apothicaires, 8; argenteurs, 3; armurier, 1; arpenteurs, 10; aubergistes, restaurateurs, 11; bateliers, 3; bimblottiers, 4; blanchisseurs de fils et de toiles, 40; bonnetiers, 16; bouchers, 57; boulangers, 145; bourreliers, 17; brasseurs, 112; briquetiers, 13; cafetiers, 2; chapeliers, 19; charcutiers, 6; charpentiers, 76; charrons, 73; châtreurs, 2; chaudronniers, 14; chaufourniers, 4; ciriers, 4; cloutiers, 2; coffretier, 1; colporteurs, 3; constructeurs de bateaux, 5; cordiers, 3; cordonniers et bottiers, 94; corroyeurs, 3; coutelier, 1; couturière, 1; couvreurs, 2; débitans de bière, cabaretiers; 534; débitans et marchands de liquides, 12; droguistes, 3; épiciers, 363; épingliers, 2; étainier, 1; FABRICANS de chandelles, 1; de chapeaux, 1; d'étoffes, 5; de fayence, 1; de fil, 6; d'huile, 39; de laine, 1; de linge de table, 2; de poteries, 2; de toiles, 1; facteur d'orgues, 1; ferblantiers, 2; fournier, 1, fripiers, 6; gantiers, 6; gargotiers, 9; grainetiers, 3; herbagers, 2; horlogers, 10; imprimeurs, 3; lamiers, 13; libraires, 4; loueur de voiture, 1; maçons, 8; maréchaux, 127; MARCHANDS de bas, 6; de bestiaux, 15; de beurre, 6; de bois, 17; de bouchons, 1; de charbon, 18; de chaux, 1; de chevaux, 2, de chiffons, 1; de comestibles, 9; de coton, 8; de cuirs, 4; de draps, 8; d'étoffes, 35; de farine, 1; de fayence, 7; de fer, ferrailles, 13; de fil, 22; de filasse, 5; de fromages, 7; de graine de moutarde, 1; de grains, 34; de gravures, 1; de laine, 16; de levure, 1; de lin, 10; de linge fait, 42; de modes, 4; d'œufs, 2; de papiers, 3; de papiers peints, 1; de parapluies, 1; de poisson, 8; de poteries, 8; de rubans, 4; de toiles, 24; de tourteaux, 1; de vin, 8; maîtres de billards, 2; menuisiers, ébénistes, 5; merciers, 10; meuniers, 151; nacelier, 1; orfèvres, 10; perruquiers, 2; pâtissier et confiseur, 1; peigneur de laine, 1; peintres en bâtimens, 2; peaussiers et pelletiers, 7; plafonneur, 1; plombier, 1; poulaillier, 1; quincailliers, 8; revendeurs, 76; rubaniers, 3; sabotiers, 4; salineurs et savonniers, 9; scieur de long, 1; serruriers et poëliers, 10; tailleurs d'habits, 46; tanneurs, 11; teinturiers, 10; tisserands, 27; tonneliers, 49; tourneurs, 21; vanniers, 5; vétérinaires, 7; vitriers, 6; voituriers, 9.

Cet arrondissement est divisé en sept cantons dont voici la désignation, avec des notes sur l'importance et les ressources de chacun d'eux.

CANTONS DE BAILLEUL (nord-est et sud-est), composés de dix communes. — Superficie : 16,383 hectares. — Population : 27,728 habitans. — Nombre de maisons : 5,107. — Nombre de feux : 5,744. — Le sol de cette partie de l'arrondissement est de bonne qualité, surtout dans la partie qui touche à l'arrondissement de Lille, et l'on y cultive toutes les espèces ordinaires du pays. Il y existe beaucoup de prairies et de pâtures destinées à la récolte des foins, au pacage des bestiaux et au blanchissage des fils et des toiles. Les ressources industrielles sont peu considérables et se composent le plus généralement de la fabrication des tissus de coton, des toiles de lin, des fils retors et des dentelles.

CANTON DE CASSEL composé de treize communes. — Superficie : 11,756 hectares. — Population : 14,946 habitans. — Nombre de maisons : 2,526. — Nombre de feux : 3,098. — Le territoire de ce canton est fertile et produit les céréales, les plantes oléagineuses, filamenteuses, etc. Un tiers de sa superficie est en nature de pâturages dans lesquels les habitans élèvent des bestiaux qu'ils livrent ensuite au commerce. La seule industrie qui y soit exercée consiste dans la préparation, le filage et le tissage du lin.

CANTONS D'HAZEBROUCK (nord et sud). — Superficie : 20,913 hectares. — Population : 28,062 habitans. — Nombre de maisons : 4,818. — Nombre de feux : 5,682. — Les détails que nous venons de donner sur le canton de Cassel sont communs à ceux d'Hazebrouck, tant sous le rapport de l'agriculture que sous celui de l'industrie des habitans.

CANTON DE MERVILLE, composé de cinq communes. — Superficie : 8,271 hectares. — Population : 18,833 habitans. — Nombre de maisons : 3,518 — Nombre de feux, 3,862. — Ce canton, connu autrefois et même encore aujourd'hui sous la dénomination de pays de Lalleu, est baigné par la rivière de la Lys. Quoique très-humide, son territoire est fertile ; il comprend de belles prairies sur lesquelles on récolte d'excellens fourrages. Il se fait en ce canton un commerce considérable en toiles et en linge de table, dont la fabrication occupe la plupart des ouvriers des communes qui le composent.

CANTON DE STEENVOORDE, composé de neuf communes. — Superficie : 11,994 hectares. — Population : 14,438 habitans. — Nombre de maisons : 2,467. — Nombre de feux : 2,853. — Une grande partie de la superficie de ce pays est en nature de prairies et en nature de bois. On y cultive, comme dans les autres

parties de l'arrondissement, les céréales, les graines oléagineuses, le lin, etc., et, de plus, le houblon. Quant à l'industrie des habitans, elle se réduit à peu près à la fabrication de quelques étoffes grossières et des toiles d'emballage.

NOTES HISTORIQUES ET STATISTIQUES

SUR LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

ARNÊKE est à huit kilomètres de Cassel et à 20 kilomètres d'Hazebrouck, sur la route de Gravelines à Cassel, auprès et sur la gauche de la petite rivière nommée la Peene, qui divise son territoire en deux parties, sud et nord. Avant la Révolution, Arnêke faisait partie du diocèse de St.-Omer, quoique se trouvant enclavé dans celui d'Ypres.

Arnêke est fort anciennement connu par un grand nombre de pélérinages, notamment pendant la neuvaine qui commence le 1.er mai, en l'honneur de St.-Godard, contre les gouttes sciatiques et autres maladies incurables. St.-Godard, Gouard ou Godehardus, né vers l'an 960, dans un bourg au diocèse de Passau, en Haute-Bavière, étant venu, en 995, prêcher la pénitence et instruire dans la foi les peuples de Thérouanne, Mont-Cassel et de toute la Flandre occidentale, s'en acquitta avec tant de zèle, de charité et de dévouement, qu'il fut bientôt vénéré de tout le pays et réputé comme l'apôtre de la Flandre. En 996, ayant trouvé la paroisse d'Arnêke dépourvue de pasteur, il en accepta les fonctions avec l'autorisation de Frameric, évêque de Thérouanne. A peine Arnêke possédait-il ce trésor depuis deux ans, que la réputation et les travaux de Godehardus ayant retenti en Allemagne, il fut appelé à la réédification du couvent d'Astaich, dont il fut nommé abbé; de là il fut mandé pour discipliner le couvent d'Hersfelt, en Hesse; ensuite il fut chargé de gouverner quatre abbayes à la fois. Ceci terminé, il retournait à son premier couvent dans l'intention de se préparer à la mort, mais la Divine Providence avait décidé de conserver encore des jours aussi précieux. Godard fut appelé à l'évêché d'Hildesheim, au cercle de Basse-Saxe, qu'il gouverna avec tant de piété et de soins, qu'il justifia pleinement l'opinion qu'on avait conçue de ses hautes vertus évangéliques. Enfin, exténué de travail et de pénitence, Godard vit arriver avec calme et résignation sa dernière heure. Il s'endormit dans le Seigneur le jour après l'Ascension, l'an 1039. Il avait encore visité sa paroisse d'Arnêke en 1023.

Jean Bamme, fils du chevalier Guillaume Bamme, était, en 1432, seigneur du Kout-Hof, à Arnêke; cette famille des Bamme

était issue de Philips, vicomte d'Ypres, qui était lui-même, dit-on, descendant des comtes de Flandre. La grosse ferme dite du Kout-Hof existe encore aujourd'hui.

Gramay dit que « Godo, comte d'Arnêke, octroyant une lettre » ouverte à ceux de Bergues, la signa en cette qualité », marque certaine qu'autrefois Arnêke fut érigé en comté.

Jean Laurents, seigneur de Palsfart, St.-Légier et Lourfoy, avait son château a Arnêke. Ce château, connu sous le nom des Sept-Planètes, fait maintenant partie d'une ferme.

Le 5 septembre 1793, à trois heures du matin, une colonne d'infanterie et de cavalerie de l'armée du duc d'Yorck, avec trois pièces de canon, pénétra inopinément jusqu'à Arnêke. Deux bataillons français, qui y étaient cantonnés, se formèrent en bataille sur le cimetière pour empêcher sa marche. Une action eut lieu, mais les Français étant en nombre inférieur et n'ayant pas d'artillerie, durent se replier, laissant un officier et cinq soldats morts sur le champ de bataille et ayant plusieurs blessés. L'ennemi dépassa le village de deux cents toises environ ; mais informé que les troupes du camp de Cassel marchaient à lui, il craignit d'être coupé dans sa retraite et se repliant précipitamment, emportant avec lui ses morts et ses blessés, il arriva en même-temps que les Français, sur une hauteur nommée Klytte-Klim, territoire d'Arnêke, à une demi-lieu au levant de l'église de ce village. Il y eut là un engagement assez vif à la fin duquel l'ennemi fut repoussé avec une perte considérable. On sait que ces combats partiels n'étaient que le prélude de la bataille d'Hondschoote ; toujours est-il qu'ils ont été gravés dans la mémoire des paisibles habitans d'Arnêke.

La population de cette commune est de 1,493 habitans, dont 275 indigens secourus à domicile, et 9 mendians.

Son territoire contient 1,336 hectares, dont 837 en terres labourables, 402 en prés et pâtures, 12 en jardins, 34 en taillis, 1 en pépinières, 2 en étangs, 7 en superficie des propriétés bâties, 35 en routes et chemins, et 6 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en froment, seigle, fèves, avoine, lin, pommes de terre et légumes.

Sa culture principale est le froment, les fèves et l'avoine.

Sa principale industrie est, après l'agriculture, le filage et la fabrication du lin.

On trouve à Arnêke sept moulins à blé, dont 6 à vent et 1 à l'eau ; 3 brasseries et une blanchisserie.

BAILLEUL, jadis Baillœul (en flamand Belle) ; ville ouverte, chef-lieu de deux cantons, située sur la route de Lille à Dun-

kerque ; longitude 0° 23' 51", latitude 50° 44' 27" ; à 19 kilomètres d'Hazebrouck et 29 kilomètres de Lille; cette ville est la plus considérable de l'arrondissement d'Hazebrouck, par sa population et l'étendue de son territoire.

Cette ville de la West-Flandre est fort ancienne; quelques histoires et chroniques du pays attribuent sa fondation à une colonie d'environ 16,000 habitans sortis de l'antique ville de Belgium (Bavay), lorsque Jules-César se disposait à en faire le siège, 48 ans avant l'ère chrétienne, et disent que son château (dont l'emplacement est encore indiqué par la courbure de la rue du Vivier) a été saccagé et démoli par les Normands, l'an 882 ; que la ville a été fortifiée, l'an 948, par le comte de Flandre, Bauduin-le-Jeune, en même-temps qu'il fit construire les remparts de la ville d'Ypres, et que Robert-le-Frison a fait ajouter, en 1072, aux fortifications que les comtes ses prédécesseurs avaient faites pour la défense de la ville de Bailleul ; la majeure partie des fossés qui entouraient la ville existent encore, ou sont indiqués par des bas fonds.

Bailleul était ci-devant le chef-lieu de la châtellenie de ce nom, composée de la ville et territoire de Bailleul et des communes de Berthen, Caestre, Eecke, Merris, Meteren, Nieppe, Steenwerck, St.-Jans-Cappel, Dranoutre, Westoutre et Neuve-Eglise. (Ces trois dernières font actuellement partie de la Belgique.)

En 1177, Bauduin de Bailleul, châtelain d'Ypres, se croisa avec Philippe d'Alsace ; le fief du châtelain de Bailleul était tenu des châtelains de St.-Omer jusqu'en novembre 1291, que Watier de Reuenghe, seigneur de Morbecque, céda l'hommage du châtelain de Bailleul, de l'Ambacht ou territoire de Bailleul, de Meteren et de Flêtre, à Guy, comte de Flandre.

Philippe, comte de Flandre, qui épousa, en 1195, Mahaut, fille d'Alphonse, roi de Portugal, lui assigna pour son douaire, entr'autres biens, la ville de Bailleul.

En septembre 1244, Jakème de Bailleul concourut à un jugement rendu par un grand nombre de seigneurs de Flandre, lequel jugement adjuge à Thomas et à Jeanne, sa femme, comte et comtesse de Flandre et de Hainaut, les terres de Crèvecœur et d'Arleux, forfaites sur monseigneur Mathieu de Montmirail, pour les dommages qu'il avait causés au comte et à la comtesse, et le condamne à 1,000 marcs d'argent.

Par lettres du 23 janvier 1252, Marguerite, comtesse de Flandre, permet à tous les hommes de Bauduin de Bailleul qui habitent les biens qui sont tenus d'elle ou de Guy, son fils, de pouvoir juger tous ensemble.

En juillet 1259, cette même comtesse déclare qu'ayant donné

à feu Jean, son fils, sieur de Dampierre, pour sa portion d'héritage dans le comté de Flandre, 2,000 livres de revenu annuel à tenir d'elle et de ses successeurs à toujours, avec justice haute et basse, elle assigne à Jean, fils dudit Jean de Dampierre, et son petit-fils, pour sûreté du paiement de cette rente, Bailleul, de la valeur de 500 liv. de Flandre, Lécluse, estimé 1,000 liv., et Nieppe, estimé 500 liv.

Par lettres du mois de novembre 1278, Jean de Dampierre, vend aux abbé et couvent de Clairmarais, les rentes tant en blé qu'en avoine qu'il avait droit de percevoir sur 95 mesures et 20 verges de terre appartenant à cette abbaye, dans la paroisse de Bailleul, sous la justice du prévôt de Bruges, et dans le domaine du comte Guy, son seigneur, et ne s'y réserve pour lui et pour ses hoirs qu'une rente annuelle de 12 deniers, monnaie de Flandre, que cette abbaye sera tenue de leur payer à toujours, à Bailleul, le jour de St.-Remi.

Le 10 mai 1295, Bauduin, châtelain de Bailleul, chevalier, et dame Agnès, sa femme, vendent à Guy, fils du comte de Flandre, la châtellenie de Bailleul avec toutes les terres, revenus, hommages et autres droits qui leur appartenaient, ainsi que tout ce qu'ils possédaient dans les territoires de Cassel et de Bailleul qu'ils tenaient en fief du comte de Flandre, pour la somme de trois mille livres parisis.

Il existe un grand nombre d'anciens titres relatifs à Bailleul, tant dans les archives de cette ville que dans celles du département; nous rappellerons ici quelques-uns des principaux.

Sentence du 28 avril 1213, concernant le droit d'issue de la bourgeoisie de Bailleul.

Donation, en 1248, à Bauduin de Bailleul, seigneur de Doulieu, par Mabile, châtelaine d'Ypres et de Bailleul, de tous ses revenus de Merris.

Lettres de vente, de juillet 1263, par la comtesse Marguerite, à Raoul del Eskaghe, d'un fief de 100 hœuds d'avoine de rente à recevoir annuellement sur l'espier de Bailleul.

Lettres de vente, du mois de novembre 1266, par Pierre de Wittèke, chevalier, seigneur de Bailleul, au profit de la ville, de ses tonlieux en ladite ville, pour 200 liv. parisis de rente héritable par an.

Acte du mois de septembre 1282, par lequel le comte Guy confirme l'échange que la comtesse Marguerite, sa mère, avait fait avec feu Bauduin de Bailleul, de la maréchaussée héréditaire de Flandre, au lieu de l'huisserie héréditaire qui appartenait audit Bauduin, pour en jouir par lui et par son hoir, à toujours, à condition que chaque jour que le maréchal sera dans l'hôtel du comte,

il aura de l'avoine pour cinq chevaux, trois sous, monnaie de Flandre, pour ses gages, dix coupons de chandelles, deux pots de vin, mesure de Flandre, sa nourriture dans l'hôtel, deux paires de draps par an, l'une à Noël et l'autre à la Pentecôte, ou cent sous, monnaie de Flandre, pour chaque paire de draps.

Commission de Louis, comte de Flandre, en date du 14 juillet 1324, au sieur d'Axelle, son lieutenant dans le comté de Flandre, pour s'informer si le comte a la connaissance et justice de ceux qui se sont rendus coupables de trahison envers lui, en quelque lieu et juridiction que lesdits traîtres soient pris et exécutés, et s'il se trouvait que ladite connaissance n'appartint pas au comte, de ressaisir Robert de Flandre, seigneur de Cassel, de l'effigie d'un homme pris et exécuté à Bailleul, en la terre et justice dudit Robert, pour trahison envers le comte.

Lettres du 1.er octobre 1348, par lesquelles Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, maintient les habitans de la ville et châtellenie de Bailleul dans tous leurs privilèges, franchises et coutumes.

Lettres du 5 mai 1384, des avoué, échevins, conseil et communauté de la ville et châtellenie de Bailleul, par lesquelles ils se soumettent en la grâce, pitié et miséricorde du duc de Bourgogne, comte de Flandre, pour toutes les rébellions, conspirations, désobéissances, commises par le corps de ladite ville et châtellenie et les habitans d'icelle, contre défunt le comte de Flandre dernier décédé.

Sentence arbitrale du 31 mai 1392, par laquelle il est déclaré que l'hôpital St.-Jean de Lestrée, à Bailleul, n'a ni seigneurie, ni justice sur les terres et maisons situées à Bailleul, appartenant à cet hôpital ou tenues de lui en rente, et que la seigneurie et justice de ces terres et maisons appartenaient aux seigneurs de Bailleul.

Déclaration du comte de Flandre, du 10 mars 1427, portant que la ville de Bailleul est du nombre de celles qui sont privilégiées pour faire des draps.

Lettres du 25 juin 1436, par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, considérant l'ancienneté de Cassel, décide que lorsque l'armée est en marche, ceux de Cassel iront avant ceux de Bailleul.

Compromis fait, le 11 février 1491, entre Charles, seigneur de Morbecque, et Antoine Dubois, seigneur de Flêtre, par lequel ils soumettent à la décision de la chambre des comptes de Lille, le différend qui existe entr'eux, au sujet du bailliage de Bailleul.

Lettres d'octroi du mois de juillet 1501, par Philippe, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, pour établir à Bailleul la franche foire du 9 septembre, durant trois jours.

Parmi les pièces que nous avons compulsées aux archives du département, une entr'autres a fixé particulièrement notre attention, c'est un certificat original écrit sur une demi-feuille de parchemin dont voici la copie textuelle :

« *Nous Lyon Benne et Omer Maes, hommes féodaux de nos » très-redoubtés seigneurs, messeigneurs le Roy des Romains et » Philippe, son fils, de leur court, à Bailleul en Flandres. Certi- » fions à tous et par espécial à mes très-honorés seigneurs messei- » gneurs les président et gens de la chambre des comptes, à Lille, » que Pierre Levos, soubz bailli dudit lieu de Bailleul, fist en notre » présence et autres nos compagnons, le dixième jour de juin, anno » 86 derniers passé, mettre à exécution par le bourreau d'Ypres, » ung pourcheau en lui ostant la vie et ce faict fu mis sur une reuwe » planté lez la justice de Bailleul, haut sur une estacque, et ce à » cause que ledit pourchau avait murdry et en partie mengié l'enfant » de Mathieu Ciex, demeurant en la paroiche de Meteren, dessoubz » la jurisdiction dudit Bailleul; et pour ce que raison veult et droit » enseigne que l'on certifie toute chose véritable, sy est-il que nous » certifions ce que dit est ainsi avoir esté fait au jour de susdit, en » témoing de ce nous hommes des sus-nommés avons ces présentes » scellé chacun de nos propres seaulz. Fait le xij.^e jour du mois de » septembre l'an mil iiijc quatre-vingt et six. Signé O. Maes, avec » paraphe, et sur la double queue de parchemin, Lyon Benne.* »

En 1482, une grande peste désola Bailleul et ses environs; ce fléau reparut de 1646 à 1648 en cette ville et y enleva 3,600 personnes en trente mois.

En août et septembre 1578, époque des troubles de Flandre, le cloître et l'église de Saint-Antoine-lez-Bailleul, fondé depuis plusieurs siècles, fut attaqué, pillé et démoli par les hérétiques.

La ville de Bailleul a souvent éprouvé de terribles désastres : saccagée ou brûlée en 1213, 1263, 1383, 1436, 1478, 1503, un accident imprévu la réduisit toute entière en cendres, en 1582; les Français y mirent le feu en 1653, mais elle souffrit davantage, en 1681, lors d'un incendie qui éclata dans une brasserie rue d'Ypres, et devint si violent qu'en moins de deux heures la ville entière et tous ses édifices publics étaient en flammes sans qu'il fut possible d'y porter secours.

En 1657, on commença à Bailleul et ailleurs à arrêter et justicier des sorciers et sorcières; il y eut peu de villes, bourgs et villages en Flandre où il n'en a été brûlé. Dans un procès dont le dossier se trouve aux archives, le bourreau de Dunkerque déclare, en 1659, avoir justicié cinq à six cents de ces individus qu'il avait trouvés marqués du *stigma diabolique* qu'il connaît très-bien. Une fois cette

narque reconnue, l'accusé était mis à la torture qui durait jusqu'à l'aveu. La dernière victime de la barbare ignorance qui dominait alors en Flandre, a été brûlée sur la place de Bailleul, le 18 août 1660. C'est Ghileine Isenbrant, femme de Jean Lievekint, cultivateur audit lieu, âgée de 58 ans et demi. Ses juges ont été condamnés à de fortes amendes et aux frais d'un procès qui a duré dix ans, devant le conseil de Flandre séant à Gand.

Il existait de temps immémorial, à Bailleul, une bourgeoisie très-nombreuse éparse dans toutes les villes et communes de la Flandre, qui conférait aux bourgeois le privilège de n'être attrayables en justice nulle part devant d'autres juges que le magistrat de Bailleul.

Le bailliage royal et siége présidial de Flandre a été transféré d'Ypres à Bailleul, en 1699, et y est resté jusqu'en 1790; sa juridiction s'étendait, tant pour le civil que le criminel, dans toute la Flandre maritime, depuis la Lys jusqu'à la mer. A la révolution il a été remplacé par les tribunaux de district. Le tribunal de district ou d'arrondissement, actuellement à Hazebrouck, est demeuré à Bailleul jusqu'en 1795, de sorte que les registres de saisines, création de rentes et autres actes portant transmission de propriétés, etc., de plusieurs villes, villages et seigneuries formant des collections plus ou moins complètes jusques et compris 1790, ont été déposés dans les archives de Bailleul où ils se trouvent encore.

Nous croyons utile de donner l'indication des communes dont les registres précités sont dans ce dépôt, attendu que beaucoup de personnes ignorent l'existence desdits registres auxquels elles pourraient avoir besoin de recourir.

Communes de Borre,	titres	de 1594	à 1790,	21	vol.
de Caëstre,	id.	de 1693	id.,	8	id.
de Cassel,	id.	de 1588	id.,	3	id.
Château de la Motte-au-Bois, Tenances de Hazebrouck, Morbecque, Steenbecque, Thiennes, Vieux-Berquin,	id.	de 1613	id.,	44	id.
Communes d'Eecke,	id.	de 1636	id.,	18	id.
Estaires,	id.	de 1511	id.,	75	id.
Hazebrouck. Ville, Vierschaere, Seigneuries,	id.	de 1501	id.,	187	id.

Communes de Lynde,	titres	de 1671	à 1790,	17	vol.
de Merris,	id.	de 1582	id.,	28	id.
de Meteren,	id.	de 1623	id.,	34	id.
de Morbecque,	id.	de 1576	id.,	66	id.
de Neuf-Berquin,	id.	de 1537	id.,	53	id.
d'Oudezeele,	id.	de 1674	id.,	9	id.
de St.-Jans-Cappel,	id.	de 1623	id.,	27	id.
de St.-Sylvestre-Cap.,	id.	de 1701	id.,	8	id.
de Steenwerck,	id.	de 1691	id.,	38	id.
de Strazeele,	id.	de 1623	id.,	22	id.
de Terdeghem,	id.	de 1622	id.,	23	id.
de Vieux-Berquin,	id.	de 1556	id.,	29	id.
de Wallon-Cappel,	id.	de 1657	id.,	11	id.

Les actes des notaires de toutes les communes qui composaient autrefois la châtellenie de Bailleul, de 1667 à 1790, existent aussi aux archives de cette ville, par suite de la suppression du tabellion.

Sur le mont de Lille, près la motte de l'ancien château de Bellequint, existe un champ en partie couvert de débris, où l'on présume qu'il y a eu un grand édifice du temps des Romains, parce qu'à la surface du sol on a trouvé éparses plusieurs médailles romaines, et non loin de là une pièce en or de Néron, bien conservée. Des cultivateurs, en creusant sur les bords de ce champ, ont découvert des espèces de corselets de fer entièrement consommé, dont ils n'ont pu deviner l'usage.

Le 17 février 1814, au point du jour, une troupe de douze à quinze cents cosaques, sous les ordres du baron de Geismar, est entrée en France par Bailleul qui était sans défense, et s'est dirigée sur Cassel.

La population de Bailleul n'a guère varié depuis l'an II; elle était, à cette époque, de 9,117 habitans; elle est aujourd'hui de 9,823, y compris 2,900 indigens secourus à domicile et 40 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 4,342 hectares, dont 2,508 en terres labourables, 1,389 en prés, 55 en jardins, 176 en bois, 8 en mares et étangs, 46 en fonds d'habitations, 150 en routes, chemins, 8 en rivières et ruisseaux, et 2 en autres objets non imposables.

Il n'y a point de montagne dans la commune de Bailleul, mais seulement quelques éminences dont le sommet surpasse de 15 à 25 mètres le niveau des plaines environnantes. On les appelle néanmoins, l'une le Mont-du-Comte, l'autre le Mont-de-Lille et la troisième le Mont-de-Saint-Antoine; il reste sur ces hauteurs des vestiges d'anciennes fortifications.

La nature du sol de Bailleul varie entre l'argile, la glaise jaune et la glaise bleue, plus ou moins mélangées de terre végétale résultant des engrais et d'une culture bien entendue qui a fini par rendre productifs les plus mauvais terrains; sous cette couche peu épaisse il en existe une de glaise bleuâtre d'une très-grande épaisseur.

Les principales productions de ce sol sont : le blé froment, le colza, les fèves, le houblon à tige blanche de Póperingue, les pommes de terre, le lin, l'olliette, l'avoine, les betteraves, les trèfles, les navets, les carottes, les haricots, le seigle et le tabac.

L'industrie de Bailleul a pour objets principaux la fabrication de tissus de coton, de toiles de lin, de toiles à matelas, de dentelles, de fils retors, le filage du lin et la broderie des blouses.

On trouve en cette ville une fabrique de sucre indigène, une briqueterie, une fabrique de pannes et poterie de terre, une blanchisserie de fil, une raffinerie de sel, une savonnerie, 13 brasseries, 9 moulins à blé, 7 moulins à huile, 1 moulin à tan.

Il y existe deux églises paroissiales, l'une dédiée à Saint-Vaast, qui est très-ancienne; l'autre, qui était autrefois l'église du collège des Jésuites, actuellement dédiée à Saint-Amand; une succursale au hameau d'Outersteene et une chapelle au hameau de la Crêche; deux hospices, l'un pour les vieillards et les malades de l'un et de l'autre sexe, au nombre d'environ 70; l'autre pour une trentaine de filles orphelines ou de familles indigentes; un collège communal, deux justices de paix, un bureau d'enregistrement et des domaines, une poste aux lettres, une poste aux chevaux, une brigade de gendarmerie, un bataillon de garde nationale et une compagnie de pompiers.

BAVINCKHOVE est situé sur la droite de la route de Cassel à Saint-Omer, à 4 kilomètres de Cassel, son chef-lieu de canton.

Richilde, veuve de Bauduin VI, comte de Flandre, s'était fait détester par ses cruautés. Obligée de fuir devant Robert le Frison, qui s'était mis à la tête des mécontens, elle se mit sous la protection de Philippe I.er, roi de France. En 1071, ce prince, avec son armée jointe à celle de Richilde, s'étant avancé jusqu'à Bavinckhove pour attaquer Robert, celui-ci, sans s'étonner du nombre de ses ennemis, y livra bataille et fit prisonnière Richilde qu'il fit conduire à Cassel.

Par lettres du 8 février 1287, le comte Guy confirme et approuve la vente faite par Arnould de Caëstre à l'église de Saint-Pierre d'Aire, d'une petite dime dans la paroisse de Bavinckhove, tenue de lui en fief, dont Jean d'Assenghien, bailli de Cassel, avait donné adhéritement audit chapitre.

6

La population de Bavinckhove est de 1056 habitans, dont 234 indigens et 130 mendians.

Son territoire contient 836 hectares, ainsi divisés : 497 en terres labourables, 252 en prés, 9 en jardins, 33 en bois, 6 en landes et étangs, 5 en superficie des propriétés bâties, 32 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire a pour objet le blé, les fèves, l'avoine, le colza, les pommes de terre, les choux, les navets, le trèfle et le lin.

Sa culture principale est le blé et les fèves.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe à Bavinckhove 1 moulin à blé, 2 brasseries et 1 briqueterie.

BERTHEN, canton de Bailleul-Sud-Ouest, est à 6 kilomètres de cette ville, près des limites de la France et de la Belgique, à droite de la grande route de Bailleul à Hazebrouck.

Les terres et seigneuries de Berthen, Vleminckhove, Noirmont et Hout-Ambach, situées en Flandre, furent réunies en un seul corps de terre et érigées en marquisat sous le nom de Berthen, par lettres du roi Philippe IV, du 19 juin 1660, en faveur et en considération de la noble extraction et des services de George de Thiennes, baron de Brœck, seigneur de Berthen, Vleminckhove, Noirmont et Hout-Ambach, gouverneur d'Aire et mestre de camp entretenu.

On compte à Berthen 584 habitans, dont 115 indigens recevant des secours à domicile.

Son territoire contient 512 hectares, dont 257 en terres labourables, 5 en jardins, 26 en prés, 158 en pâturages, 37 en bois, 9 en landes, 1 en mares d'eau, 3 en contenance de propriétés bâties, 14 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en blé froment, seigle, avoine, fèves, pommes de terre, colza et lin.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Les établissemens industriels qui y existent sont : 1 moulin à blé, 1 moulin à l'huile et 1 brasserie.

Les archives de la mairie de cette commune renferment trois registres de l'an 1541, relatifs aux biens du bureau de charité et de l'église ; plus, un registre des actes de naissances, mariages et décès de 1591 à 1621 inclusivement, écrit en flamand.

BLARINGHEM est situé à gauche du canal de Saint-Omer à Aire, à 12 kilomètres d'Hazebrouck, son chef-lieu de canton.

Le 10 mai 1297, le comte Guy nomme son bailli de Cassel

pour mettre en héritage, selon la loi, vingt-une mesures de terre fief, situées dans la paroisse de Steenvoorde, qui appartenaient à Jean le Cauves, à charge de payer tous les ans, le jour de Saint-Martin d'hiver, douze deniers parisis par mesure, aux briefs du comte, à Blaringhem.

Raoul de Clermont, connétable de France et sire de Neelle, garde du roi de France dans la terre de Flandre nouvellement acquise, donne, le 15 juillet 1298, à messire Bauduin de le Plancke, chevalier, sire de Thiennes et de Steenbecque, et à ses hoirs à toujours, pour le dédommager des pertes qu'il a soufferte dans la guerre que le roi soutient contre Guy de Dampierre, jadis comte de Flandre, toute la terre et la maison de Blaringhem, confisquées sur Thomas de Lille, à cause de ses forfaits dans cette guerre, et tout ce qui appartient au roi dans la paroisse de Blaringhem, pour le tenir à toujours en hommage franchement du roi.

La population de Blaringhem est de 1,800 habitans, dont 600 sont portés sur la liste des indigens et 150 se livrent à la mendicité.

La superficie totale de son territoire est de 1,820 hectares, dont 1,060 en terres labourables, 537 en prés, 129 en bois, 19 en landes et marais, 13 en contenance des propriétés bâties, 49 en routes, chemins, et 13 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'avoine, les fèves, le colza, la camomille et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa principale industrie est le filage et le tissage du lin.

Il existe à Blaringhem 4 moulins à blé, dont 3 à vent et 1 à l'eau, et 1 moulin à huile.

BOESCHÊPE, canton de Steenvoorde, est situé à l'extrême frontière du département, sur le chemin de Bailleul à Poperingue, à 8 kilomètres de Steenvoorde et 15 d'Hazebrouck.

Au mois de septembre 1792, des troupes françaises s'établirent à Boeschêpe et eurent de fréquentes escarmouches avec les Autrichiens qui y faisaient beaucoup de ravages. Les Français partirent au printemps suivant, avant le siège d'Ypres.

En 1809, un ouragan terrible renversa tout ce qui existait sur la partie occidentale du Mont-de-Boeschêpe ; les maisons furent culbutées, les arbres et les haies furent déracinés et lancés à d'assez grandes distances.

Il y a dans cette commune, sur l'extrême frontière, une chapelle où les habitans du hameau de l'Abeele vont entendre le service divin.

Les registres de l'état civil déposés dans les archives de Boeschêpe remontent à l'année 1603.

On compte dans cette commune 1,935 habitans, dont 645 indigens.

Sa superficie territoriale est de 1,359 hectares, dont 594 en terres labourables, 480 en prés, 10 en terrains plantés, 217 en bois, 7 en terrains incultes, 7 en fonds d'habitations, 42 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, les féveroles, le seigle, l'avoine, les pommes de terre, le houblon et le lin.

Sa culture principale est le blé.

Quoique le sol de cette commune soit, presque sur tous les points, médiocre et pierreux, le houblon qu'on y récolte est cependant de première qualité.

L'industrie des habitans a généralement pour objet l'agriculture, néanmoins une assez grande partie des habitans s'occupent aussi du filage du lin et du tissage des grosses toiles d'étoupe, dites toiles d'emballage.

On trouve à Boeschêpe 2 moulins à blé, 4 brasseries et 1 blanchisserie.

BOESEGHEM, canton d'Hazebrouck-Sud, est situé à gauche de la route d'Hazebrouck à Aire et près de cette dernière ville.

Il existe aux archives du département un état fort long, sur deux bandes de parchemin, portant la date de 1298, qui indique les noms des personnes de Boeseghem et d'autres paroisses du bailliage de Cassel qui ont été du parti du roi pendant la guerre.

Cette commune a une population de 997 habitans, dont 106 indigens et 13 mendians.

Son territoire renferme 695 hectares, ainsi divisés: 441 en terres labourables, 192 en prés, 25 en bois, 5 en landes et marais, 8 en superficie des propriétés bâties, 21 en routes, chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, les fèves, les pommes de terre, l'avoine, le méteil, le lin, le tabac, le colza et la camomille.

Sa culture principale est le froment.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe à Boeseghem 1 brasserie et 2 moulins à blé.

BORRE est à 4 kilomètres d'Hazebrouck, son chef-lieu de canton, sur le chemin de cette ville à Bailleul, entre Hazebrouck et Pradelles.

La seigneurie de Borre dépendait de la cour de Cassel.

On trouve les noms de plusieurs habitans de la paroisse de Borre, dans un état de l'an 1298, indicatif des personnes du bailliage de Cassel qui ont été du parti du roi pendant la guerre.

En 1369, Yolende de Flandre, comtesse de Bar et de Cassel, accorde la prolongation d'un sauf-conduit pour quinze jours, au seigneur de Borre et à ceux qui viendraient avec lui, armés ou non armés, à pied ou à cheval, pour la trouver dans quelque lieu qu'elle soit.

Par lettres du 27 août 1391, cette même comtesse donne pouvoir à Pierre Delecourt, curé de Merville, son chapelain, de vendre au duc de Bourgogne 1,440 livrées de terre que ce duc devait payer à ladite comtesse, dans le comté de Flandre, *en vertu du traité et accord passé par le parlement de Paris et ladite dame, en récompense et au lieu des villes de Borre, Watten et Bergues.*

L'an 1400, Péronne de Saint-Omer, fille de Jean, apporta en dot la seigneurie de Peene, avec celle de Staple, *de Borre* et autres, à Watier de Halewin, qu'elle épousa.

Borre a une population de 803 habitans, dont 45 indigens et 2 mendians.

Sa superficie territoriale est de 595 hectares, dont 363 en terres labourables, 177 en prés, 29 en bois, 6 en fonds d'habitations, 18 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

On y cultive généralement toutes les céréales; mais la culture principale est le blé froment, les fèves, l'avoine blanche, le lin, le colza et le trèfle.

Il s'y fait un assez grand commerce de bestiaux élevés dans la commune.

Les seuls établissemens qu'on y trouve sont: 1 brasserie et 1 moulin à blé.

BUYSSCHEURE, canton de Cassel, est à 11 kilomètres de cette ville, près de la limite des arrondissemens de Dunkerque et d'Hazebrouck.

Nous avons découvert, dans les archives du département, l'original en parchemin d'une lettre, en date du 12 juin 1367, de Marguerite de France, comtesse d'Artois et de Bourgogne, relative à une information qui devait être tenue au sujet de la mouvance de la terre de Buysscheure, que la comtesse d'Artois et le châtelain de Saiut-Omer prétendaient être du fief dudit châtelain et des arrière-fief et ressort du comté d'Artois, et que le comte de Flandre et la comtesse de Bar soutenaient au contraire être du fief de la dame de Cassel et des arrière-fief et ressort du comté de Flandre.

La paroisse de Buysscheure faisait partie de la châtellenie de Cassel. Son église, dédiée à Saint-Jean-Baptiste, fut presqu'entièrement reconstruite en 1693; elle fut agrandie en 1759; des orgues y ont été placées, en 1831, par les soins de M. Cornette, desservant, et de M. Vitse, maire de cette commune.

La population de Buysscheure qui, en 1803, était de 750 habitans, est aujourd'hui de 903, dont 105 indigens et 4 mendians.

Son territoire contient 611 hectares, dont 318 en terres labourables, 275 en prés et pâtures, 7 en bois, 3 en superficie des propriétés bâties et 8 en routes, chemins et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le blé, les fèves, les avoines et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il existe en cette commune 2 moulins à blé et 2 brasseries.

CAESTRE est situé sur la route de Lille à Dunkerque, entre Bailleul et Cassel, à 8 kilomètres d'Hazebrouck, son chef-lieu de canton.

Quelques antiquaires ont prétendu que la commune de Caestre doit son nom aux mots latins *Castæ tres*, les trois Chastes ou les trois Vierges ; Gamay et Sanderus pensent au contraire qu'elle le tire du mot *Castra*, Camps.

Gérard de Caestre, bailli de Cassel, fut témoin à l'acte de confirmation du mois de mai 1261, de la vente faite par Wautier, dit Sclaffe, et Béatrix, sa femme, au chapitre de Harlebecke, de toute la dîme de la paroisse de Morselle.

Gérard de Juliers, seigneur de Caestre, déclare, le 9 juillet 1295, que le comte Guy lui ayant donné et à ses hoirs à toujours, une rente de cent livrées de terre à tournois, à recevoir tous les ans sur le comté de Namur, pour la tenir en fief des comtes de cette province, et ledit comte lui ayant aussi donné mille livres tournois pour acheter des terres dans le comté, il reconnaît être devenu son homme, promet de le servir comme homme lige doit aider son seigneur, s'en remet à la décision de Jean, duc de Lothier et de Brabant, pour les secours que lui et ses hoirs devront donner aux comtes de Namur dans les guerres qu'ils auront à soutenir, et s'oblige à ne jamais renoncer à cet hommage sans rendre les mille livres tournois ci-dessus.

Michel de Caestre donne quittance, en 1335, devant les échevins de Dunkerque, de tout ce qu'il pouvait prétendre contre la dame de Cassel et le défunt son mari, pour services, prêts, dommages et autres causes.

La chapelle de Caestre, dite des Trois-Vierges, dont la fondation remonte au 9.e siècle, est digne d'attention, non-seulement par son antiquité, mais encore par la légende tragique et miraculeuse qui s'y rattache, et que nous transcrivons ci-après :

L'an de grâce 819, Sabine, Elfride, Edith, toutes trois filles

de Kenulfe, roi de Mercie (en Angleterre), ayant été converties à la religion catholique par des missionnaires étrangers que les flots avaient jetés dans les États de leur père, formèrent le dessein de quitter leur famille et de faire un pélérinage à Rome. Débarquées à Mardyck, elles allèrent visiter l'église de Saint-Winoc, montèrent à Cassel, où elles reçurent l'hospitalité dans un couvent de femmes, et s'acheminèrent ensuite vers le monastère d'Eecke, dans l'église duquel elles passèrent toute la matinée en prières. Ayant poursuivi leur route et se trouvant à une demi-lieue du couvent, sur le territoire de Caestre, elles se détournèrent un peu du chemin, s'assirent sur l'herbe et se mirent à manger quelques provisions que les religieux leur avaient données. Elles n'avaient point encore achevé leur frugal repas, que trois brigands, qui avaient suivi leur traces, les assaillirent à l'improviste et les assassinèrent.

Un chevalier vieux et aveugle résidait alors dans un castel voisin du lieu de cette horrible scène. Appuyé contre une balustrade, il réchauffait ses membres engourdis par l'âge, aux rayons déclinans du soleil, quand son ouïe, exercée par la privation de la vue, crut entendre, dans le ramage des hôtes ailés de la forêt, le signal d'un événement extraordinaire.

Étonné de ce prodige, le chevalier fait seller son cheval, et, guidé par son écuyer, il se dirige vers l'endroit où les cris et le vol des oiseaux semblaient appeler la présence d'êtres plus puissans qu'eux.

Il ne peut en croire le rapport de son écuyer, quand celui-ci s'écria que sur l'herbe d'une clairière gisaient encore palpitans les cadavres de trois jeunes filles. Il veut s'assurer par lui-même d'un événement aussi tragique ; il descend de cheval, plonge sa main, conduite par celle de son écuyer, dans la plaie sanglante d'une des victimes, et, la retirant aussitôt avec un mouvement d'horreur, il la porta vers son front ; mais, ô miracle inattendu ! à peine ce sang martyr a-t-il touché ses yeux...... il a recouvré la vue.

Ce chevalier, après avoir rendu graces à Dieu du bienfait qu'il venait d'en recevoir, fit enterrer les trois nobles pélerines et fit ériger, sur le lieu même, un monument pour perpétuer la mémoire de cet insigne miracle.

Quelques siècles après sa fondation, la chapelle de Caestre acquit un grand renom dans les alentours, à cause de la prompte guérison qu'y obtenaient certaines infirmités. C'est probablement à cette époque que fut instituée la procession qui se fait encore à Caestre, le dernier dimanche de juin de chaque année, procession dans laquelle on voit figurer les trois jeunes vierges, suivies

de leurs farouches assassins et le vieux chevalier aveugle monté sur son cheval.

Caestre a une population de 1,653 habitans, dont environ 200 portés sur la liste des indigens et 31 mendians.

Sa superficie territoriale est de 1,010 hectares, dont 631 en terres labourables, 332 en prés, 3 en bois, 9 en fonds d'habitations, 34 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On y cultive toutes les céréales ; sa culture principale est le blé.

Les habitans de cette commune s'occupent isolément du tissage des toiles.

Les établissemens industriels qui existent à Caestre, sont : 3 moulins à blé, 1 moulin à huile, une briqueterie et une brasserie.

CASSEL, chef-lieu du canton de ce nom, sur la route de Lille à Dunkerque, est à 14 kilomètres d'Hazebrouck, 49 de Lille, 9 de Saint-Omer et 9 de Bergues.

Cette ville, dont le nom latin est *Castellum Morinorum*, est fort ancienne. Tous les historiens assurent qu'elle était la capitale des Morins, quand Jules-César conquit ce pays. Des médailles trouvées dans les fouilles qu'on y a faites, ne laissent aucun doute sur le séjour qu'y ont fait les Romains. On dit que les Morins, peuples de la Gaule-Belgique, ont bâti le château qui y a jadis existé. Ce lieu devint célèbre par le nombre d'habitans qui vinrent s'y établir. Odoacre, forestier de Flandre, lui a donné, vers l'an 860, les privilèges de ville, et les comtes de Flandre l'ont fait entourer de murailles, pour se garantir des courses des Français.

En 1071, Robert le Frison, oncle et tuteur d'Arnould, dit le Malheureux, comte de Flandre, attaqua son neveu sous prétexte qu'il était faible d'esprit et incapable de gouverner ses États. Arnould appela à son secours Philippe I.er, roi de France ; mais leurs troupes furent défaites près de Cassel par le comte Robert, et Arnould y fut tué sans laisser de postérité. Robert se mit alors en possession du comté de Flandre.

Le même comte Robert fonda à Cassel, en 1085, le chapitre de Saint-Pierre ; les uns disent que ce fut en commémoration de la victoire qu'il avait remportée contre le roi Philippe ; d'autres assurent qu'il fut contraint à cette fondation, à titre de pénitence, par le Pape Grégoire VII, indigné de l'action que Robert avait commise en ravissant injustement les États de son neveu, dont il avait causé la mort.

Les titres de fondation du chapitre de Saint-Pierre existent aux archives du département; ils portent que cette église sera établie à Cassel, dans le quartier des Ménapiens, pour 20 chanoines, dont 7 prêtres, 5 diacres et les autres sous-diacres, auxquels il

est recommandé d'observer la chasteté, de manger ensemble et de ne pas aller à l'église sans l'habit de cloître. Le comte Robert déclare, dans lesdits titres, qu'il donne à ce chapitre les deux tiers de la dîme de Cassel, des biens à Flêtre, Betsingèle, 6 bergeries à Bercle, dans le territoire de Furnes, deux parties des dîmes de Saint-Omer, de Cassel et de Courtrai, la terre d'Houtkerque et le fodermalt (rentes) guermehalt, l'église d'Herdinghe, tout le cens de Cassel; le tout quitte de tout service et exaction. Le comte veut que la paix règne toujours entre les chanoines et que du revenu des 6 bergeries de Bercle, on en prenne par an 20 livres 10 sous pour la prévôté, 25 livres pour l'entretien de l'église, 4 livres pour le luminaire, 160 hœuds d'avoine et 9 livres pour la réception des hôtes, la dîme de ses biens dans la chatellenie de Cassel, pour les chapelles claustrales, 6 livres pour les choses nécessaires au dortoir, au réfectoire, au cellier et à la cuisine.

Par lettres de 1,085, indiction 8.e de la 24.e année de son règne, Philippe I.er, roi de France, confirme la fondation faite par le comte Robert, du chapitre de Saint-Pierre à Cassel, et les biens qui lui ont été donnés, *excepto equitatu equitum* (excepté l'ost et le chevauchié), et veut que ce chapitre soit exempt de l'évêché de Térouanne, comme l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, fondée par le roi Thierri, l'est de l'évêque de Cambrai. Le roi déclare que si quelqu'un s'oppose à cette constitution, tout ce qui lui appartiendra sera réuni à son domaine.

En 1141, à Rheims, dans le synode général, indiction 4.e, 6.e année du règne de Louis VII, 2.e de l'archiépiscopat de Samson, cet archevêque de Rheims déclare aux chanoines de Saint-Pierre de Cassel, qu'à la prière de Milon, évêque de Térouanne, et comme métropolitain, il confirme les biens que Robert le Frison a donnés à ce chapitre, et accorde auxdits chanoines la liberté d'élire un prévôt et leur défend toute simonie.

Par lettres de l'an 1177, datées d'Aire, la veille du départ du comte pour Jérusalem, Philippe comte de Flandre et de Vermandois, confirme la fondation du chapitre de Saint-Pierre à Cassel, faite par Robert le Frison, en 1085.

Guillaume d'Ypres, fils de Philippe de Flandre, second fils de Robert le Frison, prétendant à la succession du comté de Flandre, après la mort du comte Charles, assassiné à Bruges, le jour des Cendres 1127, s'empara de Cassel et de plusieurs autres villes.

Philippe, roi de France, voulant faire la guerre à Jean, roi d'Angleterre, pour le détrôner à cause de ses cruautés, avait assemblé à Soissons tous les princes de son royaume, ses confédérés et ses alliés. Ferrant, comte de Flandre, refusa son con-

cours en disant qu'il ne servirait le roi que quand ce dernier lui aurait rendu les villes de St-Omer et d'Aire qui lui avaient été ravies injustement. Le roi n'ayant pu, même au moyen d'indemnités pécuniaires, vaincre les refus de Ferrand, tourna contre la Flandre l'armée qu'il avait destinée contre l'Angleterre. Il fit le siége de plusieurs villes de ce comté, entr'autres de Cassel qu'il prit en l'année 1214.

Par lettres datées de Lille, l'an 1218, le premier mercredi avant saint Simon et saint Jude (24 octobre), Michel de Harnes, connétable de Flandre, cède à Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, et à ses successeurs à perpétuité, la châtellenie de Cassel, en échange de ce que la comtesse lui avait donné à Bruxelles, Pollinchove, Rubrouck et Lederzeele.

En 1327, les habitans de Bruges, Ypres et autres villes de la Flandre, s'étant révoltés pour la quatrième fois contre Louis de Nevers, comte de Flandre, celui-ci qui se trouvait alors à Paris, sollicita des secours de Philippe de Valois, qui vint à Arras avec une puissante armée, au mois d'août de l'année suivante, et de là se dirigea vers le Mont-Cassel, où était rassemblée l'armée des Flamands. Ceux-ci avaient peint sur leurs bannières un grand coq avec cette inscription :

Quand le coq chanté aira
Le roi Cassel conquêtera.

L'arrivée des Français ne les étonna point. Ils descendirent de la montagne, attaquèrent les troupes du roi Philippe, le 23 août 1328, et les combattirent avec beaucoup de vaillance; cependant ils ne purent résister à la supériorité des Français. Ils furent vaincus et contraints de fuir, laissant 13,000 des leurs sur le champ de bataille. Les Français victorieux prirent la ville de Cassel qu'ils pillèrent, saccagèrent et brûlèrent entièrement.

En 1347, Philippe de Valois, roi de France, envoya son fils le duc Jean de Normandie au secours de la ville de Calais, qui était assiégée par le roi d'Angleterre. Ce prince n'ayant pas de forces suffisantes, voulut attirer ailleurs les troupes anglaises, et à cet effet vint mettre le siége devant Cassel, qui, depuis peu, avait été fortifié par les Flamands. Son espoir ne se réalisa point; les Anglais restèrent devant Calais, et la garnison flamande de Cassel étant sortie de la place, sous la conduite de Giles de Rypergbetrse, tisserand de Gand, mit en déroute les Français qui laissèrent sur le terrain 1,300 morts et blessés.

Les habitans de Cassel s'étant révoltés, en 1430, contre l'autorité de Philippe de Bourgogne, comte de Flandre, ce prince vint

avec des troupes pour les réduire. A cette nouvelle, les habitans craignant la puissance du comte, se rendirent au-devant de lui, tête et pieds nus, implorant la grâce de leur faute. Philippe leur pardonna, mais il fit mourir cinq des principaux chefs de la rébellion, fit désarmer les habitans, leur imposa une forte amende, cassa leurs priviléges et leur en donna de nouveaux.

En 1677, pendant que Louis XIV faisait le siége de Cambrai, l'armée d'observation, commandée par le duc d'Orléans, son frère, défit, près de Cassel, le prince d'Orange, qui commandait les armées d'Espagne et de Hollande au nombre de 30,000 hommes. Les Français firent 2,000 prisonniers, prirent soixante étendards et drapeaux, 13 pièces de canon et tout le bagage.

Cassel appartient à la France depuis 1676. Elle lui a été cédée, avec toute sa châtellenie, par la paix de Nimègue, conclue en 1678.

En compulsant les archives du département, nous avons trouvé un grand nombre de titres originaux concernant la ville de Cassel, ses habitans et ses corporations religieuses; nous nous bornerons à citer les suivans :

1.° Lettres du 30 juin 1196, 2 des calendes de juillet, par lesquelles Philippe de Harnes confirme le don que le connétable Michel, son père, avait fait à l'église de Saint-Pierre de Cassel, de dix livres à recevoir annuellement sur le tonlieu qui se lève, pour y établir un chapelain qui sera nommé par le chapitre, d'accord avec le châtelain, et ce, du consentement d'Ade, sa femme, et de Michel, frère dudit Philippe; il donne de plus 40 sous à jouir annuellement sur le même tonlieu, dont moitié pour le châtelain et le reste pour l'anniversaire de son père.

2.° Lettres du 16 avril 1279, le dimanche après l'octave de Pâques, par lesquelles les échevins et communauté de la ville de Cassel déclarent que si le tonlieu de Cassel diminue par la franche foire que Guy, comte de Flandre, leur avait accordée chaque année, depuis le samedi après la Pentecôte jusques au mercredi suivant, il promet de l'en dédommager.

3.° Jugement rendu, le 2 juin 1287, par le comte de Flandre, contre ses hommes de Cassel, reconnus coupables *à la vérité tenue dans cette ville*, d'avoir pris deniers pour jugemens et arbitrages : Jean de Bredeniers, coupable d'avoir pris deniers des deux parties, exilé dans la Pouille pendant deux ans; défense de revenir, après ce terme, plus près de la Flandre, que la rivière de Somme; confiscation au profit du comte, de la Mayerie, du poids et des deniers de St Pierre de Cassel. Jean de Bruech, pour avoir pris de l'argent des parties qu'il devait juger, déclaré incapable de juger et condamné à 10 livres d'amende envers le comte. Henri

don Briart pour même cause, déclaré incapable de juger, d'être échevin, et au service du comte; ses fiefs confisqués au profit de ce dernier. Henri Despreis, banni de tous tribunaux, dans le bailliage de Cassel jusqu'à rappel. Jean de le tour, condamné à ne jamais être d'aucuns tribunaux dans le bailliage de Cassel, et au service du comte. Huon d'Oxelaere, condamné de même et de plus à 100 livres d'amende envers le comte. Jean Copman, convaincu d'avoir pris de l'argent pour arbitrages, condamné à ne jamais être d'aucun tribunaux, jusqu'à la volonté du comte.

4.° Lettres du 20 dédembre 1369, par lesquelles Yolende, comtesse de Bar et de Cassel, donne à Leurequin le Ber, son huissier, pendant sa vie, la mairie de Cassel, l'office de la Sergenterie et garde des bois et garennes de Vaemberch et 3 livres de gros sur sa recette générale de Flandre; et comme ladite comtesse avait donné audit le Ber le profit des jeux de grièche, de dés et d'échiquier dans ladite mairie de Cassel, et qu'elle a défendu ces jeux, elle décharge ledit le Ber d'une rente annuelle de 12 livres qu'elle avait retenue sur la mairie de Cassel.

5.° Sauf-conduit donné le 16 juillet 1372, par Charles V, roi de France, à la prière de la comtesse de Bar et de Cassel, sa prisonnière, à Thiébaut de Bourmont, conseiller de ladite comtesse, et à plusieurs personnes avec lui, jusqu'au nombre de vingt, pour aller sous la sauve-garde d'un sergent d'armes, pendant l'espace d'un mois.

6.° Procuration, en date du 13 octobre 1372, de ladite Comtesse à Thiébaut de Bourmont, pour retirer de prison et mettre en liberté Henri de Bar, chevalier, que cette comtesse avait fait arrêter et que le comte de Flandre retenait prisonnier à sa prière.

7.° Lettres de rémission accordées en octobre 1373 par Charles V, roi de France, à Louis dit le Haze, bâtard de Flandre, pour avoir pillé et incendié les villes de Longueval, Fauconvillers et Burenville, en haine du sieur de Longueval, seigneur de ces lieux, lequel avait repris et ramené la comtesse de Bar qui s'était échappée de la tour du temple à Paris où le roi la retenait prisonnière.

8.° Compte rendu par Ghilbert de Winnezeele de la taille accordée à la comtesse de Bar, pour payer sa délivrance, par la châtellenie de Cassel, le jour de saint André 1373.

9.° Lettres de l'official de Rheims, du 20 mai 1379, qui annullent la sentence de l'évêque de Térouane et de ses officiaux qui avaient fair cesser l'office divin à Cassel.

10.° Lettres du mois de mai 1384, par lesquelles Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Marguerite de Flandre sa femme, rendent aux échevins, communauté, bourgeois et habitans de la

ville et châtellenie de Cassel, les lois, franchises, privilèges et coutumes dont ils jouissaient avant les rébellions.

11.° Commission de capitaine et garde de la forteresse de Cassel donnée, le 4 octobre 1390, par Yolende de Flandre, comtesse de Bar, dame de Cassel, à Laurequin le Ber.

12.° Mandement du 7 mars 1393, de Philippe, duc de Bourgogne, au souverain bailli de Flandre, et aux baillis d'Ypres et de Bergues, d'ajourner pardevant les gens de son conseil, en sa chambre à Lille, Jacques Delaval, chevalier, Casin Wenins, Simon de Fisseux, Gauthier Brinc et Pierre de le Hole, et d'arrêter et prendre au corps Grard Louis, Hue Courteville, Julien Yongherich et Jacques Delebeque, tous officiers et familiers de la comtesse de Bar, dame de Cassel, accusés d'abus de justice, excès, exactions et autres crimes.

Cassel est situé sur une haute montagne de laquelle on découvre plus de 30 villes et de 100 villages. Cette montagne, qui porte le même nom que la ville, a la forme d'un cône; sa base est d'environ 2,000 mètres. Son élévation, qui est de 95 mètres au-dessus de la plaine et de 110 mètres au-dessus du niveau de la mer, n'est très-sensible que parce que tout le pays environnant, à plusieurs lieues, est une plaine très-vaste et très-basse.

En creusant le Mont-Cassel à une profondeur de 36 pieds, on a reconnu treize couches de terrains de nature différente; en voici l'indication.

Terre végétale, épaisseur de la couche.	1 pied.
Terre sablonneuse, idem,	2
Terre sablonneuse mêlée de pierres ferrugineuses, idem,	3
Argile, idem,	2
Sable jaune, quelquefois sans coquille, id.,	10
Roche coquillère, épaisseur de la couche, id.,	1
Sable mêlé de coquilles, idem,	3
Couche de roche coquillière, idem,	1
Sable mêlé de coquilles, idem,	2
Idem et calcaire, idem,	1
Sable mêlé de coquilles fossiles, idem,	4
Sable blanc de neige sans coquilles, idem,	6
Sable jaune ferrugineux, idem,	0

Comme on n'a pas creusé plus profondément, l'épaisseur de cette dernière couche est inconnue.

A environ 10 pieds au-dessous du sol, on a trouvé, à la surface de l'argile, du charbon de bois très-bien conservé, de l'épaisseur de plusieurs pouces, quelquefois seul, quelquefois ac-

compagné de poteries antiques de diverses dimensions, jusqu'à la contenance de deux litres. Ces vases à bord évasé ou à goulot étroit n'étaient pas d'une forme grossière ; les uns étaient rouges, d'autres bleus ; plusieurs avaient des anses ; ils étaient couchés sur le charbon. Il est à présumer que ces vases étaient sur le feu lorsqu'est arrivé l'événement qui les a recouverts.

La population de Cassel était, en l'an 9, de 3,764 habitans ; elle est aujourd'hui de 4,234, y compris 510 indigens et 21 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1298 hectares, ainsi divisés : 559 en terres labourables, 470 en prés et pâtures, 41 en jardins, 141 en bois taillis, 6 en landes, sablières, tourbières et étangs, 14 en fonds d'habitations, 48 en routes, chemins, 2 en rivières et ruisseaux, et 17 en forêt royale.

On cultive en cette commune le froment, les fèves, l'avoine, les pommes de terre, le colza, les navets, les choux, les carottes, le lin et le trèfle.

Sa culture principale est le froment, les fèves, le lin et les pommes de terre.

Sa principale industrie a pour objet la tannerie et la corroyerie, la fabrication des bières et des huiles.

Ses marchés hebdomadaires, qui ont lieu les jeudis, sont abondamment fournis de denrées et marchandises de toutes espèces. Ses belles et nombreuses foires renommées pour la quantité de chevaux et de bestiaux qu'on y expose, attirent beaucoup d'étrangers.

On compte à Cassel 5 brasseries, 7 moulins à blé, 7 moulins à huile, une raffinerie de sel, une fabrique de savon, 6 tanneries et corroyeries, une fabrique de chapeaux, 2 poteries, 3 teintureries, 5 fabriques de bas, 9 fabriques de toiles, 2 blanchisseries de toiles et fils, 4 fabriques de chandelles et une imprimerie.

Il existe en outre, en cette ville, une justice de paix, un collége, poste aux lettres, poste aux chevaux, un bureau de l'enregistrement et des domaines, deux hospices, l'un pour les vieillards, l'autre pour les orphelins, un bataillon de garde nationale, une compagnie de pompiers et une brigade de gendarmerie.

Cassel est la patrie du lieutenant-général comte Vandamme, du maréchal-de-camp baron Gobrecht, du colonel de hussards, baron de Mersseman et de plusieurs autres officiers supérieurs distingués.

EBBLINGHEM, canton d'Hazebrouck, Nord, à droite de la

route d'Hazebrouck à St.-Omer, est situé à 10 kilomètres de la première de ces deux villes et à peu de distance de Renescure.

Les héritiers de Clais Serdebbouts et Jean de Flamerthinghe, hôtes d'Ebblinghem, ont présenté, en 1330, au Seigneur de Cassel, une requête pour demander la délivrance des biens desdits Clais et Jean tués au service du seigneur de Cassel, et non en combattant contre lui, par mandement daté de la même année, Robert de Flandre, seigneur de Cassel, enjoint à Jean Palstre, son chambellan, d'examiner ladite requête.

Une branche des seigneurs de St.-Omer posséda les seigneuries de Morbecque et d'Ebblinghem; Jonc de St.-Omer, seigneur desdits lieux, fut chambellan de Charles, duc de Bourgogne.

La population d'Ebblinghem est de 710 habitans.

Son territoire a une superficie de 908 hectares, dont 429 en terres labourables, 270 en prés, 178 en bois, 5 en contenances des propriétés bâties, 25 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'avoine, les fèves, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Sa seule industrie est l'agriculture.

Il n'existe qu'un moulin à blé dans cette commune.

EECKE, à 5 kilomètres de Steenvoorde, son chef-lieu de canton, est situé entre Caestre et Steenvoorde, à droite du chemin conduisant de l'une à l'autre de ces deux communes.

Saint Vilmer de Boulogne pratiqua la vie érémitique dans ce village, avant que de fonder l'abbaye de Samer, dans le Boulenois.

Le 5 avril 1269, Gérard de Reningheles déclare s'être obligé par-devant le comte dont il est homme, et par-devant les hommes du terroir de Cassel, et s'oblige de nouveau à donner au comte et à ses hoirs, 40 livrées de terre à toujours s'il ne rachète pas la dîme qui lui appartient dans le village d'Eecke, tenue de noble dame Mahault, châtelaine de St.-Omer, et qu'il a engagée pour six ans au chapitre de Térouanne, pour la somme de 300 livres parisis.

Le même Gérard supplie Guy, comte de Flandre, le 21 avril 1269, de confirmer l'engagement de la dîme d'Eecke qu'il avait fait pour six ans au chapitre de l'église de Térouanne.

Les habitans de la ville d'Eecke présentent, en 1304, au comte de Flandre, qu'ils appellent *Gentius Sires*, une requête par laquelle ils se plaignent de ce que les Français ont brûlé presque toute leur paroisse; lui mandent qu'ils sont à la veille d'être encore incendiés, et le prient de confirmer un accord qu'ils avaient fait avec eux de leur payer 90 livres, monnaie du roi, à con-

dition de ne plus être brûlés et pillés par les Français, jusques à huit jours après Pâques.

Philippe de Massenec, seigneur d'Eecke, fut au nombre des personnages qui assistèrent à la conclusion de la paix faite à Tournai, le 18 décembre 1385, entre Philippe de Bourgogne, comte de Flandre, et les bourgeois de Gand.

La population d'Eecke était en l'an 9 de 1,448 habitans; en 1827, elle était de 1,351; elle n'est plus aujourd'hui que de 1,144; dans ce dernier nombre sont compris 360 indigens et 2 mendians.

Son territoire contient 1037 hectares, dont 566 en terres labourables, 392 en prés, 10 en terrains plantés, 8 en bois, 4 en terrains incultes, 7 en superficie de propriétés bâties, 49 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, le seigle, l'avoine, les fèves, le colza, le lin, les pommes de terre, et les fourrages de toutes espèces.

Cette commune est citée pour ses excellentes pâtures grasses et pour la belle production de ses bêtes à cornes.

Il y existe 2 moulins à blé, 2 à huile, 3 brasseries et 3 fabriques de sabots.

ESTAIRES, canton de Merville, est situé sur la rive gauche de la Lys, à 15 kilomètres de Béthune, 15 de Bailleul, 15 de la Bassée, 15 d'Armentières, 25 d'Aire, 19 d'Hazebrouck et 30 de Lille.

Le pont d'Estaires est le minariacum dont il est parlé dans l'itinéraire d'Antonin, comme se trouvant sur le chemin de Cassel à Tournai et à Arras. Le droit de pontenage, dessus et dessous ce pont, appartenait moitié à l'abbaye de St.-Waast d'Arras, moitié à la maison de Montmorency.

La paroisse d'Estaires étant devenue trop considérable, fut divisée par le conseil de l'archevêque de Rheims et du consentement de l'évêque de Térouanne et de Robert de Béthune, avoué d'Arras. Par un accord de l'an 1190, il fut convenu qu'après la mort de Richard Gomer, curé d'Estaires, on ferait deux paroisses; qu'on laisserait à Estaires tout ce qui se trouve sur la rive gauche de la Lys, et qu'on formerait de toute la partie à droite de cette rivière, une seconde paroisse à La Gorgue, que ces églises jouiraient de la dîme des poissons et des moutures qui sortiront du moulin de La Gorgue; qu'il y aurait pour chaque église un curé, dont la présentation appartiendra à l'avoué d'Arras, et que l'évêque sera obligé de nommer ceux que Robert de Béthune ou ses héritiers proposeront; et que l'église d'Estaires étant la

mère église, celle de la Gorgue devra lui payer annuellement douze deniers le jour de sa dédicace.

Par lettres de la même année 1190, Willaume, archevêque de Reims, cardinal du titre de Ste-Sabine, légat du siége apostolique, confirme cet accord et lance les foudres de l'anathême contre ceux qui voudront aller au contraire.

Robert, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Tenremonde, fait hommage, en août 1239, à Pierre de Roy, évêque de Térouanne, de la troisième partie des dîmes qui lui appartenaient dans la paroisse d'Estaires.

Un titre, du 7 juillet 1296, relate la donation faite par Jean Chevalier sire de Haverskerque, à Robert, fils aîné du comte de Flandre, de vingt-cinq livrées de terre, savoir onze livrées situées à Bruce et à Robertmez, entre Merville et Estaires, onze livrées, quatre saudées et une denrée par loyale prisée, et cinquante-six saudées et une denrée tant en rente que service, dans la paroisse d'Estaires; lequel sire de Haverskerque reçut en échange dudit comte Robert tout l'usage du bois d'Estaires, notamment la permission d'y faire pâturer ses bestiaux, et d'y faire couper tous les trois ans ce qui est nécessaire pour enfermer sa motte et sa tour à La Gorgue.

Le 24 mai 1387, la comtesse de Bar et de Cassel cède la Seigneurie du pont d'Estaires à Henri d'Antoing, chevalier, en échange de deux cent livres de rente qu'elle lui avait auparavant assignées sur le bois de Nieppe.

Estaires fut réduit en cendres par les Flamands, en 1347. Il essuya encore le même malheur en 1474 et 1577. Le 5 août 1548, il fut pris par les Espagnols et repris, après la bataille de Lens, par M. de Villequier, qui y fit 300 prisonniers.

Cette ville et ses dépendances furent érigées en comté, par lettres des archiducs Albert et Isabelle du 8 août 1611, en faveur de Nicolas de Montmorency.

Il y avait autrefois à Estaires un couvent de récollets, qui y enseignaient les humanités, et un d'hospitalières, dites sœurs grises, Des lettres patentes du 9 février 1769 avaient aussi autorisé une donation de capitaux de rentes formant 705 livres 12 sous. 6 deniers, faite par demoiselle Marie-Julienne Lebrun, veuve Gallois, pour servir à la dotation d'une école dominicale pour l'instruction des pauvres filles de la même ville et des environs.

Estaires est aujourd'hui une ville ouverte. Sa position, au centre d'une forte population rurale, rend ses marchés hebdomadaires très-fréquentés dans toutes les saisons de l'année. Il s'y fait tous les mercredis un marché uniquement pour les toiles écrues et le

linge de table; tous les jeudis a lieu le marché de grains et généralement de toutes espèces de denrées et marchandises.

Il s'y tient deux foires par année, l'une en juillet, l'autre en octobre, et un franc marché le troisième jeudi de chaque mois.

La nouvelle route de Lille à St-Omer, par Estaires, contribuera puissamment à faciliter les relations commerciales de cette ville.

On trouve à Estaires un collége, où un principal et deux régens enseignent les humanités; il y existe aussi un couvent de dames bénédictines chargées de l'instruction des filles indigentes.

La population d'Estaires est de 6,504 habitans, dont 1,200 portés sur la liste des indigens, et recevant des secours à domicile.

Son territoire contient 2,522 hectares, ainsi divisés : 1700 en terres labourables, 22 en jardins-potagers, 58 en prés, 436 en pâtures, 176 en bois, 13 en drèves et mares d'eau, 26 en fonds de propriétés bâties, et 91 en rues, places publiques, chemins ruraux et autres objets non imposables.

Ses productions consistent en froment, blé gris, fèves, trèfle, sainfoin, pommes de terre, haricots, autres légumes de toutes espèces, lin et tabac.

Son industrie est, après l'agriculture, la préparation du lin, le filage, la fabrication du linge de table et des toiles. Quand la récolte du lin ne réussit pas ou lorsque le commerce des toiles et du linge de table est en stagnation, c'est une véritable calamité pour le pays.

On compte à Estaires trois brasseries, une tannerie, une amidonnerie, plusieurs clouteries, huit blanchisseries de toiles, cinq moulins à blé, dont quatre à vent et un à eau, un atelier de construction de bateaux, une teinturerie et une fabrique de chandelles.

FLÊTRE est situé sur la route de Lille à Dunkerque, entre Méteren et Caëstre, à 6 kilomètres de Bailleul, son chef-lieu de canton.

Par lettres du 12 novembre 1291, Wautier de Renenghe reconnaît avoir cédé à Guy, comte de Flandre, l'hommage du châtelain de Bailleul, le troisième denier de Méteren et de Flêtre et toutes les chevaleries qui étaient dans cette châtellenie, en échange de l'hommage de Jean du Leu et des appartenances tenues du comte de Flandre.

Il existe encore aujourd'hui, dans la commune de Flêtre, la tour d'un ancien château dont la construction remonte évidemment à des temps reculés. Les murs ont 14 pieds d'épaisseur et

leur ciment est tellement dur qu'il a été impossible de les démolir. L'architecture du château, qui a été détruit pendant la révolution, a fait supposer qu'il était d'une date postérieure à la tour, dont la première destination doit avoir été de servir de refuge à des gens de guerre. On croit qu'elle a été construite par une famille du Bois, qui, avant celle de Wignacourt, possédait la seigneurie de Flêtre. Jacques Meyer parle d'un Gilbode du Bois, seigneur de Flêtre, qui vivait sous le comte Robert de Jérusalem, et d'anciennes chartes du couvent de Saint-Martin d'Ypres, de l'an 1256, font mention d'un Lambert du Bois, aussi seigneur de Flêtre. Dans l'église paroissiale se trouve un caveau dont l'entrée est aujourd'hui fermée, contenant les tombeaux de la plupart des seigneurs du Bois et des comtes de Wignacourt, entr'autres, ceux de Jean du Bois, décédé en 1398, d'Antoine du Bois, de Robert de Wignacourt, tué au siège de Calais, de Jean de Wignacourt et de son épouse Barbe de Sars, de la famille de Ligne.

Flêtre est la patrie de Jacques Meyer, que quelques érudits ont surnommé le père de l'histoire de Flandre. Il y naquit en 1498 et mourut à Blakemberg en 1552; il fut l'ami intime d'Érasme, de Jean Despautères et de plusieurs autres hommes célèbres. Parmi les nombreux ouvrages de Jacques Meyer, nous nous bornerons à citer ceux qui ont trait directement à l'histoire et dont voici les titres : 1.° *Rerum Flandicarum decas*; cette production, divisée en dix livres, remonte à l'occupation des Romains, passe à la domination des grands vassaux des rois de France, développe les généalogies, les alliances, les guerres, les traités de ces premiers chefs, décrit les mœurs et coutumes des habitans et donne des notions très-étendues sur le sol, la culture, l'industrie, le commerce et les arts au temps des forestiers; 2.° *Chronicon Flandriæ ab anno Christi usque ad annum* 1278; cette chronique fut interrompue, reprise et continuée par le même auteur jusqu'en 1478.

Antoine Meyer, neveu du précédent, naquit, de même que son oncle, au village de Flêtre. Devenu principal du collège d'Arras, il mourut en cette ville et fut enterré dans l'église de Saint-Nicaise, où l'on voyait encore sa pierre sépulchrale avant la révolution. Il existe d'Antoine Meyer différens morceaux de poésie historique sur la province d'Artois; c'est à ses soins que l'on doit l'édition complète des deux productions de Jacques Meyer, citées plus haut.

Flêtre a une population de 1,184 habitans, dont 211 indigens et 16 mendians.

Sa superficie territoriale est de 887 hectares, dont 455 en terres labourables, 331 en prés, 10 en terrains plantés, 58 en bois, 3 en terrains incultes, 6 en fonds d'habitations, 23 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On y cultive généralement toutes les céréales ; sa culture principale est le blé.

Les habitans travaillent isolément à la fabrication de la toile.

On trouve à Flêtre 1 moulin à blé, 2 brasseries et 1 tannerie.

GODEWAERSVELDE est sur le chemin de Caëstre à Poperingue, au sud-est de Steenvoorde, son chef-lieu de canton, dont il est distant de 6 kilomètres.

C'est en cette commune que se trouve le mont des Cats, dit des Chats, qui, assure-t-on, tire son nom des Cats, peuple batave ou des bords du Rhin, venu à une époque très-reculée s'établir dans cette contrée de la Morinie, sous la conduite de Godewaert. On prétend même que c'est du champ de bataille de ce chef qu'a été formé le nom de la commune de Godewaersvelde.

Le mont des Cats fait partie de la petite chaîne de monts qui s'étend, presqu'en ligne droite, de Watten au mont de la Trinité. Il est moins élevé que le mont de Cassel, et plus que le mont de Boeschêpe et le mont Noir qui l'avoisinent. De son sommet la vue s'étend sur l'immense plaine qu'il domine et n'est bornée que par l'horison ; c'est une position charmante qui offre de très-belles perspectives. Son sol sablonneux repose, à sa base, sur une couche de glaise noirâtre, très-épaisse, qui s'étend dans toute la contrée environnante.

Antérieurement à 1790, il existait, sur le plateau du mont des Cats, un ermitage, dont les pères tenaient école et un pensionnat fort renommé. Cet ermitage et les terrains qui en dépendaient furent vendus et en partie détruits par les circonstances du temps. Rachetés postérieurement par M. Ruyssen, peintre, natif d'Hazebrouck, ce dernier fit réparer les bâtimens, y ajouta de nouvelles constructions et y établit, en 1821, une école de frères à barbettes, qui y séjourna peu de temps. Après le départ de ces frères, M. Ruyssen y appela des trappistes du couvent d'Amiens, et, trois jours avant sa mort, il leur donna tous les bâtimens et terrains, la plupart incultes, qu'il avait achetés aux environs. Les quêtes et les aumônes eurent bientôt mis ces solitaires à portée de faire agrandir les bâtimens du cloître et de faire construire ceux nécessaires à un établissement agricole, ainsi qu'une grande et belle église.

Peu après leur arrivée, ces trappistes, au nombre de trente environ, ont défriché et mis en bonne culture une dixaine d'hectares de bruyères et terres incultes qui avaient toujours paru être d'une stérilité insurmontable et qui maintenant produisent de belles récoltes en blé, seigle, avoine, pommes de terre, etc., ou composent d'assez bons pâturages. Ces religieux ont en ce moment

2 chevaux et 8 vaches. Comme leur exploitation s'accroît sans cesse de tout ce qu'ils reçoivent, achètent ou louent dans les alentours, ils seront bientôt à même de subsister de leurs propres ressources et sans aucun secours.

Godewaersvelde avait, en l'an 9, une population de 1,925 individus; elle était de 2,059 en 1827, et n'est plus aujourd'hui que de 1,821. Dans ce dernier nombre sont compris 400 indigens et 6 mendians.

Son territoire contient 1,181 hectares, dont 514 en terres labourables, 471 en prés, 8 en terrains plantés, 134 en bois, 9 en terrains incultes, 6 en superficie des propriétés bâties, 35 en routes, chemins, 3 en rivières et ruisseaux, et 1 en autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'avoine, les fèves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

Son industrie est, après l'agriculture, la fabrication des toiles d'emballage.

On trouve à Godewaersvelde 4 brasseries, 1 moulin à blé et 1 moulin à huile.

HARDIFORT, canton de Cassel, est situé au nord de cette ville, dont il n'est distant que de 4 kilomètres, et à droite de la route de Lille à Dunkerque.

Par lettres datées des tentes de Hardifort, sous Cassel, le 27 août 1328, Philippe VI mande à l'abbé de Saint-Bertin de recevoir le serment des habitans de Poperingue qui s'étaient soumis.

La population de cette commune n'a guère varié depuis l'an 9; elle était à cette époque de 513; elle est aujourd'hui de 553 habitans, dont 90 indigens secourus à domicile et 25 mendians.

Son territoire contient 606 hectares, ainsi divisés : 292 en terres labourables, 210 en prés, 6 en jardins, 74 en taillis, 2 en superficie des propriétés bâties, 21 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, les fèves, l'avoine, le seigle, les pommes de terre, le lin, le colza, le foin et le trèfle.

Sa culture principale est le froment.

Son industrie a pour objet la fabrication des toiles.

Il y a dans cette commune 1 moulin à blé et 1 moulin à huile.

HAVERSKERQUE est situé à peu de distance de Saint-Venant, à l'ouest de Merville, son chef-lieu de canton, et à 8 kilomètres de cette dernière ville.

La terre d'Haverskerque, ancienne bannière de Flandre, fut possédée très-long-temps par les membres de la noble famille de

ce nom qui a produit plusieurs hardis, sages et valeureux chevaliers, entièrement dévoués aux comtes de Flandre, leurs souverains, qui leur ont souvent donné des marques de leur confiance, en les chargeant de missions des plus honorables.

En 1190, Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, déclare qu'il a fait homme de l'abbaye de Saint-Bertin, Gilbert de Haverskerque, son forestier, en partie pour de l'argent qu'il a reçu de ce monastère, et en partie pour 40 mesures de Wastines.

La comtesse Marguerite ayant été nommée arbitre par Arnould, comte de Guines, et Arnould, son oncle, ses chers et féaux, et Messire Fastre de Haverskerque et son frère, pour terminer toutes les difficultés qu'il y avait entre eux, prononce, le 17 mai 1270, que le comte de Guines est contrevenu à quelques articles d'un jugement rendu entre lui et son oncle d'une part, et Fastre et son frère de l'autre, et en conséquence le condamne à payer 1,000 liv. auxdits de Haverskerque, en plusieurs paiemens, dont le premier doit être fait à Arras, et les autres à Cassel, selon qu'il s'y était obligé par lettres.

Des lettres de l'an 1330, des bailli et hommes du fief de la cour de Haverskerque, pour la dame de Haverskerque et de Beauval, contiennent le déshéritement de Jacquime de Le Rue de Blaringhem, de la terre de Fontaines, située en la paroisse de Blaringhem, tenue franchement de la cour de Haverskerque et adhéritement de cette terre au profit de Jean de Metkerke, fils de Wautier de Metkerke, châtelain de Nieppe.

Le 20 Mars 1333, le comte Louis donne à Philippe de Haverskerque, chevalier, les briefs de Renenghe, appelés briefs de la chambre pendant sa vie, à tenir aux mêmes gages que feu Messire Jean de Bruges; 2.º une rente viagère de 200 livres sur lesdits briefs; 3.º et 1,000 livres pour acheter cent livrées de terre.

Le 5 février 1362, Yolende de Flandre, comtesse de Bar et dame de Cassel, donne en augmentation de dot à la chapelle Saint-Christophe, fondée par Eloi Surien, au lieu dit le Parc, en la rue qui vient du bois de Nieppe à Saint-Venant, en passant par le moulin du *Tout-li-Faut*, 10 mesures de terres situées à Haverskerque. La collation et présentation de cette chapelle réservée à la comtesse de Bar et à ses successeurs.

Le 3 juin 1378, la même comtesse mande à son receveur général de payer à Henri d'Antoing, chevalier, 3,000 francs d'or pour la terre de Haverskerque qu'elle lui a achetée.

Le roi Charles VI accorde, le 13 avril 1391, des lettres de rémission à François de Haverskerque, chevalier, pour rapt et enlèvement de la personne d'Alisse de Heuchin, dame de Thiennes, qu'il avait ensuite épousée.

Haverskerque ne comptait en l'an 9 que 1,390 ames; sa popu-

lation, en 1827, était de 1,643 habitans; elle est aujourd'hui de 1,864, dont 280 indigens et 70 mendians.

Sa superficie territoriale est de 924 hectares, dont 639 en terres labourables, 179 en prés, 6 en terrains plantés, 32 en bois, 8 en fonds d'habitations, 35 en routes, chemins, et 25 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le froment, le seigle, l'orge d'hiver, l'avoine, le trèfle, le lin, le tabac, les fèves, le blé millet, les pommes de terre et autres légumes.

Sa culture principale est le blé, le tabac et les fèves.

Sa principale industrie est le filage du lin et la fabrication des toiles.

Il existe à Haverskerque deux brasseries et trois moulins à blé.

HAZEBROUCK, chef-lieu du 2.e arrondissement du département, est situé sur la route royale N.o 16, de Paris à Dunkerque, à 47 kilomètres de Lille, 20 de St.-Omer et 36 de Dunkerque.

Vers le septième siècle et sous le règne de Dagobert, St. Éloi, évêque de Noyon, vint prêcher le christianisme dans ce pays, divisé alors en colonies. La population qu'il renfermait était peu considérable. La majeure partie d'Hazebrouck et de ses environs était marécageuse et couverte de bois, et c'est à cause des eaux et des bruyères que cette commune, ainsi que plusieurs autres, porte le nom celtique de Brouck, qui signifie marécage.

Tout porte à croire que les Romains ne se sont frayés par Hazebrouck que des passages temporaires ; car on n'y trouve aucune construction ancienne ni bornes militaires. La seule voie romaine passant par cette ville, où elle conserve le nom de rue de Térouanne, est le chemin de cette dernière ville à Gand ; elle paraît avoir été percée pour arriver vers Aire, Arques et Saint-Omer, alors baigné par la mer et qui, au dire de plusieurs chronologistes, était un port.

Il existe, dans les archives d'Hazebrouck, une charte coutumière écrite en flamand et datée du lundi après Saint-André 1336. Elle donne une idée de ce que pouvait être Hazebrouck à cette époque. La place n'était pas même pavée; au milieu était une grande fosse entourée de haies ; les maisons étaient construites en paillotis et couvertes en chaume. Cette charte contient plusieurs dispositions sages sur les incendies, la tenue des marchés, la vérification des denrées exposées en vente et la police des lieux publics. Une des clauses de cette coutume porte qu'aucun homme ne peut demeurer avec une femme plus d'une demi-année, sans qu'il l'ait épousée, sous peine d'une amende de 49 sous parisis.

En juin 1246, Henri de Hazebrouck, chevalier, se déclare homme

lige de Robert, comte d'Artois, pour 40 mesures de terre à Hazebrouck, dont 28 lui appartiennent et 12 sont tenues de lui par 4 vassaux, et reconnaît que le comte lui a donné 20 mesures de terre à Werdreck, à lui échues par forfait de Terri de Rubrouk, à charge de tenir le tout en un seul hommage lige du comte d'Artois.

Gillon de Hertzberghe, valet du receveur de Flandre, reconnaît avoir reçu, le 6 mai 1296, de Bauduin le Castre, d'*Hazebrouck*, receveur de Nieppe, trois cents livres en diminution de ce qui était dû par les marchands de bois de Nieppe.

Charles, fils du roi de France, comte de Valois, manda, le 30 janvier 1299, à son amé Sobier de Gouy de faire délivrer à *Jean de Hazebrouck* le douaire de sa femme.

Par lettres de l'an 1328, Robert de Flandre, seigneur de Cassel, commet ses amés valets Jean Dellebecke et Jean Palstre, pour aller notifier aux villes et châtellenies de Bourbourg, Gravelines, Mardyck, etc., qui s'étaient mises à la volonté dudit Robert, à cause de leurs rébellions et désobéissance, de se trouver le samedi, nuit de grandes Pâques, heure de tierce, par-devant lui, en la ville d'Hazebrouck, pour entendre son jugement et ordonnance.

Marguerite, comtesse de Flandre, convint, le 15 janvier 1362, que Thierry de Hazebrouck, bailli de Cassel pour la comtesse de Bar, puisse prendre, dans le comté d'Artois et autres terres de sa domination, excepté les lieux saints et francs, tous les malfaiteurs sujets et justiciables de ladite comtesse qui fuyaient dans les provinces pour éviter les châtimens qu'ils méritaient.

Le 18 août 1366, la comtesse de Bar, dame de Cassel, ayant fait publier que tous ceux qui lui étaient soumis ayent à lui payer les dîmes de tout ce qu'ils possédaient, l'official de Térouanne mande au doyen et à tous les prêtres de son diocèse de faire publier dans toutes les églises et sur tous les cimetières de ne point retenir les dîmes d'*Hazebrouck*, de Wallon-Cappel et de Pradelles, qui appartenaient à l'évêque de Térouanne, mais de les lui rendre et reporter, et d'excommunier la comtesse dans le cas où elle ne les ferait pas restituer.

La ville d'Hazebrouck est traversée par une route royale de première classe, partant de Dunkerque, se dirigeant sur Aire, Lillers et Béthune.

Une route départementale, en cours d'exécution, la traversera incessamment; cette route, qui prend naissance aux approches d'Armentières, passera par Estaires, La Gorgue, Merville, et ira s'embrancher à la grand'route de Lille à Saint-Omer, à peu de distance de cette dernière ville.

Cette route sera pour l'arrondissement d'Hazebrouck, déjà si peuplé, si fertile et si bien cultivé, une nouvelle source de richesses, qui ne tardera sans doute pas à se développer. Hazebrouck et les autres villes par où elle doit passer, jouiront particulièrement des avantages que cette nouvelle communication doit procurer, ce qui sera un juste dédommagement des sacrifices qu'elles ont faits pour sa construction.

Hazebrouck est déjà dans une position plus avantageuse que la plupart des villes qui l'environnent. Outre les deux routes royale et départementale dont nous venons de parler, elle est en possession d'un canal qui s'embranche avec la Lys et auquel il ne manque que d'être élargi et approfondi, pour offrir une navigation importante, tant pour cette ville, que pour une grande partie de l'arrondissement.

Par ce canal, dont le bassin touche à la ville, on exporte le bois de chauffage et de construction qui abonde dans ce pays, et le superflu des récoltes; réciproquement on reçoit par la même voie une multitude de denrées que le sol ne produit pas.

Hazebrouck offre quelques édifices publics remarquables, et que l'on chercherait vainement dans des villes plus importantes.

L'église est vaste et bien ornée : sa tour est un monument remarquable ; son élévation est de 240 pieds, sa flèche à jour est d'une architecture rare et hardie ; elle a été construite pendant les années 1493 à 1520 ; cette flèche est ce qu'il y a de plus beau en ce genre dans le département.

L'Hôtel-de-Ville, où siègent le tribunal de première instance et les justices de paix, construit de 1807 à 1820, est un édifice des plus remarquables : douze colonnes de 24 pieds de hauteur, surmontées d'un entablemement complet, avec attique qui le termine, ayant pour soubassement un portique de onze ouvertures, constituent la façade principale. Cet Hôtel-de-Ville a remplacé celui qui a été consumé par les flammes le 11 février 1801. Ce dernier, qui se trouvait au milieu de la place, était autrefois le château du comte d'Hazebrouck. Il avait été construit, avec beffroi octogone, en 1589, sous le gouvernement espagnol, en remplacement de celui incendié, en 1582, par Philippe de Farnèse et le vicomte de Roubaix.

L'hôtel de la sous-préfecture est aussi une construction moderne, mais d'une date moins récente que l'Hôtel-de-Ville ; c'est un bâtiment simple entre cour et jardin, avec deux ailes, dans l'une desquelles sont établis les bureaux.

Collège, hospice, magasin de tabacs, halle et école primaire. Le bâtiment qui renferme tous ces établissemens est digne de remarque par son étendue et par le genre de sa construction.

9

C'était jadis un couvent de l'ordre des Augustins. La façade principale de cet édifice est remarquable par le genre de son architecture, la singularité des détails qui lui servent d'ornemens, par son étendue et son élévation. Cette façade, qui fixe peu l'attention parcequ'elle est érigée sur une place très-exigüe, offre un ensemble imposant, et est digne d'être plus soigneusement entretenue qu'elle ne l'a été jusqu'à présent. On pense que cette construction date du 14.e siècle.

L'école primaire gratuite de jeunes filles est un bâtiment fort ancien, bien situé et disposé convenablement pour l'objet de sa destination; des salles vastes et très-élevées sont affectées aux classes; près de 300 jeunes filles fréquentent cet établissement confié aux soins de quelques institutrices. Il est à regretter que cet édifice ne soit pas affecté au collège comme le projet en avait été conçu.

Maladrerie, établissement récemment fondé et doté par quelques ames pieuses. Les pauvres seuls des deux sexes y sont admis et traités gratuitement. Il est confié aux soins de quelques dames hospitalières. Le bâtiment, situé à quelque distance de la ville, est isolé de toute habitation; l'intérieur, sans être vaste, offre une disposition appropriée à sa destination.

La population d'Hazebrouck était, en l'an 9, de 7,011 habitans; elle est aujourd'hui de 7,522, dont 2,000 environ sont secourus par le bureau de bienfaisance. On n'y compte point de mendians, l'administration locale étant parvenue à éteindre la mendicité en procurant du travail aux indigens.

La superficie totale du territoire de cette commune est de 2,726 hectares, ainsi divisés: 1,698 en terres labourables, 873 en prés, 18 en bois, 27 en fonds d'habitations, 97 en routes, chemins, et 13 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé froment, le seigle, le maïs, le millet, l'avoine, les haricots, les pois, les fèves, les féverolles, le colza, la camomille, l'olliette, le lin, les pommes de terre, le houblon et le tabac.

Sa culture principale est le blé froment.

Nulle industrie proprement dite ne s'exerce à Hazebrouck, le commerce qu'on y fait est de peu d'importance; ses marchés ne sont au plus que du second ordre de ceux qui se tiennent dans les autres villes de l'arrondissement.

Toutefois il y existe une industrie peu apparente et qui mérite d'être signalée; c'est la fabrication des toiles dans presque toutes les habitations rurales; la ville compte aussi beaucoup de tisserands, les toiles provenant de ces ateliers disséminés se vendent à Hazebrouck; un marché a lieu tous les samedis, dans un vaste local affecté à cet usage.

Les principaux établissemens industriels qu'on trouve en cette ville, sont : une savonnerie, deux raffineries de sel, une amidonnerie, 6 moulins à tordre huile, 10 moulins à blé, 4 tanneries, 3 fours à chaux, 7 brasseries, 3 fabriques de chapeaux, 3 teintureries de toiles et de fils.

Il y existe en outre, un tribunal de première instance, deux justices de paix, une paroisse, un collège, deux hospices, l'un pour les malades, l'autre pour les vieillards, une direction des contributions indirectes, une principalité de douanes, bureaux de l'enregistrement et des domaines, conservation d'hypothèques, poste aux lettres, poste aux chevaux, un bataillon de garde nationale, une compagnie de pompiers et une brigade de gendarmerie.

HONDEGHEM, canton d'Hazebrouck-Nord, est à 5 kilomètres de cette ville, sur le chemin conduisant à Cassel.

Jean de Haverskerque donna, en l'an 1200, aux chanoines de Cambrai, beaucoup de biens situés à Hondeghem.

On trouve, dans un ancien registre existant aux archives de la mairie de cette commune, ce qui suit : « *Anno* 1637 *et* 1638, » *mortui sunt in parochiâ de Hondeghem mille centum et quinqua-* » *ginta homines peste nigrâ et plusquam.* » En 1637 et 1638, plus de onze cent cinquante personnes sont mortes de la peste noire dans la paroisse d'Hondeghem.

La population de cette commune est de 1,375 habitans dont 125 indigens et 15 mendiants.

Son territoire contient 1,259 hectares dont 801 en terres labourables, 405 en prés, 5 en bois, 10 en superficie des propriétés bâties, 36 en routes, chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, les fèves, les pommes de terre, le colza, le lin et l'avoine.

Sa culture principale est le blé.

Son industrie a pour objets principaux l'agriculture et la fabrication des toiles.

Ses établissemens industriels consistent en 3 brasseries et 3 moulins à blé.

HOUTKERQUE est au nord de Steenvoorde, son chef-lieu de canton, dont il n'est éloigné que de 9 kilomètres, et à peu de distance des limites du royaume de France et de Belgique.

Robert le Frison, comte de Flandre, donne en 1085, au chapitre de St-Pierre, qu'il fonda à Cassel, la terre de Houtkerque avec tout service, excepté l'ost et le chevauchié hors de sa patrie.

Le 16 octobre 1292, Wautier d'Hondschoote, sire de Houtkerque, reconnaît avoir reçu 2,200 livres parisis des Crespinois et autres habitans d'Arras, pour lesquels le comte Guy s'était

rendu caution, à la demande des échevins et bourgmestre de la ville de Furnes.

Par lettres du 14 février 1376, Théry d'Hondschoote, chevalier, seigneur de Houtkerque, et Jeanne, sa femme, remettent aux mains du bailli de Bergues, au profit du comte de Flandre, 28 mesures de terres sises en la paroisse de Killem, en diverses pièces.

Les actes les plus anciens existant dans les archives de la mairie d'Houtkerque sont les registres de l'état civil qui datent de l'an 1616.

Cette commune fut autrefois érigée en comté. Ses habitans eurent beaucoup à souffrir, pendant les années 1793 et 1794, du séjour des troupes impériales et françaises. Leur bétail fut pillé, ainsi que la plus grande partie de leurs meubles et effets les plus précieux.

La population d'Houtkerque n'a point varié depuis l'an 9; elle était à cette époque de 1,344 habitans, elle est aujourd'hui de 1,338 y compris 237 indigens secourus à domicile.

La superficie totale de son territoire est de 1,293 hectares, ainsi divisés : 772 en terres labourables, 351 en prés, 43 en terrains plantés, 85 en bois, 5 en landes et marais, 7 en fonds d'habitations, 25 en routes, chemins; 4 en rivières et ruisseaux, et 1 en autres objets non imposables.

On y cultive le froment, le seigle, les fèves, l'avoine, le lin, le trèfle, les pommes de terre et le houblon.

Sa culture principale est le froment.

Il y existe 4 moulins à blé et 3 brasseries.

LA GORGUE est à 5 kilomètres de Merville, son chef-lieu de canton, au confluent de la Lys et de la Lawe.

Bauduin de Jérusalem, comte de Flandre, mécontent de la cession forcée qu'il avait faite de l'Artois à Philippe-Auguste, profita du moment où ce souverain était en guerre avec les Anglais, pour s'emparer de St-Omer, d'Aire et autres places, ce qui amena ce prince à un traité conclu à Péronne, au mois de janvier 1199, par lequel le comte recouvra entr'autres l'hommage de La Gorgue.

En janvier 1220, la prieure et le couvent de la Fosse déclarent que si la comtesse Jeanne ne fait pas bâtir un couvent à la Gorgue, elle rendra le personnat de l'église de cette ville, 3 mencaudées 3 quartiers de prairies et 4 mencaudées de terre labourable qui lui avaient été donnés par l'avoué de La Gorgue.

Robert, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Tenremonde fait hommage en août 1239, à Pierre de Roy, évêque de Térouanne, de la 3.e partie des dîmes, qui lui appartenait dans la

paroisse de la Gorgue. Il prie le même évêque de confirmer la donation du personnat de l'église de La Gorgue qu'il avait faite à l'église de Beaupré.

La comtesse Marguerite donne, en 1248, à l'abbesse et au couvent de Beaupré, près La Gorgue, la permission de faire paître vingt vaches à toujours, sans aucune reconnaissance.

Par un accord conclu en 1248 dans l'octave de la purification de la Vierge, entre Guy, fils de Marguerite, comtesse de Flandre, et Mahaut sa femme, fille aînée et héritière de Robert, avoué d'Arras, seigneur de Béthune, d'une part, et Elisabeth, dame de Moriaumez, veuve dudit Robert, il a été convenu qu'Elisabeth aurait pour son douaire, entr'autres biens, la maison et la ville de La Gorgue avec toutes ses appartenances, hommages, terres, prés, bois, justice, etc., excepté le bois coupé dans les forêts.

Par son testament du 28 mars 1258, Mahaut, dame de Béthune, femme de Guy, comte de Flandre, donne à l'abbaye de Beaupré, près La Gorgue, ordre de Citeaux, 15 livres de rente annuelle, dont 13 livres pour un chapelain et 40 sous pour une pitance aux religieuses le jour de son anniversaire; plus une certaine somme d'argent aux pauvres et au curé de La Gorgue.

Par lettres du 19 avril 1382, les baillis et hommes de fief de la Gorgue, déclarent avoir reçu le déshéritement de Thomas de Beaufremez, sire de Flesquières, chevalier, du quart d'un fief de 90 livres parisis par an, situé à La Gorgue, et d'en avoir adhérité Jean Males, dit Piercevaus de Hocron, chevalier.

Philippe, duc de Bourgogne, devenu comte de Flandre, voulut mettre de l'ordre dans ses finances. Il reconnut que sa terre de La Gorgue était mal administrée et fit punir l'admodiateur pour ses dilapidations. Ses lettres à ce sujet sont du 11 octobre 1388.

D'un autre côté, cette terre, les écluses et les moulins étaient chargés d'une quantité de rentes tenues en fief qui en diminuaient considérablement le revenu. Il les racheta à différentes époques, entr'autres le 6 juin 1393, une de 200 livres de messire Jean Valentzane donnée par le comte Louis de Male à dame Marguerite de Harlebecque son épouse. Il fit plus: il acheta de différens particuliers des terres dans lesquelles il se proposait de creuser un canal pour venir au Val de La Gorgue.

Les soins que ce prince se donna, les arrentemens qu'il accorda, rendirent cette petite ville populeuse et commerçante.

Elle fut brûlée par les Flamands, l'an 1340, et par les Français en 1347, dans la guerre qu'ils eurent à soutenir contre les Flamands, tandis qu'Edouard, roi d'Angleterre, assiégeait Calais.

Le 16 août 1512, Henri de Penin et Françoise de Rœde, sa femme, vendent à Andrieu de Bourges, receveur de la ville de

La Gorgue, pour et au nom de l'archiduc, quinze verges de terre sur la rivière de Lawe, à l'endroit où est assis le mur du nouveau rabat.

Par lettres du 6 novembre 1514, les échevins de la ville de La Gorgue, reconnaissent que Pierre Paucelle a donné sa maison, située audit La Gorgue, pour sûreté et abouts de l'arrentement fait par la chambre des comptes à Jaspart Paucelle son fils, d'un petit fossé avec une rive tenant à icelui, contenant 86 pieds de long et 20 pieds de large, sis audit La Gorgue, derrière la maison dudit Jaspart, moyennant une reconnaissance annuelle de cinq chapons.

Le 12 novembre 1554, la chambre des comptes nomme Matthieu Marsy, bailli de La Gorgue, en remplacement de Jacques Levasseur décédé.

Un curé de La Gorgue avait fondé, en 1690, une école de charité dirigée par des religieuses, dites filles dévotaires de la représentation de la Ste-Vierge, et elle avait été confirmée par des lettres patentes du mois de mars 1781.

La population de La Gorgue n'a point éprouvé de notable augmentation depuis l'an 9; de 3,118 ames à cette époque, elle est aujourd'hui de 3,225, dont 700 environ sont secourus à domicile et 10 se livrent à la mendicité.

Son territoire contient 1,488 hectares, dont 1,078 en terres labourables, 112 en prés, 214 en terrains plantés, 2 en bois, 13 en superficie de propriétés bâties, 50 en routes, chemins, et 19 en rivières et ruisseaux.

On cultive dans cette commune le froment, le lin, le tabac, les fèves et les graines oléagineuses.

Sa culture principale est le froment et le blé barbu.

Sa principale industrie est la fabrication des toiles de lin.

Les établissemens industriels qui existent à La Gorgue sont: 2 brasseries, 1 raffinerie de sel, 2 tordoirs à l'huile, 1 moulin à blé, quantité de métiers isolés pour la fabrication des toiles, une briqueterie et 6 blanchisseries de toiles.

LYNDE est sur le chemin de Blaringhem à Cassel, à 10 kilomètres d'Hazebrouck, son chef-lieu de canton.

La population de cette commune était, en l'an 9, de 932 habitans; elle est maintenant de 955, dont 230 indigens secourus à domicile et 125 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 896 hectares, ainsi divisés: 540 en terres labourables, 263 en prés, 60 en bois, 6 en fonds d'habitations, 26 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, les fèves, l'avoine, le seigle,

le colza, les pommes de terre, les choux, les navets, le trèfle et le lin.

Sa culture principale est le blé et les fèves.

Sa seule industrie est l'agriculture.

On trouve à Lynde, 1 moulin à blé, 1 moulin à huile et une brasserie.

MERRIS, canton de Bailleul sud-ouest, dont il est distant de 6 kilomètres, est sur le chemin conduisant de cette ville à la Motte-aux-Bois.

Par lettres du 10 août 1295, les avoués, échevins et communauté de la ville de Bailleul, s'obligent à dédommager les habitans de Merris des pertes qu'ils pourraient souffrir, à cause de la fête appelée la dédicace de Merris qui a toujours été dans cette paroisse, et que le comte a transférée dans la ville de Bailleul, laquelle fête doit durer trois jours, savoir : la nuit et le jour de St-Laurent et le jour suivant.

Merris a une population de 1,308 habitans, dont 240 indigens et 60 mendians.

Son territoire contient 1011 hectares, dont 611 en terres labourables, 271 en prés, 12 en terrains plantés, 72 en bois, 4 en terrains incultes, 8 en superficie des propriétés bâties, 32 en routes, chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le froment, le blé gris, les fèves, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le froment.

Son industrie a pour objet le tissage des toiles.

Il existe dans cette commune 2 moulins à blé et 2 brasseries.

MERVILLE, en flamand *Merghem*, autrefois *Brueil*, *Broylus*, *Broïlum*, *Mauronti villa*, est une petite ville située sur la Lys et sur le canal de la Bourre, près de la forêt de Nieppe, à 14 kilomètres de Béthune et de Bailleul, 18 d'Aire et d'Armentières, 22 de Cassel et 31 de Lille.

Cette terre appartenait autrefois à Saint-Maurand, fils d'Adalbald, et de sainte Rictrude, fondateur de l'abbaye de Marchiennes. Maurand était chancelier du roi Thierry III, et Leudes, fils de son oncle Erchenoald, était maire du palais, quand Ebroïn, voulant s'emparer du pouvoir de ce dernier, le fit assassiner ainsi qu'Adalbald. Proscrit à la suite de cet affreux événement, Maurand se détermina avec toute sa famille à embrasser l'état monastique; il fonda, en l'an 674, dans un lieu appelé en latin du temps *Broïlum*, un monastère de bénédictins dont il fut le premier abbé, après avoir été ordonné diacre par saint Amand. Saint Amé, évêque de Sens, aussi exilé par Ebroïn, devenu maire du

palais, avait été confié à la garde d'Ultan, abbé de St-Furcy, à Péronne; à la mort de ce dernier le prélat fut relégué au monastère de Broïlum, où il fut reçu par saint Maurand qui, édifié de ses vertus, lui remit le gouvernement de la maison, à laquelle il donna tous ses biens et se retira à Marchiennes, Saint Amé finit ses jours dans ce lieu d'exil; il y mourut vers l'an 690, et son corps y fut conservé précieusement jusqu'en 870, époque à laquelle la crainte des Normands obligea les religieux à se retirer d'abord à Soissons, et puis à Douai avec les restes de leur patron.

Merville avait acquis une importance assez considérable pendant les deux cents ans que subsista le monastère, mais l'un et l'autre furent détruits par les Normands. Merville cependant se rétablit, et devint dans la suite une petite ville très-renommée par son commerce, principalement en toile et linge de table.

Quant au monastère, il ne fut point relevé. Les religieux sécularisés, fixés à Douai, et connus dans les derniers temps sous le nom de chapitre de St-Amé, se contentèrent de bâtir sur son emplacement une chapelle où depuis fut établi un couvent de capucins.

Les religieux de St-Amé continuèrent néanmoins à posséder la seigneurie de ce lieu sous la suzeraineté des comtes de Flandre.

Une sentence d'arbitres, rendue le 13 avril 1265, règle les difficultés survenues entre la comtesse Marguerite et les doyen et chapitre de St-Amé, au sujet des revenus et de la justice haute et basse dans la ville de Merville. Il y est dit que l'église de St-Amé a joui autrefois de toute la ville au-dessous des Alleux, avec les bois, prés, moulins, terres cultivées et incultes, la dîme et autres droits. Cet acte contient en outre diverses dispositions dont voici les plus remarquables.

« Les habitans de Merville ne pourront être traduits hors de la » loi de leur ville pour des causes qui ont coutume d'être jugées » par les échevins;

« L'église aura les deux tiers et le comte un tiers de tous les » biens fonds et meubles que délaisseront les bâtards et *estaiers*, » (étrangers).

» L'église de St-Amé jouira du tonlieu sur le pont de la Lys à » Merville;

« La Lys et la pêche appartiendront en toute propriété au comte » de Flandre.

« Les échevins connaîtront en demandes et saisies de navire qui » se trouveront sur le rivage.

« Les habitans de Merville pourront jouir des avantages de la » rivière, et si elle est trop considérable, y faire de petits ca- » naux d'un pied ou deux sur leurs terres, pourvu que l'eau re- » tourne à la rivière.

« La pêche de la rivière de la Bourre qui s'étend dans les » *Allœuds* de l'église sera commune à tous, et les échevins con» naîtront de tous les forfaits (délits, contraventions) qui s'y » commettront comme dans la ville.

« Le comte aura seul sur les habitans de Merville, comme au» dedans l'allœud le droit d'*Ost*, comme anciennement, et d'ar» rière-ban; et l'on entend par arrière-ban que la publication » de l'armée se fera à Merville huit jours après qu'elle aura été » proclamée à Cassel ou dans les terres du comte.

Robert, comte de Flandre, par lettres du mois de décembre 1318, défendit aux bailli et échevins de Cassel de comprendre dans l'assiette des tailles et impositions du territoire de cette ville les habitans de Merville, sujets de l'église de St-Amé.

Merville fut brûlé par les Français dans la guerre qu'ils eurent avec les Flamands en 1347.

Par une lettre du 15 juin 1384 le duc de Bourgogne ordonna au bailli de Merville de faire rompre le pont de cette ville pour empêcher le passage de l'ennemi qui s'approchait.

Les habitans de Merville avaient pris parti avec les Flamands contre le comte de Flandre leur souverain, dans les troubles politiques qui éclatèrent en ce pays pendant le 14.e siècle. Après que ces troubles furent apaisés, le comte ordonna qu'une information fut faite sur les rebellions et conspirations desdits habitans, et sur la conduite de Guillaume de Surijen, ci-devant bailli de Merville; cette enquête eut lieu le 9 août 1385 et jours suivans par les soins de Matthieu Bribars, procureur du duc de Bourgogne.

En 1581, les Calvinistes détruisirent et brûlèrent en grande partie l'église de Merville, ainsi que le couvent de religieuses brigittines et saccagèrent toute la ville; l'église fut reconstruite par Guillaume Vasseur, bourgeois de Merville en 1599.

Cette ville fut, en 1658 et 1659, le théâtre de deux exécutions dignes des temps d'ignorance et de barbarie dont on sortait à peine à cette époque. Deux malheureuses femmes de cultivateur, Marguerite Camberlin et Jeanne Delécluse furent traduites devant les juges, comme accusées de sorcellerie. Déclarées convaincues de ce crime, elles furent condamnées à être étranglées et brûlées, et subirent leur supplice sur la place publique de Merville. La procédure de Jeanne Delécluse existe encore en son entier dans les archives de la mairie.

Il existe à Merville une confrérie d'arquebusiers, dite de Sainte-Barbe, instituée par lettres-patentes de Philippe II, roi d'Espagne. Cette confrérie possédait, avant la révolution, de grands privilèges; elle a des archives qui remontent à l'époque de sa création, et elle se compose encore aujourd'hui de quarante

sociétaires, qui s'exercent au tir de l'arquebuse dans l'hôtel où elle fut fondée.

Cette ville avait, avant la révolution, un couvent de capucins, un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, qui allaient soigner les malades en ville, et un collège d'humanités desservi par des prêtres séculiers.

Le magistrat était un des chefs-collèges de la Flandre maritime. Il était composé d'un mayeur et de sept échevins nommés par le roi qui y exerçaient toute justice, à l'exception des causes réelles, qui se portaient devant les officiers du seigneur.

Merville possède aujourd'hui une justice de paix, une paroisse, un bataillon de garde nationale, une brigade de gendarmerie, un bureau de poste aux lettres, un bureau de l'enregistrement et un bureau de recette des douanes. Elle a une foire franche le deuxième mercredi de septembre, un franc marché le deuxième mercredi de chaque mois, et un marché aux grains tous les mercredis.

La population de cette ville est de 5,864 habitans dont 332 indigens et 200 mendians.

Sa superficie comprend 2,705 hectares, dont 1,894 en terres à labour, 240 en prés, 409 en terrains plantés, 39 en rivières et ruisseaux, 24 en fonds d'habitations et 99 en routes, chemins, etc.

Sa culture ordinaire consiste en céréales, lin, tabac, fèves, olliettes, betteraves, pommes de terre, etc.

Ses productions principales sont les céréales et les fèves.

L'industrie des habitans de Merville s'applique particulièrement à la fabrication du linge de table, à celle des toiles en fil de lin, et à la construction des bateaux. Il existe en outre en cette ville quatre brasseries, trois raffineries de sel, un four à chaux, trois briqueteries, un moulin à eau à moudre blé, quatre moulins à vent pour le même usage, et un moulin aussi à vent pour la fabrication de l'huile.

MÉTEREN est situé sur la route de Lille à Dunkerque, à 3 kilomètres de Bailleul et 15 kilomètres d'Hazebrouck,

Ce village existait en l'an 1220, ainsi que nous l'indique un acte de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut. Cette dame, par des lettres du 18 mai de la même année, donne à Mathieu de Méteren et à ses hoirs 50 hœuds de froment et 213 hœuds d'avoine dure à recevoir tous les ans sur les hôtes de Coudescure, de la même manière que ceux-ci les payaient au comte Philippe d'Alsace.

Méteren est arrosé par le ruisseau de Metterbecque.

Ce village a une population de 2,362 habitans, dont 650 indigens et 10 mendians.

Son territoire a une superficie de 1,838 hectares, dont 1,142 en terre à labour, 589 en prés, 16 en vergers, 21 en bois, 12 en fonds de maisons, 6 en terrains incultes, 50 en routes et chemins et 2 en rivières et ruisseaux.

Ses productions sont le blé froment, le colza, les fèves, l'avoine, le lin, le houblon, les pois, les pommes de terre et les betteraves.

Sa culture principale est le blé et le colza.

Les habitans de Méteren s'occupent à la fabrication du fil, des toiles et des dentelles.

On trouve à Méteren trois brasseries, une tannerie, une blanchisserie de toiles, deux moulins à huile et cinq moulins à farine.

MORBECQUE est situé sur la Bourre et sur la route d'Aire à Hazebrouck, à 12 kilomètres de la première et 4 de la seconde de ces deux villes.

Par lettres du mois de Décembre 1296, Guy, comte de Flandre, déclare que feu la comtesse Marguerite, sa mère, et lui ont donné à Watier de Renenghe, chevalier seigneur de Morbecque, 253 mesures, 30 verges de terre sises en la paroisse de ce lieu, pour les tenir, avec sa terre de Morbecque, en un seul fief relevant des comtes de Flandre, à charge de 55 livres 15 sous de rente, à payer aux sœurs de Notre-Dame, à Lille.

Jean de Saint-Omer, sire de Morbecque, avait été fait prisonnier dans l'une des guerres qui eurent lieu en Flandre au 14.e siècle. La comtesse de Bar, dame de Cassel, paya pour sa rançon à Jean Philippos de Londres, le 28 février 1359, 850 moutons d'or de France.

La même comtesse voulant augmenter la dotation d'une chapelle fondée sous l'invocation de saint Christophe, par Eloi Surien, son receveur de Nieppe, au lieu dit *le Parc*, en la rue conduisant du bois de Nieppe à Saint-Venant, en passant devant le moulin de *Tout-li-Faut*, donna, en 1362, à cette chapelle, qui existait encore à la fin du dernier siècle, dix mesures de terre situées à Haverskerque. Gérard, évêque de Thérouanne, confirma la fondation de cet autel, par lettres du 11 janvier 1370, et s'en réserva la collation.

Les seigneurs de Morbecque eurent, avec une autre famille du pays, vers la fin du 14.e siècle, une querelle sérieuse qui dégénéra en une haine violente. Plusieurs meurtres eurent lieu de part et d'autre. Le sire de Morbecque et Jean son fils furent tués par Jean de la Bourre, et celui-ci fut tué à son tour, ainsi que Henri Watine; un autre, dont le nom nous échappe, fut grièvement blessé. Il existe plusieurs documens curieux à ce sujet dans les an-

ciennes archives des comtes de Flandre. La comtesse de Bar rendit, le 19 avril 1391, une ordonnance pour rétablir la paix entre Wautier de Morbecque, Gilles Wattine et le sire de Pienius. Les parties firent serment entre les mains du bailli de Cassel d'observer cette ordonnance sous peine de 1,000 francs d'amende; mais ils ne l'exécutèrent point. La même année, la comtesse les fit mettre en prison, et ils durent être traduits devant les juges de Cassel à raison de leur désobéissance.

Au milieu de la forêt de Nieppe et sur le territoire de Morbecque, existait le château de la Motte-au-Bois, autrefois très-régulièrement fortifié, bâti par Robert-le-Frison en 1065, pris et démoli en 1645 par les maréchaux de Gassion et de Rantzau. Ce château a long-temps été habité par Robert de Cassel et par Yolende de Flandre, dame de Cassel dans le cours du 14.e siècle.

Cette dame Yolende de Flandre fonda, le 25 février 1380, en son château de Nieppe, une chapelle qu'elle dédia à saint Denis, et pour l'entretien de laquelle elle donna 40 livres de rente à prendre sur le sous-bailliage de Cassel appelé *Marghelt*. L'abbé de Saint-Augustin-lez-Thérouanne, confirma cette fondation par lettres du 13 janvier 1381.

La seigneurie de Morbecque fut érigée en comté, en 1614, par l'archiduc Albert d'Autriche, en récompense des services rendus à ce prince par Denis de Morbecque, qui avait fait prisonnier Jean de Valois, roi de France, à la bataille de Poitiers.

Il existait autrefois au hameau du Préavin, dépendant de Morbecque, une maison de chanoines réguliers de l'ordre des Trinitaires, fondé, en 1395, par Robert, seigneur de Cassel. Robert de Gaguin, depuis général de son ordre, et auteur d'une histoire de France, y prit l'habit.

Dans un caveau pratiqué au-dessous du chœur de l'église de ce village était le tombeau d'un comte de Saint-Omer et de son épouse, avec les statues en marbre de ces deux personnages. Ce monument a été détruit pendant le cours de la révolution.

Morbecque est arrosé par les rivières de la Bourre et de la Nieppe, par l'ancien canal d'Hazebrouck, le canal de Préavin, et par un ruisseau nommé Papotte-Becque.

La population de ce village est de 3,979 habitans, dont 650 indigens et 30 mendians.

Sa superficie est de 4,385 hectares ainsi divisés : 1,299 en terres labourables, 597 en prés, 158 en bois, 2,192 en forêt royale, 10 en canaux, 18 en fonds de propriétés bâties, 98 en routes et chemins, et 13 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé froment, les fèves, l'avoine, le lin, le colza, le tabac et les pommes de terre.

Son produit principal est le blé.

Les seuls établissemens industriels qui existent à Morbecque sont une brasserie, quatre moulins à farine, un four à chaux et une fabrique de chandelles.

NEUF-BERQUIN est situé à 3 kilomètres de Merville et à 15 kilomètres d'Hazebrouck.

Robert, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Tenremonde, fit hommage à Pierre de Doy, évêque de Thérouanne, par lettres du mois d'Août 1239, du tiers des dîmes qui lui appartenaient dans la paroisse de Neuf-Berquin.

Les habitans de ce lieu s'étaient opposés à l'exécution d'une ordonnance faite contre eux et contre les autres habitans de la châtellenie, par la dame de Cassel, mais ils y furent contraints par une sentence que rendit le bailli d'Amiens aux assises de Montreuil, en 1334.

La terre de Neuf-Berquin appartenait, en 1362, à Jean de Beauval, seigneur d'Haverskerque, qui, la même année, vendit à Thiébaut de Bourmont une rente annuelle de 213 rasières de blé sur ce village, tenue en fief de la dame de Cassel.

Neuf-Berquin a une population de 1,379 habitans, dont 300 indigens et 50 mendians.

Son territoire a une surface de 631 hectares, savoir : 478 en terres à labour, 2 en prés, 126 en vergers, 7 en fonds d'habitations, 16 en routes et chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en blé froment, fèves, tabac, lin, pommes de terre, etc.

Ses productions principales sont le blé et les fèves.

L'industrie des habitans est le tissage des toiles de lin.

Il existe en ce village une brasserie et deux moulins à farine.

NIEPPE est situé sur la Lys, à gauche de la route de Lille à Dunkerque, à 5 kilomètres d'Armentières, 8 kilomètres de Bailleul et 21 kilomètres d'Hazebrouck.

Le comte Philippe de Flandre, après avoir fondé à Nieppe un chapelain avec 25 livres de revenu, ordonna, en 1190, que si cet ecclésiastique était obligé de quitter Nieppe, il se retirerait à Thérouanne et en deviendrait chanoine.

Béatrix de Brabant, veuve de Guillaume, comte de Flandre, mande, par lettre du 16 mai 1273, à ses hôtes, tenans et échevins de Nieppe, qu'elle a vendu à Guy, comte de Flandre, son beau frère, tout ce qui lui appartenait à Nieppe à raison de son douaire, consistant en bois, rente, hommages, cens, tonlieux, justice, forfaits, reliefs, entrées, sorties, issues, eaux, herbages et autres droits.

L'official de Thérouanne avait adressé un monitoire à damoiselle Eole de Coyzancourt, veuve d'Alerin, dit Mulard, accusée d'avoir participé au meurtre de son mari. Sur les représentations de la dame de Cassel, cet official déclara qu'il n'entendait nuire ni préjudicier aux droits de haute justice appartenant à ladite dame et qu'il consentait à ce que la veuve Alerin fut poursuivie devant le bailliage de Nieppe.

Les officiers de ce bailliage avaient condamné, en 1370, et fait exécuter, comme meurtrier, un nommé Guillaume Allouest, mais sa veuve se pourvut devant le conseil du comte de Flandre, pour faire réviser le jugement, attendu que son mari était clerc.

Les registres de l'état civil de ce lieu remontent à l'année 1614.

En 1748, un incendie détruisit vingt-quatre maisons de ce village.

Le territoire de Nieppe contenait avant 1766 1,425 bonniers (environ 2,007 hectares), mais à cette époque, la seigneurie d'Oosthove en fut distraite et cédée par un traité à l'Autriche.

Nieppe a une population de 3,221 habitans y compris 600 indigens et 82 mendians.

Sa superficie actuelle est de 1,725 hectares, dont 1,190 en terres labourables, 237 en prés, 219 en bois, 16 en fonds de maisons, 44 en routes et chemins, 15 en rivières et ruisseaux, et 4 en mares et étangs.

On y récolte le blé, l'avoine, les fèves, les pommes de terre, le lin, le colza, le tabac, le trèfle, les légumes, etc.

Sa culture principale est le blé.

Il existe, en ce village, trois brasseries, six blanchisseries de toiles et de linge de table, une autre de fils et de calicots, une tannerie, un four à chaux, et trois moulins à farine.

NOORDPEENE est situé sur la petite rivière de Peene, à 7 kilomètres de Cassel et à 20 kilomètres d'Hazebrouck.

C'est à Noordpeene que se donna, le 11 avril 1677, la bataille de Peene, gagnée par les français, commandés par le duc d'Orléans, sur les alliés. Un couvent de Guillemites, qui y existait, fut en partie incendié dans cette affaire. Ce couvent fut supprimé et entièrement démoli en 1796.

On voit encore en ce village un château, bâti en 1490, qui appartenait autrefois au comte de la Tour, prince de Saint-Turpin.

La population de Noordpeene est de 1,410 habitans, dont 400 indigens.

Sa surface territoriale comprend 1,722 hectares, savoir: 958 en terres à labour, 440 en prés et pâtures, 14 en jardins, 75 en bois, 172 en landes et marais, 7 en fonds d'habitations, 48 en

routes et chemins et 8 en rivières et ruisseaux et autres objets non imposables.

On y cultive le blé, les fèves, les féverolles, l'avoine, le trèfle, la pomme de terre, le seigle, l'orge, le sarrasin, le colza et le lin.

Son produit principal est le blé.

La seule industrie qu'exercent les habitans consiste dans le filage du lin au rouet.

Il y existe deux brasseries, une briqueterie et quatre moulins à farine.

OCHTZEELE est situé sur la rivière de Peene, à 6 kilomètres de Cassel et à 19 kilomètres d'Hazebrouck.

Le plus ancien document qui fasse mention de ce village est un acte, en date du 7 octobre 1278, par lequel Guy, comte de Flandre, commet Simon, bailli de Cassel, pour adhériter Jean d'Haverskerque d'un fief tenu du comte, qu'il avait acheté de Woline d'Ochtezeele et qu'il unissait au fief de Wattines, également tenu du comte de Flandre.

La population de ce village est de 545 habitans, dont 30 indigens et 10 mendians.

Son territoire comprend 554 hectares ainsi divisés : 324 en terres labourables, 195 en prés et pâtures, 15 en jardins, 12 en bois taillis, 4 en superficie des propriétés bâties, 13 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On y récolte le blé, le colza, le lin, l'avoine, les fèves et les pommes de terre.

Sa culture principale est le lin, le colza, les pommes de terre et le blé.

Une partie des habitans de ce lieu s'occupent à la préparation et au filage du lin.

Il y existe deux brasseries.

OUDEZEELE est situé à 6 kilomètres de Steenvoorde et à 16 kilomètres d'Hazebrouck.

Ce village à une population de 1,007 habitans, dont 120 indigens et 40 mendians.

Sa superficie contient 933 hectares, savoir : 532 en terres à labour, 267 en prés, 8 en vergers, 92 en bois, 2 en étangs, 6 en fonds de maisons, 22 en routes et chemins et 4 en rivières, ruisseaux et autres objets non imposables.

Sa culture ordinaire consiste en froment, fèves, avoine, seigle, pommes de terre, lin, colza, trèfle, etc.

Sa culture principale est le froment.

Une partie des habitans de ce lieu est employée à la confection des toiles de lin.

On trouve à Oudezeele une brasserie et deux moulins à farine.

OXELAERE est à 2 kilomètres de Cassel et 12 kilomètres d'Hazebrouck.

La terre d'Oxelaere fut donnée au chapitre de St.-Pierre de Cassel par Robert le Frison, comte de Flandre, et cette donation fut confirmé par Samson, archevêque de Reims, en 1141.

Un vieux cueilloir, du mois de mars 1293, fait mention d'un seigneur d'Oxelaere, nommé Rogier, qui reconnaît tenir du seigneur de Morbecque son manoir d'Oxelaere et tout ce qu'il y a dans ce village.

Le comte de Flandre rend, le 2 juin 1287, un jugement qui condamne Huon d'Oxelaere, juge à la *franche vérité* de Cassel, coupable de corruption et de concussion, à 100 livres d'amende et à l'exclusion perpétuelle de tous tribunaux du bailliage de Cassel.

Ce village a 486 habitans dont 52 indigens et 5 mendians. Il y en avait 515 en 1827 et 529 en 1803.

Son territoire comprend 470 hectares, savoir : 230 en terres labourables, 199 en prés et pâtures, 8 en jardins, 11 en bois, 3 en superficie des propriétés bâties, 16 en routes et chemins et 3 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, l'avoine, les fèves, les pommes de terre, le seigle, le lin, le colza et les navets.

Son produit principal est le blé.

L'industrie des habitans consiste dans le filage et le tissage du lin.

Il n'existe aucune fabrique à Oxelaere.

PRADELLES est situé sur le chemin conduisant de Bailleul à Hazebrouck, à 13 kilomètres de cette première ville et à 6 kilomètres de la seconde.

La comtesse de Bar, dame de Cassel, ayant fait publier, en 1366, que tous ceux qui lui étaient soumis devaient lui payer la dîme de leurs possessions, il y eut une protestation, à ce sujet, de la part de Robert de Genève, évêque de Térouane. Ce prélat prétendait que les dîmes de Pradelles, d'Hazebrouck et de Wallon-Capelle, lui appartenaient, en réclama publiquement la restitution et ordonna à tous les prêtres de son diocèse d'excommunier la comtesse dans le cas où elle les retiendrait à son profit.

La population de ce village était, en 1803, de 423 habitans, et en 1827, de 386; elle est aujourd'hui de 341, y compris 30 indigens et un mendiant.

Sa superficie est de 323 hectares, dont 200 en terres labourables, 89 en prés, 22 en bois, 3 en fonds de maisons, 8 en routes et chemins et 1 en rivières et ruisseaux.

On y récolte le blé froment, les fèves, l'avoine blanche, le lin, le colza, le trèfle rouge, etc.

La principale industrie des habitans consiste dans la vente des bestiaux qu'ils élèvent et dans celle des grains qu'ils récoltent.

Il existe à Pradelles une brasserie et un moulin à farine.

RENESCURE est situé à gauche du chemin d'Hazebrouck à St.-Omer, à 15 kilomètres de Cassel et d'Hazebrouck.

Par lettres de l'an 1332, Tartarin de Renescure se rendit caution envers le roi, du bail des enfans de la dame de Cassel.

Il existe une sentence rendue le 6 février 1338 par les baillis et hommes de fief de la cour de Nieppe, entre Gilles Lest et la veuve de Jacques Leman, et les enfans de ce dernier, au sujet d'une pièce de terre située en la paroisse de Renescure.

Ce village a une population de 1,670 habitans, dont 350 indigens et 10 mendians.

Son territoire a une surface de 1,881 hectares ainsi divisés: 1,112 en terres labourables, 448 en prés, 254 en bois, 12 en fonds d'habitations, 53 en routes et chemins, et 2 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire est le blé, l'avoine et les fèves.

Sa culture principale est le blé.

On trouve à Renescure une fabrique de poterie, une brasserie et deux moulins à farine.

RUBROUCK est situé sur l'Yser, entre les monts de Cassel, de Watten, de Merckeghem, etc., à 9 kilomètres de Cassel et à 23 kilomètres d'Hazebrouck.

Il est confiné au midi à une des sept voies militaires qui, partant de Cassel, prenaient leur direction vers la mer, laquelle, à l'époque de la domination romaine, baignait le pied de la hauteur de Watten.

La terre et paroisse de Rubrouck appartenait dans le 13.e siècle à Guy de Dampierre, comte de Flandre; elle passa ensuite en la possession de Philippe-le-Hardi, roi de France, qui, par lettres du 1.er décembre 1298, accordées en son nom par Raoul de Clermont, connétable de France, et le sire de Neele, garde du roi en Flandre, la donna à Gilles d'Haverskerque en récompense des

services qu'il lui avoit rendus, et des pertes qu'il avait essuyées pendant la guerre.

Le 15 avril 1568, un parti militaire appartenant à l'armée protestante vint en ce village, pilla la maison du curé et celle du vicaire, noya ces deux ecclésiastiques dans une mare, et mit le feu à l'église.

Cet édifice est attenant à une tour de 40 mètres de hauteur et d'une structure assez élégante. D'après les traditions, cette tour aurait été construite avec des débris de la ville de Thérouanne, détruite en 1553; on remarque en effet, dans la partie intérieure beaucoup de pierres qui paraissent avoir servi avant d'être employées à l'œuvre de la tour.

Il existe à Rubrouck, dans une bifurcation de chemins, un chêne de cinq mètres et demi (18 pieds) de circonférence, et totalement creux. Avant l'ouragan du 11 novembre 1799, l'intérieur de son tronc pouvait offrir un asile à trois personnes. Cet arbre extraordinaire était déjà creux, il y a un siècle, ainsi que le constatent des titres de l'époque.

Les registres de l'état civil déposés dans les archives de la mairie remontent à l'année 1647.

Rubrouck était, avant 1790, de la juridiction de la noble cour de Cassel et l'un des villages de la ci-devant *West-Vierschaere*.

Cette commune possède maintenant un petit hôpital fondé par M. Moreel en 1832.

Sa population est de 1,429 habitans, dont 236 indigens et 3 mendians.

Son territoire a une superficie de 1,473 hectares, dont 967 en terres labourables, 425 en prés et pâtures, 13 en vergers, 16 en bois, 1 en étangs, 6 en fonds de maisons, 42 en routes et chemins, et 3 en rivières et ruisseaux.

La principale industrie du lieu consiste dans la vente des bestiaux qu'on y élève.

Il y existe en outre 4 brasseries et 3 moulins à vent à moudre blé.

SAINTE-MARIE-CAPPEL est situé à gauche de la route de Lille à Dunkerque, à 3 kilomètres de Cassel et 11 kilomètres d'Hazebrouck.

Par lettre du 14 septembre 1495, Guy, comte de Flandre, donna à Jeannet, dit Cassiel, valet de ses palefrois, fils de Lemin Clais, de Sainte-Marie-Cappel, la *foresterie* de Womberck, près Cassel, pour en jouir pendant sa vie, à moins qu'il ne commette quelque action qui mérite la forfaiture.

Au commencement de mai 1670, le roi de France, Louis XIV, visitant les villes de Flandre et allant de Saint-Venant à Bergues,

passa par Sainte-Marie-Cappel où il s'arrêta et fit un repas dans sa voiture.

La population de ce village est de 925 habitans y compris 200 indigens.

Sa superficie est de 753 hectares, dont 432 en terres labourables, 280 en prés et pâtures, 9 en jardins, 4 en bois taillis, 1 en étangs et pépinières, 4 en fonds de propriétés bâties, 22 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

Sa culture ordinaire consiste en blé, avoine, fèves, lin, colza et pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Il existe à Sainte-Marie-Cappel deux brasseries et deux moulins à farine.

SAINT-JANS-CAPPEL est situé sur le chemin de Bailleul à Poperingue, à 3 kilomètres de Bailleul et à 19 kilomètres d'Hazebrouck.

Il a existé en ce village un monastère dont il ne reste plus que les fossés et quelques fondemens recouverts de terre. La tradition fait remonter l'époque de la démolition de cet édifice au 13.e siècle.

La population de Saint-Jans-Cappel est de 982 habitans, y compris 215 indigens et 7 mendians.

Son territoire a une surface de 791 hectares, dont 393 en terres à labour, 265 en prés, 7 en terrains plantés, 92 en bois, 7 en terrains incultes, 5 en superficie des propriétés bâties, 2 en rivières et ruisseaux, et 20 en routes et chemins.

On y cultive le blé, le seigle, l'avoine, les fèves, le colza, le houblon, les pommes de terre et les betteraves.

Ses productions principales sont le blé, les fèves et le colza.

On trouve en ce village deux brasseries, une blanchisserie de fil, une fabrique d'huile et deux moulins à farine.

SERCUS est situé à gauche du chemin d'Aire à Cassel et à 6 kilomètres d'Hazebrouck. Il est arrosé par deux ruisseaux nommés Loovelt-Becque et Bremier-Becque.

Par lettres du 10 mai 1297, le comte Guy de Flandre nomme son bailli de Cassel pour mettre en héritage, selon la loi, 21 mesures de terre constituant un fief situé en la paroisse de Steenvoorde, et appartenant à Jean li Canoes, à charge de payer, tous les ans, douze deniers parisis par mesure aux briefs du comte, à Sercus.

Pendant le siège d'Aire, en 1676, les assiégeans enlevèrent la cloche et les gouttières en plomb de l'église de Sercus. La même place fut assiégée de nouveau en 1709 et 1710; les habitans de

Sercus subirent alors de nombreuses exactions de la part des troupes, auxquelles ils durent fournir des denrées, des chevaux, des voitures, etc.

Un ouragan épouvantable, qui eut lieu en ce village le 19 janvier 1735, déracina plusieurs milliers d'arbres, renversa quelques moulins et endommagea un grand nombre de bâtimens. Pareil évènement se renouvela le 11 novembre 1800.

Ces malheurs ne sont pas les seuls qu'eut à essuyer la commune de Sercus. Des épizooties meurtrières se manifestèrent sur les bêtes à cornes en 1747, 1748, 1771, 1773 et surtout en 1774. Cette dernière année vit périr les quatre cinquièmes du bétail.

En 1814, 800 soldats prussiens stationnèrent en ce village pendant huit jours; l'année suivante 200 anglais y furent cantonnés pendant deux mois.

La population de Sercus est de 584 habitans dont 30 indigens et 10 mendians.

Sa surface territoriale est de 495 hectares, savoir: 313 en terres labourables, 155 en pâtures et prairies, 8 en bois taillis, 2 en fonds de propriétés bâties, 1 en ruisseaux et 16 en rues, places, chemins, etc.

Ses productions sont le blé, les fèves, l'avoine, le seigle, le trèfle, les pommes de terre, le colza, la cameline et le lin.

Sa culture principale est le blé.

L'industrie des habitans est, pour les hommes, le tissage de la toile, et pour les femmes le filage du lin.

On trouve en ce village deux moulins à farine.

STAPLE (autrefois *Estaple*) est situé sur la Bourre, à 8 kilomètres d'Hazebrouck.

Par lettres du mois de décembre 1251, Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, assigna pour douaire à Béatrix, veuve de Guillaume, son fils, divers biens, entre autres des hœuds d'avoine molle et des poules par *poursoing* (espèce de rentes) sur la terre d'Estaple.

Watier de Reninghes, seigneur de Morbecque, donna, en 1286, au comte de Flandre, la châtellenie de Saint-Urcer et plusieurs droits et profits, notamment ceux d'Estaple et une *hueses* (brodequin, bottine) de 5 sols sur la même terre.

Eloi de Staple était, en 1365, bailli de la dame de Cassel, Yolende de Flandre, comtesse de Bar.

Il existe au dépôt départemental, dans les archives des anciens comtes de Flandre, des lettres de créance originales données, le 19 avril 1384, par Philippe, duc de Bourgogne, fils du roi de France, à Robert de Staple, rewart de Bergues, son envoyé près des villes

et châtellenies de Bergues, Cassel, Bourbourg, Mardick, Gravelines, etc.

Daniel Alaert, conseiller secrétaire du duc de Bourgogne, vendit la terre et seigneurie de Staple à Jean d'Ardres, bourgeois de Saint-Omer, et eut, à ce sujet, une contestation qui fut portée devant le magistrat de la *Keure* à Gand, le 24 novembre 1440.

La population de ce village est de 1,152 habitans dont 170 indigens et 25 mendians.

Sa superficie est de 995 hectares, savoir: 666 en terres à labour, 294 en prés, 1 en bois, 8 en fonds d'habitations, et 26 en routes, chemins, rues, etc.

On y cultive le blé froment, les fèves, le lin, le colza et l'avoine.

Les productions principales sont le blé, l'avoine et les fèves.

La principale industrie des habitans, après l'agriculture, consiste dans le filage du lin et la confection des toiles.

On trouve à Staple une brasserie, une fabrique d'huile et trois moulins à farine.

STEENBECQUE est situé sur la Nieppe à droite de la route d'Aire à Hazebrouck et à 7 kilomètres de cette dernière ville.

Par lettres du 15 juillet 1298, Bauduin de le Planke, seigneur de Thiennes et de Steenbecque, reçut toute la terre de Blaringhem en dédommagement des pertes qu'il avait essuyées pendant la guerre du roi de France contre le comte Guy de Dampierre.

Steenbecque a une population de 2,144 habitans y compris 700 indigens et 5 mendians.

Son territoire consiste en 1,176 hectares, dont 774 en terres à labour, 346 en prés, 6 en bois, 12 en fonds d'habitations, 3 en rivières et 35 en routes, chemins, etc.

Ses productions sont le blé, les fèves, le seigle, l'avoine, le lin, le colza et les pommes de terre.

Sa culture principale est le blé.

Une partie des habitans s'occupe au filage du lin et à la fabrication des toiles.

Il existe en ce village trois moulins à farine.

STEENVOORDE est un bourg situé sur la Becque du même nom, à 6 kilomètres de Cassel et 11 kilomètres d'Hazebrouck.

L'histoire (dit le P. Wastelain) a conservé les noms de plusieurs seigneurs de Steenvoorde qui se sont distingués au service du comte de Flandre; ce sont: Frumoldus de Steenvoorde, sous Robert le Frison, dit le Jeune, en l'an 1105; Eustache de Steenvoorde qui combattit sous la bannière de Thierry d'Alsace, en

1141, et un autre Eustache de Steenvoorde (1) qui, en 1127, accusé d'avoir trempé dans une conspiration contre les jours de Charles, dit de Danemarck, comte de Flandre, fut dépouillé de tous ses biens.

Steenvoorde fut, ainsi que Cassel et Bailleul, pris et brûlé par les français, en 1214, lors de la guerre portée en Flandre par le roi Philippe Auguste, contre le comte Ferrand. Ce dernier qui avait refusé foi et hommage à son suzerain, fut emmené prisonnier à Paris où il demeura enfermé pendant 12 ans et demi dans la tour du Louvre.

Marguerite, comtesse de Flandre, donna, en 1251, à Béatrix, veuve de Guillaume son fils, pour son douaire, divers biens entr'autres des rentes de diverses natures sur la terre de Steenvoorde.

Par acte du 10 septembre 1393, Yolende de Flandre, dame de Cassel, mande à Pierre de Watterlet son receveur général, de payer, à Legier Béliar, 14 livres de gros (environ 105 fr.) pour une maison qu'elle avait achetée à Steenvoorde.

Ce bourg qui avait en 1803, 3,591 habitans en compte aujourd'hui 4,022 y compris 855 indigens et 20 mendians.

Son territoire comprend une surface de 2,958 hectares, dont 1,410 en terres à labour, 1,036 en prés, 30 en terrains plantés, 385 en bois, 14 en étangs, 19 en superficie des propriétés bâties, 56 en routes et chemins et 7 en rivières et ruisseaux.

On y cultive le blé, le seigle, l'avoine, les fèves, les pois, les pommes de terre, le houblon, le lin et le colza.

Sa culture principale est le blé et le houblon.

Il existe à Steenvoorde six fabriques de laines, six brasseries, deux tanneries, deux fabriques d'huile, une fabrique de rubans, une briqueterie, une blanchisserie, une fabrique de poterie, une teinturerie, une fabrique de sabots et cinq moulins à farine.

STEENWERCK est un fort village situé sur la Lys, à 5 kilomètres de Bailleul et 24 kilomètres d'Hazebrouck.

En 1160, Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et Philippe, son fils, accordèrent aux habitans de Steenwerck jusqu'à la chaussée d'Estaires la même liberté et les mêmes privilèges que le comte Robert et Clémence sa femme leur avaient précédemment donnés.

Robert, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Tenremonde, déclare, par lettres du mois d'août 1239, tenir de Pierre de Doy,

(1) Doudegherst cite Guy de Steenvoorde, châtelain de Cassel, comme un des conjurés qui assassinèrent le comte Charles, à Bruges, le jour des cendres de l'an 1127.

évêque de Térouanne, divers hommages et la dîme de la paroisse de Steenwerck.

L'église et les archives de ce village furent incendiées en l'année 1601.

Steenwerck a une populption de 4,747 habitans au nombre desquels sont comptés 1,100 indigens et 20 mendians.

Sa superficie est de 2,738 hectares, dont 1,966 en terres labourables, 603 en prés, 24 en vergers, 7 en bois, 4 en mares et étangs, 26 en fonds de maisons, 17 en rivières et 90 en routes, chemins, rues, places etc.

On y récolte le froment, les fèves, l'avoine, les haricots, les pommes de terre, le lin et le tabac.

Son produit principal est le blé.

L'industrie des habitans consiste dans le filage du lin et la fabrication et le blanchissage des toiles.

On trouve à Steenwerck dix blanchisseries de toiles, deux brasseries, une fabrique d'huile et sept moulins à farines.

STRAZEELE est situé à huit kilomètres d'Hazebrouck.

Ce village a donné le jour à Jean de Strazeele, auteur de divers ouvrages, et à Pierre Pentaflour, qui fut évêque de Tournai dans le temps où le duc d'Albe était gouverneur des Pays-Bas.

La population de Strazeele est de 602 habitans, dont 88 indigens et 6 mendians.

Son territoire comprend 466 hectares, savoir : 283 en terres labourables, 148 en prés, 16 en bois, 4 en superficie des propriétés bâties, 14 en routes et chemins, et 1 en cours d'eau, ruisseaux, etc.

On y cultive le blé, les fèves, l'avoine, le lin, le colza, etc.

Son produit principal est le blé.

Une partie des habitans s'occupe au tissage des toiles.

Il existe en ce village une brasserie.

TERDEGHEM est situé à 4 kilomètres de Steenvoorde et de Cassel, et à 10 kilomètres d'Hazebrouck.

La population de ce village est de 575 habitans, y compris 120 indigens.

Son territoire comprend 871 hectares, dont 490 en terres labourables, 331 en prés, 7 en vergers, 22 en bois, 4 en étangs, 3 en superficie des propriétés bâties, et 13 en routes, chemins, rues, etc.

On y récolte le blé froment, les fèves, l'avoine, le trèfle, le lin, le colza, les pommes de terre et le houblon.

Son produit principal est le blé.

Il existe à Terdeghem une brasserie, une fabrique d'huile, une briqueterie et 3 moulins à farine.

THIENNES est situé sur la Lys et sur la Nieppe, à 11 kilomètres d'Hazebrouck.

Bauduin de Le Plancke, seigneur de Thiennes, reçut, en 1298, la terre de Blaringhem en dédommagement des pertes qu'il avait essuyées pendant la guerre faite en Flandre par le roi Philippe-Auguste.

Jean de Heuchin, seigneur de Thiennes, consentit, par accord fait devant le parlement le 8 avril 1334, à l'exécution, dans ses domaines, d'une ordonnance rendue par Robert, comte de Flandre, contre les habitans de la châtellenie de Cassel qui s'étaient rendus coupables d'émeutes et rébellions pendant les troubles de ce pays.

Par lettres du 13 avril 1391, Charles VI, roi de France, accorde à François de Haverskerque, rémission de la punition par lui encourue pour le rapt d'Alipe de Heuchin, dame de Thiennes, qu'il avait ensuite épousée.

La population de ce village est de 1,122 habitans, dont 112 indigens et 6 mendians.

Son territoire a une surface de 743 hectares, dont 582 en terres à labour, 130 en prés, 6 en bois, 6 en fonds de maisons, 14 en routes et chemins et 5 en rivières.

On y récolte le blé, les fèves, l'avoine, le colza et le tabac.

Son produit principal est le blé.

Le tissage de la toile est, outre l'agriculture, la principale industrie des habitans.

Il existe à Thiennes une blanchisserie, une brasserie, 3 fabriques d'huile et 3 moulins à farine.

VIEUX-BERQUIN est situé sur la Bourre, entre la rivière de la Lys et la route de Lille à Dunkerque, à 9 kilomètres de Bailleul et à égale distance d'Hazebrouck.

Le comte de Flandre, Thierry d'Alsace, et Philippe, son fils, accordèrent en 1160, aux habitans de Berkin, aujourd'hui Vieux-Berquin, la même liberté et les mêmes privilèges que le comte Robert leur avait donnés précédemment ; savoir :

« Ils doivent être libres de toute œuvre servile et ne doivent » point aller à l'armée.

» Personne ne pourra leur rien demander de la part du comte, » qu'il soit *preco* (maire), forestier ou châtelain.

» Ils pourront se choisir un ministre qui leur administrera la » justice en présence du sénéchal du comte.

» Si ce ministre gouverne injustement, ils auront la liberté d'en élire un autre.

» Si le châtelain ou autre envoyé de la part du comte les op» prime, ils pourront en appeler.

» Ils seront tenus de payer le bois qu'ils iront chercher dans la » forêt pour faire du feu ; mais si les habitans en ont chez eux, » le forestier ne pourra les inquiéter.

» Si les bestiaux vont paître dans la forêt, les habitans payeront » la valeur des herbes consommées. »

Robert de Flandre, seigneur de Cassel, fit acquisition, en 1330, d'une rente tenue de lui en fief par Thomas Vastin, de Cassel, et consistant en 46 hœuds et demi de blé et 199 hœuds d'avoine, à prendre à Vieux-Berquin, sur les héritages de Guy de Biaussart, au lieu appelé Caudescure.

Les habitans du *Sec-Bois*, hameau de Vieux-Berquin, prétendaient être exempts des impôts à cause des services qu'ils rendaient au château de Nieppe. Une sentence rendue le 14 décembre 1375, par la comtesse de Bar, entr'eux et les habitans de Vieux-Berquin, porte que les premiers, à l'égal des seconds, payeront leur quote-part de toutes les tailles, aides et subventions qui seront imposées en la châtellenie de Cassel.

Il existait anciennement trois châteaux en ce village. C'était les châteaux de Blentour, de Caudescure et de Plessys. Ce dernier n'a été démoli que quelques années avant la révolution de 1789.

On trouve à Vieux-Berquin quelques restes de l'ancienne chaussée romaine de Cassel au pont d'Estaires.

La population de ce village est de 3,517 habitans, au nombre desquels on compte 1,014 indigens et 5 mendians.

Sa surface territoriale est de 2,539 hectares, dont 1,611 en terres à labour, 428 en prés, 15 en terrains plantés, 40 en bois, 10 en terrains incultes, 16 en fonds d'habitations, 345 en forêt royale, 57 en routes, chemins, etc., et 17 en rivières.

On y récolte le blé, les fèves, l'avoine, le tabac, les pommes de terre et un peu de colza, d'olliettes et de maïs.

Ses productions principales sont le blé et les fèves.

Vieux-Berquin possède 2 brasseries, 2 fabriques d'huile et 4 moulins à farine.

WALLON-CAPPEL est situé sur la Bourre à 5 kilomètres d'Hazebrouck et à 12 kilomètres de Cassel.

Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirma, en 1221, la donation faite par Michel de Boulers, connétable de Flandre, à l'abbaye de Clairmarais de divers revenus à recevoir sur les briefs de Roger de Wallon-Cappel.

Le 18 août 1366, l'official de Térouanne fait publier que les habitans de Wallon-Cappel, Hazebrouck et Pradelles doivent payer la dîme à Robert de Genève, évêque de ce diocèse, à qui elle appartient, et mande aux prêtres et curés d'excommunier la com-

tesse de Bar, dame de Cassel, si elle la percevait et retenait à son profit.

Wallon-Cappel souffrit beaucoup lors du siège d'Aire en 1709. Les troupes hollandaises qui y étaient campées l'auraient entièrement ruiné, si l'on n'avait obtenu, à prix d'argent, du général de cette nation, des lieux de sûreté où les habitans déposèrent leurs effets les plus précieux.

Ce village a une population de 653 habitans dont 135 indigens.

Son territoire comprend 540 hectares; savoir : 283 en terres à labour, 199 en prés, 34 en bois, 4 en superficie des propriétés bâties, et 20 en routes, chemins, etc.

Ses productions sont le blé, le seigle, les avoines, les fèves, le colza, l'olliette, la cameline, le lin, le trèfle, les pommes de terre, les choux, les betteraves et le tabac.

Son produit principal est le blé.

L'industrie des habitans consiste, pour les hommes, dans la fabrication des toiles, et, pour les femmes, dans le filage du lin; ces dernières y sont presque toutes employées.

Il existe en ce lieu un moulin à farine.

WEMAERS-CAPPEL est situé à 3 kilomètres de Cassel et 17 kilomètres d'Hazebrouck, sur le chemin qui conduit de cette première ville au bourg de Watten.

Ce village a une population de 557 habitans, dont 70 indigens.

Il y a en superficie 417 hectares ainsi divisés : 216 en terres à labour, 164 en prés et pâtures, 3 en jardins, 17 en bois taillis, 2 en fonds de maisons, et 15 en routes, chemins, rues, places, etc.

On y cultive le blé, les fèves, les fèverolles, l'avoine, le trèfle, la pomme de terre, le seigle, l'orge, le sarrazin, le colza et le lin.

Son produit principal est le blé.

Il n'existe à Wemaers-Cappel aucun établissement industriel.

Les femmes s'y occupent au filage du lin.

WINNEZEELE est situé à 4 kilomètres de Steenvoorde et à 15 kilomètres d'Hazebrouck.

Jean, dit de Steenwerck, vendit, en 1288, aux abbé et couvent de Saint-Augustin, près Thérouanne, le tiers de la dîme de *Losthouc* en la paroisse de *Winneghezìele*, moyennant 300 liv. parisis.

Par lettres de l'an 1388, Jean de Winnezeele et autres habitans de la châtellenie de Cassel, promettent de payer au duc de Bourgogne la somme de 2,961 francs et demi, à laquelle la châtellenie avait été taxée pour sa part de l'aide de 100,000 francs accordés par les Etats de Flandre pour les frais de la guerre contre le duc de Gueldre.

Les archives de ce village contiennent les registres de naissance jusqu'en 1647, ceux des mariages jusqu'en 1646, et ceux des décès jusqu'en 1657.

Il existe sur le cimetière de Winnezeele, à trente pas de l'église, un tilleul de quarante-trois pieds de circonférence. Cet arbre, dont la tige n'a que seize à dix-huit pieds de hauteur, est surmonté d'une couronne composée de cinq fortes branches; on prétend qu'il a été planté vers le milieu du 15.e siècle.

La population de Winnezeele est de 1,457 habitans, dont 200 indigens et 50 à 60 mendians.

La superficie totale de son territoire est de 1,552 hectares ainsi divisés : 889 en terres labourables, 457 en prés, 12 en terrains plantés, 162 en bois, 3 en étangs, 8 en fonds d'habitations, 3 en rivières et ruisseaux, et 18 en routes et chemins.

On cultive dans ce village le froment, le méteil, le seigle, les fèves, le lin, l'olliette, la cameline et la pomme de terre.

La culture principale est le blé.

L'industrie des habitans consiste dans l'exploitation des bois taillis; on y confectionne les fagots et on détache des plançons de chênes les écorces dont il se fait en ce lieu un assez grand commerce. Les femmes sont généralement employées au filage du lin.

Il existe à Winnezeele deux brasseries et un moulin à farine.

ZERMEZEELE est situé sur la Becque de même nom, à 4 kilomètres de Cassel et à 17 kilomètres d'Hazebrouck.

Le roi Philippe-le-Bel donna en avril 1298 à Simon, dit Lauwart, son valet, pour le récompenser de ses services et des pertes qu'il a éprouvées pendant la guerre, divers biens situés dans la châtellenie de Bourbourg, et 114 livres de revenu annuel, qui lui appartenaient à Zermezeele.

Une dame Anxelent fit ériger en 1425, sur ses propriétés situées à Zermezeele, une chapelle à laquelle elle donna 14 mesures de terre. Cette chapelle fut convertie en église paroissiale en 1526.

Les archives de la mairie contiennent des registres de l'état civil bien conservés, qui datent de 1400.

Ce village a une population de 437 habitans, dont 26 indigens et 3 mendians.

Son territoire comprend 491 hectares, savoir : 282 en terres à labour, 162 en prés et pâtures, 4 en jardins, 27 en bois taillis, 1 en étangs, 3 en superficie des propriétés bâties, 11 en routes et chemins, et 1 en rivières et ruisseaux.

On y récolte le blé froment, les fèves, l'avoine blanche, le lin, le colza et le trèfle rouge.

Son produit principal est le blé.

Les cultivateurs de ce lieu se livrent à l'éducation et à la vente des bestiaux.

Il n'y existe aucun établissement industriel.

ZUYDPEENE est situé sur le ruisseau de Peene, à cinq kilomètres de Cassel et seize kilomètres d'Hazebrouck.

Gérard de *Zuntpeene* était, en 1365, un des hommes de la cour de Cassel. C'est ce que nous apprend un acte de la même année, constatant l'audition des comptes rendus par Gillebert de Winnezeele, receveur des tailles de la ville et châtellenie de Cassel.

Ce fut entre le moulin de Zuydpeene et le moulin de l'ancien couvreur de Guillemites, de Nordpenne, que se livra, le 11 avril 1677, la bataille de Peene, gagnée par Philippe de France, duc d'Orléans, contre Guillaume III, prince d'Orange. Les Français y firent 2,500 prisonniers, prirent 60 drapeaux et étendards, 13 pièces de canon et 2 mortiers. Cette bataille décida la prise de Saint-Omer, qui se rendit peu de jours après.

On remarque dans l'église paroissiale de Zuydpeene une pierre funéraire, sur laquelle sont sculptés en relief, sous le costume du temps, le portrait d'Antoine de Zuydpeene, seigneur de ce lieu, et celui d'Elisabeth Vansteelant, sa femme, morts en 1540.

Ce village a 918 habitans, au nombre desquels on compte 151 indigens et 18 mendians.

Sa superficie comprend 1,189 hectares, dont 780 en terres à labour, 322 en prés, 11 en jardins, 29 en bois-taillis, 2 en terrains vagues, 6 en fonds de maisons, 4 en rivières et ruisseaux, et 35 en routes, chemins, rues, places, etc.

On y récolte le blé, les fèves, le seigle, l'avoine, le colza, le lin, etc.

Sa culture principale est le blé.

Il existe à Zuydpeene 2 brasseries, 1 moulin à farine et une fabrique de bas.

POPULATION.

Naissances. — 1832.

ARRONDISSEM.	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles	Mâles.	Femelles	
Dunkerque...	1643	1512	58	70	71	63	3417
Hazebrouck...	1560	1445	19	15	74	84	3197
Lille.........	3944	3907	131	125	353	343	8803
Cambrai.....	2264	2110	71	51	212	180	4888
Avesnes......	1611	1477	40	24	102	107	3361
Douai........	1316	1268	77	58	110	119	2948
Valenciennes.	1743	1690	64	73	156	138	3864
TOTAL....	14081	13409	460	416	1078	1034	30478

Mariages. — 1832.

ARRONDISSEMENS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque.........	535	52	107	29	723
Hazebrouck........	515	44	103	24	686
Lille..............	1609	90	211	50	1960
Cambrai...........	830	32	151	34	1047
Avesnes............	735	27	80	17	859
Douai.............	507	20	74	16	617
Valenciennes.......	652	35	103	25	815
TOTAL......	5383	300	829	195	6707

Décès. — 1832.

ARROND.[s]	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans.	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque.	886	695	760	932	113	10	»	3396
Hazebrouck.	805	806	671	994	141	17	»	3434
Lille.......	2181	3080	2790	3371	483	25	1	11931
Cambrai...	974	1628	1609	1917	282	24	»	6434
Avesnes....	507	1077	697	1048	265	38	1	3633
Douai.....	617	1155	1238	1268	194	14	»	4486
Valenciennes...	801	1300	1555	1690	259	25	»	5630
TOTAL..	6771	9741	9320	11220	1737	153	2	38944

La balance des naissances et des décès pendant l'année 1832 présente, pour ceux-ci, un excédant de 8,455, qui, diminué sur les 994,602 individus formant la population générale au 31 décembre de l'année précédente, réduit le total de cette population au 1.er janvier 1833, à 986,147 ames. C'est ce qui résulte du tableau ci-après :

ARRONDISSEMENS.	Population au 1.er janvier 1832.	Accroissement en 1832.	Perte en 1832.	TOTAL au 1.er janvier 1833.
Dunkerque.........	96151	21	»	96172
Hazebrouck........	104131	»	237	103894
Lille..............	295787	»	3128	292659
Cambrai...........	153435	»	1546	151889
Avesnes...........	127748	»	272	127476
Douai.............	93198	»	1527	91671
Valenciennes........	124152	»	1766	122386
TOTAL......	994602	21	8476	986147

Ces résultats sont très-remarquables. Le département du Nord, dont la population s'augmente chaque année dans une assez forte proportion, présente, pour 1832, un déficit de 8,455 individus, et si l'on joint à ce nombre le chiffre-moyen de l'accroissement annuel, lequel est de 4 à 5,000, on trouvera que la différence sur les autres années est de 13,000 ames au moins.

Les naissances, qui produisent, année commune, 32 à 33,000 enfans, n'ont fourni que 30,478 sujets en 1832. Mais la différence la plus considérable est dans les décès qui, au lieu de 28,000, terme moyen ordinaire, se sont élevés cette année à 38,944. Ainsi, diminution d'une part de 2 à 3,000 sur les naissances, et de l'autre excédant de 10 à 11,000 sur les décès. Cette surabondance dans les extinctions peut être expliquée en partie par l'influence meurtrière qui a régné avec une grande intensité l'année dernière sur plusieurs points du département. Il est à observer, en effet, que les arrondissemens qui présentent, d'après les tableaux ci-dessus, la plus forte réduction de population, sont précisément ceux dans lesquels l'épidémie a exercé le plus de ravages. Toutefois, cette mortalité ne peut être attribuée tout entière au choléra, dont le nombre de victimes a été d'environ 6,000, comme nous l'avons détaillé dans l'annuaire précédent, d'après les rapports officiels. Il est présumable, dès-lors, que les causes déterminantes de cette cruelle maladie, ont été aussi la source d'une foule d'autres affections graves qui, en même-temps qu'elle, ont décimé la population.

Quant aux naissances, on ne peut assigner de cause positive à la réduction de leur nombre; cependant il est permis de croire que la mortalité considérable qui a sévi en très-grande partie sur les adultes, n'a pas été sans concourir d'une manière notable à ce ralentissement de la production de l'espèce.

L'arrondissement de Lille figure seul pour plus de moitié dans la diminution des naissances; pourtant le nombre relatif des extinctions n'y a pas été plus fort que dans les autres parties du département.

L'arrondissement de Dunkerque, dans lequel les extinctions surpassent ordinairement les naissances, a obtenu un accroissement de 21 individus en 1832, tandis que les autres éprouvent tous une perte de population plus ou moins grande.

En définitive, la diminution totale est dans la proportion moyenne d'un individu sur 118.

Voici l'ordre dans lequel cette perte se répartit :

Arrondissement d'Hazebrouck.......	1 sur	439.
——————— de Lille............	1 sur	95.

Arrondissement de Cambrai	1	sur	99.
——— d'Avesnes	1	sur	469.
——— de Douai	1	sur	61.
——— de Valenciennes	1	sur	70.

Les naissances se divisent ainsi qu'il suit :

Mâles	15,619.
Femelles	14,859.

C'est à peu près la proportion ordinaire. Le nombre des enfans naturels est du dixième et se répartit de même entre les deux sexes; ainsi, l'observation faite que dans cette classe le nombre des filles se rapproche plus de celui des garçons que dans le cas ordinaire ne s'est pas vérifiée en 1832.

Villes et communes dont la population s'élève à plus de 3,000 *habitans* (1).

Lille	69073	Cassel	4234
Dunkerque	24937	Quesnoy-sur-Deûle	4209
Valenciennes	18953	Gravelines	4193
Douai	18793	Steenvoorde	4022
Roubaix	18187	Wormhoudt	4020
Tourcoing	17973	Morbecque	3979
Cambrai	17646	Fresnes	3868
Bailleul	9823	Hondschoote	3833
Saint-Amand	8734	Halluin	3750
Hazebrouck	7522	Landrecies	3726
Wattrelos	6791	Linselles	3547
Estaires	6504	Iwuy	3458
Armentières	6338	Orchies	3425
Maubeuge	6240	Caudry	3343
Bergues	5962	Wambrechies	3322
Le Catteau	5946	Flines-lez-Raches	3241
Wazemmes	5942	La Gorgue	3225
Merville	5854	Nieppe	3221
Condé	5350	Le Quesnoy	3191
Comines	5316	Avesnes	3166
Solesmes	4995	Catillon	3151
Steenwerck	4747	Marcq-en-Barœul	3132
Anzin	4255	Annœullin	3053

(1) D'après les dispositions de la loi du 21 mars 1831, sur l'organisation municipale, les maires des communes qui ont 3,000 habitans et au-dessus sont à la nomination du Roi.

ORDRE POLITIQUE.

PAIRS DE FRANCE APPARTENANT AU DÉPARTEMENT DU NORD.

M. le maréchal duc de Trévise (G. ✠ G. O. ✠)
M. le lieutenant-général comte Guilleminot.
M. le comte d'Haubersart.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Conformément à la loi du 19 avril 1831, le département du Nord est divisé en douze arrondissemens électoraux qui nomment chacun un député.

Voici la désignation de ces arrondissemens et celle des députés élus dans chacun d'eux, en 1831 :

1.er Lille (ville), cantons Centre et Ouest. — M. Barrois-Virnot, ✠, négociant, à Lille.

2.e Lille (ville), cantons Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest. — M. le baron de Brigode, ✠, maire, à Annappes.

3.e Lille (arrondissement), moins les cantons de la ville. — M. Coget, maire, à Thumeries.

4.e Douai (ville), trois cantons. — M. le comte de Montozon, maire, à Lallaing.

5.e Douai (arrondissement), moins les trois cantons de la ville. — M. Martin fils, ✠, avocat-général à la cour de cassation.

6.e Dunkerque (ville), deux cantons. — M. Dupouy aîné, négociant, à Dunkerque.

7.e Dunkerque (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. de Lamartine.

8.e Cambrai (ville), deux cantons. — M. Lallier-Frémicourt, maire de Cambrai.

9.e Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville. — M. le comte d'Estourmel, ministre de France en Colombie.

10.e Valenciennes (arrondissement). — M. de Vatimesnil, avocat, à Paris.

11.e Avesnes (arrondissement). — M. Taillandier, conseiller à la cour royale de Paris.

12.e Hazebrouck (arrondissement). — M. Warein, propriétaire, à Hazebrouck.

LISTE ÉLECTORALE.

La liste électorale et du jury du département du Nord, pour l'année 1834, a été définitivement close et arrêtée au nombre de 6,369 inscriptions.

La première partie de cette liste comprend 6,005 électeurs et se divise comme suit :

1.er arrond.t électoral....	546	7.e arrond.t électoral...	553
2.e idem..........	640	8.e idem.........	291
3.e idem..........	929	9.e idem.........	410
4.e idem..........	365	10.e idem.........	523
5.e idem..........	172	11.e idem.........	530
6.e idem..........	340	12.e idem.........	706
		TOTAL....	6005

La seconde partie de la liste comprend 364 jurés.

Les listes supplémentaires et complémentaires des électeurs départementaux et d'arrondissement ont été arrêtées au nombre de 114 inscriptions.

Les électeurs se trouvent répartis ainsi qu'il suit dans chaque canton pour l'élection des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement :

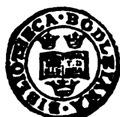
ARRONDISSEM.s	CANTONS.	LISTE GÉNÉRALE du jury. 1re partie. — Électeurs	2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires (1).	TOTAL des électeurs départementaux.
Dunkerque...	Bergues........	199	8	»	207
	Bourbourg.....	96	5	»	101
	Dunkerque-Est.	183	14	»	197
	Dunkerque-O...	157	6	2	165
	Gravelines.....	29	2	19	50
	Hondschoote....	81	2	»	83
	Wormhoudt....	148	1	»	149
Hazebrouck...	Bailleul-N.-E...	93	2	»	95
	Bailleul-S.-O...	105	3	»	108
	Cassel.........	133	3	»	136
	Hazebrouck-N..	128	5	»	133
	Hazebrouck-S..	79	4	»	83
	Merville.......	102	3	»	105
	Steenvoorde....	66	5	»	71

(1) Ces électeurs concourent, avec ceux des deux colonnes précédentes, à la nomination des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement.

[AR]RONDISSEM.[s]	CANTONS.	LISTE GÉNÉRALE du jury. 1re partie. — Électeurs	2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	TOTAL des électeurs départementaux
[Li]lle.........	Armentières....	105	4	»	109
	Cysoing.......	62	»	»	62
	Haubourdin....	93	4	»	97
	Lannoy........	62	»	»	62
	La Bassée......	91	3	»	94
	Lille-Centre-....	309	18	»	327
	Lille-Nord-Est..	227	11	»	238
	Lille-Ouest.....	237	13	»	250
	Lille-Sud-Est...	171	5	»	176
	Lille-Sud-Ouest.	242	32	»	274
	Pont-à-Marcq...	60	1	»	61
	Quesnoy-sur-D.	87	4	»	91
	Roubaix.......	140	1	»	141
	Seclin.........	70	1	»	71
	Tourcoing-Nord.	69	4	»	73
	Tourcoing-Sud.	90	»	»	90
[Ca]mbrai.....	Cambrai-Est....	141	8	»	149
	Cambrai-Ouest.	150	8	»	158
	Carnières......	49	3	»	52
	Clary.........	58	4	»	62
	Le Catteau.....	114	6	»	120
	Marcoing......	114	3	»	117
	Solesmes.......	75	4	»	79
[Av]esnes......	Avesnes-Nord...	62	9	»	71
	Avesnes-Sud....	66	12	»	78
	Bavay.........	67	4	»	71
	Berlaimont.....	40	4	6	50
	Landrecies.....	40	8	2	50
	Le Quesnoy-E..	38	9	3	50
	Le Quesnoy-O..	40	4	6	50
	Maubeuge......	113	8	»	121
	Solre-le-Château.	39	1	10	50
	Trélon........	25	2	23	50

ARRONDISSEM.s	CANTONS.	LISTE GÉNÉRALE du jury. 1re partie. — Électeurs	2e partie. — Jurés.	Électeurs complémentaires et supplémentaires	TOTAL des électeurs départementaux.
Douai.......	Arleux.........	63	2	»	65
	Douai-Nord....	127	22	5	154
	Douai-Ouest....	107	13	2	122
	Douai-Sud.....	131	8	»	139
	Marchiennes....	30	5	15	50
	Orchies........	79	3	»	82
Valenciennes.	Bouchain......	71	2	»	73
	Condé.........	44	18	»	62
	St.-Amand riv. d.	28	1	21	50
	St.-Amand riv. g.	45	6	»	51
	Valenciennes-E.	160	11	»	171
	Valenciennes-N.	99	7	»	106
	Valenciennes-S.	66	5	»	71
	TOTAL....	6005	364	114	6483

Le nombre de ces inscriptions est à la population générale du département dans les proportions suivantes :



Électeurs......................	1 sur 165 habitans.
Jurés (1.re et 2.e parties).........	1 sur 155
Électeurs départementaux.........	1 sur 153

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est à Lille, est divisé en sept arrondissemens de sous préfecture, ayant pour chefs-lieux, Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Préfet.

M. le baron Méchin, conseiller-d'État, commandeur de l'ordre de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold.

Secrétaire général.

M. Pescatore, ✻.

Conseil de préfecture.

MM. le Préfet, président.
Duburque, ✻, doyen.
Lorain père, ✻.

MM. Vanhœnacker-Luiset, ✻.
Grodée.
Bernos, ✻.

Conseil général du département.

La loi du 22 juin 1833, sur l'organisation des conseils généraux de département et des conseils d'arrondissement, contient les dispositions suivantes :

Il y a dans chaque département un conseil général.

Le conseil général est composé d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département, sans pouvoir toutefois excéder le nombre trente.

Un membre du conseil général est élu, dans chaque canton, par une assemblée électorale composée des électeurs et des citoyens portés sur la liste du jury : si leur nombre est au-dessous de cinquante, le complément sera formé par l'appel des citoyens les plus imposés.

Les électeurs, les citoyens inscrits sur la liste du jury et les plus imposés portés sur la liste complémentaire dans chacun des cantons réunis, formeront une seule assemblée électorale.

Nul ne sera éligible au conseil général de département, s'il ne jouit des droits civils et politiques ; si, au jour de son élection, il n'est âgé de 25 ans, et s'il ne paie, depuis un an au moins, deux cents francs de contributions directes dans le département.

Toutefois si, dans un arrondissement de sous-préfecture, le nombre des éligibles n'est pas sextuple du nombre des conseillers de département qui doivent être élus par les cantons ou circonscriptions électorales de cet arrondissement, le complément sera formé par les plus imposés.

Ne pourront être nommés membres des conseils généraux,

1.° Les préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux et conseillers de préfecture ;

2.° Les agens et comptables employés à la recette, à la perception ou au recouvrement des contributions, et au paiement des dépenses publiques de toute nature ;

3.° Les ingénieurs des ponts et chaussées et les architectes actuellement employés par l'administration dans le département ;

4.° Les agens forestiers en fonctions dans le département, et les employés des bureaux des préfectures et sous-préfectures.

Nul ne peut être membre de plusieurs conseils généraux.

Lorsqu'un membre du conseil général aura manqué à deux sessions consécutives sans excuses légitimes ou empêchement admis par le conseil, il sera considéré comme démissionnaire, et il sera procédé à une nouvelle élection.

Les membres des conseils généraux sont nommés pour neuf ans; ils sont renouvelés par tiers tous les trois ans et sont indéfiniment rééligibles.

A la session qui suivra la première élection des conseils généraux, le conseil général divisera les cantons ou circonscriptions électorales du département en trois séries, en répartissant autant qu'il sera possible, dans une proportion égale, les cantons ou circonscriptions électorales de chaque arrondissement dans chacune des séries. Il sera procédé à un tirage au sort pour régler l'ordre de renouvellement entre les séries. Ce tirage se fera par le préfet en conseil de préfecture et en séance publique.

La dissolution d'un conseil général peut être prononcée par le Roi; en ce cas, il est procédé à une nouvelle élection avant la session annuelle, et au plus tard dans le délai de trois mois, à dater du jour de la dissolution.

Le conseiller de département élu dans plusieurs cantons ou circonscriptions électorales sera tenu de déclarer son option au préfet dans le mois qui suivra les élections entre lesquelles il doit opter. A défaut d'option dans ce délai, le préfet, en conseil de préfecture et en séance publique, décidera par la voie du sort à quel canton ou circonscription électorale le conseiller appartiendra.

Il sera procédé de la même manière lorsqu'un citoyen aura été élu à-la-fois membre du conseil-général et membre d'un ou plusieurs conseils d'arrondissement.

En cas de vacance par option, décès, démission, perte des droits civils ou politiques, l'assemblée électorale qui doit pourvoir à la vacance sera réunie dans le délai de deux mois.

Un conseil général ne peut se réunir s'il n'a été convoqué par le préfet en vertu d'une ordonnance du roi qui détermine l'époque et la durée de la session.

Au jour indiqué pour la réunion du conseil général, le préfet donnera lecture de l'ordonnance de convocation, recevra le serment des conseillers nouvellement élus, et déclarera, au nom du roi, que la session est ouverte.

Les membres nouvellement élus qui n'ont pas assisté à l'ouverture de la session ne prennent séance qu'après avoir prêté serment entre les mains du président du conseil général.

Le conseil, formé sous la présidence du doyen d'âge, le plus jeune faisant les fonctions de secrétaire, nommera au scrutin et à la majorité absolue des voix son président et son secrétaire.

Le préfet a entrée au conseil général; il est entendu quand il le demande, et assiste aux délibérations, excepté lorsqu'il s'agit de l'apurement de ses comptes.

Les séances du conseil général ne sont pas publiques; il ne peut délibérer que si la moitié plus un des conseillers sont présens; les votes sont recueillis au scrutin secret toutes les fois que quatre des conseillers présens le réclament.

Tout acte ou toute délibération d'un conseil général, relatifs à des objets qui ne sont pas légalement compris dans ses attributions, sont nuls et de nul effet. La nullité sera prononcée par une ordonnance du roi.

Toute délibération prise hors de la réunion légale du conseil général est nulle de droit.

Le préfet, par un arrêté pris en conseil de préfecture, déclare la réunion illégale, prononce la nullité des actes, prend toutes les mesures nécessaires pour que l'assemblée se sépare immédiatement, et transmet son arrêté au procureur général du ressort pour l'exécution des lois, et l'application, s'il y a lieu, des peines déterminées par l'article 258 du Code pénal. En cas de condamnation, les membres condamnés sont exclus du conseil et inéligibles aux conseils de département et d'arrondissement pendant les trois années qui suivront la condamnation.

Il est interdit à tout conseil général de se mettre en correspondance avec un ou plusieurs conseils d'arrondissement ou de département.

En cas d'infraction à cette disposition, le conseil-général sera suspendu par le préfet en attendant que le Roi ait statué.

Il est interdit à tout conseil général de faire ou de publier aucune proclamation ou adresse.

En cas d'infraction à cette disposition, le préfet déclarera par arrêté que la session du conseil général est suspendue; il sera statué définitivement par ordonnance royale.

Dans les cas prévus par les deux articles précédens, le préfet transmettra son arrêté au procureur-général du ressort, pour l'exécution des lois, et l'application, s'il y a lieu, des peines déterminées par l'article 123 du Code pénal.

Tout éditeur, imprimeur, journaliste ou autre qui rendra publics les actes interdits au conseil général, sera passible des peines portées par l'article 123 du Code pénal.

D'après le tableau annexé à la loi du 22 juin 1833, le conseil général du département du Nord doit être composé de trente membres, ainsi répartis dans les sept arrondissemens :

Arrond.t	de Dunkerque	3
	d'Hazebrouck	4
	de Lille	8
	de Cambrai	4
	d'Avesnes	4
	de Douai	3
	de Valenciennes	4

Les élections ont eu lieu dans le courant du mois de novembre 1833; nous donnons ci-après les noms des nouveaux membres du conseil général, avec l'indication des cantons réunis dans lesquels ils ont été élus.

DUNKERQUE-EST et DUNKERQUE-OUEST, M. Dupouy aîné, négociant à Dunkerque et membre de la chambre des députés.

BERGUES, HONDSCHOOTE et WORMHOUDT, M. de Staplande, Louis, propriétaire, à Bergues.

BOURBOURG et GRAVELINES, M. Ferrier, ✱, directeur des douanes, à Dunkerque.

HAZEBROUCK-NORD et HAZEBROUCK-SUD, M. Van Pradelles de Palmaert, propriétaire et maire, à Ebblinghem.

BAILLEUL-NORD-EST et BAILLEUL-SUD-OUEST, M. Behaghel, Louis, maire de Bailleul.

CASSEL et STEENVOORDE, M. de Lencquesaing, Albert, propriétaire, à Oxelaere.

MERVILLE, M. Degruson, Benjamin, propriétaire, à Merville.

LILLE-CENTRE et LILLE-OUEST, M. Delesalle-Desmedt, négociant, à Lille.

LILLE-NORD-EST et LILLE-SUD-EST, M. Smet, Jean-Bapt., ✱, propriétaire, à Lille.

LILLE-SUD-OUEST et HAUBOURDIN, M. Lorain fils, vice-président du tribunal civil de Lille.

ARMENTIÈRES et QUESNOY-SUR-DEULE, M. Defontaine, Louis, ✱, ancien notaire, à Lille.

CYSOING et PONT-A-MARCQ, M. Coget, Alexandre, membre de la Chambre des députés et maire, à Thumeries.

LA BASSÉE et SECLIN, M. Chombart, propriétaire et maire, à Herlies.

ROUBAIX et LANNOY, M. Bossut fils, négociant, à Roubaix.

TOURCOING-NORD et TOURCOING-SUD, M. Destombes-Rousselle, négociant, à Tourcoing.

CAMBRAI-EST et CAMBRAI-OUEST, M. François Deloffre, adjoint au maire de Cambrai.

CLARY et MARCOING, M. Bery, ✱, colonel de la garde nationale et propriétaire, à Cambrai.

Carnières et Solesmes, M. Desmoutier père, propriétaire, à Viesly.

Le Catteau, M. Deudon de l'Avantage, propriétaire, au Catteau.

Avesnes-Nord, Sud et Berlaimont, M. Culhat, ancien sous-préfet, propriétaire, à Avesnes.

Bavay et Maubeuge, M. Marchant, Florent, notaire, à Maubeuge.

Landrecies, Le Quesnoy-Est et Le Quesnoy-Ouest, M. Baillon, maire et propriétaire, au Quesnoy.

Solre-le-Chateau et Trélon, M. George, adjoint au maire et propriétaire, à Avesnes.

Douai-Nord et Marchiennes, M. le comte de Montozon, maire de Lallaing et membre de la chambre des députés.

Douai-Ouest et Orchies, M. Leroy de Béthune, avocat, à Douai.

Douai-Sud et Arleux, M. Houdart, Joseph, fabricant de sucre indigène et maire, à Villers-au-Tertre.

Valenciennes-Est et Valenciennes-Nord, M. Bara, avocat et juge suppléant, à Valenciennes.

Valenciennes-Sud et Bouchain, M. Dumont, François, propriétaire d'usines, à Raismes.

Saint-Amand rive droite et Saind-Amand rive gauche, M. Dubois, Nicolas, ancien sous-préfet et propriétaire, à Mortagne.

Condé, M. Renard, Jacques, propriétaire et maire, à Fresnes.

La session de 1833 du conseil général, s'est ouverte le 25 janvier 1833 et s'est terminée le 9 février suivant. Le conseil a nommé pour président M. le comte de Brigode de Kemlandt, et pour secrétaire M. Lorain fils, vice-président du tribunal de première instance de Lille.

Le conseil général était à cette époque composé de vingt-quatre membres, dont les noms suivent :

MM. Lhomme, propriétaire et maire, à Liessies.
Watelet de Messange, propriétaire et maire, à Nieppe.
Degravier, Florent, propriétaire, à Steene.
Le comte de Brigode de Kemlandt, propriétaire et maire, à Camphin-en-Pévèle.
Le comte François de Sainte-Aldegonde (C. ✱ O. ✱), officier de l'ordre de Guillaume, lieutenant-général en retraite, à Lille.
Vantourout, négociant, à Lille.
George, adjoint au maire, à Avesnes.
Darche, maître de forges, à Maubeuge.

MM. Cleenewerck, juge de paix, à Hazebrouck.
Paul Lemaire, maire, à Dunkerque.
Dupouy aîné, négociant, à Dunkerque.
Bara, avocat, à Valenciennes.
Renard, propriétaire et maire, à Fresnes.
Libert, propriétaire, à Sebourg.
De Montozon, propriétaire et maire, à Lallaing.
De Guerne, maire, à Douai.
Dumoulin, conseiller à la cour royale, à Douai.
Farez, procureur-général, à Douai.
Taffin-Sauvage, négociant, à Cambrai.
Bery, propriétaire, à Cambrai.
Bossut, négociant, à Roubaix.
Lorain, vice-président du tribunal civil, à Lille.
Dhaubersart, propriétaire et maire, à Aubencheul-au-Bac.
Th. Barrois, négociant, à Lille.

Voici l'analyse des délibérations prises par le conseil général, pendant sa session de 1833.

Tour de Saint Amand. — Le conseil général ajourne à sa prochaine session la décision à prendre au sujet de la restauration de cette tour, attendu que les plans et devis des travaux à exécuter ne sont point encore disposés. = *Maison d'arrêt d'Hazebrouck.* Rejette la demande présentée à l'effet d'obtenir la construction d'une cuisine provisoire dans cette maison d'arrêt. — *Route de Mouchin à Saint-Amand.* Invite les conseils d'arrondissement de Lille et Valenciennes à déterminer, dans leur prochaine session, la part pour laquelle ils entendent intervenir dans la dépense d'achèvement de cette route, et se réserve de statuer alors sur celle qu'il prendra à sa charge. — *Ecole vétérinaire d'Alfort.* Vote les fonds nécessaires pour la demi-pension de deux élèves à cette école. — *Indigens aliénés.* Émet le vœu qu'un local soit disposé dans un des hospices de chaque chef-lieu d'arrondissement pour recevoir et traiter provisoirement les indigens atteints de démence furieuse, jusqu'à ce que l'interdiction définitive ait été prononcée par les tribunaux. — *Vœux divers.* Renouvelle avec instance les vœux qu'il a émis dans la session dernière : 1.° pour la prompte promulgation d'un nouveau Code rural ; d'un Code administratif avec les formes de procédure les plus simples ; d'un nouveau Code des douanes, et pour la révision de la partie du Code forestier relative aux bois des particuliers ; 2.° pour qu'il soit pris les mesures nécessaires pour faire disparaître les imperfections dans la délimitation actuelle de quelques communes, cantons, arrondissemens et départemens ; 3.° pour qu'il n'y ait qu'un seul collège

électoral par arrondissement, sauf la subdivision en sections, s'il est trop nombreux pour former une assemblée unique, afin que les élus représentent réellement l'arrondissement et non pas seulement deux ou trois cantons; 4.o pour que les conseillers municipaux ne soient plus nommés par quartier, mais que leur élection résulte au contraire de la réunion des suffrages des diverses sections de la commune; 5.o pour la détermination d'un nouveau mode relatif à la formation de la liste annuelle et spéciale, sur laquelle s'opère le tirage au sort des jurés de chaque trimestre; 6.o pour que les militaires, en temps de paix, soient employés, moyennant un supplément de solde, à des ouvrages d'utilité générale; 7.o pour que les magistrats, dont l'âge et les infirmités ont affaibli les facultés, puissent, après vingt années de service, en donnant leur démission, conserver l'intégralité de leur traitement, avec le titre honoraire de leurs fonctions; 8.o pour la colonisation des forçats libérés. 9.o pour l'élévation de la compétence des juges de paix en matière personnelle; 10.o pour que la procédure sur les expropriations forcées et sur la vente des biens des mineurs soit simplifiée; 11.o pour la suppression des loteries et la diminution de l'impôt établi sur le sel; 12.o pour que les négocians qui paient une patente d'un taux un peu élevé soient admis dans les élections des tribunaux et des chambres de commerce; 13.o pour que chaque commune ait un local convenable pour la tenue des séances du conseil municipal, et un corps-de-garde pour la garde nationale; 14.o pour que, dans chaque arrondissement, il soit créé un dépôt de police; 15.o pour la diminution des droits de succession en ligne directe et seulement au premier degré, en ligne collatérale, et pour que les droits de mutation de la propriété ne soient exigibles qu'à l'extinction de l'usufruit; 16.o pour que, dans les écoles du second degré, on s'abstienne de faire sacrifier un temps précieux à d'inutiles productions latines, qu'on s'y borne à procurer aux élèves les élémens des langues mortes et l'intelligence des textes, afin que la meilleure partie du temps y soit consacrée aux choses les plus usuelles; 17.o pour la suppression du droit universitaire, et pour que les villes qui ont des collèges de plein exercice ne soient plus assujettis à entretenir des bourses en faveur des collèges royaux. — *Casernement militaire.* Demande que l'administration militaire augmente le nombre des lits destinés au casernement des troupes dans les différentes places de garnison.— *Contributions directes, demandes en degrèvement.* Rejette les demandes en dégrèvement de contributions directes formées par le conseil d'arrondissement de Lille et la commune d'Anzin; admet celle présentée par la commune d'Aubry, et ajourne celle de l'arrondissement d'Hazebrouck jus-

qu'à ce que les opérations du cadastre soient terminées. — *Vagabondage et mendicité*. Demande que l'administration départementale prenne les mesures nécessaires pour mettre un frein au vagabondage, et pour empêcher qu'une foule de mendians se répandent dans les campagnes. — *Propriétés du département*. Demande que l'on établisse un état général des propriétés du département. *Manufacture d'armes de Maubeuge*. Demande que M. le préfet sollicite, auprès du gouvernement, le maintien de cette manufacture. — *Frais de bureau alloués aux juges de paix*. Rejette la demande présentée par les juges de paix, à l'effet d'obtenir une augmentation de frais de bureau. — *Loyer des tribunaux civils d'Hazebrouck et Valenciennes*. Ajourne à la prochaine session la décision à prendre sur l'augmentation de loyer réclamée par les villes d'Hazebrouck et Valenciennes pour la partie des batimens de l'hôtel-de-ville occupée par les tribunaux civils. *Eaux thermales de Saint-Amand*. Consent à accepter la cession gratuite de l'établissement des eaux thermales de St.-Amand, à charge de faire exécuter, aux frais du département, les travaux de restauration de cet établissement, évalués 110,000 francs. — *Caserne de gendarmerie d'Hazebrouck*. Rejette l'allocation demandée pour l'établissement d'une pompe dans cette caserne. *Chemin pavé de Valenciennes à Hasnon*. Se réserve de déterminer le contingent qui sera supporté par le département, dans les frais de construction de cette route, lorsque les impositions votées par les communes intéressées et le conseil d'arrondissement de Valenciennes seront dûment autorisées. — *Caserne de gendarmerie de Douai*. Vote les fonds nécessaires pour solder les frais de construction de cette caserne, et réclame un devis pour faire placer des barreaux de fer aux croisées du rez-de-chaussée. — *Maison d'arrêt de Cambrai*. Ajourne de nouveau les projets de construction de cette maison d'arrêt. — *Médecin et maréchaux vétérinaires*. Vote une somme de 4,600 fr. pour le traitement du médecin vétérinaire du département et des maréchaux vétérinaires des arrondissemens de sous-préfecture. — *Pension de jeunes aveugles*. Arrête qu'une somme de 2,700 fr. sera portée au budget de 1833, pour l'entretien, aux frais du département, de quatre élèves à l'institution des jeunes aveugles. — *Ecole des mineurs de Saint-Etienne*. Rejette l'allocation demandée pour l'entretien de deux élèves à cette école. *Droits d'entrée sur les charbons venant de la Belgique*. Réitère le vœu plusieurs fois exprimé pour la diminution de ces droits. — *Réunion de communes*. Ajourne à la prochaine session la détermination à prendre pour la réunion de plusieurs communes du département. — *Tribunal d'Avesnes*. Réitère, avec les plus vives instances, le vœu émis l'année dernière, pour la nomination d'un quatrième juge au tri-

bunal civil d'Avesnes. *Caserne dite du Havre à Dunkerque*. Appuie la demande du conseil d'arrondissement de Dunkerque, tendant à ce que le gouvernement fasse remettre en bon état cette caserne. — *Délits de chasse commis par les douaniers*. Demande que M. le préfet réclame de M. le directeur général des douanes, les mesures nécessaires pour qu'à l'avenir les employés de son administration ne chassent pas en toute saison et ne traversent point les propriétés réservées, toutes les fois que le besoin du service ne l'exige pas. — *Instruction primaire*. Appuie le vote du conseil d'arrondissement de Douai, tendant à obtenir le maintien des comités cantonnaux et réclamant peu de latitude pour la dotation des écoles primaires. — *Choléra morbus, récompenses à décerner*. Le conseil général ne peut accueillir la proposition qui lui a été faite d'accorder des récompenses individuelles à toutes les personnes qui se sont fait remarquer par leur zèle et leur dévouement pendant l'invasion du choléra, attendu qu'il faudrait en donner un trop grand nombre; il laisse à l'opinion publique le soin de décerner à chacun la part de gloire qui lui est due.— *Loi municipale*. Le conseil a demandé l'année dernière que tout membre d'un conseil municipal nommé maire ou adjoint, qui refuserait de remplir ces fonctions, fût réputé démissionnaire et ne pût être réélu jusqu'au renouvellement triennal; le projet du gouvernement s'éloignant beaucoup de ce vœu, il ne peut que le renouveler cette année avec les plus vives instances. — *Quote-part du département dans les fonds communs de* 1832. Réclame contre la trop faible allocation accordée pour 1832 au département, dans le fonds commun, et demande une plus juste répartition de ces fonds. — *Bâtimens occupés par le tribunal de première instance de Douai*. Rejette l'allocation demandée pour travaux extraordinaires d'entretien de ces batimens. — *Maison d'arrêt de Dunkerque*. Arrête qu'un crédit de 25,000 francs sera porté au budget de 1833 pour à-compte sur les frais de construction de cette maison d'arrêt. — *Route de Saint-Amand à Tournai*. Appelle de nouveau l'attention de M. le directeur général des ponts et chaussées sur la nécessité de terminer promptement les travaux de construction de cette route. — *Pont du Mouton-Noir sur l'Escaut*. Persiste à demander l'établissement provisoire d'un deuxième pont sur l'Escaut, afin de faire disparaître, dès-à-présent, les entraves qu'éprouve la circulation, par suite du passage continuel des bateaux. — *Hôtel-de-ville de Dunkerque*. Demande que le conseil d'arrondissement et le conseil municipal de Dunkerque fassent connaître leur part contributive dans les frais de restauration de cet Hôtel-de-Ville; le conseil déterminera ensuite le contingent assigné au département. — *Route royale de Cambrai à Saint-Quentin*. Prie M. le

préfet d'insister de nouveau auprès du gouvernement pour que la partie de cette route, qui est en gravier, soit pavée et que les bas côtés soient mieux entretenus à l'avenir. — *Pont à bascule à Pont-à-Marcq.* Décide qu'il n'y a point lieu d'établir un pont à bascule à Pont-à Marcq. — *Acquisition d'un hôtel pour la sous-préfecture de Valenciennes.* Rejette la proposition faite à ce sujet par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, attendu que les ressources actuelles du département ne lui permettent pas de penser à l'acquisition d'hôtels pour les sous-préfets. — *Route de Roubaix à Lannoy.* Vote une somme de 2,000 francs, en faveur de la ville de Lannoy, qui s'est chargée des frais de construction de cette route. — *Routes de Valenciennes au Catteau et de Cambrai à Guise.* Emet le vœu que ces deux routes soient déclarées départementales; décide en même temps que les arrondissemens de Cambrai et Valenciennes sont et demeurent chargés des intérêts dus aux entrepreneurs des travaux, à raison des délais stipulés pour les paiemens de leurs contingens respectifs. — *Cadastre.* Vote un centime et demi d'imposition extraordinaire pour les opérations du cadastre. — *Jury de médecine.* Arrête le compte des recettes et dépenses du jury de médecine et demande que les procès-verbaux de visite de MM. les membres du jury soient remis au plus tard à la fin de chaque année. — *Canal de la Nieppe.* Invite M. le préfet à employer tous les moyens pour faire lever l'opposition que met la commission mixte au curement de ce canal. — *Route de Gravelines à Cassel.* Demande que M. le préfet sollicite, avec la plus vive instance, auprès de MM. les ministres de la guerre et du commerce et des travaux publics, l'autorisation nécessaire pour achever cette route, dont la construction se trouve également arrêtée par suite de l'opposition du génie militaire. — *Hôtel de la préfecture, travaux.* Renvoye de nouveau les maîtres ouvriers qui ont sous-traité avec l'entrepreneur des travaux de restauration de cet hôtel, à se pourvoir devant les tribunaux pour obtenir payement de leurs créances. — *Gardes-champêtres.* Rejette la demande de rétablir les inspecteurs et sous-inspecteurs des gardes-champêtres. — *Loi départementale.* Émet le vœu que la loi sur l'organisation départementale contienne une disposition qui fixe un délai de quinze jours, entre le dernier jour de la réunion des conseils d'arrondissement et le premier de la session du conseil général. — *Etablissement d'un marché à Cousolre.* Demande que la commune de Cousolre soit autorisée à établir un marché aux chevaux, le 21 de chaque mois, et un marché aux comestibles, le mercredi de chaque semaine. — *Loi sur le recrutement et sur la garde nationale.* Demande que les étrangers, propriétaires établis, ou exerçant une industrie en France, depuis cinq ans, soient appelés à concourir

à l'exécution de la loi sur le recrutement, et que l'article 10 de la loi sur la garde nationale soit modifié dans le même sens.— *Sourds et muets.* Alloue une somme de 4,000 francs pour la pension de huit élèves, et demande qu'à l'avenir les places ne soient accordées qu'à des individus dont l'indigence sera attestée par les conseils municipaux. — *Route de Condé à Saint-Amand.* Met à la charge du département les deux tiers des fonds à fournir pour l'achèvement de cette route, et arrête que le contingent sera payé par annuité de 12,000 francs, à partir de 1835. — *Route d'Avesnes à Berlaimont.* Décide, 1.° que cette route s'exécutera par le tracé direct de Saint-Hilaire ; et 2.° que celle de Maroilles à Maubeuge, par Berlaimont et Hautmont, sera confectionnée en même temps, et que, sur tous les fonds accordés jusqu'à ce jour, un tiers sera affecté à la route de Berlaimont à Orchies, et deux tiers à la route de la Sambre. — *Port de Dunkerque.* Vote une somme de 40,000 fr. pour les frais de restauration de ce port, et demande de nouveau l'exhaussement et le prolongement des jetées. — *Port de Gravelines.* Réclame avec instance la prompte réparation des digues de ce port, afin de préserver le pays d'une inondation dont il est menacé. — *Route d'Hondschoote à Wormhoudt.* Demande que M. le préfet fasse disposer le devis des dépenses à faire pour l'établissement de cette route. — *Rivière de l'Aa.* Demande que les projets de restauration de cette rivière, dressés par les ingénieurs du Pas-de-Calais, soient communiqués à M. le préfet, afin qu'ils puissent être examinés par les autorités locales.— *Route de Lille à Douai par Phalempin.* Porte à 27,500 fr. le secours de 18,000 fr. accordé dans la session dernière pour l'achèvement de cette route. Ce secours sera payable en trois annuités, à partir de 1833. — *Route de Lille à Roubaix.* Le conseil décide que le projet d'élargissement de la route de Lille à Roubaix par Croix, est restreint au seul élargissement de la chaussée qui sera portée à 4 mètres 50 centimètres. Il vote à cet effet une somme de 98,000 francs payable en dix ans. La ville de Roubaix devra se charger, à ses risques et périls, de la mise en état de l'embranchement. — *Route de Valenciennes à Pont-à-Marcq.* Émet le vœu que cette route soit classée parmi les routes royales. — *Instruction primaire.* Vote : 1.° 4,000 francs pour l'entretien de 21 élèves à l'école normale primaire ; 2.° 2,000 francs pour les frais de premier établissement de cette école ; 3.° 1,500 francs pour la dépense annuelle ; 4.° 2,775 francs pour subvenir aux frais de bureau des comités d'instruction primaire, et 5.° 12,000 francs pour reconstruction ou réparation d'écoles, secours aux instituteurs et achat de livres élémentaires. La répartition de ces 12,000 francs sera faite par le conseil général, d'après la proposition des conseils d'arrondisse-

ment et sur l'avis de M. le préfet. — *Dictionnaire Rouchi.* Vote une somme de 180 francs, pour l'achat de 30 exemplaires de ce dictionnaire. — *Sucre de betteraves.* Émet le vœu que les tarifs sur les sucres soient maintenus au taux actuel, et que l'on ne donne pas suite au projet de loi qui frapperait d'un droit de 5 francs du quintal métrique la fabrication des sucres indigènes. — *Cimetière d'Esquermes.* Déclare ne point accueillir la demande du conseil d'arrondissement de Lille, tendant à ce que l'on affecte aux inhumations de la commune d'Esquermes, un autre local que le cimetière actuel. — *Conseil d'État et conseil de préfecture.* Réclame l'inamovibilité des membres de la section du contentieux du conseil d'État et des conseillers de préfecture, et demande que cette section et le conseil de préfecture soient, pour le contentieux, constitués en tribunaux, avec des règles précises de compétence, des formes simples de procédure et de publicité. — *Etablissement d'un haras au Catteau.* Émet le vœu que M. le préfet sollicite l'établissement d'un haras au Catteau. — *Prisons et maisons d'arrêt.* Arrête qu'une somme de 133,527 francs 25 centimes sera portée au budget de 1833, pour le service des prisons et maisons d'arrêt. — *Rivière de la Sambre.* Appelle de tous ses vœux la sollicitude du Gouvernement pour faire terminer les travaux de la basse Sambre, depuis la frontière jusqu'à Landrecies, et faire les dispositions nécessaires pour la prompte réalisation des projets de jonction de la Sambre à l'Oise et à l'Escaut. — *Secours pour incendies, grêle, etc.* Réclame, avec les plus vives instances, l'augmentation de ces secours, et demande que, dans tous les cas, la totalité du centime recouvré dans le département pour cet objet, lui soit attribuée. — *Garde nationale.* Refuse de mettre à la charge du département les frais d'organisation de la garde nationale dans les communes pauvres. — *Canal de Roubaix.* Déclare persister dans les délibérations prises les 21 mai 1831 et 12 juin 1832, sur le projet de prolongement du canal de Roubaix à l'Escaut. — *Route de Lille à St.-Omer par Merville.* Accepte les contingens proposés au département par les communes et par l'arrondissement d'Hazebrouck, pour la construction de cette route. Les fonds annuels à provenir des communes et de l'arrondissement serviront à éteindre la dette arriérée, concurremment avec les crédits départementaux, jusqu'à complet amortissement. La route est déclarée départementale; le conseil général en vote expressément le classement. L'adjudication passée pour la construction de la partie comprise entre Merville et Hazebrouck est approuvée. Les travaux de réparation de la première partie et d'achèvement de la troisième seront entrepris sans aucun délai. — *Rivière de la Colme.* Demande le prompt curement de cette rivière. — *Translation à Masnières du chef-lieu*

de canton de Marcoing. Persiste dans ses refus d'adhérer au vœu qui lui a été soumis pour cette translation. — *Routes vicinales*. Règle à 137,196 francs 91 centimes les fonds alloués pour plusieurs routes vicinales du département. — *Ecole des arts et métiers de Châlons*. Vote une somme de 2,000 francs pour la dépense de huit élèves envoyés à cette école par le département. — *Architectes du département*. Ne vote aucune allocation pour les architectes du département, attendu qu'il désire que les devis des travaux ne soient exécutés que par les architectes d'arrondissement. — *Elèves sages-femmes*. Arrête qu'une somme de 2,000 francs sera portée au budget de 1833 pour le service des élèves sages-femmes envoyées à l'école de la maternité. — *Fonds de non-valeurs*. Renouvelle ses instances pour que la somme de 93,556 francs, restée disponible sur ce fonds, soit remise au département, afin de pouvoir compléter les besoins constatés pour couvrir les non-valeurs, remises et modérations. — *Chambres de commerce de Lille et Dunkerque*. Demande que les budgets de ces deux chambres, qui lui paraissent susceptibles d'une réduction considérable, soient établis sur une base identique et uniforme. — *Vallée de la Scarpe*. Appuie le vœu émis par le conseil d'arrondissement de Valenciennes, pour arriver au prompt dessèchement de cette vallée. — *Bâtimens du haras à Lille*. Le conseil déclare ne pas être suffisamment éclairé pour se prononcer sur la question de propriété de ces batimens, réclame de nouveaux documens et décide qu'il sera défendu à la demande en revendication de la ville de Lille, si cette demande est formée avant la prochaine réunion du conseil. — *Octrois et casernement*. Réitère l'expression du vœu par lui émis en 1832, pour que les villes fortifiées soient affranchies du prélèvement du dixième de leurs octrois au profit du trésor et pour que le casernement et le logement des troupes soient considérés comme charges de l'État, et supportés par lui. — *Taxe à l'entrée et à la sortie des places de guerre après la clôture des portes*. Renouvelle le vœu précédemment émis pour l'établissement de cette taxe. — *Postes*. Demande l'établissement d'un service de dépêches direct et quotidien de Landrecies au Quesnoy et du Quesnoy à Bavay. — *Enfans trouvés et abandonnés*. Vote une somme égale à celle allouée l'année dernière pour le service des enfans trouvés. Demande qu'une loi autorise le conseil général du département à répartir sur la généralité des communes, la portion de la dépense qui n'est aujourd'hui supportée que par un certain nombre d'entr'elles, et que cette répartition soit faite en prenant pour base le montant des contributions directes de chaque commune. — *Brigade de gendarmerie de Douai*. Alloue les fonds nécessaires pour le loyer de la maison occupée par cette brigade. — *Pyramide de Denain*.

Vote la somme demandée pour solder entièrement les réparations effectuées à cette pyramide. — *Pont à bascule d'Orchies*. Arrête qu'une somme de 1,863 francs 50 centimes sera portée au budget de 1833, pour solder les frais de l'établissement de ce pont à bascule. — *Prison de Dunkerque*. Autorise la reconstruction d'une portion écroulée du mur mitoyen du chemin de ronde de cette prison. — *Inspecteurs voyers*. Vote un crédit de 6,000 francs pour la portion de traitement des inspecteurs voyers laissée à la charge du département. Demande que les rapports de ces employés soient mis, chaque année, sous les yeux du conseil général. — *Indigens voyageurs*. Alloue 5,000 francs pour pourvoir aux dépenses de secours aux indigens voyageurs et aux forçats libérés. Prie M. le préfet de réclamer, auprès du gouvernement, les sommes payées par le département pour secours et frais de transport des réfugiés polonais, des femmes renvoyées des régimens et des déserteurs hollandais. — *Secours au sieur Boulanger*. Vote une nouvelle somme de 1,200 francs en faveur du sieur Boulanger, élève de l'école des beaux-arts. Le conseil a vu avec intérêt les progrès de cet élève, qui a justifié ses espérances. — *Entretien des propriétés départementales*. Alloue les fonds nécessaires pour cet entretien. — *Secours au jeune Hollin*. Arrête qu'une somme de 300 francs sera allouée, à titre de secours, au jeune Hollin, d'Iwuy, afin qu'il puisse se rendre à Paris, et y cultiver les heureuses dispositions qu'il montre pour la peinture et la sculpture. — *Etat civil; tables décennales*. Vote 8,000 francs comme à-compte sur les frais de confection des tables décennales de l'état civil. — *Ameublement de la bibliothèque de la cour royale*. Alloue une somme de 400 francs pour être employée à cet ameublement. — *Tour de Gravelines*. Vote une somme de 2,500 francs pour solder les frais de restauration de cette tour. *Routes départementales*. Prononce l'ajournement de la somme de 3,195 francs 50 centimes, réclamée pour paiement des entreprises faites par suite des travaux d'amélioration exécutés sur la route de Lille à Ypres, et vote 87,600 francs pour le service d'entretien des routes du département pendant l'exercice 1833. *Indemnité à monseigneur l'évêque et aux membres du clergé diocésain*. Arrête qu'une indemnité égale à celle allouée l'année dernière, sera portée au budget de 1833, pour MM. les membres du clergé diocésain. — *Maison de santé destinée aux insensés*. Demande que l'on établisse un nouveau mode d'admission dans ces maisons, et alloue: 1.° 10,650 francs 37 centimes pour le service de 1833, et 2.° 1,552 francs 82 centimes pour dépenses arriérées. — *Maison de justice de Douai*. Vote une somme de 500 francs pour être employée aux travaux d'amélioration à exécuter à cette prison. — *Secours à la commune de Camphin-en-Pévèle*. Accorde un secours de

500 francs à la commune de Camphin pour la construction d'une chaussée communale. — *Maison de santé de Lille.* Alloue 4,000 fr. pour le traitement des vénériennes à la maison de santé de Lille. — *Route de Bergues à St.-Omer.* Vote une première annuité de 9,500 francs à-compte sur la somme de 98,771 francs 48 centimes pour laquelle le département s'est engagé dans les frais de construction de cette route. — *Vaccine.* Alloue une somme de 1,500 fr. pour le service de la vaccine en 1833. Réitère l'invitation adressée l'année dernière de prescrire aux bureaux de bienfaisance de faire le recensement des enfans pauvres non vaccinés, et d'avertir leurs parens qu'à défaut de justifier de la vaccination dans la quinzaine, leurs familles ne participeront plus à la distribution des secours publics. — *Primes pour l'amélioration des races des chevaux.* Le conseil vote la suppression de ces primes. — *Route de Douai à Bapaume.* Demande l'achèvement de cette route jusqu'à celle d'Arras à Cambrai. — *Imposition extraordinaire.* Vote une imposition extraordinaire de 2 centimes sur les contributions directes de 1834, 1835, 1836 et 1837, pour faire face aux différentes dépenses pour lesquelles le département s'est engagé. — *Contributions directes.* Arrête la répartition entre les arrondissemens des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres.

BUDGET

Des dépenses fixes départementales et de celles qui sont communes à plusieurs départemens, imputables sur les centimes additionnels centralisés au Trésor public pour le paiement de ces dépenses.

Exercice 1833.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES accordées par le ministre.
CHAPITRE I.er — *Traitemens administratifs.*			
Traitemens..	du préfet		28,800 »
	du secrétaire-général de la préfecture		4,000 »
	du sous-préfet de l'arrondissem.t de	Dunkerque 4,000 »	19,000 »
		Hazebrouck 3,000 »	
		Cambrai 3,000 »	
		Avesnes 3,000 »	
		Douai 3,000 »	
		Valenciennes 3,000 »	
	des conseillers de préfecture, au nombre de cinq, à raison de 2,000 f. pour chacun, ci, pour l'année.		10,000 »
		Total du chapitre I.er	61,800 »
CHAPITRE II. *Frais d'administration par abonnement.*			
Frais d'administration de la préfecture. (Ordonnances du Roi des 15 mai 1822 et 28 décembre 1830.)			53,000 »
Frais d'administration des sous-préfectures des arrondissem.s de	Dunkerque 7,500 »		38,500 »
	Hazebrouck 6,000 »		
	Cambrai 6,000 »		
	Avesnes 7,000 »		
	Douai 6,000 »		
	Valenciennes 6,000 »		
		Total du chapitre II	91,500 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES accordées par le ministre.
CHAPITRE III.	
Maison centrale de détention établie à Loos pour recevoir les condamnés criminels à la réclusion et les condamnés correctionnels à plus d'une année d'emprisonnement. (Ordonnances du Roi des 2 avril 1817 et 6 juin 1830; instructions ministérielles des 15 avril 1817, 20 novembre 1829 et 19 juillet 1830.)	
I.re SECTION.	
Dépenses ordinaires et annuelles, calculées, pour 1833, sur une population présumée d'environ qninze cent cinquante détenus.	
ART. 1.er. Personnel et autres dépenses du chapitre I.er de l'instruction ministérielle du 20 novembre 1829, sans rien préjuger, toutefois, en ce qui concerne la demande d'un agent comptable....................	31,000 »
ART. 2.... Dépenses de l'entreprise pour 1,450 détenus seulement, au lieu de 1,550........................	238,000 »
ART. 3.... Entretien des bâtimens, sauf à soumettre au ministre les projets et mémoires des travaux..............	6,000 »
ART. 4.... Dépenses imprévues, y compris celles des condamnés aliénés traités dans les hospices et maisons de santé.	5,000 »
TOTAL du chapitre III........	280,000 »
RÉCAPITULATION.	
CHAP. I.er Traitemens administratifs........................	61,800 »
CHAP. II. Frais d'administration par abonnement..............	91,500 »
CHAP. III. Maison centrale de détention, et indemnité pour les condamnés à plus d'un an d'emprisonnement........	280,000 »
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses fixes et de celles qui sont communes à plusieurs départemens..................................	433,300 »

Le ministre du commerce et des travaux publics approuve, jusqu'à concurrence de quatre cent trente-trois mille trois cents francs, les dépenses comprises au présent budget, et alloue pareille somme sur les centimes centralisés de l'exercice courant.

Paris, le 17 avril 1833.

Signé, A. THIERS.

BUDGET

Des dépenses variables ordinaires, imputables, conformément aux votes du conseil général et aux approbations du ministre, 1.° sur les centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition de chaque département; 2.° sur la somme accordée dans la répartition du fonds commun destiné à remédier, suivant les besoins, à l'insuffisance des centimes ordinaires ci-dessus; 3.° sur les ressources éventuelles appartenant au département.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE I.er	
DU BUDGET DÉPARTEMENTAL.	
Hôtel de la Préfecture.	
ART. 1.er. Loyer de l'hôtel de la Préfecture, ou des bâtimens occupés par les bureaux, lorsque ces édifices ne sont pas des propriétés départementales..............	2,000 »
ART. 2... Frais de chauffage et d'éclairage du corps-de-garde de la préfecture..............................	400 »
ART. 3... Entretien ordinaire du mobilier de la Préfecture......	2,000 »
TOTAL du chapitre I.er........	4,400 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.

CHAPITRE II.

Dépenses ordinaires des prisons départementales.
(Maisons d'arrêt, de justice ou de correction.)

ART. 1.er — *Administration.*

Indemnités aux aumôniers ; Traitemens aux officiers de santé, concierges ; Salaires des guichetiers et autres.

TRAITEMENS sujets à la retenue de 5 p. °/o pour les pensions de retraite.	Maison de justice de Douai...	2,000 »		
	d'arrêt de Lille.......	1,100 »		
	Prison de Dunkerque......	1,100 »		
	d'Hazebrouck.......	900 »		
	de Cambrai.........	900 »	11,800	»
	d'Avesnes...........	950 »		
	de Valenciennes.....	1,000 »		
	de Lille (Raspuck)..	1,100 »		
	Pour onze dépôts de sûreté....	2,750 »		
TRAITEMENS non sujets à la retenue.	Maison de justice de Douai...	1,090 »		
	d'arrêt de Lille......	1,230 »		
	Prison de Dunkerque.......	600 »		
	d'Hazebrouck........	530 »		
	de Cambrai.........	630 »	5,490	»
	d'Avesnes...........	380 »		
	de Valenciennes.....	530 »		
	de Lille (Raspuck)..	500 »		

ART. 2. — *Nourriture, entretien de tous les détenus sans distinction, et autres dépenses y relatives.*

Maison de justice de Douai,	p.r environ 131 détenus...	19,150 »		
d'arrêt de Lille,	p.r 68 détenus...	10,020 »		
Prison de Dunkerque,	p.r 56 détenus...	8,060 »		
d'Hazebrouck,	p.r 62 détenus...	9,100 »		
de Cambrai,	p.r 49 détenus...	7,200 »	80,100	»
d'Avesnes,	p.r 51 détenus...	7,450 »		
de Valenciennes,	p.r 69 détenus...	10,040 »		
de Lille (Raspuck),	p.r 44 détenus...	6,500 »		
Dépôts de sûreté et maisons de police municipale......		2,480 »		

TOTAL *à reporter*........	105,100	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Report........		105,100 »
Chauffage et éclairage ; entretien et renouvellement du mobilier, du linge ou d'objets de service ; médicamens et autres menues dépenses du régime intérieur.		
Maison de justice de Douai..........................	3,000 »	13,200 »
d'arrêt de Lille..........................	1,500 »	
Prison de Dunkerque..........................	1,800 »	
d'Hazebrouck..........................	1,500 »	
de Cambrai..........................	1,000 »	
d'Avesnes..........................	1,500 »	
de Valenciennes..........................	800 »	
de Lille (Raspuck)..........................	2,000 »	
Art. 3. — *Loyers des bâtimens; menus travaux d'entretien ou d'appropriation.* (Dépenses annuelles ordinaires.)		
Maison de justice de Douai..........................	» »	7,887 25
d'arrêt de Lille..........................	3,721 25	
Prison de Dunkerque..........................	1,200 »	
d'Hazebrouck..........................	» »	
de Cambrai..........................	1,200 »	
d'Avesnes..........................	» »	
de Douai..........................	» »	
de Valenciennes..........................	1,766 »	
Travaux d'entretien pour toutes les prisons..........	3,000 »	3,000 »
Art. 4. — *Objets divers.*		
Dépenses calculées par aperçu pour toutes les prisons du département.		
Frais de translation de prisonniers d'une prison à une autre, ou d'une prison départementale, après condamnation, à la maison centrale de détention. (*Circulaire du* 30 *juillet* 1817.) Frais de translation des condamnés au bagne, s'ils n'y sont pas conduits par la chaîne, ou au lieu où ils doivent être remis à la chaîne.	2,500 »	12,160 »
Fers pour les condamnés..........................	200 »	
Frais de séjour des condamnés aux fers dans la prison de Bicêtre..........................	1,000 »	
Frais de greffe..........................	400 »	
Frais d'inhumation de détenus décédés..........................	100 »	
Frais de vêtemens pour les détenus..........................	7,960 »	
Total du chapitre II.......		133,537 25

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
CHAPITRE III.	
Frais ordinaires du casernement de la gendarmerie départementale.	
ART. 1.er.. Éclairage des casernes; loyers, frais des baux et contributions de celles qui n'appartiennent pas au département..................................	10,918 »
2... Indemnité de logement aux gendarmes non casernés...	72 »
3... Menus travaux annuels d'entretien ou d'appropriation des bâtimens..............................	2,000 »
4... Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé..........	1,100 »
TOTAL du chapitre III........	14,090 »
CHAPITRE IV.	
Dépenses variables ordinaires des cours et tribunaux.	
ART. 1.er.. Loyers des bâtimens qui n'appartiennent pas au département..................................	10,200 »
2... Menus travaux d'entretien et d'appropriation des bâtimens......................................	2,500 »
3... Frais d'entretien du mobilier des cours et tribunaux...	2,000 »
4... Menues dépenses et frais de parquet des cours et tribunaux......................................	18,670 »
5... Menus frais de parquet des justices de paix..........	» »
TOTAL du chapitre IV........	33,370 »
CHAPITRE V.	
Travaux de bâtimens.	
Réparations ou construction des bâtimens des préfecture, tribunaux, prisons, dépôt de mendicité, maison de secours, casernes de la gendarmerie et autres édifices départementaux, acquisition de terrains ou de bâtimens pour ces objets. (Voir sur ces travaux la circulaire du 10 juin 1822.)	
Traitemens fixes, honoraires ou indemnités aux architectes chargés de ces travaux.	
ART. 1.er.. Traitemens fixes et frais de voyage des architectes du département..................................	» »
TOTAL *à reporter*........	» »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
Report........	» »
ART. 2... Entretien des bâtimens de la préfecture.............	3,300 »
3... Entretien des bâtimens des sous-préfectures de Douai et Avesnes....	1,000 »
4... Solde des frais de reconstruction de la caserne de gendarmerie de Douai.........................	3,795 34
5... Reconstructions de parties de murs écroulés à la maison d'arrêt de Dunkerque......................	369 »
6... Réparation des bâtimens du palais de justice de Douai, occupés par le tribunal de première instance.......	500 »
7... Ameublement de la bibliothèque de la cour royale....	400 »
8... Loyers des sous-préfectures de Dunkerque, Hazebrouck, Cambrai et Valenciennes.....................	4,800 »
TOTAL du chapitre V........	14,164 34

CHAPITRE VI.

Travaux des routes départementales et autres d'intérêt départemental, non compris au budget des ponts et chaussées; indemnités de terrains pour dépossessions en 1833.

ART. 1.er.. Route départementale N.° 1, de Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq et Saint-Amand.............	18,750 »
2... Route N.° 2, de Lille à Ypres.................	14,450 »
3... Route N.° 3, de Douai à Tournai................	7,030 »
4... Route N.° 4, de Bouchain à Tournai............	11,350 »
5... Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville..........	5,500 »
6... Route N.° 6, de Landrecies à Chimay...........	21,000 »
7... Route N.° 7, de Condé à Mons................	2,100 »
8... Dépenses imprévues, réparation de ponts, etc.	1,120 »
9... Indemnités allouées aux ingénieurs pour les travaux des routes départementales......................	2,000 »
10... Traitemens des agens attachés à ces routes, y compris celui du préposé du pont à bascule d'Orchies.......	4,300 »
11... Solde des frais de construction du pont à bascule d'Orchies....................................	1,863 63
TOTAL *à reporter*........	89,463 63

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
Report..........	89,463 63
Travaux d'art ou travaux neufs à la charge des communes, pour lesquels le département juge utile d'accorder des secours (Chemins communaux, Ponts, Digues contre les torrens). Partie du traitement des commissaires-voyers à prélever sur les fonds départementaux.	
ART. 1.er. Route vicinale de Cambrai à Guise.	6,000 »
2... Idem d'Hasnon à Valenciennes............	5,000 »
3... Idem de Maubeuge à Maroilles............	2,456 94
4... Idem d'Avesnes à Berlaimont	1,228 47
5... Idem de Solre à Trélon. (*Réparation*.)......	500 »
6... Idem de Lille à Saint-Omer (à-compte de la 2.e partie).....................	4,383 39
TOTAL du chapitre VI................	109,032 43
CHAPITRE VII.	
Dépenses ordinaires des Enfans trouvés ou abandonnés.	
ARTICLE UNIQUE. On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 3,750 enfans, et à raison de quatre-vingts francs pour les mois de nourrice ou la pension annuelle de chaque enfant, à une somme totale, pour l'année 1833, de....... 300,000 »	
A reporter.......... 300,000 »	» »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			VOTES approuvés par le ministre.
Report...........		300,000 »	» »
DÉDUIRE:			
1.° Le produit présumé des amendes ou autres affectés à cette dépense..................	3,000 »	160,000 »	
2.° Ce que le conseil général juge convenable de mettre, d'après la loi, à la charge des villes appelées à concourir au paiement de ces dépenses.......	94,500 »		
3.° Ce que le conseil général juge convenable de laisser à la charge des centimes facultatifs......	21,274 14		
4.° Les fonds restés libres sur les centimes variables de 1831..	41,225 86		
Reste, ou subvention du département.....		140,000 »	161,274 14
TOTAL du chapitre VII.........			161,274 14
CHAPITRE VIII.			
Encouragemens et secours.			
ART. 1.er.. Indemnité temporaire pour dépouillement extraordinaire d'archives..........................			2,500 »
2... Secours à d'anciens employés de la préfecture. } A la veuve Laine............			600 »
3.... Société d'agriculture (*Circulaire du* 14 *août* 1819) et encouragement à l'agriculture...........			8,800 »
4... Abonnement aux annales scientifiques et administratives de l'agriculture française pour les comités et conseils consultatifs. (*Circulaire du* 28 *mars* 1829)........			105 »
5... Artistes vétérinaires..............................			4,600 »
6... Primes d'encouragement pour les chevaux, etc.......			290 »
7... Élèves sages-femmes envoyées à l'hospice de la maternité, à Paris, pour y suivre les cours d'accouchement. (*Circulaire du* 28 *juillet* 1802)................			2,220 »
8... Dépense du cours d'accouchement dans le département, s'il en existe un légalement autorisé............			280 »
A reporter........ ...			19,395 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
Report	19,395 »
ART. 9... Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine. (*Circulaires du* 26 *mai* 1803 *et du* 31 *octobre* 1814	1,500 »
10... Entretien d'élèves à l'école des arts et métiers	2,000 »
11... Frais de bureau des conseils de salubrité	1,200 »
TOTAL du chapitre VIII	24,095 »
CHAPITRE IX.	
Dette départementale, ou complémens de dépenses appartenant aux exercices 1831 *et antérieurs.*	
ART. 1.er. Travaux d'assainissement exécutés en 1831 à la maison de justice de Douai	99 10
2... Solde des travaux faits en 1831 à la pyramide de Denain	13 34
3... Somme restant due à l'hospice de Dunkerque sur les fonds des enfans trouvés, pendant le 2.e trimestre 1830.	360 »
4... Somme restant due à la maison de force d'Armentières sur le traitement des insensés en 1830	252 80
5... Idem à la maison de force de Lille, pour 1830 et 1831.	1,303 02
6... Somme due pour le loyer de la caserne de gendarmerie de Douai, pendant trois mois et demi au-delà du terme fixé par un dernier arrêté	452 08
7... Somme due au sieur Crucq, serrurier, pour travaux exécutés en 1828 à la grille du bâtiment du haras	178 »
8.. Intérêts dus au sieur Marchand, sur une indemnité allouée en 1831 pour l'augmentation du prix des blés.	194 25
TOTAL du chapitre IX	2,852 59
CHAPITRE X.	
Dépenses diverses et dépenses imprévues.	
L'allocation de ce chapitre a pour objet de pourvoir, 1.° aux frais de voyage des préfets nouvellement installés; 2.° aux frais d'illumination de l'hôtel de préfecture, les jours de fête publique; 3.° aux gratifications pour belles actions, jusqu'à concurrence de 100 francs seulement; 4.° aux dépenses relatives aux planches en cuivre destinées à recevoir l'empreinte des poinçons des fabricans orfèvres; 5.° aux tables décennales; 6.° aux frais d'expertise pour la vérification des voitures publiques; 7.° aux primes pour destruction de loups;	

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	VOTES approuvés par le ministre.
8.° aux 15 centimes par lieue accordés aux voyageurs indigens; 9.° aux frais de route et de séjour des forçats libérés; 10.° aux frais de translation de mendians et vagabonds français ou étrangers, conduits au lieu de leur domicile ou à la frontière; 11.° aux frais d'épidémie ou de médicamens dans les cantons ruraux; 12.° aux frais d'épizootie, en se conformant à la circulaire du 18 octobre 1819; 13.° aux frais de transport, de traitement et d'entretien d'insensés appartenant à des familles pauvres; 14.° aux frais d'entretien des sourds et muets et des traitemens des galeux vénériens qui sont sans moyens d'existence; 15.° aux frais d'impression des budgets et comptes du département. On imputera en outre sur ce fonds de réserve, *mais après l'approbation du Ministre*, 1.° Les frais d'impression et de publication des listes électorales et du jury, et des tableaux de rectification, ainsi que les frais de réglement des mémoires de l'imprimeur (*Circulaire du* 3 *novembre* 1828). 2.° Les frais de tenue des collèges électoraux; 3.° Le déficit des frais de session du jury de médecine; 4.° Les indemnités aux membres du jury de médecine, pour frais de visite des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes, épiciers et herboristes. 5.° Les frais de déplacement des gardes nationales (*Circulaire du* 12 *août* 1816); 6.° Les dépenses accidentelles ou imprévues, non comprises au chapitre IX.	48,627 99
TOTAL du chapitre X.	48,627 99

RÉCAPITULATION.

CHAP.	I.er..	Hôtel de la préfecture	4,400 »
	II...	Prisons départementales	133,537 25
	III..	Casernement de la gendarmerie	14,090 »
	IV..	Cours et tribunaux	33,370 »
	V...	Bâtimens	14,164 34
	VI..	Routes départementales	109,031 43
	VII.	Enfans trouvés ou abandonnés	161,274 14
	VIII.	Encouragemens et secours	24,095 »
	IX..	Complément des dépenses des exercices 1831 et antérieurs	2,852 59
	X...	Dépenses diverses et imprévues	48,627 99
		TOTAL général des dépenses	545,443 74

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		VOTES approuvés par le ministre.
Fonds à affecter au paiement de ces dépenses.		
Produit des 8 centimes additionnels ordinaires....	405,902 24	415,443 74
Ressources éventuelles.		
Produits d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives. (*Circulaire du 16 avril 1816*).....................	150 »	
Excédant du produit des droits d'examen et de réception des candidats qui se présentent devant le jury de médecine................................	1,250 »	
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et herboristes, pour la visite de leur établissement....................	6,200 »	
Produit d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales............................	1,586 50	
Produit de la location des herbes et osiers sur la route départementale, N.° 7.....................	260 »	
Vente d'herbes sur la même route................	95 »	
Excédant des dépenses sur le produit de ces fonds, à couvrir avec la somme accordée par le ministre du commerce et des travaux publics, sur le fonds commun de 5 centimes..................		130,000 »

Approuvé, conformément aux résultats ci-contre, les dépenses votées par le conseil général du département au présent budget sauf à avoir égard aux restrictions mises en regard.

Paris, le 3 avril 1833.

Le Ministre du commerce et des travaux publics,

Signé, THIERS.

BUDGET

Des dépenses facultatives et extraordinaires d'utilité départementale, imputables sur les cinq centimes facultatifs votés par le conseil général, en vertu de la loi de finances, et sur les deux centimes extraordinaires imposés conformément à la loi du 19 décembre 1831.

EXERCICE 1833.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE I.er	
Clergé et édifices diocésains.	
Indemnité à monseigneur l'évêque	6,000 »
Indemnité aux deux vicaires généraux	2,400 »
Indemnité à neuf chanoines, à 1,000 francs chacun	9,000 »
TOTAL du chapitre I.er	17,400 »
CHAPITRE II.	
Réparation des édifices départementaux, acquisitions, etc.	
Construction de la maison d'arrêt de Dunkerque	25,000 »
TOTAL du chapitre II	25,000 »
CHAPITRE III.	
Travaux de routes départementales, ponts, etc.	
Restauration du port de Dunkerque	40,000 »
TOTAL du chapitre III	40,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE IV.	
Secours aux communes pour travaux neufs, réparations, etc.	
Routes vicinales de 1.re classe.	
N.° 1, de Cassel à Gravelines	2,921 25
N.° 2, de Lille à St.-Omer, amortissement de la dette pour les première et troisième parties	23,067 40
Idem, à-compte sur la construction de la deuxième partie.	26,336 61
N.° 3, route de Bergues à St.-Omer, le long de la Colme	3,984 51
N.° 4, route de Lille à Tourcoing et Roubaix (entretien)	6,666 65
idem, élargissement	2,474 54
N.° 5, route d'Ascq à Mouchin	4,000 »
N.° 6, idem de Douai à Bapaume	2,000 »
N.° 7, idem de Bergues à Hondschoote	4,584 »
N.° 8, idem de Dunkerque à St.-Omer par Loon	3,539 90
N.° 9, idem de Bergues à St.-Omer, par Bierne et St.-Momelin (entretien)	4,000 80
idem, achèvement	9,500 »
N.° 10, construction de la route de Lille à Douai, par Phalempin.	9,500 »
idem, achèvement de la branche d'Attiches	9,000 »
N.° 11, route de Douai à St.-Amand, par Marchiennes	7,664 »
N.° 12, idem de Lille à Wattrelos, par Croix et Roubaix (entretien	3,000 »
N.° 13, idem de Lille à Roubaix, par Croix (construction d'une lacune entre Croix et Roubaix	1,861 24
Routes de 2.e classe.	
SECOURS ACCORDÉS AUX COMMUNES.	
Route de Courchelettes	1,000 »
Idem de Lille à Lannoy	1,500 »
Idem de Lomme à Fournes	1,500 »
Idem de Valenciennes à Bavay	500 »
Idem de Trélon à Solre-le-Château	500 »
Secours à la ville de Lannoy pour le pavage de la route de Lannoy à Roubaix	2,000 »
Portion à la charge du département dans le traitement des inspecteurs-voyers	6,000 »
Secours à la commune de Camphin-en-Pévèle, pour construction de la chaussée communale	500 »
TOTAL du chapitre IV	137,600 90

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
CHAPITRE V.	
Frais d'établissement de l'instruction primaire	22,275 »
TOTAL	22,275 »
CHAPITRE VI.	
Secours et encouragemens de toute nature.	
Secours pour la tour de Gravelines	2,500 »
Pension de huit élèves sourds-muets	4,000 »
Pension de trois élèves à l'école des aveugles	2,700 »
Pension du jeune Boulanger, architecte	1,200 »
Traitement du gardien de la pyramide de Denain	200 »
Secours au jeune Hollin, d'Iwuy, élève peintre	300 »
Frais de la vérification, ordonnée par le conseil général, des réclamations des ouvriers employés aux travaux de la préfecture	513 »
TOTAL du chapitre VI	11,413 »
CHAPITRE VII.	
Fonds de retraite des employés de la Préfecture.	
Nouvel à-compte sur le fonds de cent mille francs, voté pour le premier établissement de la caisse des retraites	» »
TOTAL	» »
RÉCAPITULATION.	
CHAPITRE I.er	17,400 »
II	25,000 »
III	40,000 »
IV	137,600 90
V	22,275 »
VI	11,413 »
VII	» »
TOTAL	253,688 90

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES votées par le conseil général.
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.	
(2.me SECTION.)	
Les dépenses comprises à la présente section sont imputables sur les centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par la loi du 19 décembre 1831, et qui doit continuer pendant l'année 1833.	
ART. 1.er.. A-compte sur les frais de construction du palais de justice de Lille, pour solde du remboursement de la somme de 154,013 fr. 40 c., empruntée sur les fonds affectés à ces travaux pour le service des dépenses facultatives de 1831..........................	103,013 40
ART. 2... A-compte sur l'amortissement de la dette constituée pour les frais de construction des 1.re et 2.e parties de la route de Lille à Saint-Omer....................	31,932 60
TOTAL........	134,946 »
REPORT des dépenses extraordinaires (2.e section).....	134,946 »
REPORT des dépenses facultatives (1.re section).......	253,688 90
TOTAL GÉNÉRAL........	388,634 90

Le ministre du commerce et des travaux publics, vu 1.° l'article 3 de la loi du 15 décembre 1832; 2.° la loi du 19 décembre 1831, qui autorise la prorogation de l'imposition extraordinaire de deux centimes pendant 1832 et 1833 pour remboursement de l'emprunt fait aux crédits de cette imposition en 1831 pour couvrir le déficit des dépenses facultatives de ce dernier exercice,

Alloue les dépenses portées par le Conseil général au présent budget, sauf à se conformer aux observations et restrictions mises en regard.

Paris, le 3 avril 1833.

Signé, THIERS.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL.

Chef de division, M. Deblock.

Expéditionnaires, MM. Bailly, — Laine, — Basselet.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement, à l'arrivée et au départ, des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture; — distribution dans les bureaux; — états de situation des affaires en retard dans leur instruction ou expédiées aux mairies, sous-préfectures, préfectures et ministères; — renseignemens à donner au public sur cette situation; — clôture et départ de la correspondance; — enregistrement et distribution du Bulletin des lois, des ordonnances royales et des actes administratifs de la préfecture; — tenue du registre de ces actes et de celui des arrêtés du conseil de préfecture; — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseil de préfecture, conseil général, conseils d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux; — organisation administrative et renouvellement triennal; — réunion des élémens de la session du conseil général, et classement des papiers de ce conseil; — congés des fonctionnaires; — délégations. = Cérémonies religieuses; — fêtes publiques; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librairie; — bouquinistes, étalagistes; — déclarations d'imprimer; — dépôts; — délivrance de brevets; — gravures et lithographies; — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques; — théâtres; — classement des ouvrages envoyés par le gouvernement; — annonces d'ouvrages par souscription; — brevets d'invention. = Belles actions, traits de courage et de dévouement; — récompenses; — médailles et décorations. = Mouvement de la population; — naturalisation et autorisation de domicile en France, sollicitées par des étrangers. = Exécution des lois sur les élections; formation et révision des listes électorales et du jury; — convocation des jurés. = Ports d'armes; — passe-ports à l'étranger.

1.re DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

Bureau des finances.

Chef, N......

Sous-chef, M. Biencourt.

Expéditionnaires, MM. Fiévet, — Bailleul, — Delemer, — Lauridant.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds

de non-valeurs ; — nominations des percepteurs ; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes ; — droits sur les boissons ; — droits d'entrée ; — culture du tabac, droits de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux ; — personnel et administration ; — douanes ; — saisies dans l'intérieur ; — autorisation de former des établissemens dans les lignes. = Communes ; — administration et comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes ; — administration des biens et des bois communaux ; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises ; — administration des biens ; — donations, legs et fondations pieuses. = Enregistrement et timbre ; — registres de l'état civil. = Loterie. = Chambres et tribunaux de commerce ; — chambres consultatives des manufactures ; — conseils des prud'hommes. = Sociétés d'agriculture ; primes pour l'amélioration des chevaux et des bêtes à laine. = Formation des budgets départementaux.

Bureau de comptabilité.

Chef, M. Duhamel.

Attributions. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitemens administratifs et des dépenses départementales ; — traitement des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels des dépenses du culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

2.e DIVISION.

Chef, M. Pallette.

Bureau de police.

Chef, M. Bertémont.
Sous-chef, M. Carez.
Expéditionnaires, MM. Delhaye, — Lechien.

Attributions. Police des cultes. = Instruction publique ; — collèges ; — collations de bourses communales ; — Ecoles primaires ; — élèves du département aux institutions des sourds-muets, des aveugles nés, à l'école des arts et métiers. = Police générale ; municipale ; rurale ; — paisson. = Passe-ports d'indigens. = Prisons ; — maisons d'arrêt et de justice ; — dépôts de sûreté ; — maison centrale de détention de Loos ; — surveillance des forçats et condamnés libérés. = Police de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie ; — maison de santé ; — maisons de force pour les aliénés. = Vaccine ; — épidémies ; — épizooties. = Eaux thermales de Saint-Amand. = Commissions sanitaires

des ports de Dunkerque et Gravelines. = Commerce et manufactures; — exposition publique des produits de l'industrie; — encouragemens; — sociétés d'assurances; — foires et marchés; — police de la boulangerie.

Bureau militaire.

Chef, M. Lehaut.

Expéditionnaires, MM. Dehau, — Butin, — Strub.

ATTRIBUTIONS. Recrutement de l'armée; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle; — répartition du contingent; — tirage au sort; — conseil de révision; — remplacemens; — substitutions; — mise en activité; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité; — frais de recrutement; — vétérans et militaires libérés; — congés de renvoi; — congés de réforme; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite, et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Ordres royaux et militaires. = Renseignemens. = Contentieux de l'habillement des troupes; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre; — service des vivres et fourrages; — hôpitaux militaires; — dépôts d'armes; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnemens de siége; — vivres et fourrages; — abattage et transports de bois pour l'armement des places; sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers. = Dépenses d'occupation militaire; — comptes à régler. = Inscription maritime. = Pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie; — emplacement des brigades; — casernement à loyer; — indemnités de literies; — fourrages. = Garde nationale; — son service dans les places fortes. = Mercuriales; — subsistances; — produits des récoltes.

3.e DIVISION.

Chef, M. Thierry.

Bureau des travaux publics.

Chef, M. Demeunynck.

Sous-chef, M. Petit.

Expéditionnaires, MM. Daillier, — Duchatelet.

ATTRIBUTIONS. Routes royales et départementales. = Navigation; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie; — police, poids des voitures; — roulage; — barrières de dégel; — alignemens; — amendes, etc.; — personnel du service des ponts et

chaussées ; — bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concessions ; — expropiations pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Etablissemens insalubres ou incommodes ; — formation ; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparations et entretien des chemins vicinaux ; — travaux qui s'y rattachent ; — contentieux et exécution de la loi du 28 Juillet 1824. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuites des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Postes et messageries ; — correspondance ; exécution des ordonnances du Roi des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques sous le rapport de leur solidité. = Correspondance relative à l'établissement des lignes télégraphiques ; — comptabilité.

4.e DIVISION.

Chef, M. Grodée.

Bureau des domaines et hospices.

Chef, N......
Sous-chef, M. Devaux.
Expéditionnaires. MM. Joly, — Dufresne, — Thery.

ATTRIBUTIONS. Le contentieux des affaires domaniales ; — les ventes de biens nationaux ; — les ventes de coupes de bois de l'Etat et des établissemens publics ; — l'exécution des lois et réglemens sur l'administration forestière ; — la dette publique. = Le contentieux de tous les hospices et bureaux de bienfaisance ; — les enfans trouvés et abandonnés ; — réglement des budgets et apurement des comptes de ces établissemens. = Exécution de la loi du 27 avril 1825, relative à l'indemnité due aux anciens propriétaires dépossédés pour cause d'émigration.

Archives du département.

MM. Bertaux, — Lambret, expéditionnaires.

Imprimeur de la préfecture.

M. Danel, imprimeur du Roi.

Graveur de la préfecture.

M. Jouvenel.

Audiences de M. le préfet.

Lundi, mercredi et vendredi, depuis midi jusqu'à deux heures. MM. les fonctionnaires sont reçus tous les jours.

Séances du conseil de préfecture.

Lundi, mercredi et vendredi, à midi.

Huissier de la préfecture.

Le sieur Masquelier.

Concierge de l'hôtel.

Le sieur Edouard Lemaire.

SOUS-PRÉFECTURES ET CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

D'après les dispositions de la loi du 22 juin 1833, il y aura, dans chaque arrondissement de sous-préfecture, un conseil d'arrondissement composé d'autant de membres que l'arrondissement a de cantons, sans que le nombre des conseillers puisse être au-dessous de neuf.

Si le nombre des cantons d'un arrondissement est inférieur à neuf, une ordonnance royale répartira entre les cantons les plus peuplés le nombre de conseillers d'arrondissement à élire pour complément.

Les conseillers d'arrondissement sont élus dans chaque canton par l'assemblée électorale composée des électeurs et des citoyens portés sur la liste du jury; si leur nombre est au-dessous de cinquante, le complément sera formé par l'appel des citoyens les plus imposés.

Dans les départemens où des cantons ont été réunis, les membres de cette assemblée électorale sont convoqués séparément dans leurs cantons respectifs pour élire les conseillers d'arrondissement.

Les membres des conseils d'arrondissement peuvent être choisis parmi tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans accomplis, jouissant des droits civils et politiques, payant dans le département, depuis un an au moins, cent cinquante francs de contributions directes, dont le tiers dans l'arrondissement, et qui ont leur domicile réel ou politique dans le département. Si le nombre des

éligibles n'est pas sextuple du nombre des membres du conseil d'arrondissement, le complément sera formé par les plus imposés. Les incompatibilités applicables aux conseillers-généraux le sont également aux conseillers d'arrondissement.

Nul ne peut être membre de plusieurs conseils d'arrondissement ni d'un conseil d'arrondissement et d'un conseil général.

Les membres des conseils d'arrondissement sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. A la session qui suivra la première élection, le conseil général divisera en deux séries les cantons de chaque arrondissement. Il sera procédé à un tirage au sort pour régler l'ordre du renouvellement entre les deux séries. Ce tirage se fera par le préfet en conseil de préfecture et en séance publique.

Les conseils d'arrondissement ne pourront se réunir s'ils n'ont été convoqués par le préfet, en vertu d'une ordonnance du Roi, qui détermine l'époque et la durée de la session.

Au jour indiqué pour la réunion d'un conseil d'arrondissement, le sous-préfet donne lecture de l'ordonnance du Roi, reçoit le serment des conseillers nouvellement élus, et déclare, au nom du Roi, que la session est ouverte.

Les membres nouvellement élus, qui n'ont point assisté à l'ouverture de la session, ne prennent séance qu'après avoir prêté serment entre les mains du président du conseil d'arrondissement.

Le conseil formé sous la présidence du doyen d'âge, le plus jeune faisant les fonctions de secrétaire, nommera au scrutin et à la majorité absolue des voix, son président et son secrétaire.

Le sous-préfet a entrée dans le conseil d'arrondissement; il est entendu quand il le demande, et assiste aux délibérations.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Sous-préfet, M. A. Randouin, ✱.
Secrétaire, M. Gallois, ✱.

Conseil d'arrondissement.

DUNKERQUE-EST, M. Lemaire, Paul, maire de Dunkerque.
——————— M. Hovelt, Hippolyte, avoué, à Dunkerque.
DUNKERQUE-OUEST, M. Regodt, J.-Edm.-Jacques, négociant et adjoint au maire de Dunkerque.
BERGUES, M. Minaert-Minaert, propriétaire, à Bergues.
——————— M. Delaroyère, Charles-Louis, notaire, à Bergues.
BOURBOURG, M. Vercoustre, Adolphe, propriétaire, à Bourbourg.
GRAVELINES, M. Torris, juge de paix, à Gravelines.

18

Hondschoote, M. Delaroyère, Jean-Vaast, docteur en médecine, à Hondschoote.

Wormhoudt, M. Vandenkerckhove, Philippe, maire de Bollezeele.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Sous-préfet, M. Dequeux St.-Hilaire, ✻.
Secrétaire, M. Salomé.

Conseil d'arrondissement.

Bailleul - Nord - Est, M. Lotthé Vandewalle, adjoint au maire de Bailleul.

Bailleul-Sud-Ouest, M. Cortyl, Benoît-Joseph, propriétaire, à Bailleul.

Hazebrouck-Nord, M. Huyghe, Aimable, propriétaire à Hazebrouck.

Hazebrouck-Sud, M. Warein, Louis, membre de la Chambre des députés, à Hazebrouck.

Merville, M. Salomé, Jean-François, ancien notaire, à Estaires.

Merville, M. Duquesne, César, maire, à La Gorgue.

Steenvoorde, M. Revel, Germain, propriétaire, à Steenvoorde.

Cassel, M. Duvet, Alexandre, maire de Cassel.

——— M. Dhont, Angelus, notaire, à Rubrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. le préfet remplit, pour cet arrondissement, les fonctions de sous-préfet.

Conseil d'arrondissement.

Lille-Centre, M. Verley, Charles, négociant, à Lille.

Lille-Ouest. M. Tilloy-Casteleyn, négociant, à Lille.

Lille-Nord-Est, M. Cuvelier, Lucien, propriétaire, à Lille.

Lille-Sud-Est, M. Richebé, Auguste, négociant, à Lille.

Lille-Sud-Ouest, M. Bocquet-Bernard, négociant, à Lille.

Armentières, M. Castrique, Jean-Baptiste, notaire, à Armentières.

La Bassée, M. Alavoine père, propriétaire, à La Bassée.

Cysoing, M. Poutrain, juge de paix du canton de Cysoing.

Haubourdin, M. le comte d'Hespel, Adalbert, propriétaire, à Haubourdin.

Lannoy, M. Lefebvre, Julien, négociant, à Hem.

Pont-a-Marcq, M. Houdard, maire, à Moncheaux.

Quesnoy-sur-Deule, M. Lambin, Louis, notaire et maire, à Comines.

ROUBAIX, M. Delaoutre, Achille, négociant, à Roubaix.

SECLIN, M. le comte du Maisniel, propriétaire et maire, à Wattignies.

TOURCOING-NORD, M. Dewitte-Delobel, cultivateur, à Neuville-en-Ferrain.

TOURCOING-SUD, M. Motte, Philippe, filateur, à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. F. Petit de Bantel, ✻.
Secrétaire, M. Lescut.

Conseil d'arrondissement.

CAMBRAI-EST, M. Leroy, Auguste, notaire, à Cambrai.

CAMBRAI-OUEST, M. Defremery, Pierre, notaire, à Cambrai.

CARNIÈRES, M. Telliez, Joseph, juge de paix, à Carnières.

LE CATTEAU, M. Sartiaux-Morcrette, adjoint au maire et brasseur, au Catteau.

LE CATTEAU, M. Bera aîné, Constant, marchand de bois, à Catillon.

MARCOING, M. Crepin, Augustin, maître de poste, à Bonavis.

SOLESMES, M. Lobry-Deloge, maire de Solesmes.

CLARY, M. Maroy, Jean-Baptiste, propriétaire et maire, à Ligny.

CLARY, M. Poizot, Pierre-François, propriétaire et adjoint au maire, à Busigny.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Dausse, ✻.
Secrétaire, M. Victor Houzé.

Conseil d'arrondissement.

AVESNES-NORD, M. Pasqual, Jean-Baptiste, notaire, à Avesnes.

AVESNES-SUD, M. Devise, César, propriétaire, à Avesnes.

BAVAY, M. Crapez, Martial, propriétaire et maire, à Bavay.

BERLAIMONT, M. Mary, Adrien, maire d'Aymeries.

LANDRECIES, M. Dollez père, ✻, médecin et propriétaire, à Landrecies.

MAUBEUGE, M. Walrand père, propriétaire, à Maubeuge.

LE QUESNOY-EST, M. Carpentier, Désiré, maire de Villers-Pol.

LE QUESNOY-OUEST, M. Boy, Casimir, propriétaire, au Quesnoy.

TRÉLON, M. Hufty, Louis, maître de forges à Glageon.

SOLRE-LE-CHATEAU, M. Evrard, Émile, cultivateur, à Aibes.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Germeau, ☀.
Secrétaire, M. Ch. Pourtalès.

Conseil d'arrondissement.

DOUAI-NORD, M. Corne, président du tribunal civil, à Douai.
DOUAI-OUEST, M. Bommart-Dequersonnière, propriétaire, à Douai.
DOUAI-SUD, M. Pieron, Charles, conseiller à la cour royale de Douai.
DOUAI-SUD, M. Monnier, Alexandre, maître de la poste aux chevaux, à Douai.
ARLEUX, M. N......
MARCHIENNES, M. le baron de Bouteville, ☀, ancien sous-préfet et cultivateur, à Hornaing.
MARCHIENNES, M. Martin, Louis, avocat-général près la cour de cassation et membre de la chambre des députés, à Paris.
ORCHIES. M. Guilbert Estevez, juge de paix, à Orchies.
——— M. Josson, Gilbert, brasseur, à Orchies.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. J. Waymel.
Secrétaire, M. Lafuite.

Conseil d'arrondissement.

VALENCIENNES-EST, M. Cavrois père, négociant, à Valenciennes.
VALENCIENNES-NORD, M. Miot, greffier du tribunal de commerce, à Valenciennes.
VALENCIENNES-SUD, M. de Mathieu, Léopold, propriétaire, à Valenciennes.
SAINT-AMAND, rive droite, M. Baligand, Henri, notaire, à Mortagne.
SAINT-AMAND, rive gauche, M. Baudrin, Séraphin, maire, à Raismes.
BOUCHAIN, M. Regnier, François, notaire, à Bouchain.
BOUCHAIN, M. Delinsel, cultivateur, à Denain.
CONDÉ, M. Housez-Wattelet, négociant, à Condé.
——— M. Degheugnies, Amé, propriétaire, à Condé.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

M. Paul Lemaire, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Regodt; — N.....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Drieux, Jean-Bapt.	Gaspard, Auguste.	Hovelt, Hippolyte.
Chaveron-Wattel.	Morel, Benjamin.	Buffin, Camille.
Desrousseaux-Briansiaux.	Aubert, Marc-Jos.	Bigorgne père.
Pelletreau, Edouard.	Fontemoing, J.-Aug.	Poulain, Joseph.
Vandewalle père.	Dupouy, Auguste.	Gourdin-Cocquelle.
Bonvarlet aîné.	Bisson père.	Feron, Hector.
Général Thévenet, ✻.	Lieven, Constant.	Castrique, Célestin.
Lefebvre, Pierre.	Quillacq, Louis.	
Lemercier, Charles.	Carlier-Burette.	

Secrétaire de la mairie, M. Vigreux.

BERGUES.

M. Demeezemacker, maire.

Adjoints.

MM. Modewyck; — Vermullen-Mouton.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Zylof d'Obigny.	Vandewynckel, L.	Demasur, Louis.
Vernaelde, Pierre.	Delabaere, Jean.	Misselyn, Joseph.
Lelièvre, Martial.	Kien-Delegher.	Narrey, Pierre-Fr.
Verleye, Charles.	Christiaens, Laur.	Pluvier-Coquelin.
Beyaert, Winoc.	Vangraefschepe.	Journet, Noël,
Guilbert, Jacques.	Marrant-Herrein.	N.....
Demeunynck, Fr.	Fockedey, J.-J.	

Secrétaire de la mairie, M. Deschamps.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

M. Pouvillon, maire.

Adjoints.

MM. Prevost; — Pasquier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Tiffret, Jean.	Debaecker, Aug.	Massart, Dominique.
Loingeville, Benoît.	Warein, Louis.	Delhomel, Jérôme.
Huyghe, Aimable.	Duriez, Louis.	Lemetter, François.
Delbecque, Pierre.	Massiet-Dubiest.	Sepieter, Joseph.
Cleenewerck, Henri.	Smagghe, Louis.	Podevin, Léonard.
Careie, Léonard.	Vandewalle-Vandewalle.	Houcke, Philippe.
Clodorez père.	Duvet, Joseph.	

Secrétaire de la mairie, M. Lamotte.

BAILLEUL.

M. Behaghel, maire.

Adjoints.

MM. Lotthé; — Vandaele.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delangre, Charles.	Declercq, Louis.	Cortyl, Benoît.
Louf-Bels.	Devos-Chrétien.	Decoussemacker, Fr.
Vanuxem-Smagghe.	Hennion, Louis.	Decoussemacker, Ch.
Flahault, Ernest.	Soots, Charles.	Behaghel, Jacques.
Flahault-Decool.	Colpaert-Vanlerberghe.	Dehaene, Jean.
Behague, Jean.	Berteloot-Baumal.	N.....
Plichon, Ildephonse.	Bieswal, Charles.	

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

M. Robichez, maire.

Adjoints.

MM. Blanquart; — Duflos.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Lemaire, Augustin.	Hernout, Alexandre.	Notteau, Jean-Bapt.
Decleene, Auguste.	Quenelle père.	Teinturier-Dubois.
Vieren, François.	Vienne, Jean-Bapt.	Detournay, François.
Taffin-Liénart.	Hennion-Becue.	Bourel-Osten.
Turbié-Tahon.	Lesage, Aimable.	Guise père.
Lerouge, Xavier.	Boulenguier, Pierre.	N.....
Ridez, Jean.	Dumont, Louis.	

Secrétaire de la mairie, M. Courdent.

MERVILLE.

M. Verhaghe, maire.

Adjoints.

MM. Delassus; — Yon-Hadou.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Roussel, Prosper.	Hugue, Jean-Bapt.	Barizel, Charles.
Lerouge-Virenne.	Olivier, Louis.	Clarisse, Piat.
Degruson, Benjamin.	Maes, Hubert.	Courty, Augustin.
Arnould, Etienne.	Duvette, Jean-Bapt.	Ducatez-Pluquin.
Crinquette-Lhotte.	Boudewille-Wiscart.	Leturgie, Mathieu.
Tacquet-Delbarre.	Dupont, Célestin.	Mabriez, Benoît.
Malvache-Porcq.	Hue, Maurice.	

Secrétaire de la mairie, M. Maes, Hubert.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

M. Désiré Lethierry, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Roussel; — Bigo-Danel; — Merlin-Hovelacque; — N....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Josson, ✻.	Heurté-Mahieu.	Richebé, Auguste.
Bocquet-Bernard.	Lecreux.	Brame, Louis.
Tilloy-Casteleyn.	Blocquel.	Delesalle-Desmedt.
Ovigneur fils.	Bonte-Pollet.	Crespel-Desquiens.
Verley, Charles.	Brame, J. (✻ O. ✻).	Vanackere-Cornillié.
Champon-Dubois.	Carpentier-Leperre.	Dumont, Édouard.
Smet, Jean-B., ✻.	Mille, Auguste.	Demesmay fils aîné.
Bernard-Rouzé.	Doyen, notaire.	Grodée-Alavoine.
Lorain fils.	Poirel, ✻.	Pascal.
Saint-Leger.	Dambricourt fils.	Révoire, ✻.
Gentil-Descamps.	Wacrenier, Louis.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Marteau.

ARMENTIÈRES.

M. Ghesquier, maire.

Adjoints.

MM. Butin; — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Leblon-Dansette.	Roussel-Baron.	Nottelle-Delangre.
Annoite-Butin.	Viart-Delacroix.	Theeten-Ployart.
Walckiers, Obert.	Lescornez-Dubuche.	Joire-Lamerand.
Butruy-Luttun.	Castrique, Jean-B.	Beghin-Duflot.
Delangre-Mathon.	Mahy-Hovelacque.	Pollet-Dassonville.
Musin-Lespagnol.	Dillies-Delacroix.	N...
Loridan, Julien.	Parent-Detourmignies.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

M. Lambin, maire.

Adjoints.

MM. Herrengt; — Cuvelier.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Vaché (O. ✻).	Ghesquier, Augustin.	Meurillon.
Catteau-Lauwyck.	Pollet-Delbecque.	Lesaffre-Brel.
Comère, Henri.	Cornille, Séraphin.	Marcotte-Ghesquière.
Hassebrouck-Lecomte.	Delbecque, Louis.	Thery-Lienart.
Goeman, Pierre-Jos.	Dumortier, Louis.	Delbecque, Aimé.
Roussel, Hubert.	Desbonnets, Jean-B.	N...
Desbonnets, Pierre.	Desprez, Clément.	

Secrétaire de la mairie, M. Delvaux.

ROUBAIX.

M. Wattine-Wattel, maire provisoire.

Adjoints provisoires.

MM. Lepers-Delebecque ; — A. Mimerel.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Casse, Jean.	Salembier-Bulteau.	Galisset, Alexandre.
Delaoutre, Achille.	Werquin, Désiré.	Roussel-Dazin.
Motte-Bredart.	Cocheteux, Florentin	Delannoy, Pierre.
Bossut fils.	Vouzelle.	Ducatteau-Destombes.
Motte-Duthoit.	Notte-Lefort.	Cavrois-Grimonprez.
Duhamel-Housez.	Lepers-Agache.	N....
Pennel, Alexandre.	Defrenne, Bonami.	N....
Duthoit-Ferret.	Prouvost, Augustin.	N....
Delebecque-Desfontaines.	Lecomte, Louis.	N....

Secrétaire de la mairie, M. Grimonprez.

TOURCOING.

M. Cordonnier, maire.

Adjoints.

MM. L. Desurmont ; — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delahaye, André.	Tiberghien-Delcourt.	Wattine, Louis.
Duquennoy-Delepoulle.	Defontaine, J.-Franç.	Cospain-Nollet.
Dewitte, Simon.	Roussel de Livry.	Wattinne-Dervau
Varrasse-Courouble.	Crombez, Aimable.	Delobel, Antoine.
Six-Lerouge.	Duriez, Benjamin.	Delannoy-Piat, Fl
Vandebeulque-Rouzé	Desurmont-Carton.	Flipo fils aîné.
Dewavrin, Charles.	Leloir, Chrysostôme.	Destombes-Roussel
Masurel fils, Franç.	Desurmont, Antoine.	
Motte fils aîné.	Masurel, Guillaume.	

Secrétaire de la mairie, M. Dujardin-Clarisse.

WAZEMMES.

M. Petit, maire.

Adjoints.

MM. Meresse-Hovyn ; — N...

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Sarazin, Antoine.	Delsaux, André.	N....
Lecherf, Romain.	Dubus-Bonnel.	N....
Merlin, Louis.	Splette, Louis.	N....
Spineux, Auguste.	N....	N....
Leroy, Julien.	N....	N....
Leclercq, Auguste.	N....	N....
Mullié, Eugène.	N....	N....

Secrétaire de la mairie, M. Ch. Six.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

M. Lallier (O. ✱), maire.

Adjoints.

MM. François Deloffre ; — Déjardin.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Poulet, François.	Noché-Lancien.	Defrémery, notaire.
Feneuille, Henri.	Lepot-Deloffre.	Douay-Fénélon.
Callory père.	Toussaint-Laprairie.	Béthune-Houriez.
Vallez-Bonnaire.	Boone-Parsy.	Savary, Charles.
Faille, Casimir.	Andral, Grégoire.	Taffin-Sauvage.
Bricout, François.	Casiez-Dehollain.	Farez-Fénélon.
Langlet, François.	Leroy, Henri.	Lefranc, Pierre.
Bery, Alexandre.	Lobry, Aristide.	N...

Secrétaire de la mairie, M. Wilbert père.

LE CATTEAU.

M. N....., maire.

Adjoints.

MM. Lozé aîné ; — Sartiaux-Morcrette.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Jacqmart.	Crinon-Thieuleux.	Rodriguez, Hippol.
Deudon, avocat.	Levent-Bousy.	Dormay aîné.
Moreau, Augustin.	Delobel-Gransart.	Colomb, ✻.
Cousin-Chantreuil.	Flayelle de Beaumont.	Bricout, notaire.
Lefebvre-Leroy.	Hannequant-Delhaye.	Deudon, cultivateur.
Morcrette-Savary.	Hannequant père.	N....
Demaret-Seillier.	Bonnaire, Hubert.	N....

Secrétaire de la mairie, M. Lenain.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

AVESNES.

M. Guillemin, maire.

Adjoints.

MM. George ; — Lavice.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Pasqual, Jean-Bapt.	Lecuyer, François.	Davoine, Florent.
Devise, César.	Paul, Agathon.	Durœulx, Pierre.
Hannoye, Désiré.	Ducarne, Henri.	Maurice, Bernard.
Grossier, François.	Hennebert, Cajetan.	N....
Rigot, Zéphir.	Calonne, Damas.	N....
Tordeux, Constant.	Leloup, Antoine.	

Secrétaire de la mairie, M. Maherenne.

MAUBEUGE.

M. de St.-Léger, ✠ ✻, maire.

Adjoints.

MM. Broisa; — Giquet.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Decarnières, Ladislas.	Delgorge, Augustin.	N....
Wallerand, Emilien.	Picquery de Cuvillers.	N....
Dehon, Louis.	Berteau, Philippe.	N....
Marchant, Philibert.	Colson, Augustin.	N....
Demanest, Xavier.	Letessier, Michel.	N....
Darche, Valentin.	Gobert, Louis.	N....
Horrie, Hector.	N....	

Secrétaire de la mairie, M. Leveoque père.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

M. A. de Guerne, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Delecroix; — Gantois.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Martin.	Dablaing, Th.	Paix-Midi.
Taffin-Mellez.	Preux, Auguste.	Deforest de Quartdeville.
Escallier.	Desmoutier, Alex.	Bris, Arthur.
Miriart, Pierre.	Corne, Hyacinthe.	Duquesne-Dapsens.
Bommart-Paix.	Mellez, Ernest.	Butruille, Joseph.
Gronnier.	Piéron, Charles.	Emon, Robert.
Custers, Louis.	Becquet de Mégille.	Debaillencourt.
Honoré, Adrien.	Duthilloeul.	Demasur, Louis.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prevost.

ORCHIES.

M. Leper-Lardinois, maire.

Adjoints.

MM. Dedeuxville ; — N.....

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Delemer, Louis.	Bleuzé, Jean-Bapt.	Naveau père.
Baucq, Guislain.	Jacquart-Depery.	Dellainne, Édouard.
Gruyelle-Mallet.	Lubrez, Louis.	Lenglet-Millet.
Delille, Pierre.	Carlier-Caby.	N....
Herbo, Jean-Bapt.	Duhem, François.	N....
Descamps, Philippe.	Delegrange, Henri.	N....

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

M. Flamme, ✻, maire.

Adjoints.

MM. Dupont ; — Bultot.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Miot, Charles.	De Baillencourt.	Cavrois père.
Courouble, François.	Bara, Henri.	Verdavaine, Ch
Caffeaux, Philippe.	Girard, Louis.	Dupire, Adolph
Rhoné, Auguste.	Piérard fils.	Dubois, Jean-B
Serret fils.	Hallette, Louis.	Hocque, Franç
Hamoir, Edmond.	Lelièvre, Bernard.	Duquesnoy, Au
Guiroux, Marie.	Legrand, Louis.	Paillart, Hippo
Durieux, Stanislas.	Charpentier, Dom.	Pochez, August

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

M. Dervaux, maire.

Adjoints.

MM. Caudron; — Pureur.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Deschamps-Rueff.	Blanchart, François.	Garret, Jean-Ba
Miroir, François.	Kaille, Henri.	Dubruille, Pierr
Lenglet, Louis.	Touillez, Charles.	Darthois, Emm
Mention, Alexis.	Rousseau, Antoine.	N....
Douchement, Ant.	Fally, Adrien.	N....
Cornu, Jean-Bapt.	Duhot, Albert.	N....
Amand, Adam.	Tacquet-Flament.	

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

SAINT-AMAND.

M. Sterlin-Dubois, maire.

Adjoints.

MM. Pilette; — Debettignies.

Conseil municipal.

MM.	MM.	MM.
Havez, François.	Waché, Séraphin.	André, François.
Delrue, François.	Delcourt, Théodore.	Nicolle, Louis.
Desespringalle.	Bieussart, Pierre.	Caroul, Louis.
Druon, Isidore.	Bouchart, Pierre.	Guislain, François.
Laby, Pierre.	Sando-Gorez.	Dorchies-Herbo.
Méresse, André.	Vanlooy, Henri.	
Davaine, Benjamin.	Dupret, Pierre.	

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints des communes ayant moins de 3,000 ames, sont portés au tabeau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

Arrondissement de Dunkerque.

A Dunkerque, MM. Lefebvre; — Blaevoet. — A Bergues, M. Houzé.

Arrondissement d'Hazebrouck.

A Hazebrouck, M. Houzé. — A Bailleul, M. Flahaut. — A Estaires, M. Perrey. — Merville, M. Deresme.

Arrondissement de Lille.

A Lille, M. Nicolle, commissaire central.

MM.	MM.
Noé.	Lalo, ✻.
Faille aîné.	Longhaye.
Lambry, ✻.	

A Armentières, M. Danniaux. — A Comines, M. Gondrexon. — A Roubaix, M. Deladerrière. — A Tourcoing, M. Honoré, ✻. — A Wazemmes, M. Cotelle.

Arrondissement de Cambrai.

A Cambrai, M. Renoud, ✻.
Au Catteau, M. Egret-Tilmant.

Arrondissement d'Avesnes.

A Avesnes, M. Colinet.
A Maubeuge, M. Duvernay-Duplessis.

Arrondissement de Douai.

A Douai, M. Potier-Defroom.

Arrondissement de Valenciennes.

A Valenciennes, M. Boduin. — A Condé, M. Flamet. — A Saint-Amand, M. Tissier.

REVENUS COMMUNAUX.

Des 660 communes dont se compose le département, 521 n'ayant pas eu de revenus suffisans pour couvrir leurs dépenses de 1832, ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire, et pour faire face aux travaux urgens et aux autres objets d'intérêt local.

De ces 521 communes, 51 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque; 52 à celui d'Hazebrouck; 113 à celui de Lille; 103 à celui de Cambrai; 117 à celui d'Avesnes; 36 à celui de Douai, et 49 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant l'année 1832, se sont élevées, savoir :

1.o Pour le traitement des gardes-champêtres, à	142,316f	»c
2.o Pour le service des dépenses municipales ordinaires, à	267,617	»
3.o Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal, à	298,605	»
TOTAL	708,538	»

Cette somme, comparée à la masse des principaux des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées et qui se montent à 3,417,635 francs, présente un taux moyen de 21 centimes additionnels; ce chiffre était de 17 en 1831.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 francs.

Dunkerque.	Lille.	Wazemmes.	Condé.
Bergues.	Armentières.	Cambrai.	Valenciennes.
Hazebrouck.	Roubaix.	Maubeuge.	St.-Amand.
Bailleul.	Tourcoing.	Douai.	

iste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

rbourg.	Steenvoorde.	Anor.	Flines-lez-Raches.
relines.	Haubourdin.	Avesnes.	Marchiennes.
dschoote.	La Bassée.	Fourmies.	Orchies.
el.	Quesnoy-sur-Deûle.	Landrecies.	Sin.
ires.	Seclin.	Le Quesnoy.	Hasnon.
rille.	Le Catteau.	Trélon.	
becque.		Coutiches.	

nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. dans lesquelles les recettes muncipales sont confiées à des ceveurs spéciaux.*

mmunes.	Noms des Receveurs.
	MM.
kerque	Versmée.
;nes	Verleye.
relines	Demarle-Hochart.
ebrouck	De Taverne.
eul	Van Merris.
ires	Vermersch.
rille	Barizel.
:	Jouffroy.
entières	Boussemaer.
baix	Daguin-Bulteau.
rcoing	Debuigne, ✻.
emmes	Bonnet.
brai	Delcroix.
beuge	Levecque fils.
ai	Courtrai.
dé	De Saint-Marcq.
chiennes	Foulon.
t-Amand	Dnmoulin.
nciennes	Mallet-Dufresnoy.

OCTROIS.

oici l'état des communes où des octrois sont établis, et du uit total des octrois de chaque commune, pour les consom- ons de toute espèce, en 1832 :

NOMS des COMMUNES.	NOMS DES		PRODUITS.
	Préposés en chef.	Recev. principaux.	
Bergues	»	Verleye	39075 60
Bourbourg-Ville	»	Flandryn	13211 63
Bourbourg-Campagne	»	Belleville	4063 64
Coudekerque-Branche	»	Morel	3816 »
Dunkerque	Hovelt	Morel	163547 72
Gravelines	»	Demarle-Hubert	18640 42
Watten	»	»	1230 66
Hondschoote	»	Haeghens	9097 80
Bailleul	»	Leroy	39506 93
Cassel	Ruyssen	Bon	20468 88
Estaires	Deman	Charles	19758 12
Hazebrouck	N.	Debaecker	41159 60
La Gorgue	»	Beun	6706 57
Merville	»	Deroide	16059 21
Morbecque	»	Delangue	8590 86
Steenvoorde	»	Vanbambèke	7568 70
Allennes-lez-Marais	»	Testelin	772 82
Annœullin	»	Panckoucke	3729 16
Armentières	Camblain	Héron	27794 87
Bassée (La)	»	Pollet	3990 26
Croix	»	Delbecq	1154 03
Esquermes	»	Duchastelle	7526 14
Gondecourt	»	Favre	1819 07
Lannoy	»	Semet	2838 26
Lille	N. Parvillez	Loth fils	844412 98
Quesnoy-sur-Deûle	»	Brisoux	7453 51
Roubaix	Carpentier	Boyaval	68941 14
Seclin	»	Olivier	11457 34
Tourcoing	Bévière	Herwyn	70769 92
Wazemmes	»	»	36067 14
Cambrai	Dhailly	Lanthier	177106 62
Catteau (Le)	»	Thiéry	22746 35
Avesnes	»	»	29070 76
Bavay	»	Pouillaude	6359 06
Landrecies	»	Laurent	13545 54
Maubeuge	»	Prisse	51136 67
Quesnoy (Le)	Damlincourt	Vélut	22208 57
Solre-le-Château	»	Gérard	3785 96
Douai	Anciaume, ✠	Vanhacken	256813 10
Orchies	»	Martin	4295 65
Amand (St.)	Waché-Deroo	Derecq	24968 05
Anzin	»	Loriaux	3905 27
Condé	Dequevauvillers	Houzé	32748 »
Valenciennes	Martelle	Debaralle	195907 »
Vieux-Condé	»	Michaux	2713 »

TRAVAUX COMMUNAUX.

La loi du 6 novembre 1831 a accordé un crédit de cinq millions pour travaux d'utilité communale. Vingt communes du département du Nord ont participé à ce secours pour une somme de 152,800 francs, ainsi répartie :

Bergues	4,000f	»	*Report*	90,600f	»
Bourbourg	1,000	»	Roubaix	15,000	»
Dunkerque	30,000	»	Wazemmes	9,000	»
Gravelines	1,000	»	Cambrai	20,000	»
Bailleul	20,000	»	Avesnes	300	»
Cassel	2,000	»	Bavay	2,000	»
Hazebrouck	8,000	»	Maubeuge	5,000	»
Steenvoorde	5,000	»	Flines - lez - Marchiennes	700	»
Camphin-en-Pévèle	1,600	»	Lallaing	2,200	»
Faches	8,000	»	Wandignies et Ha-	8,000	»
Lille	10,000	»			
A reporter	90,600	»	TOTAL	152,808	»

Les travaux communaux, autorisés pendant l'exercice 1832, ont donné lieu à une dépense de 987,521 francs; savoir :

Arrondissement	de Dunkerque	165,615	»
Idem	d'Hazebrouck	131,330	»
Idem	de Lille	302,225	»
Idem	de Cambrai	100,729	»
Idem	d'Avesnes	57,310	»
Idem	de Douai	154,348	»
Idem	de Valenciennes	75,964	»
	TOTAL	987,521	»

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux, dont le détail suit :

Un abattoir public à Dunkerque	119,500	»
Une maison d'école à La Bassée	14,848	»
Un presbytère à Tourmignies	5,014	»

Une maison commune à Ferin	5,850	»
Un corps-de garde à Gœulzin	1,123	»
Idem à Abscon	3,500	»
Idem à Raismes	2,000	»
Une maison commune à St.-Saulve	5,000	»

Les travaux communaux autorisés en 1832 présentent sur ceux exécutés en 1831 une augmentation de 463,514 francs.

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables, autorisés en 1832, s'élèvent à 49,522 francs, suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Dunkerque	580	»
Idem d'Hazebrouck	1,150	»
Idem de Lille	35,340	»
Idem de Cambrai	2,800	»
Idem de Douai	6,900	»
Idem de Valenciennes	2,752	»
TOTAL	49,522	»

Une somme de 7,000 francs a été assignée, en 1832, au département du Nord par M. le ministre de l'intérieur et des cultes, pour aider les communes légalement érigées en cures, succursales ou chapelles vicariales, dans les dépenses relatives aux constructions, réparations et acquisitions d'églises et de presbytères. Cette somme a été répartie de la manière suivante :

Les Moëres	500f	»
Bavinckhove	500	»
St.-Jans-Cappel	300	»
Bachy	200	»
Bersée	300	»
Ennetières-en-W.	300	»
Halluin	300	»
Mons-en-Pévèle	300	»
Phalempin	200	»
Sainghin-en-Weppes	300	»
Tourmignies	400	»
A reporter	3,900	»

Report	3,900	»
Saulzoir	400	»
Neuvilly	300	»
Sommaing	300	»
Selvigny	300	»
Damousies	100	»
Salesches	400	»
Bruille-lez-Marchiennes	600	»
Noyelles-sur-Selle	1,000	»
TOTAL	7,000	»

GARDE NATIONALE.

Des dispositions ont été faites par l'autorité administrative pour déterminer le mode de création des fonds nécessaires au paiement des dépenses cantonnales de la garde nationale, en exécution du dernier alinéa de l'article 81 de la loi du 22 mars 1831, et pour régler les formes dans lesquelles ces mêmes dépenses doivent être acquittées.

Ces dispositions ont été l'objet de diverses circulaires de M. le préfet, notamment de celles en date des 10 avril et 30 mai 1833, et se trouvent confirmées par une instruction de M. le ministre de l'intérieur, du 23 novembre dernier.

Les conseils d'administration des légions et bataillons cantonnaux présentent chaque année l'état en double des dépenses nécessaires pour l'exercice suivant.

Cet état est envoyé au sous-préfet, accompagné d'autant de copies en double qu'il y a de communes qui concourent au paiement des dépenses cantonnales.

Le sous-préfet transmet immédiatement ces copies en double à tous les maires du canton pour les dépenses de la légion et aux maires de l'arrondissement du bataillon cantonnal pour les dépenses résultant de la formation de ce bataillon.

Les maires recueillent l'avis des conseils municipaux et renvoient les états au sous-préfet, qui les adresse à l'autorité départementale. Le préfet, en conseil de préfecture, règle ensuite la portion afférente à chaque commune dans les dépenses cantonnales.

L'arrêté qui fixe ce contingent est transmis à chaque conseil d'administration. Il est aussi adressé au maire, qui fait verser dans la caisse du receveur particulier la quote-part assignée à la commune.

Les fonds destinés aux dépenses de chaque corps cantonnal sont centralisés dans la caisse du receveur général des finances.

Ces dépenses sont acquittées par trimestre.

L'état des frais nécessités par le service est dressé dans les dix derniers jours du dernier mois de chaque trimestre, par le président du conseil d'administration de la légion ou du bataillon qu'elles concernent.

Celui des dépenses du conseil de discipline est dressé par le président de ce conseil, et visé par le maire du chef-lieu dudit conseil.

Le juge de paix présente l'état des dépenses du jury de révision après qu'il a été visé par le maire du chef-lieu du canton.

Ces états doivent indiquer l'objet, la date et le montant des divers mémoires de dépenses ; ils sont faits et signés en double, et sont vérifiés par le sous-préfet de l'arrondissement.

Les mémoires et factures des fournitures sont produits à l'appui de l'état des dépenses dont ils font partie. Ils sont visés par le conseil d'administration, par le président du jury ou par le président du conseil de discipline, selon que la dépense concerne l'un ou l'autre.

Dans les quinze derniers jours du mois qui suit chaque trimestre, le sous-préfet dresse un état collectif des sommes à payer pour le trimestre précédent pour les budgets cantonnaux. Cet état est adressé en double expédition, avec toutes les pièces justificatives, au préfet, qui l'arrête et délivre sur le receveur-général un nombre de mandats individuels égal à celui des parties prenantes. Le préfet fait parvenir les mandats individuels aux parties prenantes, et adresse un double de l'état arrêté par lui au receveur général, chargé de prendre les mesures nécessaires pour que les paiemens puissent être faits par les receveurs particuliers, au plus tard le 15 du deuxième mois qui suit le trimestre expiré.

Un compte est ouvert à la préfecture à chaque légion ou bataillon cantonnal, et ce compte est tenu au courant à mesure de la délivrance des mandats de paiement.

Les dépenses de la garde nationale sont exemptes de la formalité du timbre, en vertu d'une décision de M. le ministre des finances du 14 septembre 1832.

MOBILISATION.

Conformément à l'article 2, deuxième alinéa, de la loi du 19 avril 1832, relative aux corps détachés de la garde nationale, le tableau des citoyens mobilisables du département du Nord a été complété et rectifié au mois de janvier 1833, d'après les éliminations et accroissemens survenus depuis la première formation du travail.

La révision toutefois n'a été appliquée qu'à la première classe, celle des célibataires ; voici quel en est le résultat :

Arrondissem.s	NOMBRE DES INSCRITS DE L'AGE DE															
	20 ans.	21 ans.	22 ans.	23 ans.	24 ans.	25 ans.	26 ans.	27 ans.	28 ans.	29 ans.	30 ans.	31 ans.	32 ans.	33 ans.	34 ans.	*Totaux*
Dunkerque..	306	454	384	282	289	317	279	254	255	283	175	190	156	129	92	3795
Hazebrouck..	288	392	393	350	360	324	296	297	268	263	245	214	230	191	184	4295
Lille........	983	1351	1172	1028	1002	875	775	729	726	631	585	510	505	474	415	11761
Cambrai....	923	728	615	456	357	343	270	244	231	197	191	151	136	133	96	5121
Avesnes.....	451	582	605	503	432	378	360	284	306	273	238	201	202	178	152	5145
Douai......	351	450	403	345	299	288	265	250	219	239	201	157	189	127	122	3905
Valenciennes.	779	565	525	506	394	340	300	253	233	244	250	183	169	143	131	5015
TOTAUX..	4081	4522	4097	3470	3133	2865	2545	2311	2238	2130	1885	1606	1587	1375	1192	39037

Il résulte du tableau qui précède que le nombre des mobilisables de la première classe est de.................. 39,037

Nous ajouterons à ce chiffre le nombre d'hommes appartenant à chacune des autres classes d'après le travail de 1832; savoir :

2.e classe.	— Veufs sans enfans..................	120
3.e ——	— Citoyens remplacés à l'armée.......	1,496
4.e ——	— Mariés sans enfans..................	2,950
5.e ——	— Citoyens dans l'un des cas prévus par l'article 145..................	3,920
6.e ——	— Veufs ou mariés avec enfans.........	10,814
	TOTAL des mobilisables........	58,337

Ce nombre, qui équivaut à-peu-près au dix-septième de la population générale du département, se divise entre les arrondissemens de la manière suivante :

Arrondissement de Dunkerque..................	5,423
—————— d'Hazebrouck..................	5,918
—————— de Lille..........................	17,354
—————— de Cambrai..................	8,606
—————— d'Avesnes..................	7,767
—————— de Douai....................	5,730
—————— de Valenciennes..............	7,529
	58,337

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale du département du Nord se compose de onze légions, cent vingt-quatre bataillons, douze compagnies isolées, soixante-seize subdivisions de compagnies isolées, comprenant le tout un effectif d'environ quatre-vingt-six mille hommes, dont vingt-huit mille armés, treize mille habillés et dix mille équipés.

ARMEMENT.

Une ordonnance royale du 24 octobre 1833 porte ce qui suit :

Il sera organisé dans chaque commune un service spécial de surveillance de l'armement de la garde nationale.

Ce service sera établi dans chaque légion, bataillon ou escadron, et dans les compagnies qui les composent, ainsi que dans les compagnies et subdivisions de compagnie ou d'escadron non réunies en bataillon ou escadron.

Ce service, déjà attribué dans les légions au capitaine d'armement nommé en vertu des articles 49 et 57 de la loi du 22 mars

1831, sera confié, pour les autres fractions de corps, savoir : à un officier pour chaque bataillon ou escadron et pour chaque garde communale composée de plusieurs compagnies et subdivisions non réunies en bataillon ; à un officier ou à un sous-officier pour chaque compagnie et subdivision de compagnie ou d'escadron.

Les officiers et sous-officiers chargés du service de l'armement dans les bataillons ou escadrons, compagnies ou subdivisions, seront désignés par arrêté du préfet ou du sous-préfet, sur la proposition du maire.

Indépendamment de la haute surveillance des chefs de leurs corps respectifs, les officiers et sous-officiers chargés du service de l'armement sont placés sous la direction spéciale des autorités civile et municipale. Ils pourront être dispensés du service ordinaire de la garde nationale.

Les officiers et sous-officiers d'armement tiendront, pour les armes placées sous leur surveillance, un contrôle dont le modèle sera ultérieurement déterminé.

Il y aura autant que possible, dans chaque canton, un armurier chargé de l'entretien et de la réparation des armes de la garde nationale. Ces armuriers seront désignés par les préfets ou les sous-préfets. Les réparations que la loi met à la charge des communes seront exclusivement confiées à ces armuriers.

Les officiers et sous-officiers d'armement feront chaque trimestre, au jour fixé par les préfets, une inspection d'armes pour vérifier si elles sont maintenues en bon état d'entretien et noter les réparations dont elles seraient susceptibles.

Si des dégradations étaient remarquées, il en devrait faire sur-le-champ son rapport au maire de la commune.

Des vérifications spéciales de l'armement des gardes nationales d'un ou plusieurs départemens seront faites par des officiers retirés du service actif. Ces officiers seront assistés dans leurs tournées par des contrôleurs d'armes et prendront le titre d'officiers-vérificateurs. Les uns et les autres seront nommés par M. le ministre de l'intérieur ; ils recevront un traitement et des indemnités de route.

Les revues pour inspection d'armes étant obligatoires comme le service d'ordre et de sûreté, les chefs de corps auront non-seulement à prendre à l'égard des gardes nationaux qui ne se rendraient pas aux inspections trimestrielles et aux vérifications spéciales, les mesures disciplinaires que la loi autorise, mais encore à exiger que ceux qui seraient valablement empêchés y fassent représenter leurs armes.

Les armes mal entretenues, celles qui auront éprouvé des dé-

gradations par le fait des gardes nationaux, ou auxquelles paration reconnues nécessaires n'auraient pas été faites, s par l'ordre du maire, retirées des mains du garde national.

Ces armes seront mises en état à la diligence de l'autorité cipale, qui poursuivra contre les citoyens, par les voies de le remboursement du coût des réparations.

Le remboursement par les communes, sauf leur recours les gardes nationaux, des armes perdues ou mises hors de se sera effectué dans les caisses de l'administration des dom d'après les prix portés au tarif de la guerre.

PERSONNEL DES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE LA GARDE NATIO

Arrondissement de Dunkerque.

CANTON DE BERGUES.

Légion cantonnale.

État-major. MM. Parmentier, colonel.
Laurent Coppens, lieutenant-colonel.
Herwyn, Jean-Philippe, major.
Vernaelde, Pierre-Laurent, chirurgien-r

Bataillon communal de Bergues. — M. Taverne, command
——— cantonnal de Pitgam. — Debruyne, commandant.
——— de Quaëdypre. — M. Baert, Médard, co

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Rousselot, comm
——— cantonnal de Bourbourg-Camp. — M. Lysensoon
——— de Watten. — M. Quaisin, Henri, com

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-major. MM. Le maréchal-de-camp Thevenet, colone
Dupouy, Étienne, lieutenant-colonel.
N......., major.
Meneboo, Pierre, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Bigorgne, commandant.
2.e ——— — M. Feron, commandant.

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, N.,

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Salomez, commandant.
——————— de Rexpoëde. — M. Vandaele, P., ✻, c.t

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt. — M. Morael, F., comm.t
——————— de Bollezeele. — M. Vandercolme, comm.t

Arrondissement d'Hazebrouck.

CANTONS DE BAILLEUL.

Bataillon communal de Bailleul. — M. Berteloot-Baumal, comm.t
——— cantonnal de Steenwerck (B.-N.-E.). — M. Plouvier, Louis, commandant.
——————— de Merris (B.-S.-O.). — M. Brief, ✻, c.t

CANTON DE CASSEL.

Bataillon cantonnal de Cassel. — M. le comte Vandamme, c.t
——————— de Noordpeene. — M. Duvet, Hipp., c.t

CANTONS D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Merchie, L., ✻, c.t
——— cantonnal de Staple (H.-N.). — M. David, commandant.
——— cantonnal de Morbecque (H.-S.). — M. Coget, ✻, c.t

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville. — M. Degruson, B., comm.t
——————— d'Estaires. — M. Vienne, J.-B., command.t
——— cantonnal de La Gorgue. — M. Cattoir, Jules, comm.t

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon cantonnal de Steenvoorde. — M. Revel, Germ., c.t
——————— d'Eecke. — M. Savaete, Jean, commandant.

Arrondissement de Lille.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Légion cantonnale.

État-major. MM. **Cordonnier, colonel.**
Bertrand, lieutenant-colonel.
Bayart, Charles, major.
Dansette, chirurgien-major.

Bataillon communal d'Armentières. — M. Planckaert, comm.t
——— cantonnal de La Chapelle. — M. Woussen, H., comm.t

CANTON DE LA BASSÉE.

Légion cantonnale.

État-major.	MM. de Beaulaincourt, colonel.
	Soyez, lieutenant-colonel.
	Bultel, major.
	Houdoy, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Candelier, H., comm.t
——— de Fournes. — M. Catteau, commandant.

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Depienne, P., comm.t
——— de Templeuve. — M. Herbo, François, c.t

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Cottignies, ✠ ✻, c.t
——— d'Ennetières. — M. le comte d'Hespel, c.t

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Lefebvre, Julien, comm.t
——— d'Ascq. — M. Leclercq, commandant.

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-major.	MM. Montigny-Champon (O. ✻), colonel.
	Wacrenier, César, lieutenant-colonel.
	Castain, ✻, major.
	Degland, chirurgien-major.

Bataill. comm. d'artill. — M. Brame (✠ O. ✻), commandant.
1.er bat. comm. d'inf. — M. Martin-Muiron, commandant.
2.e ——— — M. Fréville-Delange, commandant.
3.e ——— — M. Desquiens, commandant.
4.e ——— — M. Saint-Leger, commandant.
5.e ——— — M. Delattre-Dupont, commandant.
Corps de sapeurs-pompiers. — M. Poirel, ✻, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Fives (L.-N.-E.). — M. Corman, J.-B., c.t
——— communal de Wazemmes (L.-S.-O.) — M. Strub, c.t
——— cantonnal de Wambrechies (L.-O.) — M. le v.te Obert, c.t

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal de Pont-à-Marcq. — M. Dupont, c.t
——————— de Thumeries. — M. Coget, Joseph, c.t

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Légion cantonnale.

État-major. { MM. Blanquart, colonel.
Guillard, lieutenant-colonel.
Delory, major.
Planque, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M. Castelain, commandant.
——————— de Comines. — M. Coustenoble, command.t

CANTON DE ROUBAIX.

Légion cantonnale.

État-major. { MM. Bon-Ami Defrenne, colonel.
Bulteau-Mimerel, lieutenant-colonel.
N........, major.
Lespagnol, chirurgien-major.

Bataillon communal de Roubaix.— M. Hertogh, commandant.
——————— cantonnal de Croix. — M. Castel, Abel, commandant.

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Denain, Henri, command.t
——————— de Camphin-en-Carembault. — M. Dillies, c.t

CANTONS DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Desurmont, J.-B., c.t
——————— cantonnal de Roncq (T.-N.) — M. Cuvelier, Lucien, c.t
——————— cant. de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Rossignol, c.t

Arrondissement de Cambrai.

CANTONS DE CAMBRAI.

Légion communale de Cambrai.

État-major. { MM. Béry, Alexandre, ✻, colonel.
Jacot, (O. ✻), lieutenant-colonel.
Douai, Alexandre, major.
Cambrai, Louis, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Paté, (O. ✻), commandant.
2.e ——————— — M. Lenglet, ✻, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (Cambrai-E.) — M. Raverdy, c.t
——————— d'Escaudœuvres (id.) — M. Tellier, Jos., c.t
——————— d'Abancourt (Cambrai-O.) — M. Dubreuil, c.t
——————— de Raillencourt (id.) — M. Ledoux-Casier, c.t

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Harbinet, commandant.
——————— d'Avesnes-lez-Aubert. — M. Lefebvre, c.t
——————— de Quiévy. — M. Bricout, Léopold, c.t

CANTON DU CATTEAU.

Légion cantonnale.

État-major. { MM. Seydoux, Charles, colonel.
N......, lieutenant-colonel.
Froment-Sartiaux, major.
Pestel, Pierre, chirurgien-major.

Bataillon cantonnal du Catteau. — M. Cousin, commandant.
——————— de Catillon. — M. Bera, commandant.
——————— de St.-Souplet. — M. Mathian, commandant.

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Taisnes, Emile, commandant.
——————— de Walincourt. — M. Millot, Ph., command.t

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Dailliard-Bris, command.t
——————— de Masnières. — M. Trocmet (O. ✵), c.t
——————— de Gouzeaucourt. — M. Leroy, Jacques, c.t

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes. — M. Lempereur, Louis, c.t
——————— de Bermerain. — M. Macarez, commandant.

Arrondissement d'Avesnes.

CANTONS D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — N....., commandant.
——— cantonn. de St.-Aubin (Av.-N.) — M. Wable, c.t
——————— de Felleries (id.) — M. Groslevin, command.t
——————— de Cartignies (Av.-S.) — M. Evrard, comm.t
——————— d'Étrœungt (id.) — M. Rocquemont, comm.t

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Mercier, commandant.

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchal, commandant.
———————— de Taisn.-sur-Hon. — M. Petit-Diwuy, c.t

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Froment, command.t
———— cantonnal de Maroilles. — M. Vendois, commandant.
———————— de Bousies. — M. Berquet, commandant.

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Quivy, Étienne, c.t
———— cantonnal de Bersillies. — M. Quivy, Émile, comm.t
———————— de Colleret. — M. Ouverlaux, commandant.
———————— de Beaufort. — M. Trempont, commandant.

CANTON DU QUESNOY.

Bataillon cant.l de Jenlain (Quesn.-O.) — M. Cantineau, c.t
———————— de Gommegnies (id.) — M. Dazin-Quentin, c.t
———————— de Louvignies-Quesn. (Quesn.-E.) — M. Testelin, commandant.
———————— d'Englefontaine (id.) — M. Pavot-Dumat, c.t

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. Bernard, comm.t
———————— de Cousolre. — M. Wallerand, commandant.

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, commandant.
———————— de Trélon. — M. Dubois, commandant.

Arrondissement de Douai.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, commandant.
———————— de Fressin. — M. Petit, ✱, commandant.

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

État-major. { MM. le baron Peugnet (O. ✱), colonel.
Mollier, ✱, lieutenant-colonel.
Desmon, major.
Gelez, Félix, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✻, commandant.
2.e ———————— M. Roty, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, c.t
———————— de Roost-Warendin (Douai-O.) — M. Dumont, Auguste, commandant.
———————— de Lauwin-Planque (id.). — M. Locoge, c.t
———————— de Lewarde (Douai-S.). — M. Choque, c.t

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Derode, ✻, comm.t
———————— de Somain. — M. Duquesnes, command.t

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., commandant.
———————— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, c.t

Arrondissement de Valenciennes.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de St.-Amand. — M. Nicolle, commandant.
———— cantonnal de Raismes (r.-d.). — M. Dumont, comm.t
———————— de Lecelles (r.-g.). — M. Dherbomez, c.t

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. Bruneau, commandant.
———————— de Denain. — M. Lepoivre, commandant.

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. de St.-Marc, commandant.
———— cantonnal de Fresnes. — M. Renard, commandant.
———————— de Vieux-Condé. — M. Benezech, comm.t

CANTONS DE VALENCIENNES.

Légions communales de Valenciennes.

État-Major. { MM. Duquesnoy, Auguste, colonel.
Mortamez, lieutenant-colonel.
De Mathieu, major.
Charpentier, Dominique, chirurgien-major.

1.er bataillon communal. — M. Gélé, commandant.
2.e ———————— M. Hocque, commandant.

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin (Valenc.-N.) — N......, c.t
——— cantonnal de Beuvrages (id.) — M. Castiaux, c.t
——— d'Onnaing (Valenc.-E.) — M. Fréville, c.t
——— de Maing (Valenc.) — M. Dupont, c.t

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR ROYALE DE DOUAI.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, de dix heures du matin à deux heures du soir.

La deuxième chambre civile tient ses audiences les jeudi, vendredi et samedi de chaque semaine, pendant les mêmes heures.

La chambre des mises en accusation siége ordinairement les vendredis, de dix à deux heures.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences les jeudis, vendredis et samedis, de dix à deux heures.

La cour d'assises siége au moins une fois par trimestre pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert de neuf heures du matin jusqu'à deux heures, et de trois heures jusqu'à six heures du soir.

Composition de la Cour royale.

Premier président, M. De Forest de Quartdeville (O. ✻), E.-A.-N.
Premier président honoraire, M. Blanquart de Bailleul (O. ✻).
Présidens, MM. Lenglet, Étienne Géry, ✻.
Marescailles de Courcelles, ✻, Hipp.-Ad.-Jos.
Delaetre, ✻, Philippe-Joseph.
Gosse de Gorre, ✻.
Présidens honoraires, M. Bruneau, marquis de Beaumez (O. ✻).
M. Dhaubersart, ✻, Henri-Const.-Jean-Bapt.
M. Malotau, baron de Guerne.
M. Dupont, ✻, Matthieu-Joseph.

Conseillers

MM.
Ducrez, ✱, Jean-Bapt.-Jos.
Devinck, Henri-Franç.-Marie.
Taffin, Jean-Baptiste.
Vigneron, Marc-Antoine-Gab.
Asselin, Albert-Marie-Joseph.
Lefebvre de Troismarquet, Th.
Courtin, Félix-Louis-Bruno-J.
Baumal, Philippe.
Enlart de Guemy, Th.-Ed.-A.
Dubrulle, Jacques-Chrétien.
Delepouve, Englebert-Just.-J.
Duriez, Louis-Joseph.
Gavelle, Antoine-Aug.-J.

MM.
Durand-d'Élecourt, Georg.-L.-J.
Nepveur, Alex.-Dom.-Franç.
Fougeroux de Campigneulles, A.
Quenson, Fr.-Louis-Joseph.
Leroux de Bretagne, Auguste.
Petit, ✱, Pierre-Félic.-V.-A.
Debaillion, Benoît.
Dumoulin, ✱, Pierre-Mat.-Ph.-J.
Piéron, Charles-Philippe-Réné.
Maurice, ✱, Noël-Aug.-L.-Jos.
Vanvincq, Franç.-Jos.-Isidore.
Bigant, François-Constant.

Conseiller honoraire.

M. Billacoys de Boismont.

Conseillers auditeurs.

MM. Cotteau, — Souquet, — Grimbert, — Maniez.

PARQUET.

Procureur-général du Roi, M. Farez, ✱.
Avocats-généraux, MM. Lambert, ✱, premier avocat-général, — Hibon, — Preux.
Substituts pour le service du parquet, MM. Tailliar, — Pillot.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde, Ambroise-Julien-Joseph.
Commis-greffiers assermentés, MM. Braine, — Lavoix, — Danel, — Debonte, — Deusy-Danel.

LISTE DE SERVICE ET COMPOSITION DES CHAMBRES POUR L'ANNÉE JUDICIAIRE COMMENCÉE AU 1.er NOVEMBRE 1833.

Première chambre civile.

Premier président, M. De Forest de Quartdeville.
Président, M. Gosse de Gorre.
Conseillers, MM. Ducrez, — Vigneron, — Asselin, — Lefebvre de Troismarquet, — Leroux de Bretagne, — Petit, — Debaillion.
Conseiller-auditeur, M. Maniez.

Deuxième chambre civile

ident, M. Marescaille de Courcelles.
eillers, MM. Dubrulle, — Delepouve, — Gavelle, —
.-d'Élecourt, — Quenson, — Pieron, — Vanvincq, — Bigant.
eiller-auditeur, M. Cotteau.

Chambre des mises en accusation.

dent, M. Lenglet.
eillers, MM. Taffin, — Courtin, — Baumal, — Dumoulin.

Chambre des appels de police correctionnelle.

dent, M. Delaetre.
eillers, MM. Devinck, — Enlart de Guemy, — Duriez, —
r, — Fougeroux de Campigneulles, — Maurice.

Tableau de l'ordre des avocats.

ıtiers, Philippe-Marie.
ıix, ✻, Ignace-Joseph.
.ncien bâtonnier.
ınes, Ch.-Godefroy.
le Falvy, anc. bâtonnier.
, Léon-Ange-Joseph.
:, Pierre-Marie-Louis.
le Béthune, Emm.-Ch.
:, Adrien-Amé.
Paul-Liévin.
:, Aimable-Marie.
. Jean-B.-Aristide-Jos.
.e de Bourgies.
Louis-Michel.
u, César-Ernest-Joseph.

MM.
Dumont, J.-B.-Augustin-Jos.
Dennetier, Adolphe.
Leroux du Chatelet.
Leroy, Émile.
Choque, Emm.-Louis-Jos.
Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.
Chevalier, Joseph-Boniface.
Rossignol, Apollon.
Thiebaut, Louis.
Danniaux, Auguste-César.
Maurice, Jules-Nicolas-Jos.
Dronsart, Édouard-François.
Maillart, Adolphe-Michel.
Demeyer, Benoît-Louis-Désiré.

Avocats admis au stage.

let, Alcide-Désiré.
semacker, Ch.-Ed.-H.
semacker, Aimé-L.-H.
:que, Marie-Pierre-A.
ı de Guerne, Rom.-Ign.
le Campeau, Alfred-A.
ıes, Pierre-Amédée.
y, Louis-Joseph.
, Charles-Victor.
ısemacker, Adolp.-L.-T.
. Edmond-Amédée.

MM.
Meurisse de Saint-Hilaire, C.-J.
Thellier, Louis-Joseph.
Éloy de Vicq, Léon-Bonav.
De Bonijol Dubrou, Ben.-Al.-G.
Graux, Fortuné-Benoît.
Becquet de Mégille, Léon-J.-T.
Dupont, Alfred-Matth.-Ch.-J.
Boduin, Charles-Louis-Narc.
Thery, Alphonse-Auguste.
Stoppelgast, Jean-Louis.
Druon, Édouard-Franç.-Jos.

Avoués près la cour.

MM.	MM.
Brachelet, Paul-Désiré-Joseph.	Pla-Wacrenier, Joseph-Charl.
Delegorgue, Louis-Augustin.	Barbedienne, Ferdin.-Léop.
Debeaumont, Romain-Joseph.	Lagorce, Marie-Jos.-Aimé-M.
Guilmot, Ant.-Philippe-Joseph.	Peltier, Charles-Émile-Joseph.
Deusy, Adolphe-Hippolyte.	Soins-Contrejean, Louis-Aug
Cuvelle, François.	Mallet, Alex.-Louis-Joseph.

Huissiers audienciers.

MM.	MM.
Biencourt, Alexandre-Joseph.	Bracq, Pierre-Aimé.
Boniface, Philippe-Augustin.	Cuny, Louis-Joseph.
Meuse, Célestin-Joseph.	Bernard, François-Chrisost.
Boulanger, Camille-Antoine.	Dubois.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Darras, — Verleye, — Buffin, juge d'instruction.
Juges suppléans, MM. Vandewynckel, — Lemaire, — Hovelt.
Procureur du Roi, M. Dekytspotter.
Substitut, M. Artaud.
Greffier, M. Duplessis.
Commis-greffier, M. Gombert fils.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	M.
Kien, bâtonnier.	Lemaire.	Coppens.
Debret.	Leurs.	
Delattre fils.	Lardeur.	

Avocats stagiaires.

MM. Alfred de Clebsattel, — Blaisel, — Vandewynckel, — Dufour.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Delattre père.	Boutillier.	N.....
Hovelt jeune, ✻.	E. Tetut.	N.....
Pérard.	Carpentier.	

Huissiers.

MM.		MM.	
Vollaeys,	à Dunkerque.	Marcant,	à Bergues.
Calbet,	id.	Lemaire,	à Bourbourg.
Breyne,	id.	Delahaye,	id.
Delangue,	id.	Dewinter,	id.
Verhaeghe,	id.	Stranne,	à Gravelines.
Henotte,	id.	Ryngaert,	à Hondschoote.
Lelièvre,	id.	Marchand,	à Rexpoëde.
Béthune,	à Bergues.	Casella,	à Watten.
Bellinck,	id.	Schelle,	à Wormhoudt.
Dupuy,	id.	N.....	

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Dunkerque-Est.*

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Liebaert. — Suppléans, MM. Demeyer et Beck. — Greffier, M. Vitest. — Huissier audiencier, M. Delanghe.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Dunkerque-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Debaecque. — Suppléans, MM. Vaillant et Willems. — Greffier, M. Chassaing. — Huissier audiencier, M. Breyne.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque.

MM. Castrique, certificateur. — Vaillant. — Beck, certificateur. — Poulain. — Demeyer. — Vandewynckel aîné.

Commissaires-priseurs, MM. Evrard et Naghel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — *Bergues.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Caigniez. — Suppléans, MM. Guilbert et Minaert. — Greffier, M. Wyts. — Huissiers audienciers, MM. Béthune et Dupuy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vandewynckel, certificateur. — Delaroière, — Willeman fils, à Bergues.

Commissaire-priseur, M. Bellinck.

4.e CANTON. — *Bourbourg.*

Il réunit treize communes. — Juge de paix, M. Mougey, ✠ ✲. — Suppléans, MM. Buret et Vercoutre. — Greffier, M. Dewinter-Baude. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Dewinter.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Vigoureux. — Warin, à Bourbourg.

5.e CANTON. — *Gravelines.*

Il réunit quatre communes. — Juge de paix, M. Torris. — Suppléans, MM. Daullé et Demarle. — Greffier, M. Agez. — Huissier audiencier, M. Stranne.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Evrard, certificateur. — Waguet, à Gravelines.

6.e CANTON. — *Hondschoote.*

Il est composé de huit communes. — Juge de paix, M. Vesnat. — Suppléans, MM. Vercamer, à Hondschoote, et Devys, à Warhem. — Greffier, M. Goudaert. — Huissier audiencier, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Zoete, certificateur, et Cornette, à Hondschoote. — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — *Wormhoudt.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Baelen. — Suppléans, MM. Brisbois, à Wormhoudt, et Leys, à Esquelbecq. — Greffier, M. Leys. — Huissiers audienciers, MM. Schelle et N.....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Cornette, certificateur, à Wormhoudt. — Villette, à Bollezeele. — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les jeudis, vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles des douanes, des contributions indirectes et forestières. Les lundis sont réservés pour les criées, et les mardis pour les rapports du juge d'instruction.

Président, M. Tiffret.
Juges, MM. Joëts. — Leclercq, juge d'instruction. — Quenson.
Juges suppléans, MM. Vandewalle, Henri. — Pasquier. — Desmoutiers.
Procureur du Roi, M. Loingeville.
Substitut, M. Buisson.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Vitse.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM. Desmoutiers, — Bollaert, — Duvet.
Avocat stagiaire, M. Broutta.

Avoués.

MM.
Monet.
Leleu.

MM.
Pasquier.
Berteloot.

MM.
Ruyssen.
Kien.

Huissiers.

MM.
Réant père, à Hazebrouck.
Halinck, id.
Decool, id.
Chieux, id.
Bruneel, id.
Joos, id.
Lamotte, id.
Réant fils, id.
Stove, à Arnêke.
Stevenoodt, à Bailleul.
Crendale, id.

MM.
Testelin, à Bailleul.
Decuyper, à Cassel.
Venière, id.
Delannoy, à Merville.
Vanvergelot, id.
Servant, à Steenvoorde.
Delaeter, id.
N.....
N.....
N.....

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Hazebrouck-Nord.*

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Podevin. — Suppléans, MM. Huyghe et Charles Pouvillon. — Greffier, M. Boulangier. — Huissier audiencier, M. Réant père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Hazebrouck-Sud.*

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu.— Juge de paix, M. Cleenewerck. — Suppléans, MM. Massiet et Justin Loingeville. — Greffier, M. Tybou. — Huissier audiencier, M. Halynck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck.

MM.
Waeterloot, à Hazebrouck.
Smagghe, cert.r, id.
Lamotte, id.
Fachau, à Renescure.

MM.
Degroote, à Wallon-Cappel.
David, à Caëstre.
Deram, à Steenbecque.

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Vitse.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges de paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Jtsweire.

3.e CANTON. — *Bailleul-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu.— Juge de paix, M. Decoussemacker, Charles.— Suppléans, MM. Cortyl, Benoît et Declercq. — Greffier, M. Dupuydt. — Huissier audiencier, M. Stevenoodt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — *Bailleul-Sud-Ouest.*

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu.— Juge de paix, M. Louis Decoussemacker. — Suppléans, MM. Vandaele et Lotthé. — Greffier, M. Flahault. — Huissier audiencier, M. Crendale.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul.

MM.		MM.	
Stoppelgast, cert., à	Bailleul.	Portebois, à	Nieppe.
Delanghe,	id.	Plouvier, à	Steenwerck.
Declercq,	id.	Savaete, à	Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs, MM. Sénéchal et Colpaert.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahault-Decool.

5.e CANTON. — *Cassel.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Bon. — Suppléans, MM. Jean Duvet et Hippolyte Duvet. — Greffier, M. Aernouts. — Huissier audiencier, M. Decuyper.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel.

MM.
Dehandschoewercker, certificateur, à Cassel.
Binaut, id.
MM.
Venem, à Cassel.
D'hondt, à Rubrouck.

6.e CANTON. — *Merville.*

Il est composé de cinq communes. — Juge de paix, M. Charles, à Estaires. — Suppléans, MM. Lequien et Olivier. — Greffier, M. Hernould, à Merville. — Huissier audiencier, M. Vanvergelot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville.

MM.
Verhaeghe, cert., à Merville.
Leturgie, id.
MM.
Salomé fils, à Estaires.
Duflos, id.

Commissaires-priseurs, MM. Ernould, à Merville. — Vienne, à Estaires.

7.e CANTON. — *Steenvoorde.*

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Gilloots. — Suppléans, MM. Cazein et Victor Morel. — Greffier, M. Popelier, — Huissier audiencier, M. Servant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde.

MM. Vanhoutte, — Haeu, certificateur, à Steenvoorde, — Sockeel, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles; les jeudis, vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Josson, ✻.

Vice-président, M. Lorain fils.

Juges, MM. Danel, ✻, — Boutry, — Dubois, — Planchat.

Juges d'instruction, MM. Fievet, — Dufresne.

Juges suppléans, MM. Artaud, — Delefosse, — L. Defontaine, ✻, — Roussel.

Juge honoraire, M. Wartel.
Procureur du Roi, M. G. Menche.
Substituts, MM. Delespaul, — Sénéca.
Greffier, M. Bruneau.
Commis-greffiers, MM. Capron, — Lutun, — Horrie.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à cinq heures et demie du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Artaud, bâtonnier.	Brielman.	Delannoy.
Comère.	Blondeau.	Blondeau jeune.
Delefosse.	Gennevoise.	Thery.
Doyen.	Bougenier.	Deleruyelle.
Roussel.	Legrand.	Mourcou.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
L. Desrousseaux.	J.-B. Desrousseaux.	Ad. Cousin.
Louage.	Hurtrel.	Flamen.
Desmazieres.	Duchaufour.	Lemoine.

Huissiers.

MM.	MM.
Ernoud, à Lille.	Séb. Defrance, à Lille.
Brixy, id.	Boutry, à Lannoy.
Deldal, id.	Régnault, à Armentières.
D'hennin, id.	Lestoquoy, à Haubourdin.
Decroix, id.	Neuviarts, à Pont-à-Marcq.
Defrance, id.	Couvreur, à Quesnoy.
Desante, id.	Planque, à La Bassée.
Th. Lefebvre, id.	Monflière, à Roubaix.
Mas, id.	Tiberghien, à Roubaix.
Payelle, id.	Sailly fils, à Seclin.
Agache, id.	Dumoulin, à Cysoing.
Mallet, id.	Delahaye fils, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Lille-Nord-Est.*

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Delerue. — Suppléans, MM. Félix Debau et Bougenier. — Greffier, M. Dusart fils, — Huissier audiencier, M. Brixy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — *Lille-Centre.*

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lefebvre. — Suppléans, MM. Carlier et Cousin. — Greffier, M. Him. — Huissier audiencier, M. Ernoud.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Lille-Sud-Est.*

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dathis. — Suppléans, MM. Doyen, notaire, et Brielman. — Greffier, M. Charlet. — Huissier audiencier, M. D'hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

4.e CANTON. — *Lille-Sud-Ouest.*

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Lejosne. — Suppléans, MM. Hinault et Lefranc. — Greffier, M. Horrie.— Huissier audiencier, M. Lefebvre.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

5.e CANTON. — *Lille-Ouest.*

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Dancoisne. — Suppléans, MM. Cogez l'aîné et Doyen, avocat. — Greffier, M. Wacquez. — Huissier audiencier, M. Mallet.

Jours d'audience ; les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin, pendant les 2.e et 3.e trimestres, et à dix heures, durant les 1.er et 4.e

Notaires des cinq cantons de Lille.

MM.		MM.	
Delerue,	à Lille.	Coustenoble,	à Lille.
Delahaye,	id.	Mas, cert.,	id.
Carlier,	id.	Mélot,	id.
Gruloy,	id.	L. Desrousseaux,	id.
Dehau, Félix,	id.	Th. Morel,	id.
Doyen,	id.	Deledicque,	id.
Dujardin,	id.	Leclercq,	id.
Serrurier,	id.	Bonnier,	id.
Desmottes, cert.,	id.	Duhayon,	à Ronchin.
Musias, cert.,	id.	Flory,	à Wambrechies.

Commissaires-priseurs.

MM.	MM.
Delfosse, à Lille.	Delaby, à Lille.
Olivier, id.	Binauld, id.
Bauduin, id.	

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Planchon.

6.e CANTON. — *Armentières.*

Il est composé de sept communes. — Juge de paix, M. Butruy-Lutun. — Suppléans, MM. Ghesquier et Viart-Delacroix. — Greffier, M. Duthoit. — Huissier audiencier, M. Béghin.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières.

MM. Castrique, certificateur, — Boussemaer, à Armentières, — Dancoisne, à Frelinghien.

7.e CANTON. — *Cysoing.*

Il réunit quatorze communes. — Juge de paix, M. Poutrain.— Suppléans, MM. Lezaire, à Cysoing, et Delannoy. — Greffier, M. Delinselle. — Huissier audiencier, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing.

MM. Lezaire, cert., à Cysoing, — Baratte, à Templeuve.

8.e CANTON. — *Haubourdin.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléans, MM. Lepoutre et Butin. — Greffier, M. Fleurquin. — Huissier audiencier, M. Lestoquoy.

Jours d'audiences : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin.

MM.	MM.
Coppin, cert., à Haubourdin.	Blondeau-Piat, à Radinghem.
Lesage, à Lomme.	Binauld fils, à Wavrin.

9.e CANTON. — *La Bassée.*

Il réunit onze communes. — Juge de paix, M. Legrand. — Suppléans, MM. Durant et Beghin. — Greffier, M. Leleux. — Huissier audiencier, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée.

MM. Roussel, certificateur, — Mannier fils, à La Bassée, — Picquet, à Aubers, — Faucompré, à Fournes.

10.e CANTON. — *Lannoy.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Moroy, ✻, à Ascq. — Suppléans, MM. Reuflet et Mulle. — Greffier, M. Truffaut. — Huissier audiencier, M. Boutry.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy.

MM. Mulle, à Lannoy, — Reuflet, certificateur, à Ascq.

11.e CANTON. — *Pont-à-Marcq.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Delannoy, à Ennevelin. — Suppléans, MM. Six, à Pont-à-Marcq, et Baudoux. — Greffier, M. Desmazières. — Huissier audiencier, M. Neuviarts.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq.

MM. F. Dupont, certificateur, à Pont-à-Marcq, — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — *Quesnoy-sur-Deûle.*

Il est composé de neuf communes. — Juge de paix, M. Senez. — Suppléans, MM. Lelong et Lienart. — Greffier, M. Gervoson. — Huissier audiencier, M. Couvreur.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deûle.

MM. D'Halluin, certificateur à Quesnoy, — Meurillon, — Lambin, à Comines.

13.e CANTON. — *Roubaix.*

Il est composé de quatre communes. — Juge de paix, M. Mimerel. — Suppléans, MM. Dazin et Cuvru-Desurmont. — Greffier, M. Werquin. — Huissier audiencier, M. Monflière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Roubaix.

MM. Lanvin, certificateur, — Piat, — Cazier, à Roubaix.

Commissaire-priseur, M. Marcotte.

14.e CANTON. — *Seclin.*

Il réunit seize communes. — Juge de paix, M. Tresca-Baudelet. — Suppléans, MM. Claeys et Duburcq. — Greffier, M. Cornillot. — Huissier audiencier, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin.

MM. Collette, certificateur, — Héroguer, à Seclin.

15.e CANTON. — *Tourcoing-Nord.*

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Roussel de Livry. — Suppléans, MM. Leloir et Édouard Cuvelier. — Greffier, M. Meurisse. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

16.e CANTON. — *Tourcoing-Sud.*

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Cospain. — Suppléans, MM. Motte fils aîné et Wattine-Dervaux. — Greffier, M. Dujardin. — Huissier audiencier, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à huit heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing.

MM.	MM.
Defontaine, à Tourcoing.	Adam, à Linselles.
Delahaye, certificateur, id.	Rouzé, à Roncq.
Bernard, à Tourcoing.	Moroy, à Marcq-en-Barœul.

Commissaires-priseurs, MM. Debuchy, — Mourette, à Tourcoing.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dujardin.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi; elles commencent à neuf heures et demie depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont aussi portées aux audiences du samedi.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le mercredi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart.

Juges, MM. Cacheux, ✻, juge d'instruction, — Quecq, — Asselin.

Juges suppléans, MM. Douai-Mallet, — Leroy, — Fénélon Farez.

Procureur du Roi, M. Pley.

Substitut, M. Devinck.

Greffier, M. Dourlez.

Commis-greffier, M. Beauvais.

Le greffe est ouvert, pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Douay-Mallet.	Fénélon Farez.	Eugène Bouly.
Goussaut.	Lobry.	Cotteau.
Lefranc.	Dron.	Fortuné Bouly.
Leroy.	Lancelle.	
Moniez.	Wilbert.	

Avocats stagiaires.

MM. Douay, — Vitrant, — Jean-Louis Leroy, — Demadre, — Lallier.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Mallet-Delabre.	Legrand.	Callory fils.
Durieux.	Buzin.	Massart.
Caudron-Bouly.	Bouchez.	Selliez.

Huissiers.

MM.	MM.
Demarquez, à Cambrai.	Tournay, à Cambrai.
Devrez, id.	Bertin, id.
Daigremont, id.	Picart, à Quiévy.
Brias, id.	Salé, au Catteau.
Bommier, id.	Morcrette, id.
Houriez, id.	Molinier aîné, à Walincourt.
Harduin aîné, id.	Aug.te Molinier, id.
Boudry, dit Daniau, id.	Bultez, à Marcoing.
Hulot, id.	Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Cambrai-Est.*

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Callory. — Suppléans, MM. Lobry et Goussaut. — Greffier, M. Fliniaux. — Huissiers audienciers, MM. Harduin aîné et Brias.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures, pendant les premier et troisième trimestres, et aux jeudis, à neuf heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres.

2.e CANTON. — *Cambrai-Ouest.*

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Poulet. — Suppléans, MM. Duchange et François Deloffre. — Greffier, M. Delaistre. — Huissier audiencier, MM. Devrez et Houriez.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai.

MM.	MM.	MM.
Tabary, à Cambrai.	Piettre, à Cambrai.	Déjardin, à Camb.
Leroy, cert. id.	Savary, id.	Duchange, id.
Foulon, id.	Defrémery, id.	Douay, cert., id.

Commissaires-priseurs, MM. Bouly, — Renard, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit, auprès de ce tribunal, les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Laleu.

3.e CANTON. — *Carnières.*

Il comprend seize communes. — Juge de paix, M. Tellier. — Suppléans, MM. Colmont et Vaillant. — Greffier, M. Lansiaux.— Huissier audiencier, M. Picard, à Quiévy.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au lundi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières.

MM. Lefebvre, à Avesnes-lez-Aubert, — Huet, certificateur, à Quiévy.

4.e CANTON. — *Le Catteau.*

Il comprend la ville du Catteau, le bourg de Catillon et quatorze communes. — Juge de paix, M. Lesage. — Suppléans, MM. Figuet et Rousseau-Guilmot. — Greffier, M. Lancelle. — Huissiers audienciers, MM. Salé et Morcrette.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Catteau.

MM.	MM.
Carlier, au Catteau.	Deudon, au Catteau.
Bricout, cert., id.	Selon, à Catillon.
Mollet, id.	

5.e CANTON. — *Clary.*

Il contient dix-sept communes. — Juge de paix, M. Druesnes. — Suppléans, MM. Taisnes et Roussiez. — Greffier, M. Fignier. — Huissier audiencier, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary.

MM. Piettre, à Caudry, — Decaisne, certificateur, à Clary, — Milot, à Walincourt.

6.e CANTON. — *Marcoing.*

Il comprend vingt communes. — Juge de paix, M. de Villepin. — Suppléans, MM. Trocmez et Bouchez. — Greffier, M. Ringeval. — Huissier audiencier, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing.

MM. Bommier, à Flesquières, — Douay, Eugène, certificateur, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — *Solesmes.*

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — Juge de paix, M. Decaux. — Suppléans, MM. Réal et Lobry. — Greffier, M. Millot. — Huissier audiencier, M. Lobry fils.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes.

MM. Lempereur, certificateur, — Lallier, certificateur, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis aux rapports du juge d'instruction ; les mercredis aux affaires correctionnelles ; les jeudis aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc. ; les vendredis et samedis aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau.

Juges, MM. Hennebert, — Marit, juge d'instruction.

Juge honoraire, M. Bevière.

Juges suppléans, MM. Maurice Hannoye, — Guillemin, — Désiré Hannoye.

Procureur du roi, M. Cochet-d'Hattecourt.

Substitut, M. Douay.

Greffier, M. Jonquoy.

Commis-greffiers, MM. Dubois, — Bévénot.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à cinq heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.
Casimir Lebeau, à Avesnes.
Fostier fils, id.
Clavon, id.
Guillemin, id.

MM.
Désiré Hannoye, à Avesnes.
Maurice, id.
Prosper Hannoye, id.
Meunier, id.

Avoués.

MM.
Gobled.
Paul.

MM.
Lavice.
Pillot.

MM.
Jules Hannoye.
Pecard.

Huissiers.

MM.
Cambrelin fils, à Avesnes.
Derely, id.
Lebrun, id.
Carniaux, id.
Bourgeois, à Bavay.
Nicolas Guilain, id.
Laurent fils, à Berlaimont.
Froment, à Landrecies.
Madoulé, à Landrecies.
Bailly, à Maubeuge.

MM.
Guilain père, à Maubeuge.
Lalou, id.
F. Delsart, au Quesnoy.
P. Delsart, id.
Duchateau, id.
Guillain, id.
Bernard, à Solre-le-Château.
Devroede, à Trélon.
Hazard, id.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Avesnes-Nord.*

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Leloup, ✻. Suppléans, MM. Lavice et Tordeux. — Greffier, M. Farce. — Huissier audiencier, M. Lebrun.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — *Avesnes-Sud.*

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Fostier père. — Suppléans, MM. Clavon et Davoine. — Greffier, M. Lambret. — Huissier audiencier, M. Derely.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à onze heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes.

MM.	MM.
Evrard, tab. et cert., à Avesnes.	Ringuet, à Avesnes.
Davoine, certificateur, id.	Lamendin, à Dourlers.
Pasqual, id.	Clavon, à Étrœungt.
Puyramaure, id.	Emond, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges de paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures. L'adjoint commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Renau.

3.e CANTON. *Bavay.*

Il est composé de vingt communes. — Juge de paix, M. Vachin, ✻. — Suppléans, MM. Evrard et Colmant. — Greffier, M. Erouard. — Huissier audiencier, M. Guilain fils aîné.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Delhaye, certificateur, — Marchal, tabellion, — Evrard.

4.e CANTON. — *Berlaimont.*

Il est composé de quatorze communes. — Juge de paix, M. Delcroix père. — Suppléans, MM. Delcroix fils et Lasnes. — Greffier, M. Bruyère. — Huissier audiencier, M. Laurent.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Paul, certificateur, — Emond, à Berlaimont.

5.e CANTON. — *Landrecies.*

Il est composé de dix communes. — Juge de paix, M. Dollez. — Suppléans, MM. Lerch et Ancelet. — Greffier, M. Madoulé père. — Huissiers audienciers, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Béthune, cert., à Landrecies.	Ancelet, à Landrecies.
Douay, cert., id.	Evrard, à Maroilles.

6.e CANTON. — *Le Quesnoy-Est.*

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Beauvais-Baillon. — Suppléans, MM. Duchateau et Baillon. — Greffier, M. Lansel. — Huissiers audienciers, MM. Duchateau fils, — Guillain et Delsart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — *Le Quesnoy-Ouest.*

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Honoré. — Suppléans, MM. Brabant et Vallez. — Greffier, M. Eraux. — Huissiers audienciers, MM. Delsart, — Guillain et Duchateau.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy.

MM.	MM.
Canquelain fils, au Quesnoy.	Lustremant, à Wargnies-le-P.
Eraux fils, cert., id.	Legros, à Gommegnies.
Vallez, cert., id.	

8.e CANTON. — *Maubeuge.*

Il est composé de trente-une communes. — Juge de paix, M. Horrie. — Suppléans, MM. Caulier et Sorlin. — Greffier, M. Passage. — Huissier audiencier, M. Guilain père.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM.	MM.
Bottieau, à Maubeuge.	Sorlin, tabellion, à Maubeuge.
Marchant, cert., id.	Wallerand, cert., id.

Commissaire-priseur, M. Bayard.

9.e CANTON. — *Solre-le-Château.*

Il est composé de dix-huit communes. — Juge de paix, M. Contamine. — Suppléans, MM. Lempereur et Dever. — Greffier, M. Pamart. — Huissier audiencier, M. Bernard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton.

MM. Dever, — Delebecke, certificateur, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — *Trélon.*

Il est composé de treize communes. — Juge de paix, M. Rogier, — Suppléans, MM. Delannoy et Lalou. — Greffier, M. Garbe. — Huissier audiencier, M. Hazard.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton.

MM. Dubois, certificateur, à Trélon, — Clavon, Xavier, à Fourmies, — Demorgny, à Wignehies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce ; les samedis aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. H. Corne.

Juges, MM. Quesnoy, — Dubreuil, — Minart, juge d'instruction.

Juges suppléans, MM. Danel, — Dumon, — Bruneau.

Procureur du Roi, M. Lucien Lenglet.

Substitut, M. Constant Lagarde.

Greffier, M. Ch. Denisart.

Commis-greffiers, MM. Wantiez, — Jonas. — Expéditionnaires, MM. Milliot et Duez.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Tableau de l'ordre des avocats.

(Les mêmes que ceux de la cour royale.)

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Billiet-Blondelu.	Valin.	N.....
Vigneron.	Nutly.	
Sigismond-Leroy.	N.....	

Huissiers.

MM.		MM.	
Dubois,	à Douai.	Delahaye,	à Douai.
Biencourt,	id.	Bernard,	id.
Boniface.	id.	Campion,	id.
Meuse,	id.	Devred,	id.
Boulanger,	id.	Foulon,	à Arleux.
Bracq,	id.	Delannoy,	à Marchiennes.
Cuny,	id.	Lemaire,	à Orchies.
Deredonville,	id.	Dubus,	id.
Wauquier,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Douai-Nord.*

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Déprès. — Suppléans, MM. Leroy, Emmanuël, et Rossignol. — Greffier, M. Duhen. — Huissier audiencier, M. Boniface.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — *Douai-Sud.*

Il est composé de onze communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Sy. — Suppléant, M. de Bailliencourt. — Greffier, M. Deregnaucourt. — Huissier audiencier, M. Boniface.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — *Douai-Ouest.*

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Duthillœul. — Suppléans, MM. Leroy de Falvy et Lemaire-Herbo. — Greffier, M. Delacaze. — Huissier audiencier M. Boniface.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai.

MM.		MM.	
Custers,	à Douai.	Dancoisne,	à Douai.
Allard.	id.	Valentin, cert.,	id.
Becq,	id.	Tarlier,	id.
Galand,	id.	Foulon,	id.
Capon, cert.,	id.	Stiévenart,	id.
De Bailliencourt, dit Courcol, certificateur, à Douai.			

Commissaires-priseurs, MM. Milot, — Lecamus, — Porret, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges de paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Brassart, à Douai.

4.e CANTON. — *Arleux.*

Il est composé de quinze communes. — Juge de paix, M. Pieron, à Cantin. — Suppléant, M. Lepeuple. — Greffier, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — Huissier audiencier, M. Foulon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux.

MM. Lepeuple, certificateur, — Viart, à Arleux.

5.e CANTON. — *Marchiennes.*

Il est composé de seize communes. — Juge de paix, M. Foucau. — Suppléans, MM. Savelon et Ducouvent. — Greffier, M. Leconte. — Huissiers audienciers, MM. Delannoy et N.....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes.

MM. Thery fils, certificateur, à Marchiennes, et Duclairfays.

6.e CANTON. — *Orchies.*

Il réunit huit communes. — Juge de paix, M. Guilbert-Estevez. — Suppléans, MM. Herbo-Varlet et Warocquier père. — Greffier, M. V.-J. Warocquier. — Huissiers audienciers, MM. Lemaire et Dubus.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies.

MM. Estevez, — Dubus, cert., — Caudreliez, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires

civiles, les vendredis et samedis aux affaires correctionnelles; néanmoins l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et, après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre de conseil; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lécuyer.

Président honoraire, M. Thellier de Poncheville, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur et de celui de St.-Wladimir, de Russie, ancien procureur du Roi.

Juges, MM. Desfontaines, — Benoist, — Girard, juge d'instruction.

Juges suppléans, MM. Boca père, — Grar père, — Bara.

Procureur du Roi, M. Courtin.

Substitut, M. de Warenghien.

Greffier, M. Leconte.

Commis-greffier, M. Hottelart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Tableau de l'ordre des avocats.

MM.	MM.	MM.
Boca père.	Dubus.	Delannoy.
Grar père.	Danis.	Deruesne.
François, bâtonnier.	Grar fils.	Boca fils.
Bara.	Regnard.	Carpentier.
Dubois.	Gobert.	
Dupont.	Royer père.	

Avocat stagiaire.

M. Girard fils.

Avoués.

MM.	MM.	MM.
Martin.	Royer fils.	Douchy.
Vast.	Lebarbier.	François fils.

Huissiers.

MM.		MM.	
Delacourt, à Valenciennes.		Pillion, à Valenciennes.	
Dessain,	id.	Béthune, à Bouchain.	
Ducret,	id.	Vallez,	id.
Loth, syndic,	id.	Taquet, à Condé.	
Duhuin,	id.	Dubois,	id.
Manach,	id.	Horrie-Duwez, à St.-Amand.	
Tournay,	id.	Godry,	id.
Boulart,	id.	Pierre Hédon,	id.
Leflan,	id.		

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — *Valenciennes-Nord.*

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Mortier. — Suppléans, MM. Delerue et Bultot. — Greffier, M. Baboma. — Huissier audiencier, M. Duhuin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — *Valenciennes-Est.*

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Menu. — Suppléans, MM. Dugimont et Royer père. — Greffier, M. Gobert. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — *Valenciennes-Sud.*

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Boulan. — Suppléans, MM. Barbet et Dubus. — Greffier, M. Lempereur. — Commis-greffier, M. Squalard. — Huissier audiencier, M. Delacourt.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes.

MM.		MM.	
Mabille, à Valenciennes.		Lebret, à Valenciennes.	
Guislain, cert.,	id.	Beauvois,	id.
Dufont fils,	id.	Dupire fils, cert.,	id.
Lefebvre, cert.,	id.	Brabant, cert.,	id.
Paillard,	id.	N......	
Dugimont,	id.		

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, — Rhoné, — Bonniau, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les lundis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges de paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Lemaire.

4.e CANTON. — *Bouchain*.

Il est composé de vingt-une communes. — Juge de paix, M. Dupuis, à Bouchain. — Suppléans, MM. Botte et Dupont. — Greffier, M. Déprès, à Bouchain. — Huissier audiencier, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain.

MM. Cogé, cert., — Regnier, — Bouchez fils, à Bouchain.

5.e CANTON. — *Condé*.

Il réunit neuf communes. — Juge de paix, M. Duhot. — Suppléans, MM. Pureur et Mention, à Condé. — Greffier, M. Noël fils, — Huissier audiencier, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé.

MM. Mention, — Warocquier, — Pureur, certificateur, à Condé.
Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — *Saint-Amand, rive droite de la Scarpe.*

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — Juge de paix, M. Waché père. — Suppléans, MM. Doutriaux et de Sylva. — Greffier, M. Guislain. — Huissier audiencier, M. Hédon.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

7.e CANTON. — *Saint-Amand, rive gauche de la Scarpe.*

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — Juge de paix, M. Monchy. — Suppléans, MM. Desespringalle et Dorchy-Herbo. — Greffier, M. Druon. — Huissier audiencier, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand.

MM.

Baligand, à Mortagne.
Lemaire, à Saint-Amand.
Foulon, id.

MM.

Massart, à Saint-Amand.
Waché fils, cert., id.
Bossaut, id.

Commissaires-priseurs, MM. Guislain, Leclercq, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les 1.er et 3.e trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les 2.e et 4.e trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges de paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. H. Guislain.

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Il existe dans ce département quatre tribunaux de commerce; ils sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit:

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, M. Bonvarlet aîné.
Juges, MM. Pelletreau, — Dourlen, — Alard, — Ch. Carlier.
Juges suppléans, MM. Aubert, — Chamonin.
Greffier, M. Fontemoing.

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, M. Auguste Lefebvre, ✻.
Juges, MM. Tilloy-Casteleyn, — Delesalle-Desmedt, — Dambricourt fils, — Herlin.
Juges suppléans, MM. Th. Barrois, — Th. Rouzé, — E. Masquelier, — Masse-Lefebvre.
Greffier, M. Houzé de l'Aulnoit.
Commis-Greffier, M. Fremaux.

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, M. N.....
Juges, MM. Maréchal fils, — Duchange père, — Belloye, — Durieux-Ponsart.
Juges suppléans, MM. Pagniez-Leleu, — Deleau, — Toussaint, — Boniface, Hector.
Greffier, M. Leroy-Tribout.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. Auguste Rhoné.
Juges, MM. Debaillencourt, — Lefebvre-Coppin, — B. Charpentier.
Juges suppléans, MM. Blanquet père, — Denoyelle-Joly, — Delamme-Lelièvre, — Cavrois fils.
Greffier, M. Miot.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

L'on compte dans le département du Nord six conseils de prud'hommes, dont la désignation suit :

ROUBAIX.

Président, M. A. Mimerel.
Membres du conseil, MM. Cuvru-Dazin, — Motte-Duthoit, — Cuvru-Desurmont, — Yon-Delaoutre, — Duhamel-Housez, — N.....
Suppléans, MM. Notte-Lefort et Requillart-Desaint.
Secrétaire du conseil, M. Bulteau, Florentin.

LILLE.

Président, M. Verly, — vice-président, M. Derasse.
Membres du conseil, MM. Debuchy, — Mille, — Machu, — Coingny, — Bacq.
Suppléans, MM. Scrive, Bottin-Villette.
Secrétaire du conseil, M. Legrand-Mallet.

CAMBRAI.

Président, M. Casiez-Dehollain, — vice-président, M. Lepot-Deloffre.
Membres du conseil, MM. Thiery-Montigny, — Van Ruymbecke, — Vigneron, — Morelle-Goutière, — Catelain-Lemaire.
Suppléans, MM. Lussiez-Brabant et Bertrand-Podevin.
Secrétaire du conseil, M. Faille.

TOURCOING.

Président, M. Leloir, — vice-président, M. Motte fils aîné.
Membres du conseil, M. Duriez, Benjamin, — Nollet-Frys, — Debuchy, Désiré, — N......, — N.....
Suppléans, MM. Tiberghien-Delcourt et N......
Secrétaire du conseil, M. Dujardin, Fidèle.

DOUAI.

Président, M. Dablaing.
Membres du conseil, MM. Bris, — Mellez, — Lecq, — Defontaine-Delacroix.
Suppléans, MM. Massy-Coupez et Desmaret.
Secrétaire du conseil, M. Lavisse.

ARMENTIÈRES.

Président, M. Leblon-Dansette.
Membres du conseil, MM. Six-Philippo, — Reynaert, — Quartier, — Morel.
Suppléans, MM. N..... et N.....
Secrétaire du conseil, M. Delecambre.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 16.e DIVISION.

La 16.e division militaire, d'après les dispositions de l'ordonnance royale du 19 juillet 1829, comprend les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

MM.

Le comte Corbineau (G. O. ✻), lieutenant-général, commandant la division.
Victor Bernard (O. ✻), lieutenant - colonel, chef d'état-major de la 16.e division.
Cabour-Duhay (O. ✻), chef de bataillon, sous-chef d'état-major.
Filleul de Chennevières ✻ ✻, capitaine aide-de-camp.
Copineau, ✻, idem.
Bernard, ✻, capitaine au corps royal d'état-major.
Comte Montholon, idem.
Richard, idem.
Medous, idem.

Première subdivision.

M. le vicomte de Rigny (C. ✻), maréchal-de-camp, commandant le département.
Liron d'Airoles, capitaine aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

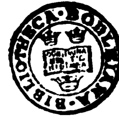
Stoffel (C. ✱), colonel, commandant de place.
Prévost, ✱, chef de bataillon, major de place.
Julliot de Rouvrelle, ✱, Bouillon, ✱, Detrimont, ✱, } capitaines, adjudans de place.
Domengie, ✱, Egrez. } lieutenans, adjudans de place.
Michel, ✱, capitaine, secrétaire-archiviste.

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Deshorties (O. ✱), chef de bataillon, commandant de la citadelle.
Bourdon, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE VALENCIENNES.



MM.

N....., colonel, commandant de place.
Ladent, ✱, capitaine. Schivre, idem. Bourgone, ✱, lieutenant. } adjudans de place.
Mirande, lieutenant, secrétaire-archiviste.

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Cicéron (C. ✱), colonel, commandant de place.
François, ✱, capitaine, Biron, ✱, lieutenant, } adjudans de place.
Cotte, lieutenant, secrétaire-archiviste.
Chesnel de la Charbonnelais, ✱, lieutenant, commandant le fort Louis.

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

De Reyniac (C. ✱), colonel, commandant de place.
Pianelli, ✱, capitaine, Modestie, ✱, lieutenant, } adjudans de place.
Figat, secrétaire-archiviste.
Gaillard, ✱ ✱, capitaine, commandant le fort de Scarpe.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Félix (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Pellieux, ✻, capitaine, } adjudans de place.
Stahl, lieutenant, }
Truchet, secrétaire-archiviste.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Le prince de Santa-Croce (C. ✻), colonel, commandant de place.
Comignan, ✻, capitaine, adjudant de place.
Cobert, secrétaire-archiviste.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Lian (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Codant, capitaine, adjudant de place.

PLACE DU QUESNOY.

M. le vicomte de Beauregard (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.

PLACE D'AVESNES.

M. Chas, ✻, chef de bataillon, commandant de place.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Vincent, ✻, chef d'escadron, commandant de place.

PLACE DE BOUCHAIN.

MM.
Labordes (O. ✻), lieutenant-colonel, commandant de place.
Mayeur, ✻, lieutenant, adjudant de place.

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

MM.
Pourcin, ✻, chef d'escadron, commandant de place.
Decouvelaire de Rougeville, ✻, capitaine, adjudant de place.
Deluchy, ✻, lieutenant, commandant le fort Français.

PLACE DE GRAVELINES.

MM.
Hamon, ✻, chef de bataillon, commandant de place.
Chabert, ✻, capitaine, adjudant de place.

ARTILLERIE.

ÉCOLE ROYALE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Le maréchal-de-camp Zevort (O. ✻), commandant l'école d'artillerie.
Comte de Grave (O. ✻), lieutenant-colonel.
Bertin, capitaine, aide-de-camp du général commandant.
Raux, Louis, ✻, professeur de mathématiques.
Wallet, Charles, professeur de dessin.
Avignon, Joseph, répétiteur de mathématiques.
Gagnard, garde d'artillerie.
N......, idem.

FONDERIE.

MM.

Dussaussoy, ✻, lieutenant-colonel, directeur.
Rabaïoye, — David, — Sorin, — Mouchel, capitaines.
Romagnies, ✻, capitaine, régisseur.
Binet, contrôleur.
Brassart, trésorier.
Hubert, contrôleur-adjoint.

MANUFACTURE ROYALE D'ARMES DE MAUBEUGE.

MM.

Bousson, capitaine en premier, sous-directeur de la manufacture, faisant fonctions de directeur.

Feraudy, Lecaruyer de Beauvais, Montmayeur,	capitaines d'artillerie, adjoints.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.

Lespagnol (O. ✻), colonel, directeur, Dovillée (O. ✻), chef d'escadron, sous-directeur, Perrayon, capitaine en second, Paumier, idem,	à Lille.

Lamboley, capitaine en 1.er, commandant l'artillerie, à Bergues.
Robert (O. ✻), chef d'escadron, comm.t l'artillerie, à Dunkerque.
N....., capitaine en 1.er, commandant l'artillerie, à Gravelines.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.

Evain (O. ✻), colonel, directeur, Raoul (O. ✻), lieut.-col., sous-directeur, Thierry, — Arnould, — Fontaine et Roth, capitaines,	à Douai.

MM.
Leboulanger, ✱, chef d'escadron, commandant
l'artillerie, } à Cambrai.
Henon, ✱, capitaine,

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.
Henraux (O. ✱), colonel, directeur,
De Villarsy, ✱, chef d'escad., sous-directeur,
Lorsin, ✱, capitaine, } à Valenciennes.
Ternet, ✱, idem,
Cheuvreux, ✱, idem,
Vuillemot, ✱, capitaine en 1.er, commandant l'artillerie, à Maubeuge.
Cothereaux (O. ✱), chef d'escadron, com-
mandant l'artillerie, } à Condé.
Perrin, ✱, capitaine,
Doisy de Villargennes, ✱, chef d'escadron, commandant l'artillerie, à Avesnes.
Deshaulles (O. ✱), chef d'escadron, commandant l'artillerie, au Quesnoy.
Coste, capitaine en premier, command.t l'artillerie, à Bouchain.
Billaudel, ✱, capitaine en premier, commandant l'artillerie, à Landrecies.

GÉNIE.

DIRECTION DE LILLE.

MM.
Daullé (C. ✱), colonel, directeur des fortifications.
Maillard d'Ontot (O. ✱), lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Goust, capitaine en premier.
Schoelcher, idem.
Lelièvre, ✱, capitaine en second.
Lafont, lieutenant en premier.

PLACE DE DOUAI.

MM.
Plazanet (O. ✱), lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Lenglet,
Lecamus, } capitaines.
Berthelot, ✱,

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.
Guillemain (O. ✱), chef de bataillon, ingénieur en chef.
Pastey, ✱, capitaine en premier.

MM.
Charon (O. ✻), capitaine en premier.
Noiset de St.-Paul, idem.

PLACE DE CONDÉ.

MM.
Paris, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Picot, capitaine en premier.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Drumel, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.

DIRECTION DE SAINT-OMER.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.
Picot, lieutenant-colonel, ingénieur en chef.
Pichot, ✻, } capitaines.
Lebleu, }

PLACE DE BERGUES.

M. Lelièvre, ✻, capitaine.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Gageot, ✻, capitaine.

DIRECTION DE CAMBRAI.

M. de Cossigny (O. ✻), colonel, directeur des fortifications.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.
Leroux-Douville, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Desfeux, capitaine en premier.
Rougane, capitaine en second.
Beauvalet, lieutenant en premier.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.
Dupont de l'Etang, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Richard, capitaine en second.
Descheizes, idem.

PLACE D'AVESNES.

MM.
Négrier, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.
Bodson de Noirfontaine, capitaine en second.
Blanchemain, lieutenant en premier.

PLACE DE LANDRECIES.

MM.
Loppé, ✻, capitaine en premier, ingénieur en chef.
Estève, lieutenant en premier.

PLACE DU QUESNOY.

M. Juhel, ✻, chef de bataillon, ingénieur en chef.

POUDRES ET SALPÊTRES.

LILLE.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

M. Durand, commissaire pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, résidant à la raffinerie.
M. Cohendet, ✻, capitaine d'artillerie, inspecteur de la raffinerie et y résidant.

Salpétriers du département du Nord.

MM.
Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille.
Lefebvre fils, à Cambrai, pour les cantons de Cambrai, Marcoing, Carnières et Clary.
Lefebvre père, à Valenciennes, pour les cantons de Valenciennes, Bouchain et du Quesnoy.
Veuve Thiebaut, à Douai, pour les cantons de Douai et Orchies.
Moulan, à Avelin, puor les cantons de Seclin, Pont-à-Marcq et Cysoing.
Vahé-Debray, à Roubaix.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

M. de La Neuville (C. ✻), intendant de l'armée du Nord et de la 16.e division militaire.

MM.

Bénard (O. ✻), sous-intendant, faisant fonctions d'intendant de la division, } à Lille.
Defarge, ✻, sous-intendant, } à Lille.
De La Martellière, idem, } à Lille.
Armand, ✻, sous-intendant, } à Douai.
Dubois, ✻, idem, } à Douai.
De Narp, ✻, sous-intendant, à Maubeuge.
Doni, sous-intendant, à Valenciennes.
Orville, ✻, sous-intendant, à Dunkerque.
Robert (O. ✻), sous-intendant, à Cambrai.

PLACE DE LILLE. — **Hôpital militaire.**

Officiers de santé.

MM.

De Chamberet, ✻, médecin en chef, 1.er professeur,
Dupuis, médecin ordinaire, 2.e professeur,
Vaillant, médecin, adjoint aux professeurs,
Trachez, ✻, chirurgien en chef, 1.er professeur,
Léonard, ✻, chirurgien-major, 2.e professeur,
Murville, chirurgien-major, démonstrateur,
Charpentier, pharmacien en chef, 1.er professeur,
Lacarterie, pharmacien-major, 2.e professeur,
Thiriaux, pharmacien aide-major, démonstrateur,
Léonard fils, chirurgien aide-major,
Dieu, pharmacien aide-major,
} à Lille.

Officiers d'administration.

MM.

Léo, ✻, officier comptable.
Candelé, adjudant d'administration de 1.re classe.
Bourdin, idem.
Thibault, adjudant d'administration de 2.e classe.
Corroyé, idem.
Candelé fils, sous-adjudant.
Pasquet de Leyde, aumônier.

Dépôt de médicamens des hôpitaux militaires.

M. le docteur Lefebure, pharmacien-major, chargé du service.

Magasin principal des hôpitaux militaires.

MM.

Daucourt, officier d'administration, comptable, } à Lille.
Simon, adjudant d'administration de 2.e classe, } à Lille.

Magasin de campement et d'habillement.

MM.
Allais, agent comptable,
Delecourt, commis de 2.e classe,
Betzeller, commis de 3.e classe,
} à Lille.

Services des subsistances militaires.

MM.
Bourquenot, ☼, directeur,
Alquié fils, commis de 3.e classe,
Laurent, idem.
Voiraye, élève,
Alquié, agent comptable des vivres,
} à Lille.

Service des fourrages.

M. Barbereux, agent principal, à Lille.

Service du chauffage.

M. Richard, agent en chef.

Service des lits militaires.

MM.
Salavie, directeur divisionnaire.
Paquin fils, garde-magasin.

Service des transports de la guerre.

M. Cordonnier, agent principal et préposé.

Service des convois militaires.

M. Mallebrancq, agent en chef.

PLACE DE DUNKERQUE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Angelot, médecin en chef,
Delherbe, ☼, chirurgien en chef,
Aulagnier, pharmacien-major,
Lefebvre, ☼, chirururgien-major,
Cogez, pharmacien aide-major,
} à Dunkerque.

Officiers d'administration.

MM.
Aubugeois-Petitmont, officier comptable, direct.,
Gérin, adjudant d'administration de 2.e classe,
Bassel, sous-adjudant d'administration,
Bonard, idem,
Disetter, aumônier,
} à Dunkerqu

Service des subsistances.

M. Goblet, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Delaforge, garde-magasin.

PLACE DE CAMBRAI. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Peysson, médecin ordinaire,
Gibassier, chirurgien-major,
Beaucamp, pharmacien-major,
Redouin, pharmacien aide-major,
} à Cambrai.

Officiers d'administration.

MM.
Darcy, officier comptable,
Parant, adjudant d'administration de 2.e classe,
Darcy, sous-adjudant d'administration,
Berindoague, idem,
Vallez, aumônier,
} à Cambrai.

Service des vivres-pain.

M. Desgruseillier, agent comptable.

Service des lits militaires.

M. Aubry, garde-magasin.

Service des fourrages.

M. Fischer, entrepreneur.

Service des convois militaires.

M. Bétrancourt, préposé.

PLACE DE VALENCIENNES. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Thiebaut, chirurgien-major,
Marbotin, médecin adjoint,
Miramond, chirurgien aide-major,
} à Valencienn

Officiers d'administration.

MM.
Raffron, adjudant de 1.re classe, faisant fonctions d'officier comptable.
Lecorbeillier, adjudant de 2.e classe.

Service des vivres.

M. Pierard, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Pierard père, entrepreneur.

Service des lits militaires.

M. Rochez, garde-magasin.

PLACE DE DOUAI.

Service des vivres-pain.

M. Mutel, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Thouin, garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Demarquette, garde-magasin.

PLACE DE MAUBEUGE. — Hôpital militaire.

Officiers de santé.

MM.
Aulagnier, médecin ordinaire,
Bourret, chirurgien-major,
Heller, pharmacien-major,
Judas, chirurgien aide-major,
Ségard, pharmacien aide-major,
} à Maubeuge.

Officiers d'administration.

MM.
Fichet, officier comptable,
Pierron, adjudant d'administration de 1.re cl.
Royer, adjudant d'administration de 2.e classe,
Robert, sous-adjudant,
Honneteaux, aumônier,
} à Maubeuge.

Service des vivres-pain.

M. Bisiaux, agent comptable.

Service des fourrages.

M. Poirson, garde-magasin.

Service des lits militaires.

M. Serre, garde-magasin.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.

Les officiers de cette arme employés dans le département sont:

MM.

Gougeon, ✻, chef d'escadron commandant, | à Lille.
Le Mire, ✻, lieutenant-trésorier, | à Lille.
De l'Orne d'Alincourt, ✻, lieutenant, | à Lille.
Delfosse, lieutenant, à Dunkerque.
Janssens, lieutenant, à Hazebrouck.
Dupuis, ✻, lieutenant, à Cambrai.
Paupardin, ✻, lieutenant, à Avesnes.
Cotton, ✻, sous-lieutenant, à Douai.
Blocaille, lieutenant, à Valenciennes.

La compagnie du département du nord est composée de 32 brigades, dont 30 à cheval et 2 à pied. Ces brigades, fortes de 5 à 6 hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

Une à Dunkerque. — Commandant, M. Sas, maréchal-des-logis.
Une à Bergues. — Comm., M. Kosser, ✻, maréchal-des-logis.
Une à Gravelines. — Commandant, M. Delaporte, brigadier.
Une à Hazebrouck. — Comm., M. N...., maréchal-des-logis.
Une à Bailleul. — Commandant, M. Pays, brigadier.
Une à Steenwoorde. — Commandant, M. Lemaire, brigadier.
Une à Cassel. — Commandant, M. Canut, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville. — Commandant, M. Riquet, brigadier.
Trois à Lille. — Commandans, MM. Carré, maréchal-des-logis; Strub, brigadier; Delaide, brigadier.
Une à Roubaix. — Command., M. Bernard, maréchal-des-logis.
Une à Pont-à-Marcq. — Commandant, M. Vaille, brigadier.
Une à Armentières. — Commandant, M. Navarre, brigadier.
Une à Haubourdin. — Commandant, M. Richard, brigadier.
Une à Cambrai. — Commandant, M. Dreux, maréchal-des-logis.

Une au Catteau. — Commandant, M. Bocquet, brigadier.
Une à Solesmes. — Commandant, M. Guibou, brigadier.
Une à Avesnes. — Commandant, M. Caron, maréchal-des-logis.
Une à Maubeuge. — Comm., M. Thomassin, maréchal-des-logis.
Une à Trélon. — Commandant, M. Lamory, brigadier.
Une à Landrecies. — Commandant, M. Legrand, brigadier.
Une au Quesnoy. — Commandant, M. Machu, brigadier.
Une à Bavay. — Commandant, M. Vilbas, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Château. — Commandant, M. Marescaux, maréchal-des-logis.
Deux à Douai. — Commandans, MM. Ducret, maréchal-des-logis. Duburcq, brigadier.
Une à Orchies. — Commandant, M. Hespel, brigadier.
Une à Valenciennes. — Comm., M. Leborgne, mar.-des-logis.
Une à Bouchain. — Commandant, M. Chefneux, brigadier.
Une à Condé. — Commandant, M. Bailleux, brigadier.
Une à Saint-Amand. — Commandant, M. Deligny, brigadier.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agens du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Angebert, ✻, commissaire de la marine de 1.re classe, chef maritime au port et sous-arrondissement de Dunkerque.
De Ravinel, sous-commissaire de 2.e classe, chargé des classes, armemens et revues.
Piquet, sous-commissaire des subsistances.
Deherrypon, commis principal chargé des fonds et approvisionnemens.
Descroix, idem, chargé de l'inspection.
Hermel, commis principal, employé aux classes.
Quiquet, commis de 1.re classe, chef du secrétariat du chef maritime et secrétaire du conseil d'administration.
Samson, commis de 2.e classe, employé aux classes.
Morette, idem de 3.e id., id.
Godin, syndic des marins, à Dunkerque.
Gallet, trésorier des invalides de la marine, à Dunkerque.
Meneboo, médecin, chargé du service de santé de la marine.
Cuel, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chargé de la direction des travaux maritimes.

MM.

Lefevre, architecte de la marine.
Joly, piqueur affecté aux travaux maritimes.
Petit-Genet, ✻, professeur d'hydrographie.
Munier, officier de la gendarmerie maritime.

PORT ET SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

MM.

Quehen, commis principal chargé des classes.
Gontier, syndic des marins.
Torris, préposé du trésorier des invalides.

Officiers de port de commerce.

MM.

Marbaisse, capitaine de 1.re classe.
Dupays, capitaine de 2.e classe.
Lavallée, maître de quai, à Gravelines.

CULTES.

Par l'article 6 de la Charte constitutionnelle, amendée par les deux chambres le 7 août 1830, la religion catholique, apostolique et romaine, est déclarée religion de la majorité des Français.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissemens de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques Israëlites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de St.-Omer, de Tournai, d'Ypres et de Liège.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siège est à Cambrai, et qui est suffragant de l'archevêché de Paris.

Évêque. — M. le baron Louis Belmas (C. ✻).

Vicaires généraux titulaires. — MM. Saint-Léger, J.-B.-J.; — Delautre, Athanase-Léon.

Vicaire-général honoraire. — M. Filhol, Pierre.

Secrétariat de l'évêché. — MM. Duprez, Jean-Louis, chanoine, secrétaire-général ; — Vallez, Thomas, secrétaire.

Officialité. — MM. Saint-Léger, official ; — N...., promoteur ; — Picavez, greffier.

Jours d'audience de Mgr. l'Évêque. — Les mardi et jeudi de chaque semaine, de dix heures à midi.

Le secrétariat de l'évêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis quatre heures jusqu'à six.

Chapitre. — MM. Goulard, Albert-Eugène ; — Filhol, Pierre ; — Bonce, Benoit-Félicien ; — Deswaenes, J.-B.-Casimir ; — Dupont, Louis-Joseph ; — Rigaut, J.-B. ; — Michel, Alexis-Joseph ; — Duprez, Jean-Louis ; — N...., chanoines titulaires ; — MM. Plaisant du Chateau ; — Reynaud, chanoines honoraires.

Grand séminaire.

Supérieur. — M. Leleu, Jean-Baptiste.

Professeurs. — MM. Bury, Emmanuel ; — Herlemont, Franç. ; — Lebon, Alphonse-Benoit ; — Pouillaude, Pierre-François ; — Bafaleur, Arsène-Albert.

Économe. M. Lagatie, Pierre-Jacques.

Nombre d'élèves : 260.

Petit Séminaire.

Supérieur. — M. Joveniaux, J.-B.

Professeurs. — MM. Joveniaux, J.-B. ; — Lecomte, André ; — Roussel, Julien-Joseph ; — Félix, Célestin.

Maître d'étude. — M. Lecomte, Albert.

Econome. — M. Wallez.

Nombre d'élèves : 95.

Bureau administratif des deux séminaires.

Président. — Mgr. l'évêque.

Membres. — MM. Saint-Léger, vicaire-général ; — Leleu, supérieur du grand séminaire ; — Joveniaux, supérieur du petit séminaire ; — Dupont, chanoine, trésorier ; — Filhol, chanoine, secrétaire ; — Lagatie, économe du grand séminaire ; — Wallez, économe du petit séminaire.

DÉCANATS.

Le diocèse de Cambrai est divisé en neuf grands décanats qui ont la même circonscription que les arrondissemens de sous-préfecture, sauf les arrondissemens de Lille et d'Avesnes qui, à cause de leur étendue et du grand nombre de communes, forment chacun deux grands décanats.

Les neuf grands décanats sont divisés en soixante-un décanats ou cures dont l'arrondissement est le même que celui des justices de paix et qui ont pour chefs-lieux ceux des cantons, à l'exception des six décanats suivans:

Canton d'Hazebrouck-sud,	chef-lieu de cure,	Morbecque.
——— de Cysoing,	———	Templeuve.
——— de Pont-à-Marcq,	———	Mons-en-Pév.
——— de St.-Amand (r. g.)	———	Lecelles.
——— d'Avesnes-Sud,	———	Etrœungt.
——— du Quesnoy-Ouest,	———	Gommegnies.

Ces soixante-une cures sont elles-mêmes divisées en cinq cents succursales, en vertu du décret du 30 septembre 1807 et de la démarcation concertée entre Mgr. l'Evêque et l'autorité administrative.

GRANDS-DOYENS.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Palmaert, doyen-curé de Saint-Eloi, à Dunkerque.

Arrondissement d'Hazebrouck. — M. Jonghes, doyen-curé de Saint-Waast, à Bailleul.

Arrondissement de Lille, 1.re section. — M. Wicart, doyen-curé de Sainte-Catherine, à Lille.

Arrondissement de Lille, 2.e section. — M. Roussel, doyen-curé de Roubaix.

Arrondissement de Cambrai. — N........, archi-prêtre, doyen-curé de Notre-Dame, à Cambrai.

Arrondissement d'Avesnes, 1.re section. — M. Desmoutiers, doyen-curé de Landrecies.

Arrondissement d'Avesnes, 2.e section. — M. Bevenot, doyen-curé de Maubeuge.

Arrondissement de Douai. — M. Levesque, doyen-curé de Saint-Jacques, à Douai.

Arrondissement de Valenciennes. — M. Meurice, doyen-curé de Saint-Géry, à Valenciennes, grand-doyen; — M. Masure, doyen-curé de Saint-Nicolas, idem, vice-grand-doyen.

DOYENS-CURÉS.

es, M. Vandeputte.
ourg, M. Dedecker.
erque, Saint-Éloi, M. maert.
——— St.-Jean-Baptiste, Stoven.
elines, M. Lamotte.
'schoote, M. Vanden-ssche.
nhoudt, M. Dumoulin.
eul, Saint-Amand, M. haene.
——St.-Wast, M. Jonghes.
l, M. Deconynck.
brouck, M. Debreyne.
ille, M. Deloux.
ecque, M. Berten.
nvoorde, M. Piel.
entières, M. Leclercq.
ée (La), M. Gérin.
ourdin, M. Bellain.
noy, M. Dumez.
, St.-André, M. Hérogner.
– Ste.-Cather., M. Wicart.
– St.-Etienne, M. Lefebvre.
– La Magdeleine, M. Savin.
– St.-Maur., M. Deleruyelle.
– St.-Sauv., M. Lecœuvre.
s-en-Pévèle, M. Ghemar.
snoy-sur-Deûle, M. Leleu.
baix, M. Roussel.
in, M. Platevoet.
pleuve, M. Desreumaux.
rcoing, Saint-Christophe, . Deregnaucourt.
Tourcoing, Saint-Jacques, M. Philippe.
Cambrai, N.-D., N........
——— St.-Géry, M. Lenglet.
Carnières, M. Lancelle.
Catteau (Le), M. Delabre.
Clary, M. Marchal.
Marcoing, M. Saler.
Solesme, M. Delcroix.
Avesnes, M. Denis.
Bavay, M. Tilmant.
Berlaimont, M. Fournier.
Etrœungt, M. Saudemont.
Gommegnies, M. Lescuyer.
Landrecies, M. Desmoutiers.
Maubeuge, M. Bevenot.
Quesnoy (Le), M. Tilmant.
Solre-le-Château, M. Gérard.
Trélon, M. Duhot.
Arleux, M. Quiquempoix.
Douai, Notre-Dame, M. Flory.
——— St.-Pierre, M. Semaille.
———St.-Jacques, M. Levesque.
Marchiennes, M. Messager.
Orchies, M. Carpentier.
Bouchain, M. Défontaine.
Condé, M. Haeu.
St.-Amand, M. Joffrain.
Lecelles, M. Labaye.
Valenciennes, Saint-Nicolas, M. Pique.
——— Notre-Dame, M. Delannoy.
——— Saint-Géry, M. Meurice.

ota. Les noms de MM. les desservans sont indiqués dans le eau statistique qui se trouve à la fin du volume.

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOMS de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Dunkerque	Pénitentes récollectines	Instruction des jeunes filles.
Dunkerque	Hospit. de la mis. de Jésus	»
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Clairisses anglaises	Idem.
Gravelines	Sœurs de la Providence	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Cassel	Filles de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Estaires	Sœurs bénédictines	Idem.
Lille (hôp. St.-Sauveur)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femmes.
Lille	Filles de Sainte-Thérèse	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Ursulines	Idem.
Lille	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Idem.
Lille	Sœurs carmélites	Idem.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Roubaix	Sœurs carmélites	»
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de charité	Idem.
Tourcoing	Sœurs de N.-D. des Anges	Instruction des jeunes filles.
Cambrai (hosp. St.-Julien)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des malades.
Cambrai (hosp. Vanderb.)	Sœurs de Sainte-Agnès	Soin des jeunes filles.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Catteau	Sœurs de la comp. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	»	Soin des malades.
Avesnes	Sœurs de la Pr. de S.te-Thér.	Instr. des jeunes filles pauvr.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Douai	Sœurs carmélites	Enseign.t gr. des j. filles p.
Orchies (hospice)	Sœurs de l'ordre de S.t-Aug.	Soin des vieillards et des m.
Valenciennes	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendant d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Lille....	Dunkerque (Hospice)...	Sœurs de l'Enf. Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Lille (Hospice-Général).	Sœurs de la Charité..	Idem.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.).	Idem..............	Idem.
Paris....	Lille (h. de Stappaerts).	Idem..............	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem..............	Secours aux ind. mal.
Lille....	Lille (femmes en dém.ce)	Sœurs de l'Enf. Jésus.	Soin des malades.
Paris....	Lille...............	Sœurs du Bon-Secours.	Soin des mal. en ville.
Besançon.	Lille...............	Sœurs de la S.te-Fam.	Instr. des jeunes filles p.
Lille....	La Bassée (hospice)....	Sœurs de l'Enf. Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (hospice)....	Idem..............	Idem.
Rouen...	Seclin...............	Sœurs de la Div. Prov.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Bourbourg (hospice)...	Sœurs de l'Enf. Jésus.	Soin des v. et inst. des j. f.
Lille....	Bailleul (idem).......	Idem..............	Soin des vieillards.
Paris....	Cambrai (Hospice-Gén.)	Sœurs de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambrai (secours à dom.)	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Anor...............	Sœurs de S.te-Thérèse.	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Bavay...............	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Landrecies...........	Idem..............	Idem.
Avesnes..	Maubeuge (hospice)...	Idem..............	Soin des malades.
Avesnes..	Wignehies...........	Idem..............	Instr. des jeunes filles.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre de personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales ; mais il existe trois oratoires à Lille, Quiévy et Walincourt.

Pasteurs, MM. Marzials, à Lille; — Levavasseur, dit Druelle, à Quiévy ; — Larchévêque, à Walincourt.

CULTE HÉBRAIQUE.

Les Juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Rabbin, M. Joseph Isaac.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée d'autant d'académies qu'il y a de Cours royales. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales autorités du chef-lieu et de huit membres choisis par le grand-maître, parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie. Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des collèges royaux et communaux.

L'académie a des inspecteurs particuliers, chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

Une ordonnance royale du 3 janvier 1833 porte qu'à partir du 1.er du même mois, les pensions aux frais du Gouvernement, assignées à chacun des collèges royaux à pensionnat, sont fixées à vingt-six, et réparties ainsi qu'il suit :

Pensions entières.....	8.................	8	pensions.
Trois quarts de pension	8.................	6	id.
Demi-pension........	24.................	12	id.
Total des élèves.......	40	Total des pensions 26.	

Une autre ordonnance en date du 24 août 1833 dispose qu'à compter du 1.er janvier 1834, et après cinq ans d'exercice de leurs fonctions dans les collèges royaux, les censeurs, professeurs et agrégés chargés d'une division auront droit à une augmentation de traitement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend, dans son arrondissement, les départemens du Nord et du Pas-de-Calais.

Fonctionnaires de l'académie.

MM.
Gratet-Duplessis, ✻, recteur.
Landon, inspecteur.

MM.
Vasse de St.-Ouen, inspecteur.
Chatain, secrétaire.

Membres du conseil académique.

MM.
Gratet-Duplessis, ✻, recteur, président.
Landon, } inspecteurs.
Vasse de Saint-Ouen, } inspecteurs.

MM.
Deforest de Quartdeville, premier président de la cour royale.
Farez, procureur général.
Germeau, sous-préfet.
De Guerne, maire de Douai.
De Montozon, membre de la chambre des députés.
Preux, avocat-général et membre du conseil municipal.
Dutillœul, juge de paix.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal de Douai.
L'abbé Vinay, proviseur du collège royal.
Avignon, professeur de physique.
Jannet, professeur de rhétorique.

Commission d'examen pour le baccalauréat-ès-lettres.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur, officier de l'Université.
Nicolet, censeur des études, id.
Frank, professeur de philosophie, id.
Jannet, professeur de rhétorique, id.
Avignon, professeur de sciences physiques, id.

COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

MM.
L'abbé Vinay, proviseur.
Nicolet, censeur.

MM.
Lazerat, aumônier.
Campion, économe.

Sciences.

MM.
Frank, prof. de philosophie.
Sarrazin, professeur d'histoire.
Pollet, prof. de scienc. phys.
Avignon, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.
Maugin, prof. d'hist. natur.
Bouché, prof. de langue angl.
Wallez, professeur de dessin,
Carrière, prof. d'écriture.

Lettres et langues anciennes.

MM.
Jannet, prof. de rhétorique.
Delage, prof. de seconde.
Rara, prof. de troisième.
Cadart, prof. de quatrième.
Lingrand, ✻, prof. de cinq.me
Leroy, prof. de sixième.
Régulier, prof. de septième.
Vallée, prof. de huitième.

Maîtres d'étude.

MM. Résiliot, Sueur, Manessier, Desprès, Ortille, Sauty, Delamarre.

Médecin, M. Maugin. — Chirurgien, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers royaux, 42; boursiers communaux, 22; pensionnaires libres, 67; externes, 110.

COURS PRÉPARATOIRE ÉTABLI AU COLLÈGE ROYAL DE DOUAI.

Ce cours est destiné à préparer les jeunes gens qui demandent à être admis à l'école royale polytechnique, à l'école spéciale militaire de St.-Cyr, au collège royal de la marine et à l'école royale forestière.

Directeur, M. l'abbé Vinay, proviseur.

MM.
Jannet, prof. de littérature.
Avignon, prof. de math. spéc.
Warmé, prof. de math. élém.

MM.
Delage, professeur d'allemand, d'histoire et de géographie.
Wallez, professeur de dessin.

COLLÈGE COMMUNAL DE LILLE.

M. Gachet, principal.

Professeurs.

MM.
Barré, régent de philosophie.
Delezenne, régent de math. et physique.
Wacquez, régent de math., adj.
Bal, régent de math. élément.
Descamps, régent de rhét.
Ansiaux, régent de seconde.
Faucompré, régent de cinq^me, suppléant de troisième.
Broudehoux, régent de quat.^me

MM,
Théry, rég. de sixième, chargé de la cinquième.
Lefebvre, chargé de la sixième.
Demarquette, rég. de septième.
Granofski, géométrie descrip.
Lemaire, dessin linéaire.
Devreux, langue anglaise.
Vandenbossche, langue allem.
Sproit, comptabilité commerc.
Kuhlmann, chimie.

Maîtres d'étude.

MM. Raviez, Deneckre.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 42; externes, 240.

COLLÈGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

M. Rosin, principal.

Professeurs.

MM.
Jacqueryo, régent de math.
Le principal, rég. de seconde et troisième.

MM.
Massé, régent de 4.e et 5.e
Gourmez, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 26 ; externes, 35.

COLLÈGE COMMUNAL DE TOURCOING.

M. Nimal, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde et 3.e
Moguez, régent de 4.e et 5.e

MM.
Pruvost, régent de 6.e et 7.e
Chanvan, régent de mathématiques.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 16 ; externes, 50.

COLLÈGE COMMUNAL DE BERGUES.

M. Joly, principal.

Professeurs.

MM.
Demonchy, régent de rhétorique et de seconde.
Boone, régent de 3.e et 4.e

MM.
Bomart, régent de 5.e et 6.e
Le principal, régent de 7.e et de mathématiques.

COLLÈGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

M. Duchatelet, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde.
Boutoille, régent de 3.e
Chatain, régent de 4.e
Warin, régent de 5.e

MM.
Carlier, régent de 6.e
Decroix, régent de 7.e
Alvin, régent de 8.e
Dufestel, régent de mathémat.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 23 ; externes, 68.

COLLÈGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

M. Coache, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de seconde, de 3.e et de mathématiques.

MM.
Robert, régent de 4.e et 5.e
Serreboo, régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : externes, 42.

COLLÈGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

M. Decotte, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 3.e et 4.e

MM.
N....., régent de 5.e et 6.e
Lallart, régent de 7.e et 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 8; externes, 57.

COLLÈGE COMMUNAL DE CASSEL.

M. Boone, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de 3.e et 4.e
Deroo, régent de 5.e et 6.e

M.
Bachelet, régent de 7.e et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : externes, 41.

COLLÈGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

M. Selosse, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de 3.e et 4.e
Duflos, régent de 5.e et 6.e

M.
Bailleul, régent de 7.e et des classes élémentaires.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 5; externes, 36.

COLLÈGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

M. Lefebvre, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, régent de philos.
Cottin, rég. de mathématiques et de physique.
Gourdin, régent de mathémat.
Maignien, régent de rhétorique.
Lefrancq, régent de seconde.

MM.
Fliniaux, régent de 3.e
Bouchez, régent de 4.e
Clochez, régent de 5.e
Cousin, régent de 6.e
Hacot, régent de 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 16; externes, 104.

COLLÈGE COMMUNAL DU CATTEAU.

M. Durdan, principal.

Professeurs.

MM.	M.
Bourlet, régent de 3.e et 4.e	Blary, régent de 7.e
Le principal, rég. de 5.e et 6.e	

Nombre d'élèves : externes, 37.

COLLÈGE COMMUNAL D'AVESNES.

M. Brunnin, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, régent de seconde et 3.e	Thomassin, régent de 6.e et 7.e
Gruson, régent de 4.e et 5.e	Dugauquier, régent des classes élément. et maître d'études.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 2; externes, 57.

COLLÈGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

M. Lancel, principal.

Professeurs.

MM.	MM.
Le principal, régent de seconde.	Duwez, régent de 5.e et 6.e
N...., régent de 3.e et 4.e	Michel, régent de mathémat.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 7; externes, 24.

COLLÈGE COMMUNAL DU QUESNOY.

M. Cailleau, principal.

Professeurs.

M.	MM.
Le principal, régent de seconde et 3.e	Denissel, régent de 4.e et 5.e
	N...., régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 10; externes, 25.

COLLÈGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

MM. Gobert, principal. — De Gourgas, sous-principal.

Professeurs.

MM.
Dardenne, régent de philos.
Charles, régent de mathémat.
Faverol, régent de 4.e, chargé du cours d'histoire.
Cordival, régent de rhétorique.

MM.
Gourdin, régent de seconde.
Gambart, régent de 3.e
Le sous-principal, suppl. de 4.e
Lempereur, régent de 5.e
Blouardel, régent de 6.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 61; externes, 100.

Ecole spéciale de commerce annexée au collège.

MM.
Charles, mathématiques.
Brouardel, langue française.
Davemport, langue anglaise.
Faverot, géographie et histoire.
Marouset, commerce.

MM.
Cordival, rhétorique et littérature.
Lachèze, physique et chimie appliquées aux arts.
Martel, droit commercial.

Nombre d'élèves : 30.

COLLÈGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

M. Boutoille, principal.

Professeurs.

MM.
Le principal, rég. de sec et 3.e
Doutriaux, régent de 4.e et 5.e

M.
Doutriaux (Louis), régent de 6.e et 7.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 2; externes, 27.

CHEFS D'INSTITUTION.

A Lille, M. Paradis, officier de l'Université, 51 élèves.
A Esquermes, M. Derode, 65 élèves.
A Walincourt, M. Delebarre, 6 élèves.
A Anzin, M. Lecasse, 20 élèves.

MAÎTRES DE PENSION.

A Dunkerque, M. Lépolard, 10 élèves.
A Gravelines, M. Selingues, 12 élèves.
A Quaëdypre, M. l'abbé Devin, 40 élèves.
A Lille, MM. Hebbelinck, 46 élèves. — Maignien, o élèves. — Mullié, 35 élèves. — Prevost, 15 élèves. — Dufour, 10 élèves. — Lemaire, 20 élèves. — Durr, 10 élèves.
A La Bassée, M. Bochart, 20 élèves.

A Haubourdin, M. Gressin, 50 élèves.
A Roubaix, M. Collas, 40 élèves.
A Cambrai, MM. Fliniaux, 20 élèves. — Pagniez, 10 élèves. — Farez, 30 élèves. — Dumont, 10 élèves. — Bouzeran, 22 élèves.
A Iwuy, M. Thieullet, 5 élèves.
A Landrecies, M. Courboulis, 15 élèves.
A Douai, MM. Chenet, 70 élèves. — Bilbaut, 25 élèves. — Laoust, 18 élèves.
A Valenciennes, MM. Lengellé, 15 élèves. — Moneuse, 46 élèves. — Baury, 25 élèves.

Ecoles destinées à l'éducation commerciale et industrielle.

A Lille, MM. Mullié, 17 élèves. — Hebbelynck, 14 élèves.
A Cambrai, M. Farez, 30 élèves.
A Maubeuge, M. Poulet, 60 élèves.
A Douai, M. Boulanger, 40 élèves.

Ces écoles sont établies en vertu des dispositions suivantes de l'ordonnance royale du 26 mars 1829.

Tout chef d'institution ou maître de pension pourra joindre à l'enseignement ordinaire le genre d'instruction qui convient plus particulièrement aux professions industrielles et manufacturières.

Il pourra aussi se borner à cette dernière espèce d'enseignement.

Les élèves qui suivront les cours spécialement destinés aux professions industrielles et manufacturières seront dispensés de suivre les classes des collèges, soit royaux, soit communaux.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Voici les principales dispositions de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire :

L'instruction primaire est élémentaire ou supérieure.

L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les élémens de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

L'instruction primaire supérieure comprend nécessairement, en outre, les élémens de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie; le chant, les élémens de l'histoire et de la géographie, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France.

L'instruction primaire est ou privée ou publique.

Tout individu âgé de 18 ans accomplis pourra exercer la profession d'instituteur primaire et diriger tout établissement quel-

conque d'instruction primaire, sans autres conditions que de présenter préalablement au maire de la commune où il voudra tenir école,

1.° Un brevet de capacité obtenu après examen, selon le degré de l'école qu'il veut établir;

2.° Un certificat constatant que l'impétrant est digne, par sa moralité, de se livrer à l'enseignement. Ce certificat sera délivré sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le maire de la commune ou de chacune des communes où il aura résidé depuis trois ans.

Les écoles primaires publiques sont celles qu'entretiennent en tout ou en partie les communes, les départemens ou l'État.

Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire.

Les communes chefs-lieux de département et celles dont la population excède six mille ames devront avoir en outre une école primaire supérieure.

Tout département sera tenu d'entretenir une école normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départemens voisins.

Il sera fourni à tout instituteur communal,

1.° Un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves;

2.° Un traitement fixe qui ne pourra être moindre de 200 francs pour une école primaire élémentaire, et de 400 francs pour une école primaire supérieure.

A défaut de fondations, donations ou legs qui assurent un local et un traitement conformément à l'article précédent, le conseil municipal délibérera sur les moyens d'y pourvoir.

En cas d'insuffisance des revenus ordinaires, il y sera pourvu au moyen d'une imposition spéciale votée par le conseil municipal, ou, à défaut du vote de ce conseil, établie par ordonnance. Cette imposition ne pourra excéder trois centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière.

Lorsque des communes n'auront pu, soit isolément, soit par la réunion de plusieurs d'entr'elles, procurer un local et assurer le traitement au moyen de cette contribution de trois centimes, il sera pourvu aux dépenses reconnues nécessaires à l'instruction primaire, et, en cas d'insuffisance des fonds départementaux, par une imposition spéciale votée par le conseil général du département, ou, à défaut du vote de ce conseil, établie par une ordonnance royale. Cette imposition ne pourra excéder deux centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière.

Si les centimes ainsi imposés aux communes et aux départemens ne suffisent pas aux besoins de l'instruction primaire, le ministre de l'instruction publique y pourvoira au moyen d'une subvention prélevée sur le crédit qui sera porté annuellement au budget de l'État.

En sus du traitement fixe, l'instituteur communal recevra une rétribution mensuelle dont le taux sera réglé par le conseil municipal et qui sera perçue dans les mêmes formes et les mêmes règles que les contributions publiques directes. Le rôle en sera recouvrable mois par mois, sur un état des élèves certifié par l'instituteur, visé par le maire et rendu exécutoire par le sous-préfet.

Seront admis gratuitement dans l'école communale élémentaire ceux des élèves de la commune ou des communes réunies que les conseils municipaux auront désignés comme ne pouvant payer la rétribution.

Dans les écoles primaires supérieures, un nombre de places gratuites déterminé par le conseil municipal pourra être réservé pour les enfans qui, après concours, auront été désignés par le comité d'instruction primaire dans les familles qui seront hors d'état de payer la rétribution.

Il y aura près de chaque école communale un comité local de surveillance composé du maire ou adjoint, président, du curé ou pasteur et d'un ou plusieurs habitans notables désignés par le comité d'arrondissement.

Plusieurs écoles de la même commune pourront être réunies sous la surveillance du même comité.

Il sera formé, dans chaque arrondissement de sous-préfecture, un comité spécialement chargé de surveiller et d'encourager l'instruction primaire.

Les comités s'assembleront au moins une fois par mois.

Le comité communal a inspection sur les écoles publiques ou privées de la commune. Il veille à la salubrité des écoles et au maintien de la discipline, sans préjudice des attributions du maire en matière de police municipale.

Il s'assure qu'il a été pourvu à l'enseignement gratuit des enfans pauvres

Il arrête un état des enfans qui ne reçoivent l'instruction primaire ni à domicile ni dans les écoles privées ou publiques.

Il fait connaître au comité d'arrondissement les divers besoins de la commune sous le rapport de l'instruction primaire.

En cas d'urgence et sur la plainte du comité communal, le maire peut ordonner provisoirement que l'instituteur sera suspendu de ses fonctions, à la charge de rendre compte dans les vingt-quatre heures, au comité d'arrondissement, de cette suspension et des motifs qui l'ont déterminée.

Le conseil municipal présente au comité d'arrondissement les candidats pour les écoles publiques, après avoir préalablement pris l'avis du comité communal.

Le comité d'arrondissement inspecte, et, au besoin, fait inspecter par des délégués pris parmi ses membres ou hors de son sein toutes les écoles primaires de son ressort.

Il donne son avis sur les secours et les encouragemens à accorder à l'instruction primaire.

Il provoque les réformes et les améliorations nécessaires.

Il nomme les instituteurs communaux sur la présentation du conseil municipal, procède à leur installation et reçoit leur serment.

En cas de négligence habituelle ou de faute grave de l'instituteur communal, le comité d'arrondissement, ou d'office, ou sur la plainte adressée par le comité communal, mande l'instituteur inculpé; après l'avoir entendu ou dûment appelé, il le réprimande ou le suspend pour un mois, avec ou sans privation de traitement, ou même le révoque de ses fonctions.

L'instituteur frappé d'une révocation pourra, dans le délai d'un mois à partir de la notification qui lui en sera faite, se pourvoir devant le ministre de l'instruction publique en conseil royal.

Il y aura dans chaque département une ou plusieurs commissions d'instruction primaire chargées d'examiner tous les aspirans au brevet de capacité, soit pour l'instruction primaire élémentaire, soit pour l'instruction primaire supérieure, et qui délivreront lesdits brevets sous l'autorité du ministre. Ces commissions seront également chargées de faire les examens d'entrée et de sortie des élèves de l'école normale primaire.

Les membres de ces commissions seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

Les examens auront lieu publiquement et à des époques déterminées par le ministre.

Une ordonnance royale du 16 juillet 1833, relative à l'exécution de la loi du 28 juin, porte, entr'autres dispositions, celles suivantes :

« Les maires des communes qui ne possèdent point de locaux convenablement disposés, tant pour servir d'habitation à leurs instituteurs communaux que pour recevoir les élèves, et qui ne pourraient en acheter ou en faire construire immédiatement, s'occuperont sans délai de louer des bâtimens propres à cette destination. Les conditions du bail seront soumises au conseil municipal et à l'approbation du préfet.

Pendant la durée du bail, qui ne pourra excéder six années, les conseils municipaux prendront les mesures nécessaires pour

se mettre en état d'acheter ou de faire construire des maisons l'école, soit avec leurs propres ressources, soit avec les secours qui pourraient leur être accordés par le département ou par l'État.

Aussitôt que le maire d'une commune aura reçu la déclaration à lui faite par un individu qui remplira les conditions prescrites et qui voudra tenir une école soit élémentaire, soit supérieure, il inscrira cette déclaration sur un registre spécial et en délivrera récépissé au déclarant.

» Il enverra au comité de l'arrondissement et au recteur de l'académie des copies de cette déclaration ainsi que du certificat de moralité que doit présenter l'instituteur.

» Est considérée comme école primaire toute réunion habituelle d'enfans de différentes familles, qui a pour but l'étude de tout ou partie des objets compris dans l'enseignement primaire.

» Tout local destiné à une école primaire privée sera préalablement visité par le maire de la commune ou par un des membres du comité communal qui en constatera la convenance et la salubrité.

» Les instituteurs privés qui auront bien mérité de l'instruction primaire seront admis comme les instituteurs communaux, sur le rapport des préfets et des recteurs, à participer aux encouragemens et aux récompenses que le ministère de l'instruction publique distribue annuellement.

» Les frais de bureau des comités communaux sont supportés par la commune, et ceux des comités d'arrondissement par le département. »

Par décision du 15 novembre 1833, M. le ministre de l'instruction publique a déterminé le nombre et la circonscription des comités d'instruction primaire du département du Nord.

Voici la désignation de ces comités.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque. — Un comité pour les deux cantons de cette ville.

A Bergues. — Un comité pour les cantons de Bergues, Hondschoote et Wormhoudt.

A Bourbourg. — Un comité pour les cantons de Bourbourg et Gravelines.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck. — Un comité pour les deux cantons de cette ville.

A Bailleul. — Un comité pour les deux cantons de Bailleul.

A Cassel. — Un comité pour les cantons de Cassel et de Steenvoorde.

A Merville. — Un comité pour le canton de Merville.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille. — Un comité pour les cinq cantons de Lille et le canton d'Haubourdin.
A Armentières. — Un comité pour les cantons d'Armentières et de Quesnoy-sur-Deûle.
A Seclin. — Un comité pour les cantons de La Bassée, Seclin, Cysoing et Pont-à-Marcq.
A Roubaix. — Un comité pour les cantons de Lannoy et Roubaix.
A Tourcoing. — Un comité pour les deux cantons de Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai. — Un comité pour les deux cantons de Cambrai et le canton de Clary.
Au Catteau. — Un comité pour les cantons du Catteau, Carnières et Solesmes.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes. — Un comité pour les cantons d'Avesnes, Berlaimont, Solre-le-Château et Trélon.
A Maubeuge. — Un comité pour les cantons de Maubeuge et Bavay.
Au Quesnoy. — Un comité pour le canton de Landrecies et les deux cantons du Quesnoy.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai. — Un comité pour tout l'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes. — Un comité pour les trois cantons de Valenciennes et le canton de Bouchain.
A Condé. — Un comité pour le canton de Condé.
A Saint Amand. — Un comité pour les deux cantons de St.-Amand.

ÉCOLE NORMALE DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Boulanger, directeur.

ARROND.s	NOMBRE D'ÉCOLES de garçons	NOMBRE D'ÉCOLES de filles.	ENSEIGNEMENT MUTUEL. Nombre d'écoles.	ENSEIGNEMENT MUTUEL. Nombre d'élèves. Garçons	ENSEIGNEMENT MUTUEL. Nombre d'élèves. Filles.	ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ. Nombre d'écoles.	ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ. Nombre d'élèves. Garçons.	ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ. Nombre d'élèves. Filles.	ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL. Nombre d'écoles.	ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL. Nombre d'élèves. Garçons.	ENSEIGNEMENT INDIVIDUEL. Nombre d'élèves. Filles.	NOMBRE de COMMUNES privées d'instituteurs.	NOMBRE de COMMUNES privées d'institutrices.
Dunkerque...	98	43	8	275	215	90	3325	2322	38	2015	1110	3	40
Hazebrouck..	90	14	»	»	»	80	2775	1845	18	1915	825	»	31
Lille........	252	121	27	970	600	205	7930	3910	136	4930	2335	6	46
Cambrai.....	170	74	10	415	255	156	5235	3143	69	2505	1630	3	68
Avesnes......	230	66	20	720	465	155	5100	3090	115	3740	2045	2	95
Douai.......	110	85	9	340	235	118	4830	2645	64	2130	1645	1	20
Valenciennes.	150	57	16	565	330	121	5225	3025	75	2817	1810	3	25
TOTAUX..	1100	460	90	3285	2100	925	34420	19980	515	20052	11400	18	325

RÉSUMÉ :

Il résulte du tableau qui précède qu'il existe dans le département :

90 écoles d'enseignement mutuel ayant un nombre d'élèves de........................	5385
925 écoles d'enseignement simultané, id....	54400
515 écoles d'enseignement individuel, id...	31452
Total pour l'instruction primaire, 1530 écoles et..	91237 élèves.
Si l'on ajoute à ce chiffre le nombre d'enfans enseignés dans les établissemens supérieurs d'instruction publique, savoir :	
Collège royal...........................	241
Collèges communaux....................	1211
Institutions particulières et pensionnats.....	847
On trouve pour résultat total une quotité de..	93536 élèves.
Le nombre d'enfans de 5 à 14 ans existant dans le département peut être évalué à environ	170000

Ainsi, la proportion de ceux qui reçoivent l'instruction est dans le rapport de 1 à 1,817.

Voici maintenant la comparaison, par arrondissement, du nombre d'enfans susceptibles de recevoir l'instruction primaire dans les écoles et de ceux qui la reçoivent en effet :

Arrondissemens.	NOMBRE D'ENFANS de 5 à 14 ans.	enseignés dans les écoles.	RAPPORT de ceux-ci aux premiers.	*Observations.*
Dunkerque....	16414	9262	1 à 1,772	
Hazebrouck...	17875	7360	1 à 2,439	
Lille.........	50620	20675	1 à 2,448	
Cambrai......	26195	13183	1 à 1,987	
Avesnes.......	21881	15160	1 à 1,443	
Douai.........	15873	11825	1 à 1,342	
Valenciennes...	21142	13772	1 à 1,535	
TOTAUX...	170000	91247	1 à 1,817	

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

Des récompenses et encouragemens ont été accordés en 1833 aux instituteurs qui se sont distingués par leur zèle et la bonne tenue de leurs écoles pendant l'année 1832.

Médailles en argent.

MM.
Mutuel, instituteur, à Merville.
Dehours, idem, à Douai.

Médailles en bronze.

MM.
Lys, instituteur, à Hazebrouck.
Degrave, idem, à Steenvoorde.
Franchois, id., à Zuydpeene.
Durdan, id., à Lille.
Leman, id., à Deûlémont.

MM.
Verdrée, instit., à Haubourdin.
Malarmé, id., id.
Pressoir, id., à Armentières.
Bonte, id., à La Chapelle-d'Armentières.

Mentions honorables.

MM.
Simon, instituteur, à Cassel.
Taffin, id., à La Gorgue.
Carpentier, id., à Wattignies.

MM.
Les frères des écoles chrétiennes de Valenciennes.

Primes ou encouragemens en argent.

MM.
Tancrez, instituteur, à Lille.
Verdier fils, id., id.
Flament, id., à La Bassée.
Mauviel, id., à Rieux.

MM.
Guillaume, institut., à Douai.
Valin, id., à Lallaing.
Abria, id., à Valencien.
L'école des frères, id.

PENSIONNATS DE DEMOISELLES.

Par arrêté de M. le préfet, du 6 juillet 1830, il a été créé une commission de sept membres pour l'examen des titres et de la capacité des personnes qui postulent le diplôme de maîtresse ou sous-maîtresse d'institution ou de pension.

Cette commission se compose ainsi qu'il suit :

MM.
Le Maire de Lille, président.
Vanhœnacker, conseiller de préfecture.
Revoire, ✠, négociant.
Alavoine père, propriétaire.

MM.
Brigandat, docteur en médecine.
Gachet, principal du collège.
Barrois, négociant.

La commission s'assemble le premier jeudi de chaque mois, à midi, à la préfecture.

Voici la nomenclature des établissemens d'instruction de cette catégorie qui existent dans le département du Nord.

A Dunkerque, M.elle Camus, 20 élèves. — M.me Herrewyn, 50 élèves. — M.elle Gallois, 70 élèves

A Bergues, M.me Journet, 55 élèves.

A Bailleul, M.elle Thery, 14 élèves.

A Steenvoorde, M.elle Levavasseur, 2 élèves.

A Lille, les dames du Sacré-Cœur, 70 élèves. — M.elles Crucq, 55 élèves. — M.elle Samain, 52 élèves. — M.mes Comère, 60 élèves. — M.elle Legrand, 40 élèves. — M.elles Luiset, 60 élèves. — M.me Possoz, 30 élèves. — M.elle Empis, 30 élèves. — M.elle Guyot, 20 élèves. — M.elle Mullié, 35 élèves. — M.mes Renier et Chipre, 30 élèves. — M.elle Servatius, 21 élèves. — M.elle Wattecamps, 24 élèves. — M.elle Empis, 20 élèves. — M.elle Delacroix, 22 élèves. — M.elle Laleman,... élèves.

A Allennes-lez-Marais, M.elle Garin, 40 élèves.

A Esquermes, les dames Bernardines, 100 élèves.

A La Bassée, M.elle Naninck, 60 élèves. — M.elle Desprès, 50 élèves.

A Fournes, M.elle Gombert, 70 élèves.

A Haubourdin, M.elle Legrand, 28 élèves.

A Lannoy, M.elle Capron, 50 élèves.

A Loos, M.elle Legrand, 50 élèves. — M.elle Duval,.. élèves.

A Marcq-en-Barœul, M.elle Senelar,... élèves.

A Roubaix, M.elle Bottin, 80 élèves. — M.elle Hénin, 70 élèv.

A Tourcoing, M.mes Mutuel, 20 élèves.

A Wazemmes, M.elle Lorthioir,... élèves. — M.elle Delecourt, ... élèves.

A Cambrai, M.elle Dupuis, 30 élèves. — M.elles Lefebvre, 50 élèves. — M.elles Fourneaux, 35 élèves. — M.elle Boulet, 20 élèves. — M.me Durot, 50 élèves; — M.elles Morlaix, 40 élèves; — M.me Caron, 12 élèves. — M.elles Perriquet, 80 élèves. — M.elle Walers, 20 élèves. — M.elle Danchin, 18 élèves.

A Avesnes, les sœurs de la Providence, 180 élèves. — M.me Nicolas, 72 élèves.

A Bavai, sœur Lefebvre, 96 élèves.

A Glageon, sœur Ursule, 76 élèves.

A Landrecies, M.elle Cleret, 45 élèves.

A Maubeuge, M.elle Joré, 49 élèves. — M.me Avril.

Au Quesnoy, M.me Moreau, 22 élèves. — M.elle Dupont, 32 élèves. — M.elle Barré, 31 élèves.

A Douai, M.mes Mairesse et Verbrouck, 110 élèves. — M.elle Boudailliez, 60 élèves. — M.mes Henriette Anicot, 20 élèves. — Thérèse Anicot, 20 élèves. — Pluchart, 30 élèves. — Delecambre, 40 élèves. — Possoz, 30 élèves. — Vaquaire, 40 élèves. — Mariage, 15 élèves. — Deregnaucourt, 12 élèves. — Pontaillier, 10 élèves. — Vertu, 12 élèves. — Alard, 30 élèves. — Laurent, 12 élèves. — Anselme, 25 élèves. — Les sœurs de la Providence, 12 pensionnaires et 350 élèves gratuites. — Les dames de Flines, 32 pensionnaires et 115 élèves gratuites. — Les sœurs carmélites, 20 pensionnaires et 150 élèves.

A Orchies, sœur Emmanuelle Clouez, 50 élèves.

A Beuvrages, M.me Joly, née Musin, 30 élèves.

A Condé (hameau de Bon-Secours), M.elle Thouesny, 15 élèves. — M.elle Bouillon, 40 élèves. — M.elle Bossel, 15 élèves.

A Fresnes, M.me Wuillaume, 80 élèves. — M.me Gavelle, 16 élèves. — M.elle Pelsez, 24 élèves.

A Saint-Amand, M.elle Gonez, 63 élèves. — M.me Bouillon, 32 élèves.

A Saint-Saulve, M.elle Cathelotte, 31 élèves.

A Valenciennes, les dames Ursulines, 307 élèves, dont 179 gratuites. — M.elle Terf, 36 élèves. — M.elles Lalou et Forfer, 100 élèves. — M.elle Tassin, 58 élèves. — M.elle Carez, 44 élèves. — M.elles Chermiset, 25 élèves. — M.elle Dechy, 23 élèves.

On voit par ces détails que les arrondissemens de Douai, Avesnes et Valenciennes sont ceux où l'enseignement primaire est le plus répandu, et que ceux où il est le moins pratiqué sont les arrondissemens de Lille et d'Hazebrouck.

SCIENCES ET ARTS.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

Académie royale de musique, succursale de l'école de chant et de déclamation de Paris.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le conseil municipal et l'autorisation de M. le ministre de l'intérieur.

Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie royale de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert, dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le Préfet.

Administrateurs.

MM.
Lethierry, maire, président.
Decroix, ✻.
Tilloy-Casteleyn.
Cuvelier, Henri.
Legrand-Mallet.
Bonnier d'Hennequin.

MM.
Bécu.
Hiolle.
Danel.
Bocquet-Bernard.
Cousin.

Secrétaire-caissier. M. Landremont.

Professeurs.

Chant, classe de goût, M.elle Forceville.
Cl. de vocalisat., M.elle Florin.
Cl. de solfège pour les hommes, M. Leplus.
Suppléant, M. Montluisant.
Cl. de solfège pour les demoiselles, M. Lavainne.
Suppléant, M. Montluisant.
Cl. de piano, suppléant M. F.d Lavainne.
Cl. de violoncelle, M. Baumann.
Cl. de violon, M. Muller.
Suppléant, M. Montluisant.
Cl. d'instrumens à vent (basson et clarinette), M. Baumann.
Suppléant, M. Noguer.

Commission des écoles académiques.

MM.
Reynart, Ed., propr., trés. hon.
Verley fils, architecte.
Mottez fils.
N.....
N.....

MM.
Goust, capitaine du génie.
Schœlcher, id., vice-prés.
Bonnier fils, cons. du musée.
Davainne, ingénieur.
Barrois, François, négociant.

Ecole de dessin ombré.

MM. Liénard, peintre, directeur. — Cadet de Beaupré, profess.

Ecole de Modelure.

M. Cadet de Beaupré, professeur.

Ecole de dessin linéaire.

M. Granofski, professeur.

Cours de géométrie appliquée aux arts et à la mécanique.

M. Granofski, professeur.

Ecole d'architecture.

M. Benvignat, professeur.

Cours de perspective.

M. Lemaire, professeur.

Cours de physique.

M. Delezenne, professeur.

Cours de chimie appliquée aux arts et aux manufactures.

M. Kuhlmann, professeur.

Cours de botanique.

M. Thém. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

Cours de clinique.

Partie médicale, M. Brigandat.
Partie chirurgicale, M. Jacques Brissez.

DUNKERQUE.

École de mathématiques et d'hydrographie établie dans les bâtimens du collège et entretenue par la marine.

M. Petit-Genet, professeur.

École communale de dessin.

M. Dubuisson, professeur.

École d'architecture.

M. Henri, professeur.

CAMBRAI.

Ecole de musique.

MM.
Delattre, professeur de violon.
Duez, professeur de violoncelle.
Tronville, professeur de solfège et de vocalisation.

MM.
Petit, professeur d'instrumens à vent.
Bosson, professeur de hautbois.

Académie de dessin.

M. Grohain, professeur.

Cours d'anatomie.

MM. Leglay et Hardy, professeurs.

Cours d'hygiène.

M. Leglay, professeur.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts.

MM. Goudain et Cl. Evrard, professeurs.

Cours de stéréotomie (taille des pierres).

M. Debaralle, professeur.

Cours de littérature française.

M. N....., professeur.

Cours de droit commercial.

MM. Leroy et Wilbert, avocats, professeurs.

DOUAI.

Commission spéciale des écoles académiques.

MM.
De Guerne, ✻, maire, présid.
Bommart-Paix, memb. du conseil municipal.
Demasur, idem.

MM.
Fouquay, propriétaire.
Luce, propriétaire.
Bommart, Anacharsis, négoc.

Cours d'anatomie.

M. Tesse, docteur en médecine, professeur.

Cours de botanique.

M. Maugin, docteur en médecine, professeur.

Cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts.

M. Mallet, architecte, professeur.

Ecole d'architecture.

M. Mallet, professeur.

Ecole de dessin.

M. Wallet, professeur.
M. Chevalier-Dubrulle, adjoint au professeur.

Ecole de dessin pour la broderie.

M. Robaut, professeur.

Ecole de peinture.

M. Wallet, professeur.

Ecole de modelure.

M. Moreau, professeur.

Ecole d'écriture.

M. Carrière, professeur.

Ecole de musique.

MM.
Ponce, professeur de l'art du chant.
Mouton, professeur de solfège.
Nourit père, maître d'études, répétiteur.

MM.
Bauduin, professeur de violon, alto et clarinette.
Heisser, prof. de violoncelle.
Nourit fils, professeur de cor.
Hellebecque, prof. de flûte.

VALENCIENNES.

Académie de peinture et de sculpture, affiliée à l'académie royale de Paris.

Membres administrateurs.

MM.
Flamme, ✱, maire, président.
Hécart, secrétaire perpétuel.
Bodard.
De Mathieu.
Léonce de Fieuzal.
Rousseau.
Piérard.
Lebarbier père.

MM.
Dubois.
Barré.
Cellier.
Leconte.
Dinaux, Arthur.
Parent.
Pottier.
Bernard.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillans.

Professeurs.

MM.
Potier, professeur de peinture.
Léonce de Fieuzal, professeur de sculpture.

MM.
Parent-Aubert, professeur d'architecture.
Huelle, professeur d'écriture.

Ecole de droit commercial.

M. Grar, avocat.

Ecole de physique.

M. Baudrimont.

Ecole de chimie.

M. Lachèze.

Cours public de géométrie appliquée aux arts.

M. Bernard.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Il en existe cinq dans le département, savoir : à Lille, Cambrai, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Cette bibliothèque est riche de vingt-deux mille volumes, classés avec ordre d'après les cinq grandes divisions bibliographiques généralement suivies : théologie, jurisprudence, sciences et arts, belles-lettres et histoire. Elle est placée dans un vaste et beau local. Un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du 15.e siècle, les Alde, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque de Lille est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

MM. Lafuite, ✠ ✲, bibliothécaire.
Deperne, sous-bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

Cette bibliothèque, riche en bons ouvrages et tenue bien en ordre, se compose de plus de vingt-sept mille volumes, dont le catalogue est terminé depuis plusieurs années.

Bibliothécaire, M. Leglay.
Sous-bibliothécaire, M. Houillon.

Jours d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de deux à cinq heures du soir en été, et de deux à quatre en hiver.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, contient environ quatre mille cent volumes, classés avec ordre et dont le catalogue est formé.

Il est ouvert le lundi et le vendredi, depuis deux heures du soir jusqu'à cinq.

Bibliothécaire, M. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

La bibliothèque de Douai ne le cède pas à celle de Lille pour le nombre des ouvrages et pour l'ordre parfait dans lequel ils sont classés. On y compte trente mille ouvrages dont six cents manuscrits. Plusieurs de ces derniers sont regardés comme très-précieux.

Les jours d'ouverture sont les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à six dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Guilmot père.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, quoique moins nombreuse que les précédentes, ne laisse pas d'offrir beaucoup d'intérêt. Les livres qui la composent sont classés dans un ordre exact.

Elle est ouverte les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

Conservateur, M. Leroy aîné.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de Peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du Gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Bonnier de Layens fils.

LILLE. — *Musée d'histoire naturelle.*

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par la munificence des autorités, le zèle de la société des sciences et les dons des amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société royale des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission.

MM.
Macquart, président.
Degland, secrétaire.
Desmazières, négociant.
Charpentier, pharmacien.

MM.
Th. Lestiboudois, doct. en m.
Bailly, idem.
Verly fils, architecte.

DOUAI.

Le musée de Douai, qui n'était, il y a environ vingt ans, qu'un dépôt peu considérable, est devenu, par les dons des amateurs et la munificence des autorités locales, un des plus riches établissemens de ce genre.

Ce musée se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre adopté au jardin des plantes de Paris. Il y existe, en outre, une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Membres de la commission du musée.

MM.
Becquet de Mégille, ✻, président honoraire.
A. De Guerne, ✻, maire, président.
Potiez-Defroom, commissaire de police, conservateur du musée.
Reytier, docteur en médecine.
Cocqueau, pharmacien.
Quenson, conseiller à la cour royale.
Potier-Valery, adjoint au conservateur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ cent tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques-uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

La direction de cet établissement est confiée aux administrateurs de l'académie de peinture et de sculpture.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les leçons, données par un professeur instruit, y sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin du Roi, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de cinq mille plantes indigènes et exotiques.

EXPOSITION PUBLIQUE DES PRODUITS DES ARTS.

SALON DE DOUAI. — 1833.

L'exposition qui a eu lieu à Douai en 1833 n'a été ni moins belle ni moins intéressante que celles qui l'ont précédée. Les morceaux de peinture étaient nombreux ; on en comptait environ cinq cents, et parmi eux se trouvaient des ouvrages de plusieurs artistes d'un grand mérite. On y a admiré une esquisse de M. Ingres, membre de l'institut, représentant un ambassadeur espagnol qui baise l'épée de Henri IV. Cette production est vraiment remarquable par la pureté du dessin et le ton de vérité qui y règne.

M. Guichard, élève de M. Ingres, a exposé trois tableaux qui ont été fort goûtés des connaisseurs ; rien de plus gracieux que l'ange et le jeune enfant formant le sujet de *la Bonne pensée ;* rien de plus naturel et de plus vrai que les deux figures représentées

dans *la Mauvaise pensée*, composition qui fait le pendant de la première.

Le public a aussi distingué *une Scène du bravo* (roman de Cooper), par M. Perlet. Antonio reçoit la bénédiction du prêtre au milieu des lagunes de Venise, un moment avant qu'on le précipite dans la mer. Il y a dans cette production un ensemble d'effet qui mérite attention. Le paysage est bien éclairé par la lueur blafarde de la lune. L'œil suit agréablement les découpures des maisons qui finissent par s'effacer dans une bonne perspective aérienne, et la voile placée au second plan est d'une transparence qui produit une complète illusion.

MM. Nouviaire, Saint-Evre, Monanteuil, ont envoyé au salon plusieurs tableaux remarquables; mais un de ceux qui ont fait le plus de plaisir, c'est le paysage avec animaux exposé par M. Verbouckoven. Les amateurs ont pu admirer de nouveau la délicatesse d'exécution et le fini des ouvrages de ce peintre, dont plusieurs morceaux ont paru aux expositions précédentes.

La distribution des médailles aux artistes qui ont concouru à cette exposition a eu lieu le 24 août, ainsi qu'il suit :

Médailles d'or. — MM. Cogniet, Léon, de Paris; Giroux, André, de Paris; Ingres, membre de l'institut, de Paris.

Médailles d'argent. — MM. Alau, de Paris; Auvray, de Paris; de Baet, de Gand; Briard, de Lyon; Brune, de Paris; Bruyères, de Paris; M.lle Cogniet, de Paris; Debacq, de Paris; Druelle, de Douai; Ducornet, de Paris; Féréol, de Paris; Francis, de Paris; Goyet, de Paris; Guichard, de Paris; Huet, de Paris; Hubert, de Paris; Monvoisin, de Paris; Malbranche, de Paris; Petit, de Paris; Perlet, de Paris; Rouget, de Paris; Saint-Evre, de Paris; Spindler, de Paris; Ulrich, de Paris.

Médailles de bronze. — MM. Barre, de Paris; Chevalier-Dubrulle, de Douai; Dubouloz, de Paris; M.lle Dubuisson, de Lyon; M.me Hay, d'Anvers; Holfeld, de Paris; M.lle Journet, de Paris; Lesur, d'Orchies; Levasseur, capitaine d'artillerie, de Douai; Maillot, de Paris; Mercey, de Paris; Nixon, de Douai; M.me Paelnick, de Bruxelles; Pouwelsen, d'Anvers; Sanson, de Paris; Vancleemput, de Paris; Vandenbergue, de Paris; Vanderburch, de Paris; Vanysendick, de Paris.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département.

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue la comédie, l'opéra comique et le vaudeville.

Directeur. — M. Caruel.

Douai a aussi une troupe sédentaire qui joue, ainsi qu'à Lille, la comédie, l'opéra comique et le vaudeville.

Directeur provisoire. — M. Méland.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai et Valenciennes, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Delorme et Tony.

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE.

Voici le détail du nombre de chaque espèce d'ouvrages imprimés dans le département du Nord pendant l'année 1832.

Administration..........	3	Horticulture.............	1
Agrément (Ouvrages d')..	10	Littérature.............	12
Almanachs.............	43	Mémoires..............	5
Art militaire............	1	Poésies................	1
Biographie.............	1	Politique................	17
Catalogues de livres.....	19	Religion (heures, livres de piété, etc.)...........	58
Chansons (recueils de)...	16	Salubrité................	2
Commerce.............	1	Sciences et arts..........	5
Classiques.............	16	Statistique..............	1
Economie..............	3	Topographie............	2
Education..............	22		
Histoire................	11		

Le nombre total de ces ouvrages est de 249.

LISTE DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES DU DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-libraires.

A Lille. — MM. Blocquel; Cailleaux-Lecocq; Danel, imprimeur du Roi; Leleux; Martin-Muiron; Reboux-Leroy; Vanackere fils; Bronner-Bauwens; Lefort fils; Durieux.

A Tourcoing. — M. Mathon.

A Bergues. — M. Focqueur.

A Cassel. — M. Wackernie.

A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils; Réant.

A Douai. — M. Deregnaucourt.

A Cambrai. — MM. Berthoud, imprimeur du Roi; Hurez.

A Avesnes. — M. Viroux.

A Maubeuge. — M. Levêque.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Jacqué; Libert, Domin.; Castiaux, Louis.

A Roubaix. — M. Beghin.

A Dunkerque. — MM. Drouillard ; Lorenzo ; Vanwormhoudt, imprimeur du Roi ; V.e Weins, née Berycke ; V.e Lorenzo ; Torris, imprimeur en lithographie ; Pieters, idem ; Lorenzo, Jacques-Emmanuël ; Lalou.

A Bergues. — MM. Barbez ; Serleys, imprimeur en lithographie.

A Hazebrouck. — M. Guermonprez.

A Avesnes. — M. Carton.

A Douai. — MM. Carpentier ; Vinois, imprimeur du Roi ; Wagrez aîné ; Crepeaux ; Jacquart ; Robaut, imp. en lithographie.

A Valenciennes. — MM. Henri, imprimeur du Roi ; Prignet ; Bécar, imprimeur en lithographie.

Libraires.

A Lille. — MM. Vanackere père ; Castiaux ; Martin-Delahaye ; Petit-Pillot ; Laurent ; Cabillaux ; Laurent fils ; Petitot ; M.elle Fremeaux ; Leleux ; Duquesne.

A Armentières. — M. Delecambre.

A Tourcoing. — M. Pruvost.

A Roubaix. — M. le chevalier de Préville ; M.me Beghin.

A Dunkerque. — MM. Lenoir ; Lancel ; Chenevier ; M.elle Laurenz ; Lorenzo, Octave-J.-Emm. ; Olivier ; Lachevre ; Gillet.

A Bergues. — MM. Serleys ; Boone.

A Bourbourg. — M. Vandenbrouque.

A Gravelines. — M. Leys.

A Hazebrouck. — M.elle Delessue ; MM. Debuscheire ; Réant.

A Cassel. — M. Bachelet ; M.elle Aernouts.

A Estaires. — M. Nicaise.

A Cambrai. — M.me V.e Hurez ; V.e Giart ; MM. Lesne-Daloin ; Tafflin, Amand ; Hattu, Amand.

Au Catteau. — MM. Bonnaire ; Terrin.

A Solesmes. — MM. Delsart ; Piettre.

A Avesnes. — MM. Brunnin ; Michaux aîné.

A Maubeuge. — M. Wallerant ; M.elle Virlet.

A Landrecies. — M. Bonnaire.

Au Quesnoy. — MM. Delsart ; Dupont.

A Trélon. — M. Garbe.

A Douai. — MM. Dubourg-Delannoy ; Lemâle ; Bois ; Foucart ; Bettremieux ; Bourseul ; Contrejean ; Jacquart ; Vinois fils.

A Valenciennes. — M.me V.e Carpentier ; MM. Giart ; Viart ; Giard aîné ; Boucher ; Giard, François ; Lemaître ; Marlier, Alexandre ; Lemaire ; Binois ; Hourdequin.

A Condé. — M. Durigneux.

A Saint-Amand. — MM. Druon ; Lejeune.

A Anzin. — M. Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — Les Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord, chez Danel, imprimeur du Roi.

L'Écho du Nord, chez Leleux, imprimeur.

Le Nord, chez Bronner-Bauwens, imprimeur.

La Gazette de Flandre et d'Artois, chez Cailleaux-Lecocq, imprimeur.

La Revue du Nord, recueil mensuel et littéraire, chez Vanackere, imprimeur.

A Dunkerque. — La Feuille d'Annonces de Dunkerque, chez Drouillard, imprimeur.

Le journal de Dunkerque, bulletin commercial et littéraire, chez Vanwormhoudt, imprimeur.

La Vigie, journal de l'arrondissement de Dunkerque, chez Lallou, imprimeur.

A Hazebrouck. — La Feuille hebdomadaire d'Annonces judiciares, administratives, commerciales, affiches et avis divers, chez Debaecker, imprimeur-libraire.

L'Indicateur de l'Arrondissement d'Hazebrouck, chez Guermonprez, imprimeur.

A Cambrai. — La Gazette de l'arrondissement de Cambrai, chez Berthoud, imprimeur du Roi.

La Feuille de Cambrai, chez Hurez, imprimenr.

L'Indépendant du Nord, chez Lesne-Daloin.

A Avesnes. — Les Petites Affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur.

A Douai. — La Feuille d'Affiches et Annonces de l'arrondissement de Douai, chez Carpentier fils, imprimeur.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Wagrez, imprimeur.

Le Libéral du Nord, chez Deregnaucourt, imprimeur.

A Valenciennes. — Le Courrier du Nord, chez Henri, imprimeur du Roi.

L'Écho de la Frontière, chez Prignet, imprimeur.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799 ; le 22 mars 1805, elle s'est réunie à celle des sciences et arts, établie le

12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du 1.er octobre 1819. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

MM.
Le baron Louis Belmas (C. ✻), évêque de Cambrai.
Deforest de Quartdeville (O. ✻), premier président de la cour royale.
Farez, ✻, procureur général.
Le comte Corbineau (G. O. ✻), lieutenant-général c.t la division.
Le baron Méchin (C. ✻), préfet du département.
Corne, président du tribunal de première instance de Douai.
Lenglet, procureur du Roi près le même tribunal.
Germeau, ✻, sous-préfet de Douai.
De Guerne, maire de Douai.
Le général Zevort (✠ C. ✻), commandant de l'école d'artillerie de Douai.
De Reyniac (✠ C. ✻), colonel, commandant la place de Douai.
Duplessis, ✻, recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.
Le maréchal duc de Trévise, pair de France.
Le duc de Raguse.
Le comte Siméon, ministre-d'Etat.
Dupleix de Mézy.
D'Haubersart, pair de France.
Guilmot, bibliothécaire de la ville de Douai.
Potiez-Defroom, commissaire de police, à Douai.
Dewarenghien, ✠ ✻, sous-intendant militaire en retraite.
Reytier, docteur en médecine, à Douai.
Fouquay, propriétaire, à Douai.
Lagarde, greffier en chef de la cour royale.
Lambert, ✻, avocat général à la cour royale.
Tressignies, artiste-vétérinaire.
D'Haubersart, ✻, président honoraire à la cour royale.

Fonctionnaires de la société.

MM.
Taranget, ✻, inspecteur général honoraire de l'Université, président honoraire.
Preux, avocat général, président.

MM.

Le baron de la Grange (O. ✻), colonel d'art., 1.er vice-présid.t
Becquet de Mégille, ✻, membre honoraire, 2.e vice-président.
Pronnier, homme de lettres, secrétaire général.
Minart, juge d'instruction, secrétaire adjoint.
Foulon, notaire royal, économe.
Daix-Deshayes, banquier, trésorier.

Membres résidans.

MM.

Durand-d'Élecourt, ✻, conseiller à la cour royale.
De Trois-Marquet, conseiller à la cour royale.
Quenson, idem.
Courtin, idem.
Delepouve, idem.
Bagnéris, docteur en médecine.
Debaillencourt, notaire royal.
Maugin, docteur en médecine.
Decampigneulles, conseiller à la cour royale.
Bigant, idem.
Wagrez, avocat.
Decourcelles, ✻, président à la cour royale.
Plazanet (✠ O. ✻), lieutenant-colonel commandant le génie à Douai, député.
Dubois de Nehaut, ✠, sous-intendant militaire en retraite.
D'Azincourt (O. ✻), propriétaire.
Dubois, Auguste, sous intendant militaire.
Cocqueau, pharmacien.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Avignon, professeur de mathématiques spéciales au collège royal.
Bruneau, avocat à la cour royale.
Lagarde, substitut du procureur du Roi.
Lequien, docteur en médecine.
Dussaussoy (✠ O. ✻), lieutenant-colonel d'artillerie, sous-inspecteur de la fonderie royale, député.
Delecroix, ✻, avocat.
Comte de Montozon, député.
Derbigny, inspecteur des domaines.
De Guerne, ✻, maire de Douai.
Tailliar, substitut du procureur général.
Lamarle, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.
Garde des archives et de la bibliothèque de la société, M. Brassart.

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS, DE LILLE.

Cette société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811. Elle a été érigée en société royale par ordonnance du 11 juillet 1829.

Bureau.

Président, M. Desmazieres, naturaliste.
Vice-président, M. Delezenne, professeur de physique.
Secrétaire général, M. Dourlen fils, docteur en médecine.
Secrétaire de correspondance, M. Pierre Legrand, avocat.
Trésorier, M. Verly fils, architecte.
Bibliothécaire, M. Hautrive, docteur en médecine.

Membres honoraires.

MM.
Le baron Méchin (C. ✻), préfet du département du Nord, président honoraire.
Lethierry, ✻, maire de Lille.
Lambert, ancien commissaire des poudres.

Membres résidans.

MM.
Peuvion, négociant.
Charpentier, pharmac. en chef à l'hôpital militaire.
Macquart, propriétaire.
Delezenne, prof. de physique.
Degland, docteur en médecine.
Desmazières, propriétaire.
Liénard, peintre, professeur à l'école de dessin.
Lestiboudois, Thémist., prof. de botanique.
Musias, notaire.
Verly, architecte.
Kuhlmann, prof. de chimie.
Murville, profess. d'anatomie à l'hôpital militaire.
Bailly, docteur en médecine.
Heegmann, négociant.
Barrois, idem.
Lacarterie, pharmacien, prof. à l'hôpital militaire.

MM.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Dambricourt, négociant.
Delattre.
Lefebure, doct. en médecine.
Hautrive, idem.
Decourcelles, propriétaire.
Danel, imprimeur.
Dourlen, docteur en médecine.
Moulas, propriétaire.
Vaillant, médecin, professeur à l'hôpital militaire.
Legrand fils, avocat.
Marquet, direct. de la maison de Loos.
Borelly, inspect. des douanes.
Mullié, maître de pension.
Davainne, ingénieur des ponts et chaussées.
Barré, profess. de philosophie.

Membres résidans agriculteurs.

MM.
Hochart, à Hallennes.
Lecomte, à Bousbecque.
Descamps, à Croix.
Delobel, à Sailly-lez-Lannoy.
Heddebault, à Faches.
Loridan, à Flers.
Beghin, à Thumeries.
Adam, à Aubers.
Wattelle, à Radinghem.
Pottier, à Allennes.
Delecourt, Louis, à Lomme.
Delecourt, J.-B., à Lomme.
Lepers, François, à Croix.
Desquiens, J., à Ascq.
Mortreux, à Gondecourt.

MM.
Debuchy, à Noyelles.
Cordonnier, à Anstaing.
Lefebvre, à Ronchin.
Chuffart, à Ascq.
Despature, à Marcq-en-Bar.
Masquillier, à Willems.
Liénard, à Annappes.
Bonte, à Flers.
Lefebvre, Julien, à Hem.
Duhayon, à Ronchin.
Havez, à Ascq.
Desurmont, à Tourcoing.
Masquelier, à Sainghin.
Collette, à Baisieux.
Charlet, à Houplines.

La société a décerné les prix suivans, dans sa séance publique du 28 juillet 1833.

Houblonnières.

Premier prix. — M. Franç. Desurmont, brasseur, à Tourcoing.

La société s'étant réservé le droit de donner, pour la valeur des primes méritées, les instrumens aratoires dont elle désire propager l'usage, a accordé à M. Desurmont le binoir perfectionné de M. Julien Lefebvre, et une médaille d'argent, grand modèle, représentant ensemble une valeur de 150 francs.

Deuxième prix. — Une médaille de 75 francs à M. Descamps, de Croix.

Troisième prix. — Une médaille de 50 francs à M. Charlet, d'Houplines, propriétaire d'une nouvelle houblonnière établie en 1831.

Quatrième prix. — Une médaille de 50 francs à M. Picavet, brasseur, à Linselles, pour l'établissement d'une houblonnière de la contenance de 20 ares, plantée en 1832.

Une médaille d'encouragement est décernée à M. Leclercq, brasseur, à Hem, pour la plantation, en 1833, de 28 ares de houblon à tiges blanches.

Garancières.

Les primes proposées par la société pour la culture de la garance ont été mises en réserve pour être décernées lorsque les conditions du programme seront remplies.

Expériences agronomiques.

Aucun mémoire n'étant parvenu à la société sur l'action fertilisante du plâtre, de la chaux, des cendres et de la suie, appliqués comme amendemens sur les prairies artificielles de luzerne, de sainfoin et de trèfle, la médaille d'argent de la valeur de 100 francs n'a pu être décernée cette année.

Instrumens aratoires.

Une médaille de 100 francs à M. Julien Lefebvre, d'Hem, pour avoir importé une charrue-herse dans l'arrondissement de Lille et avoir perfectionné le binoir.

Une médaille d'encouragement à M. Prouvost, de Wazemmes, qui a présenté à la société une charrue à avant-train et à versoir mobile de son invention.

La société, voulant récompenser le zèle, l'intelligence et la bonne conduite des bergers et maîtres-valets de l'arrondissement de Lille, a fondé différens prix pour être décernés dans la séance publique de 1833.

Bergers.

1.° Le sieur Pierre-François Facq, berger, ayant conduit pendant cinquante-huit ans le troupeau de M. Rose, propriétaire, à Mons-en-Pévèle, et depuis cinq ans celui de M. Lefebvre, fermier, dans la même commune, a mérité la récompense due à ses bons et loyaux services : une houlette d'argent lui a été accordée.

2.° Une médaille d'encouragement est décernée au sieur Antoine Guilbert, berger, conduisant depuis trente-six ans le troupeau de madame veuve Cogez, propriétaire, à Thumeries.

Maîtres-valets.

1.° Les épis d'argent proposés en prix au maître-valet de l'arrondissement de Lille le plus habile à tracer un sillon et à exécuter les différens travaux agricoles ont été mérités par le sieur Jean-Baptiste Plaisant, maître-valet, demeurant depuis trente-cinq ans chez M. Gruyelle, fermier, à Mons-en-Pévèle.

2.° Une médaille d'encouragement a été décernée au sieur Louis-Joseph Bassement, depuis vingt-six ans maître-valet chez M. Lefebvre, cultivateur, à Mons-en-Pévèle.

3.° Une seconde médaille d'encouragement a été donnée extraordinairement au sieur Charles Buriez, depuis vingt-trois ans maître-valet chez M. Verdier, cultivateur, à Lompret.

Taureaux. — Génisses.

1.° M. Carrette, de Wattrelos, propriétaire du plus beau taureau présenté au concours, a mérité le premier prix, consistant en une médaille et le binoir perfectionné par M. Julien Lefebvre, représentant ensemble une valeur de 100 francs.

2.° M. Henri Masquelier, de Sainghin-en-Mélantois, a mérité une médaille de 50 francs pour avoir présenté le plus beau taureau après le précédent.

3.° La plus belle génisse de race hollandaise pure ayant été présentée par M. Jean-Baptiste Lelong, cultivateur, à Esquermes, le premier prix, de la valeur de 50 francs, lui a été décerné.

4.° Le second prix, de la valeur de 25 francs, a été accordé à M. Henri Masquelier, de Sainghin-en-Mélantois, qui a élevé la plus belle génisse après la précédente.

5.° Une médaille d'encouragement a été donnée au sieur Vincent Brulois, de Croix, pour avoir présenté au concours une génisse qui rivalisait avec celle de M. Henri Masquelier.

6.° Une médaille d'encouragement a été également accordée au sieur Champon-Dubois et à madame veuve Demarbaix, à Bondues, pour avoir présenté au concours une belle génisse de race croisée hollandaise-flamande.

Béliers.

Les beaux béliers à longue laine de pure race anglaise de New-Leicester et de Soutown, importés par M. Champon-Dubois et madame veuve Demarbaix, ayant obtenu la grande médaille en 1832, ont été mis hors de concours. La société a mentionné honorablement leurs propriétaires.

Le premier prix, consistant en une grande médaille d'argent, a été décerné à M. Alexis Lefebvre, de Lezennes, qui a introduit dans l'arrondissement le plus beau bélier à longue laine de pure race hollandaise, destiné, par le croisement, à l'amélioration de la race ovine indigène.

Une médaille, second prix, a été décernée à M. Benjamin Masquelier, de Sainghin-en-Mélantois, qui a présenté au concours le plus beau bélier après le précédent.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette société, fondée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Officiers de bureau.

MM.
Leroy, président.
N...., vice-président.
Maignien, secrét. annuel pour les lettres.
Lallier, adjoint.

MM.
Tordeux, secrét. annuel pour les sciences.
Evrard, adjoint.
Vallet, trésorier.
Callory, archiviste.

Membres résidans.

MM.
Asselin, juge.
Le baron Belmas (C. ✱), év. de Cambrai.
Béthune-Houriez, ✱, membre du conseil municipal.
Boileux aîné, architecte.
Boucher, régent de 4.e
Cacheux, juge d'instruction.
Cambay, doct. en médecine.
Cambray, idem.
Callory, avoué.
Cotteau de Simancourt, ✱, propriétaire.
Debaralle, architecte.
Debeaumont, doct. en médec.
Defrémery, notaire et membre du conseil municipal.
Delcroix, recev. municipal.
Delloye, négociant.
De Noyan, ✱, propriétaire.
Douay, Fénélon, notaire et membre du cons. municipal.
Delannoy, Ed., négociant.
Déjardin, Clément, notaire, adjoint au maire.
Evrard, Cl., propriétaire.
Evrard, cons. des hypothèques.
Feneuille, membre du conseil municipal.
Deloffre, Franç., adj. au maire.

MM.
Gourdin, rég. de mathémat.
Hardy, docteur en médecine.
Lallier, ✱, député et maire.
Lallier, Amédée.
Lefebvre, principal du collège.
Lefranc, régent de seconde.
Leglay, docteur en médecine, bibliothécaire.
Leroy-Bocquet.
Lenglet, docteur en médecine.
Leroy, H., avocat.
Lequenne, direct. d'une école d'enseignement mutuel.
Maignien, régent de rhétorique.
Petit de Bantel, ✱, sous-préfet.
Peysson, ✱, chev. de l'ordre de Charles III d'Espagne, médec. en chef de l'hôpit. m.
Pley, procureur du Roi.
Poulet, juge de paix.
Quecq, juge.
Robert (O. ✱), sous-intendant militaire.
Ruelle, docteur en médecine.
Taffin - Sauvage, membre du conseil municipal.
Tordeux, pharmacien.
Vallez, membre du cons. mun.
Wilbert, avocat.

Membres correspondans agriculteurs.

MM.
Béthune, Aimé, à Estrun.
Bricout, à Audencourt.
Canonne-Bernard, à Saulzoir.
Caudron, à Gonnelieu.
Desmoutier, à Viesly.
Desvignes, à Iwuy.

MM.
Desvignes-Dinoir, à Raillencourt.
Devred, à Flines.
Dollez, à Crévecœur.
Farez, à Villers-Plouich.
Pascal-Lacroix, à Crévecœur.
Telliez, à Carnières.

Prix distribués par la société dans la séance publique du 16 *août* 1833.

POÉSIE. — M. Henri Carion, auteur du poème intitulé : *l'une des sept merveilles du Cambrésis*, a obtenu la lyre d'argent.

Une médaille d'or de 100 francs a été décernée à M. Durand de Modarange, de Marseille, auteur du *Vieillard grec*.

Une médaille d'or, de même valeur, à M. Ch. Lafond, de Lunéville, auteur de *Charles II*.

Des mentions honorables ont été accordées à MM. Follet, maréchal-des-logis-chef au 2.e régiment de lanciers, et Lequenne, de Cambrai.

ÉLOQUENCE. — M. Fougeroux de Campigneulles, conseiller à la cour royale de Douai, auteur d'un mémoire sur les duels anciens et modernes, a obtenu une médaille d'or.

Sujets mis au concours pour 1835.

POÉSIE. — La société laisse le sujet au choix des concurrens.

AGRICULTURE. — Manuel élémentaire d'économie rurale appropriée aux besoins du nord de la France.

ARCHÉOLOGIE. — Un point quelconque d'archéologie et d'histoire locale du département du Nord.

ÉLOQUENCE. — De l'affranchissement des communes dans le nord de la France et des avantages qui en sont résultés.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talens et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM.
De Guerne, ✻, maire, président.
De Warenghien, ✻ ✻, propriétaire, vice-président.
Duthillœul, juge de paix, secrétaire.
Debaillencourt, notaire, trésorier.

MM.

Becquet de Mégille, ✻ propriétaire.
Demasur, idem.
Lambert, ✻, avocat-général.
De Montozon, membre de la chambre des députés.
Bigant, conseiller à la cour royale.
Germeau, ✻, sous-préfet.
Taffin, propriétaire.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La société des amis de l'industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM.

Germeau, ✻, sous-préfet, président.
Honoré, Adrien, avocat, vice-président.
Poteau, André, fabricant d'huile, secrétaire adjoint.
Pinquet, brasseur, trésorier.
Campion, économe du collège royal.
Duthillœul, juge de paix.
Honoré, Victor, brasseur.
Delagrange, Amauri, lieutenant-colonel d'artillerie.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Desmoutier, receveur particulier.
De Guerne, ✻, maire.
Houcke, fabricant.
Lamarle, ingénieur des ponts et chaussées.
Potiez-Defroom, commissaire de police.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un règlement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM.

Taranget, ✻, docteur en méd., président honoraire.
Maugin père, maître en chir., membre honoraire.
Escalier père, pharmacien, id.
Beaulieu, idem, id.
Gronnier, docteur en médecine, président.
Escalier fils, id., secrétaire.
Maugin, idem, trésorier.
Delannoy, pharm., économe.

MM.

Tesse, docteur en médecine, archiviste.
Reytier, docteur en médecine.
Bagnéris, idem.
Lequien, idem.
Gelez, idem.
Cocqueau, pharmacien.
Duhem, docteur en médecine.
Fontaine, idem.
Cramette, idem.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette société a été organisée au commencement de 1831, et a été installée le 3 mars de la même année ; son règlement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

Bureau.

Président, M. de Matthieu, propriétaire, à Valenciennes.
Vice-présidens, MM. Courtin, procureur du Roi, et de Warenghien, substitut, à Valenciennes.
Secrétaire, M. Grar, Edouard, avocat, idem.
Trésorier-archiviste, M. Dupire, ancien notaire, docteur en droit, idem.

Membres titulaires de droit.

M. le sous-préfet de l'arrondissement.
M. le maire de Valenciennes.

Membre honoraire.

M. Hécart.

Membres résidans.

MM.

Dardenne, principal du collège, à Valenciennes.
Grar, Numa, agriculteur, fabricant de sucre, id.
Bouton, rédacteur du Courrier du Nord, id.
Tancrède, manufacturier, à Marly.
Rousseau, géomètre, à Valenciennes.
Hocque, manufacturier, id.
Bécar, peintre, id.
Lebret, notaire, id.
Thiébaut, docteur en médecine, id.
Jennings, agent général des mines, à Anzin.
Marbotin fils, docteur en médecine, à Valenciennes.
Blanquet, agriculteur, fabricant de sucre, à Famars.
Macarez, agriculteur, id.
Hamoir, agriculteur, fabricant de sucre, à Saultain.
D'Haussy, agriculteur, à Artres.
Roch, manufacturier, à Valenciennes.
Dinaux, Arthur, rédacteur de l'Écho de la frontière.
Devred, propriétaire, à Saint-Saulve.
Castiau père, ingénieur aux mines d'Anzin.
Castiau fils, idem.

MM.

Bernard, architecte de la ville de Valenciennes.
Potier, professeur de peinture et de dessin à l'académie de cette ville.
Meilhan, artiste vétérinaire, à Valenciennes.

La société décernera les encouragemens suivans, en séance publique, aux mois de septembre 1834 et 1835 :

1.° Une médaille en or, de la valeur de 100 fr., offerte par le président à l'auteur des renseignemens qui pourront servir le plus utilement à la confection d'une statistique agricole de l'arrondissement.

2.° Une médaille en or, de la valeur de 100 fr., à l'auteur du meilleur mémoire sur l'influence de la fabrication du sucre indigène sur l'agriculture en général et en particulier sur le bien-être de la population des communes où les fabriques sont établies.

3.° Une médaille en argent à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : « Le palotage du colza est-il une opération utile et indispensable en certains cas ; quel en est le but et quels sont les meilleurs procédés pour l'exécuter ? »

4.° Une médaille en or, de la valeur de 200 fr., à l'agriculteur qui, le premier, aura introduit dans l'arrondissement un instrument nonveau reconnu très-utile à l'agriculture.

5.° Un prix de 100 fr., ou cette valeur en une charrue de M. de Dombasles et une médaille au laboureur qui fera fonctionner, avec le plus de succès, une charrue sans avant-train dans un champ désigné par la société, le jour qui sera postérieurement fixé.

6.° Une médaille en or, de 100 fr., au cultivateur qui présentera, au 1.er juin 1834, la plus grande pièce de terre ensemencée en blé, en lignes espacées et parallèles.

7.° Une médaille en or, de 200 fr., pour l'établissement, dans les murs de Valenciennes, d'un puits foré suivant la méthode artésienne, fournissant une eau potable et dont le niveau ne soit pas à plus de 9 mètres au-dessous de la surface du sol.

8.° Une médaille en argent pour l'emploi de briques propres à construire des cheminées intérieures aux murailles.

9.° Une médaille en argent et une somme de 150 fr., à la personne qui, la première, fera usage dans l'arrondissement d'un pétrin mécanique, d'une capacité telle qu'il puisse livrer 200 livres de pâte par chaque opération.

10.° Une médaille en or, de 200 fr., à celui qui établira, dans l'espace de deux ans, dans l'arrondissement de Valenciennes, une fabrique d'acier fondu applicable à la confection des outils employés pour le travail du bois de charpente, de menuiserie, de marqueterie et du tour.

11.° Une médaille en bronze à celui qui introduira à Valenciennes ou dans l'une des villes de l'arrondissement un dépôt de

fontaines avec filtres à charbon, pour l'épuration de l'eau, et construites d'après les meilleurs principes connus.

12.° Une somme de 150 fr., offerte par le président, à celui qui pourra appliquer un mouvement de rotation à l'axe des machines électriques à plateau, à partir du N.° 24.

13.° Une médaille en or, de 200 fr., au meilleur mémoire sur les améliorations à apporter à l'instruction primaire, considérée particulièrement sous le rapport de l'arrondissement.

14.° Une médaille en or, de 100 fr., à la meilleure pièce de vers.

15° Une médaille en or, de 100 fr., au meilleur mémoire sur un point quelconque des antiquités ou de l'histoire du département du Nord, et plus particulièrement de l'arrondissement de Valenciennes.

SECOURS PUBLICS.

Une ordonnance royale du 28 juin 1833 porte les dispositions suivantes :

Le recouvrement des rentes en argent, dues aux hospices et autres établissemens de bienfaisance par des particuliers domiciliés hors de l'arrondissement où sont situés ces établissemens, sera confié aux percepteurs des contributions directes des communes des débiteurs.

Les mêmes comptables pourront également, dans les mêmes circonstances, être chargés du recouvrement de toutes autres créances appartenant à des établissemens de bienfaisance.

Pour l'exécution de l'article qui précède, les receveurs des établissemens créanciers devront envoyer les titres des rentes et créances aux receveurs généraux des départemens dans le ressort desquels le recouvrement doit avoir lieu, afin que ces comptables puissent, en les transmettant aux percepteurs placés sous leurs ordres, donner les instructions nécessaires et exercer la surveillance qui leur est prescrite par l'ordonnance royale du 19 novembre 1826.

Les percepteurs seront responsables des non-valeurs qui résulteraient de leur négligence; ils répondront également des prescriptions encourues par suite du défaut de renouvellement des titres et des inscriptions hypotécaires.

Toutefois, ils n'encourront de responsabilité qu'autant que les receveurs des hospices intéressés les auront requis par l'intermédiaire du receveur général des finances, de faire les actes conservatoires pour empêcher la péremption des titres dont ils sont détenteurs, six mois au moins avant l'expiration des délais.

Il sera alloué aux percepteurs, pour les recouvremens, des remises proportionnelles qui seront réglées par les préfets sur la proposition des commissions administratives et sur l'avis des receveurs des finances, d'après le taux qui sera arrêté entre les ministres aux départemens des finances et du commerce et des travaux publics. Les percepteurs seront autorisés à retenir ces remises sur le montant des recouvremens faits pour le compte des établissemens de bienfaisance.

Les poursuites à exercer contre les débiteurs le seront à la requête de l'administration intéressée et à la diligence du percepteur, qui devra se conformer aux règles de procédure déterminées par la nature des titres à exécuter.

S'il y a lieu à l'expropriation du débiteur, ou s'il s'élève des difficultés qui donnent ouverture à des actions judiciaires, le percepteur, après avoir fait les actes conservatoires, préviendra l'administration intéressée, laquelle avisera à la suite qu'il convient de donner à l'affaire d'après les lois et réglemens.

Indépendamment des recouvremens ci-dessus indiqués, les percepteurs seront chargés du paiement des mois de nourrice et pensions des enfans trouvés dans les communes autres que celles où est situé l'hospice dépositaire, conformément au mode qui sera déterminé entre les ministres aux départemens des finances et du commerce et des travaux publics.

La correspondance entre les percepteurs et les commissions administratives et leurs receveurs aura lieu par l'intermédiaire des receveurs des finances.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-six, savoir : cinq hôpitaux généraux à Lille, Dunkerque, Cambrai, Douai et Valenciennes ; sept hôpitaux de malades à Lille, Hazebrouck, Rubrouck, Comines, *Seclin*, Cambrai, Douai et Valenciennes; un hospice pour les malades, vieillards et orphelins à Bergues ; six hospices pour les vieillards et orphelins à Bourbourg, Bailleul, Armentières, Lille, Roubaix, Maubeuge et Le Quesnoy; dix-neuf hospices destinés spécialement aux vieillards, à Hazebrouck, Cassel, Steenvoorde, La Bassée, Haubourdin, Lille, Tourcoing, Wattrelos, Avesnes, Landrecies, Maubeuge, Solre-le-Château, Orchies, St.-Amand, Condé et Valenciennes ; huit hospices pour les orphelins, à Cassel, Lille, Tourcoing, Cambrai, Orchies, St.-Amand et Valenciennes.

Voici un tableau indicatif de la population et des ressources de chaque hospice :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1833.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
Arrond. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil)..	27	33	40	100	21104 86	»	21104 86
Bourbourg (id.).....	»	32	18	50	8681 50	»	8681 50
Dunkerque (h. gén.).	93	92	160	345	29285 26	45000 »	74285 26
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	»	58	20	78	8895 48	5500 »	14395 48
Cassel (id.).......	»	21	»	21	1673 22	2400 »	4073 22
Idem (pauvre école).	»	»	26	26	3597 »	»	3597 »
Hazebrouck (h. civil.)	»	72	»	72	6304 23	6000 »	12304 23
Idem (maison des mal.)	8	»	»	8	2547 25	»	2547 25
Rubrouck (idem)....	1	»	»	1	175 »	»	175 »
Steenvoorde (h. civil.)	»	38	»	38	5010 11	»	5010 11
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.).	»	70	24	94	12191 34	3300 »	15491 34
Bassée (La) (id.)....	»	27	5	32	5849 14	»	5849 14
Comines (id.).......	20	»	»	20	10598 »	»	10598 »
Haubourdin (id.).....	»	13	»	13	3161 43	»	3161 43
Lille (hosp. général.)	»	1000	500	1500	166425 88	37000 »	203425 88
Idem (hôp. St.-Sauv.)	225	»	»	225	129911 63	»	129911 63
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	60	60	120	39034 61	»	39034 61
Id. (hospice Gantois.).	»	108	»	108	33817 39	»	33817 39
Id. (hosp Stappaert.).	»	»	60	60	23136 77	»	23136 77
Id. (Béguinage).....	»	14	»	14	3453 »	»	3453 »
Id. (fond. St.-Nicolas, St-Nicaise, etc)..	»	»	»	»	54576 82	»	54576 82
Roubaix (hosp. civil.)	»	100	20	120	23648 63	»	23648 63
Seclin (hôp. de mal.).	55	»	»	55	24708 87	»	24708 87
Tourcoing (v. femmes)	»	32	»	32	8888 40	»	8888 40
Idem (orphelins.)....	»	»	12	12	2465 07	200 »	2665 07
Wattrelos (hosp. civ.)	»	17	»	17	6355 51	»	6355 51
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	150	150	300	60927 49	»	60927 49
Id. (hop. de malades)..	58	»	»	58	38329 10	»	38329 10
Id. (hosp. Vanderb.).	»	»	55	55	22811 78	»	22811 78
A REPORTER...	487	1937	1150	3574	757564 77	99400 »	856964 77

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1833.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dû aux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
REPORT.....	487	1937	1150	3574	757564 77	99400 »	856964 77
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil).	56	15	»	71	16674 21	» »	16674 21
Landrecies (idem)....	»	33	»	33	5087 12	» »	5087 12
Maubeuge (idem)....	10	30	11	51	11978 45	» »	11978 45
Id. (fond.on Gippus)..	»	22	»	22	6064 94	» »	6064 94
Le Quesnoy (hosp. c.)	10	15	10	35	13438 »	» »	13438 »
Solre-le-Château (id.)	»	10	»	10	254 24	75 »	329 24
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général).	»	300	146	446	85302 »	30000 »	115302 »
Idem (Hôtel-Dieu)..	155	»	»	155	92892 16	» »	92892 16
Orchies (vieillards).	»	23	»	23	7712 33	» »	7712 33
Idem (orphelines)...	»	»	12	12	1969 20	» »	1969 20
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St) (vieillards)	»	29	»	29	7278 05	» »	7278 05
Idem (orphelins)-...	»	»	9	9	3038 40	» »	3038 40
Condé (hosp des veuv.)	»	10	»	10	1244 25	1000 »	2244 25
Valenciennes (h. gén.)	»	226	75	301	42883 12	17000 »	59883 12
Idem (Hôtel-Dieu)...	31	»	»	31	51525 45	» »	51525 45
Idem (orphelins)....	»	»	21	21	9296 33	» »	9296 33
Idem (chartriers)...	»	31	»	31	4904 99	» »	4904 99
Idem (Hôtellerie)...	»	173	»	173	15219 21	» »	15219 21
TOTAL.....	749	2894	1434	5077	1134327 22	147475 »	1281802 22

Le revenu total de 1,281,802 fr. 22 cent., réparti sur les 5,077 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 252 fr. 47 cent., et par journée, 69 centimes 17 dix-millièmes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigens. La plupart de ces établissemens possèdent des

biens provenant d'anciennes fondations, et dont les revenus sont employés tant en distributions qu'en salaires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres et les instituteurs chargés de l'enseignement des indigens.

PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS DES HOSPICES ET DES BUREAUX DE BIENFAISANCE (1).

Arrondissement de Dunkerque.

DUNKERQUE.

Hospices. — MM. Artaud ; — André Lemaire ; — Boutillier, Amand ; — Lieven, Constant ; — Alisse, Adolphe.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Pruvost, ✱, receveur ; — Caillez fils, secrétaire.

BERGUES.

Hospices. — MM. Duhamel, Eugène ; — Sapelier, Joseph ; — Clays-Vanderhulst ; — Vernaelde, Philippe ; — Demeunynck-Bouten.

Bureau de bienfaisance. Les mêmes.

MM. Modewyck, receveur ; — N....., secrétaire.

BOURBOURG.

Hospices. — MM. Debernes, Pierre-Louis ; — Delimeux, André ; — Brasseur, Charles ; — Blavoet, Jean-François ; — Malot, Louis.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Vandenbrouque, receveur et secrétaire.

Arrondissement d'Hazebrouck.

HAZEBROUCK.

Hospices. — MM. Cleenewerck, Henri ; — Delhomel, Prosper ; — Merchié, Laurent ; — Sepieter, Jos. ; — Dekytspotter, Jos.

Bureau de bienfaisance. — MM. Leroy, Jean ; — Halynck, Louis ; — Legrain, Joseph ; — Papegaey, Louis ; — Vandamme, Maurice.

M. Salomé, receveur.

---

(1) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureau de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600 ; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

BAILLEUL.

Hospices. — MM. Flahaut, Robert ; — Decoussemaecker, Joseph ; — Decoussemaecker, Jean ; — Behaghel, Jacques ; — Decoussemaecker, Benoît.

Bureau de bienfaisance. — MM. Deswaerts, Ange ; — Baelde, Pierre ; — Cortyl, Charles ; — Louf-Bels, Jacques ; — Liefooghe.

MM. Deswarte, receveur ; — Leroy, secrétaire.

CASSEL.

Hospices. — MM. Moreel-Liot, vice-président ; — Vanstraceele, Jean-Baptiste ; — Chevalier, François ; — Lauwerière ; Louis ; — Decoster, Denis.

Bureau de bienfaisauce. — MM. Behaghel, Louis ; — Decocq, Ambroise ; — Pastoors, Joseph ; — Malot, Henri ; — Binaut, Louis.

M. Cortyl, receveur.

RUBROUCK.

Hospices. — MM. Dhont, Angélus ; — Baelen, Louis ; — Dumoulin, François ; — Moreel, Louis ; — Marcotte, Benoît.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dalle, Jacques ; — Bailleu, Charles ; — Vanneufville, Jean-Baptiste ; — Dalle, Joseph ; — Drieux, Louis.

STEENVOORDE.

Hospices. — MM. Gilloots, Pierre-François ; — Revel, Germain ; — Gilloots, Pierre-Jean ; — Klein, André ; — Cousin, Jean-François.

Bureau de bienfaisance. — MM. Parmentier, Louis ; — Dewitte, Benoît ; — Verbecke, Joseph ; — Carton, Louis ; — Vanbambecke, Bernard.

M. Rouzé, receveur.

Arrondissement de Lille.

LILLE.

Hospices. — MM. Danel, Louis ; — Delefosse ; — Duméril ; — Mariage-Bonte ; — Lefebvre ; — Cuvelier, Lucien ; — Bommart-Crépy.

Bureau de bienfaisance. — MM. Jouffroy ; — Dumon, Edouard ; — Rouzé, Théodore ; — Doyen ; — Mazurel.

MM. Montigny-Champon (O. ✻), receveur ; — Lefebvre, contrôleur ; — Petit, secrétaire de la commission des hospices ; — Keguelin de Rozières, secrétaire du bureau de bienfaisance.

ARMENTIÈRES.

Hospices. — MM. Delangre-Delahaye; — Musin-Lespagnol; — Leblon-Dansette ; — Loridan, Julien ; — Baron-Quennelle.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Marcotte, receveur et secrétaire.

LA BASSÉE.

Hospices. — MM. Lepez, Constant ; — Alavoine-Delos ; — Beghin, Charles ; — Poissonnier, Auguste ; — Hanguillart, André.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cappé, Augustin; — Cordier-Lambert ; — Beaucamp, Hubert ; — Largent, Amand ; — Legrand, François.

M. Denabrif, receveur.

COMINES.

Hospices. — MM. Cateau, Pierre ; — Herrengt, Albert ; — Waché, Bernard ; — Leroy, Antoine ; — Meurillon, Augustin.

Bureau de bienfaisance. — MM. Cateau, Antoine ; — Ghesquière, Augustin ; — Comère, Henri.

MM. Ghesquière, receveur de l'hospice; — Meurillon, receveur du bureau de bienfaisance ; — Delvaux, secrétaire.

HAUBOURDIN.

Hospices. — MM. Clarisse, Célestin ; — Robart père; — Deledeuille ; — Poulet-Six ; — Pilot, Eugène.

Bureau de bienfaisance. — MM. Labbe, Auguste ; — Bigo-Clarisse ; — Fichaux, Alexandre ; — Petit-Pareydt ; — Testelin, Alexandre.

M. Delannoy, receveur.

ROUBAIX.

Hospices. — MM. Motte-Bredart ; — Hertogh, Camille ; — Motte-Duthoit ; — Wattine-Wattel ; — Defrenne, Paul.

Bureau de bienfaisance. — MM. Dazin-Bredart ; — Crombet-Delplanque ; — Wattine-Bredart ; — Screpel-Lefebvre ; — Casse, Jean.

MM. Leconte, receveur ; — Lanvin, secrétaire.

SECLIN.

Hospices. — MM. Houzé, Pierre-Joseph ; — Delefosse, Martial ; — Descloquement, Alexandre; — Dujardin, Alexandre, — Bocquet, François.

Bureau de bienfaisance. — MM. Duquesne, Louis; — Legache, Remi; — Descloquement, Henri; — Deloiseau, Louis; — Mollet, Séraphin.

MM. Louart, receveur; — Sailly, secrétaire de la commission des hospices.

TOURCOING.

Hospices. — MM. Delannoy, Joseph; — Desurmont, François; — Duquesnoy-Delepoulle; — Desurmont, Henri, — Wattine, Louis.

Bureau de bienfaisance. — MM. Motte, Philippe; — Desurmont-Wattine; — Dervaux, Jean; — Caulliez-Nollet; — Delanoy, François.

M. Duchatel, receveur et secrétaire.

WATTRELOS.

Hospices. — MM. Agache-Duthoit; — Leclercq, Pierre; — Meurisse, Pierre; — Dubrulle, Louis; Meurisse-Lemaire.

Bureau de bienfaisance. — MM. Castel, Hubert; — Labis, Jean-Baptiste; — Crepel, Jean-Baptiste; — Gadenne, Jean-François; — Rousseau, Louis; — Verdierre-Carette; — Beny, Louis.

MM. Fourlinnie, receveur; — Bettremieux, secrétaire.

Arrondissement de Cambrai.

CAMBRAI.

Hospices. — MM. Foulon; — Leroy, Auguste; — Demadre, Charles; — Poulet; — Vallez.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur; — Caudron, contrôleur; — Wilbert, secrétaire.

Arrondissement d'Avesnes.

AVESNES.

Hospices. — MM. Piérart-Obry; — Fostier, Nicolas; — Clavon, Augustin; — Tordeux, Émile; — Leloup, Antoine.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Houzé, receveur.

LANDRECIES.

Hospices. — MM. Fostier, Élie; — Briatte, Ignace; — Hutin, Claude; — Laurent, Hubinet; — Motte, Henri.

Bureau de Bienfaisance. — MM. Goutier, Alphonse; — Bé-

thune, Pierre-Joseph; — Pouplièe, Alexis; — Boutteaux, Alexis; — Lerch, Jean.
M. Descamps, receveur.

MAUBEUGE.

Hospices. — MM. Bayart-Buniau; — Sculfort-Vulgis; — Lagorce-Pinon; — Lenclud, Placide; — Decarnières-Pouillaude.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.
MM. Lucq, receveur; — Chef, secrétaire.

LE QUESNOY.

Hospices. MM. Tessier, Jean; — Brabant, Hubert; — Pluchard, Jean-Baptiste; — Margerit, Jean; — Crapet, Emmanuel.
Bureau de bienfaisance. — MM. Desquennes, Bernardin; — Dupont, Philippe; — Vallez, André; — Chevray, Jean; — Rigolet, Jean-Baptiste.
MM. Baillon, receveur; — Petit de Thivanche, secrétaire.

SOLRE-LE-CHATEAU.

Hospices. — MM. Pamart, Xavier; — Bernard, Augustin; — Magy, Philippe; — Devray, Archange; — Liénard, Joseph.
Bureau de bienfaisance. — MM. Bernard, Louis; — Hazard, Étienne; — Huriau, Zéphirin; — Barthélémi, Cyprien; — Delebeck, Louis.
M. Gérard, receveur.

Arrondissement de Douai.

DOUAI.

Hospices. — MM. Remy de Rombauld; — Leboucq de Ternas; — Nepveur, Alexandre; — Desfontaines d'Azincourt, — Bruneau.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes-
MM. Fréchar, receveur; — Cottrel, secrétaire.

ORCHIES.

Hospices. — MM. Waroquier, Jean-Baptiste; — Delemer, Louis; — Baucq, Guislain; — Simon-Tréca; — Tréca-Tréca.
Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.
MM. Martinache, receveur; — Martin, secrétaire.

Arrondissement de Valenciennes.

VALENCIENNES.

Hospices. — MM. Rhoné, Auguste; — Lecocq de la Fontaine;

— Charpentier, Benoît ; — Odelant, Antoine ; — Miot, Charles ; — Rossy, Alexandre.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

MM. Bourdon-Dusart, receveur ; — Deldaine, contrôleur ; — Canonne, secrétaire.

SAINT-AMAND.

Hospices. — MM. Delecourt-Legrand ; — Simon, Auguste ; — Vanlooy, Henri ; — Meurice ; — Davaine.

Bureau de bienfaisance. — MM. Remy-Raviart ; — Bouillon ; — Courtecuisse, François ; — Desenfant, Joseph ; — Desilve, Pierre.

M. Meriaux, receveur.

CONDÉ.

Hospices. MM. Caudron ; — Pureur, Pierre ; — Blanchart, Dominique ; — Douchement, Antoine ; — Mention, Jean-Baptiste.

Bureau de bienfaisance. — Les mêmes.

M. Noel, receveur.

ENFANS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

La dépense des mois de nourrice et pension des enfans trouvés et abandonnés est une charge départementale.

Les hospices du département auxquels le service de ces enfans est confié sont les hôpitaux généraux de Dunkerque, Lille, Cambrai, Douai et l'Hôtel-Dieu de Valenciennes.

Suit le tableau du mouvement de la population des enfans trouvés et abandonnés pendant l'année 1832.

VILLES OU LES HOSPICES sont situés.	Existant au 1.er janvier 1832.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1832.	
Dunkerque	146	134	26	107	147	13068	48
Lille	1627	304	125	141	1665	119926	86
Cambrai	611	202	69	131	613	48621	77
Douai	559	173	47	87	598	49322	15
Valenciennes	801	167	77	101	790	66111	20
TOTAUX	3744	980	344	567	3813	297050	46

Ces 297,050 francs 46 centimes, répartis sur le nombre moyen

des enfans trouvés et abandonnés, donnent pour chacun et pour l'année, une dépense d'environ 78 fr., ce qui équivaut à 6 fr. 50 cent. par mois et par individu.

Il résulte du tableau qui précède que la proportion des décès parmi ces enfans est approximativement de 10 sur 27 à Dunkerque, de 10 sur 115 à Lille, de 10 sur 47 à Cambrai, de 10 sur 64 à Douai et de 10 sur 79 à Valenciennes.

Cette différence entre Dunkerque et les autres hospices est ordinairement beaucoup plus grande ; elle est moins sensible en 1832, à cause sans doute de l'influence qu'a exercée le choléra dans les arrondissemens de Cambrai, Douai et Valenciennes.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes. Un sixième doit être établi provisoirement à Maubeuge.

Ces établissemens sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 10 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille et à Valenciennes, et de 15 à Cambrai et Douai.

Les bénéfices des monts-de-piété appartiennent aux hospices des villes où ils sont établis.

Voici le tableau des opérations desdits monts-de-piété pendant l'année 1832 :

VILLES.	NOMBRE de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	NOMBRE de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens ou les ventes.	NOMBRE de gages en magasin au 31 déc. 1832.	SOMME prêtée représentée par ce nombre de gages.
Bergues....	98459	459749 50	101833	469786 »	30896	234404 »
Lille......	156740	963809 50	167763	1035131 50	57931	432596 »
Cambrai....	40236	179956 50	40763	189896 50	12930	68750 50
Douai......	43327	203200 »	45153	209315 »	13522	89113 50
Valenciennes	50516	255992 50	52949	267259 50	18081	98203 50
TOTAUX..	389278	2062708 »	368461	2172388 50	133360	923067 50

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Taverne, directeur ; Beck, contrôleur.

A Lille. — MM. Rapy, directeur; — Bernard, contrôleur.
A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur; — Wilbert, contr.
A Douai. — MM. Gantois-Dervaux, dir.; — Rousselot, contr.
A Valenciennes. — MM. Lenglet - Deblonde, directeur; — Deldaine, Amand, contrôleur.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque, MM. Olivier; — Blaisel; — Lemaire.
A Hazebrouck. — MM. Vandewalle, Pierre; — Bollaert; — Broustat.
A Lille. — MM. Comère; — Delannoy; — Théry.
A Cambrai. — MM. Leroy; — Cacheux; — Lobry.
A Avesnes. — MM. Clavon; — Guillemin, Félix; — Hannoye, Désiré.
A Douai. — MM. Bruneau; — Dumon; — Leroy, Emile.
A Valenciennes. — MM. Dupont; — Bara; — Dubois.

NOTAIRES

Désignés par l'autorité pour la passation des actes qui intéressent les hospices, les bureaux de bienfaisance et autres établissemens publics.

Canton de Bergues. — M.e Vandewinckel.
——— de Bourbourg. — M.e Warin.
Les deux cantons de Dunkerque. — M.e Hovelt.
Canton d'Honschoote. — M.e Deprez, à Rexpoëde.
——— de Gravelines. — M.e Evrard.
——— de Wormoudt. — M.e Cornette.
——— de Bailleul N.-E. — M.e Portebois, à Nieppe.
——— Id. S.-O. — M.e Savaete, à Vieux-Berquin.
——— de Cassel. — M.e Dehandschœwerker.
Les deux cantons d'Hazebrouck. — M.es Waterloot; — Smagghe.
Canton de Merville. — M.e Verhaeghe.
——— de Steenvoorde. — M. Haeu.
Armentières. — M.e Castrique.
La Bassée. — M.e Mannier.
Haubourdin. { M.e Binauld, à Wavrin.
M.e Coppin, à Haubourdin. }

Lannoy. — M.e Reuflet, à Ascq.
Cysoing. — M.e Lezaire.
Lille. — M.e Leclercq pour les hospices de cette ville.
Idem. — M.e Desrousseaux, pour le bureau de bienfaisance de Lille et pour ceux des communes des cinq cantons.
Pont-à-Marcq. — M.e Baudoux, à Phalempin.
Quesnoy-sur-Deûle. — M.e D'halluin.
Roubaix. — M.e Piat.
Seclin. — M.e Collette.
Tourcoing-Nord. — M.e Bernard.
Tourcoing-Sud. — M.e Defontaine.
Cambrai (les deux cantons). — M.e Duchange.
Carnières. — M.e Huet, à Quiévy.
Catteau (Le). — M.e Carlier.
Clary. — M.e Piettre, à Caudry.
Marcoing. — M.e Bommier, à Flesquières.
Solesmes. — M.e Lallier, à Solesmes.
Idem. — M.e Lempereur, idem.
Avesnes (les deux cantons). — M.e Davoine.
Idem (idem). — M.e Pasqual.
Avesnes-Sud. — M.e Clavon, à Etrœungt.
Bavay. — M.e Evrard.
Berlaimont. — M.e Paul.
Idem. — M.e Edmond.
Landrecies. — M.e Béthune.
Idem. — M.e Evrard, à Maroilles.
Maubeuge. — M.e Marchant.
Idem. — M.e Walrand.
Quesnoy-Est. — M.e Eraux.
Quesnoy-Ouest. — M.e Legros, à Gommegnies.
Solre-le-Château. — M.e Delebecke, à Solre-le-Château.
Trélon. — M.e Demorgny, à Wignehies.
Idem. — M.e Dubois, à Trélon.
Arleux. — M.e Viart.
Douai (les trois cantons). — M.e Capon.
Marchiennes. — M.e Théry.
Orchies. — M.e Estevez.
Saint-Amand, rive droite. — M.e Massard.
Idem. — M.e Baligand.
Saint-Amand, rive gauche. — M.e Massard.
Bouchain. — M.e Cogé.
Condé. — M.e Mention.
Valenciennes (les trois cantons). — M.e Brabant.
Idem (idem). — M.e Dupire.

SOCIÉTÉ DE CHARITÉ MATERNELLE.

La société de charité maternelle, instituée à Lille, est placée sous la protection de S. M. la Reine des Français, et a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant ; celles qui, ayant au moins un enfant vivant, ont un mari tout-à-fait estropié ou affecté d'une maladie chronique ; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfans vivans ; toutes les grandes familles au moins de trois enfans vivans, dont l'aîné est en bas âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires jointes aux sommes que S. M. la Reine daigne mettre à la disposition de la société.

Voici le tableau des dames de l'association :

Protectrice. — S. M. la Reine des Français.
Présidente honoraire. — M.me la baronne Méchin.
Présidente. — M.me de Rouvroy.
Vice-présidente. — M.me des Parcqs.
Secrétaire. — M.me Gentil-Muiron.
Trésorier. — M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. — M.mes Flamen-Dumortier ; — Dumon cadet ; — Muiron ; — Barbier de la Serre ; — Lefebvre-Smet.
2.e arrondissement. — M.mes Lemonnier ; — Vannière ; — de Corneillan ; — Lethierry-Virnot.
3.e arrondissement. — M.mes Vanhœnacker ; — Delebecque-Barrois ; — Théry-Falligan ; — Roussel ; — Ch. Verley.
4.e arrondissement. — M.mes Cuvelier-Decroix; — Derode aîné.
5.e arrondissement. — M.mes Revoire; — la baronne d'Assignies; — Aronio ; — Fruict des Parcqs.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de dix, savoir : une maison de justice, à Douai, près la cour d'assises ; sept maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes, près des

tribunaux de police correctionnelle ; une prison à Lille, pour les condamnés à moins d'un an de détention, et une maison centrale de détention, à Loos (voyez ci-après), pour les individus condamnés à la réclusion et à un an et plus d'emprisonnement.

On construit en ce moment sur l'emplacement de la prison du Raspuck, à Lille, un palais de justice et une maison d'arrêt qui servira en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Tableau présentant la population effective des prisons du département à l'époque du 1.er octobre 1833.

DÉSIGNATION DES PRISONS.	Prévenus, accusés, détenus pour dettes, etc.	CONDAMNÉS à moins d'un an d'emprisonnement	CONDAMNÉS aux travaux forcés.	CONDAMNÉS à la réclusion et à un an et plus d'empris.[1]	TOTAL.
Douai. — Maison de justice..	52	67	10	16	145
Dunkerque. — Maison d'arrêt.	11	11	»	»	22
Hazebrouck. — Idem........	62	11	»	6	79
Lille. — Idem............	82	14	»	2	98
Cambrai. — Idem..........	20	9	»	3	32
Avesnes. — Idem..........	23	15	»	»	38
Valenciennes. — Idem......	56	8	1	9	74
Prison du Raspuck, transférée provisoirement à Hazebrouck.	11	12	»	3	26
	317	147	11	39	514

NOMS DES MEMBRES DES COMMISSIONS DES PRISONS.

Dunkerque. — MM. Schouteer père, rentier, — Prudhomme, propriétaire ; — Desticker, propriétaire ; — Lemaire, Paul ; — Versmé, François.

Hazebrouck. — MM. Warein, maire ; — Macquart, Louis, propriétaire ; — Leclercq, juge d'instruction ; — Delhomel, Prosper.

Lille. — MM. Deleruyelle, curé de Saint-Maurice ; — Fruict des Parcqs, propriétaire ; — Carpentier-Leperre, négociant ; — De La Fonteyne ; — Rouvroy de Beaurepaire ; — l'abbé Lefebvre, curé de Saint-Etienne.

Cambrai. — MM. Lallier, maire ; — Cotteau ; — Demadre, Charles, propriétaire.

Avesnes. — MM. Guillemin, maire, — Lebeau, avocat; — Évrard, notaire; — Tordeux; — Maurice Bernard, avocat.

Douai. — MM. Levêque, curé de Saint-Jacques; — Bonnal, propriétaire; — Dubois de Néhault, ✱, idem; — Taffin-Mellez, idem; — Foucquay; — Gantois, adjoint.

Valenciennes. — MM. Flamme, maire; — Delaunay, curé de Notre-Dame; — Barbotin; — De Mathieu, propriétaire; — Flouest, chef de bataillon en retraite; — Carpentier, ex-notaire; — Kerpaen de Kersalo.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

Cette prison, établie dans les bâtimens de l'abbaye de Loos, en vertu de l'ordonnance royale du 6 août 1817, est très-sûre et très-salubre, et contient de nombreux locaux divisés convenablement pour la séparation des différentes classes de détenus. Les prisonniers, tant hommes que femmes, sont employés à différens genres de travaux, et ceux qui, avant leur arrestation, n'avaient point de profession, y apprennent un métier. L'on y a organisé à cet effet divers ateliers, tels que filature du lin et des étoupes, seransage, fabrication de calicots, de toiles, de couvertures, ateliers de couture, de sarraux brodés, de cordonnerie et de menuiserie.

Les détenus mangent ensemble dans des réfectoires; ils sont vêtus uniformément; ils couchent séparément, et chaque individu a un lit de sangles, un matelas, un traversin, une couverture de laine et des draps.

La prison de Loos peut contenir 1,800 prisonniers. Sa population effective était au 1.er octobre 1833 de 1,262 individus, dont 897 hommes et 365 femmes. Sur ces 1,262 individus, 517 appartenaient au département du Nord; 338 au Pas-de-Calais; 178 à la Somme; 48 à l'Oise; 176 à l'Aisne; 1 à la Moselle; 1 aux Ardennes; 1 à la Seine et 2 à la Seine-Inférieure.

Employés de l'administration.

MM.
Marquet-Vasselot, directeur.
Roubaud, inspecteur.
Hugot, greffier.
Taffin, aumônier.
Denand, commis aux écritures.

MM.
Boulet, médecin.
Lepoutre, chirurgien.
Steffany, pharmacien.
Kindt, gardien en chef.

Entrepreneurs des services et travaux.

MM. Alexandre Delier et compagnie.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Les recettes effectuées dans le département du Nord pendant l'année 1832, sur l'exercice 1832, se sont élevées à 39,978,647 fr. 66 cent. En voici le développement :

Contributions directes	9,693,822	70
Enregistrement, timbre et domaines	5,300,643	09
Douanes et sels	13,484,200	19
Boissons, droits divers, tabacs et poudres	6,252,409	37
Postes	928,942	45
Coupes de bois	729,035	76
Bénéfice de la loterie royale	356,060	50
Produits divers	505,293	90
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	90,730	91
Ressources extraordinaires	2,637,508	79
Total	39,978,647	66
Ces mêmes produits, pour l'année 1831, ont été de	38,549,960	»
Il y a donc eu, en 1832, un excédant de recette de	1,428,687	66

Trois départemens, la Seine, la Seine-Inférieure et les Bouches-du-Rhône ont eu, en 1832, des produits supérieurs à ceux du Nord ; ils se sont élevés,

Dans la Seine, à	88,740,815f
Dans la Seine-Inférieure, à	61,833,806
Dans les Bouches-du-Rhône, à	42,868,162

L'élévation des recettes, dans ce dernier département, n'est due qu'aux produits de la douane, qui, seuls, donnent un chiffre de 30,785,703 fr.

Les départemens dont les produits, en 1832, se sont le plus rapprochés de ceux du Nord, sont :

La Gironde	29,537,498f
La Loire-Inférieure	23,008,707
Le Rhône	23,897,733

Nous avons établi dans les pages suivantes, en tête de chaque administration financière, le développement de ses recettes pendant l'année 1832; mais comme il n'existe point de chapitre spécial pour les produits divers et les ressources extraordinaires, nous allons faire connaître ci-après la nature principale de ces produits.

Produits divers.......................... 505,293f

Produits des mines....................	66,478f	505,293f
Droits de vérification des poids et mesures.	35,340	
Recettes sur débets....................	784	
Divers revenus publics................	159,801	
Produits divers provenant des ministères.	180,280	
Recettes de diverses origines............	929	
Produit des amendes sur l'enregistrement et le timbre......................	12,557	
——— sur les contributions indirectes....	20,510	
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales............	28,614	

Ressources extraordinaires............ 2,637,508f

Aliénation des bois de l'État..........	2,552,825f	2,637,508
Retenues proportionnelles sur les traitemens et remises................	84,683	

Paiemens sur les dépenses publiques.

Les paiemens effectués dans ce département, en 1832, sur les dépenses publiques, se sont élevés à 35,481,836 francs, suivant le développement ci-après :

Dette publique et dotations..................	3,443,347f
Justice..................................	357,990
Instruction publique......................	33,957
Intérieur et cultes........................	509,072
Commerce et travaux publics................	2,169,348
Guerre..................................	18,308,426
Marine..................................	150,068
Finances................................	439,849
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus......................	8,365,509
Remboursemens et restitutions, non-valeurs et primes..................................	1,704,270
Total..............	35,481,836

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Les rôles des contributions directes de l'exercice 1832, dans le département du Nord, se sont élevés en totalité à 10,446,123 francs, savoir :

Contribution foncière, y compris la contribution additionnelle pour les frais d'administration des bois des communes et établissemens publics	6,855,744f
Personnelle et mobilière	1,563,859
Portes et fenêtres	1,187,632
Patentes	818,336
Frais de premier avertissement	20,552
Total	10,446,123

Sur cette somme, celle de 9,693,822 était recouvrée au 31 décembre 1832.

La direction du Nord est une des treize directions de 1.re classe ; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. de Malézieu, ✱, à Lille.
Inspecteur, M. Foissy, à Lille.
Contrôleur principal, M. Alfred Pigalle, à Lille.

Contrôleurs de première classe.

MM.
Behaghel, à Cassel.
Canquelain, à Cambrai.
Durazot, à Douai.
Hennet, à Avesnes.
Lefebvre, à Valenciennes.
Gavet, à Lille.
Vangraefschêpe, à Bergues.

Contrôleurs de deuxième classe.

MM.
Dufaux, à Cambrai.
Carton, au Quesnoy.
De Monchaux, à St.-Amand.
Wable, à Maubeuge.
Vandergracht, à Lille.
Delespaul, à Lille.
Guerre fils, à Lille.

Surnuméraires, MM. Bonnet fils, — Lemaire.

CADASTRE.

PERSONNEL.

MM.
Vachier, géomètre en chef.
D'ürr, chef de bureau.
Fiévet, dessinateur.
Mauduict, — Marien, calculateurs.
Maunier-Chappelle, géomètre triangulateur, à Lille.
Barbotin, géomètre délimitateur, à Roubaix.

Géomètres de première classe.

MM.
Bruyelle, à Cambrai.
Couderc, à Dunkerque.
Duquesne, Valéry, à Avesnes.
Duquesne, Antoine, à Avesnes.
Dumelz, à Maing.

MM.
Gonse, à Viesly.
Levan, à Maing.
Lombois, Chrys., à Catillon.
Lombois, Franç., à Catillon.
Rousseau, à Valenciennes.

Géomètres de deuxième classe.

MM.
Bassez, au Quesnoy.
Broutin, à Marchiennes.
Denise, à Catillon.
Dherbomet, à Saint-Amand.

MM.
Dufour, à Marquette-B.
Pierens, à Noordpeene.
Verhulst, à Saint-Amand.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur général des finances dans le département.

M. Baudon, ✻, à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissemens.

MM.
Pernot, ✻, à Dunkerque.
Caumont, à Hazebrouck.
Pilvois, à Cambrai.

MM.
Dutour, à Avesnes.
Desmoutier, à Douai.
Petit, à Valenciennes.

Payeur du Trésor royal.

M. Bouhébent, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

Les recouvremens effectués en 1832, sur les boissons, droits divers, tabacs et poudres, dans ce département, se sont élevés à 6,852,409 francs.

Développement des recettes.

Droits sur vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs	1,309,346^f
Droit de fabrication sur les bières	2,588,790
Licences de toute espèce	150,980
Voitures publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises	86,704
Cartes	11,624
Sels	822
Garantie des matières d'or et d'argent	9,328
Navigation. Bacs non soumissionnés	321,856
Dixième du produit des octrois	173,486
Timbres de toute espèce	82,923
Prélèvemens sur les communes pour frais de casernement	118,335
Amendes (portion du Trésor)	10,384
Intérêts de débets, retards de versemens	23,980
Recouvremens sur les avances faites pour divers services	74,348
Vente de tabacs et recettes extraordinaires	1,239,374
Vente de poudres et recettes extraordinaires	50,129
	6,252,409

LISTE NOMINATIVE DES EMPLOYÉS SUPÉRIEURS.

Service général.

M. de Dessey du Leyris (✠ O. ✠), directeur du département, à Lille.

Contrôleur de comptabilité, M. Maillart, à Lille.

Bureaux de la direction.

MM.
Huguet, premier commis.
Quivault, deuxième commis.
Bastin, troisième commis.
Caruel, quatrième commis.

MM.
Roger, cinquième commis.
Burat, sixième commis.
Buchet, septième commis.
Beke, surnuméraire.

Contrôleurs ambulans.

MM.
Vigouroux.
Morel.

MM.
Buttet.
Bevière.

Ces employés supérieurs sont sans résidence fixe; ils font partie des employés attachés au chef-lieu du département.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Directeur d'arrondissement, M. Hovelt, à Dunkerque.

Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Prud'homme, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville.

MM. Danvin, — Flamand, à Dunkerque.
M. Mazuel, à Bergues.
Contrôleur de la garantie, M. Seguin, à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Directeur d'arrondissement, M. Petit, à Hazebrouck.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Schmidt, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville.

MM. Callau, à Hazebrouck; — Devaux, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Le directeur du département remplit les fonctions de directeur de cet arrondissement.
Receveur principal, M. de la Ferrière, à Lille.
Entreposeur des tabacs, M. Vanblarembergbe, à Lille.

Contrôleurs de ville.

MM.
Lambert, à Lille.
Jaunet, à Lille.

M.
Fréchon, à Lille.

Contrôleur de la garantie, M. Gengembre, à Lille.
Préposé surveillant de la navigation, M. Bottin, à Lille.

Résidence d'Armentières.

M. Debavay, contrôleur de ville.

Résidence de Roubaix.

M. Boyer de la Gautraye, contrôleur de ville.

Résidence de Tourcoing.

M. Osmond, contrôleur de ville.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Directeur d'arrondissement, M. Genissieu, à Cambrai.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Duchesne de Marivaux.
Contrôleur de ville, M. Béviere, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Directeur d'arrondissement, M. Franque, à Avesnes.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Barbereau, à Avesnes.

Contrôleurs de ville.

MM. Caneau, à Avesnes; — Scoutteten, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Directeur d'arrondissement, M. Mangé, à Douai.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. Chappuy, à Douai.
Contrôleur de ville, M. Buffin, à Douai.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Directeur d'arrondissement, M. Vantrappen, à Valenciennes.
Receveur principal et entreposeur des tabacs, M. de Parseval, à Valenciennes.

Contrôleurs de ville.

MM. Jacob, à Valenciennes; — Lelong, à Saint-Amand; — Dequevauvilliers, à Condé.
Contrôleur de la garantie, M. Dufey, à Valenciennes.

TABACS.

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au 1.er janvier 1837 par la loi du 19 avril 1829.

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1833, 1742 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie, 4,000,000 kilogrammes de feuilles.

Cette quantité est répartie ainsi qu'il suit entre les arrondissemens de Lille, Hazebrouck et Dunkerque.

Lille..............	1550 hectares.
Hazebrouck........	180
Dunkerque.........	12
Total égal...	1742

SERVICE DE LA CULTURE.

M. Julien, inspecteur de la culture et des magasins de feuilles, à Lille.

Contrôleurs de culture.

MM.	MM.
Lenormand.	Chemin.
Dequen.	Collache.
Moilet.	Dangé-Dorsay.

Un de ces employés est attaché à chaque magasin ; ils sont sans résidence fixe et font partie des employés du chef-lieu du département.

SERVICE DES MAGASINS.

MM.

Dupré,	garde du magasin	N.° 1,	à Lille.
Jausserand,	id.	N.° 2,	à Lille.
Pauwels,	id.		à Dunkerque.
Masurel,	id.		à Hazebrouck.
Papier,	id.		à Merville.
Duchateau,	contrôleur du magasin	N.° 1,	à Lille.
Maillot,	id.	N.° 2,	à Lille.
Vernhières,	id.		à Dunkerque.
Danvin,	id.		à Hazebrouck.
Jullien,	id.		à Merville.

SERVICE DES MANUFACTURES.

Régisseur, M. Kolb, à Lille.
Inspecteur, M. Bruté, à Lille.
Contrôleur, M. Allexandre, à Lille.
Garde-magasin, M. Degaulle, à Lille.

DIRECTION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes: la direction de Dunkerque comprend huit lieues de côtes maritimes, depuis Gravelines jusqu'à Zuydtcoote, et vingt-huit lieues de frontières de terre, à partir de la mer jusqu'à Saméon, canton d'Orchies.

La direction de Valenciennes a 30 lieues de frontières ; elle est bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville. Les limites frontières touchent dans toute leur longueur au royaume des Pays-Bas.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue du royaume des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections, sept principalités et onze contrôles de brigade.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections, cinq principalités et neuf contrôles de brigade.

Développement des recouvremens effectués pendant l'année 1832.

		F.
DROITS DE DOUANES.	A l'importation	10,138,218
	A l'exportation	126,939
	Au transit	1,604
	Sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger	8,131
	Quart et trois quarts de consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs	774
DROITS DE NAVIGATION.	Francisation et transfert de propriété des navires	527
	Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers	176,603
	Droit spécial sur les navires américains et mexicains	2,333
	Congés des bâtimens français	5,360
	Passe-ports des bâtimens étrangers	586
	Expédition pour entrée et sortie des navires	7,782
	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	8,737
RECETTES accessoires.	Droit de timbre	52,553
	Droits de sortie qui étaient dûs aux colonies françaises, perçus par supplément, et droits de magasinage	140
	Décime par franc sur les amendes et doubles droits, indemnités reçues des fabricans de soudes et recettes accidentelles	5,257
Taxe de consommation des sels		2,949,056
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes	13,484,200

Ces produits appartiennent, 1.° à la direction de Dunkerque, pour 11,164,621, et à chaque principalité de cette direction dans les proportions suivantes :

Principalité	de Dunkerque	7,825,869
Id.	de Cassel	13,777
Id.	d'Hazebrouck	1,685
Id.	d'Armentières	183,766
Id.	d'Halluin	1,162,654
Id.	de Lille	1,756,295
Id.	de Baisieux	220,575
		11,164,621

2.° A la direction de Valenciennes, pour 2,319,579, et à chaque principalité de cette direction, ainsi qu'il suit :

Principalité	de Condé	1,513,730
Id.	de Valenciennes	62,453
Id.	de Blanc-Misseron	314,440
Id.	de Landrecies	1,556
Id.	de Maubeuge	147,766
Id.	d'Avesnes	279,634
		2,319,579
	SOMME ÉGALE	13,484,200

Etat nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec l'indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Ferrier, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.
Leroy, premier commis.
Philippe, second id.
Lauwers, troisième id.
Delaetre, quatrième id.

MM.
Ménétret, cinquième commis.
Gérard, sixième id.
Prevost, septième id.
Martin fils, surnuméraire.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

M. Allard du Hautplessis, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM.
Moissenet, receveur principal.
Jacques, sous-inspecteur sédentaire.
Chabanel, contrôleur aux entrepôts.
Mogrion, commis principal à la navigation.
Tortel, commis principal à la balance du commerce.

Vérificateurs.

MM.
Cauchois, liquidateur.
Cornemont.
Caboche.
De Saint-Amour.
Martin.

MM.
Collin.
Fabre.
Baillon.
Crepin, aide-vérificateur.
Deborde, idem.

Receveurs aux déclarations.

MM.
Ternaux.
Legrain.

MM.
Doublet.
Perret.

Commis aux expéditions.

MM.
Lhermite.
Morel.
Thevenet.
Vanwormhout.
Birot-Deruelle.

MM.
Cauchois.
Cailliez, 1.er commis de recette.
Petiaux, 2.e id.
Foigne, garde-magasin.
Hue, id.

Surnuméraires.

MM. Cornemont fils; — Delevacque fils.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

Gravelines. — MM. Perin de Saux, receveur; — Souville, visiteur; — Dyel des Hameaux, commis aux expéditions; — Carnin, garde-magasin.
Zuydtcoote. — MM. Glenisson, receveur; — Nollen, visiteur.
Ghyvelde. — M. Thiery, receveur.
Bergues. — MM. Manhes, receveur; — Guericy, visiteur; — Grout, commis aux expéditions.
La Boustraete. — M. Hovelt, receveur.
Hondschoote. — MM. Cousin, receveur; — Woirhaye, visiteur.
Killemlinde. — M. Trotin, receveur.
Oost-Cappel. — MM. Hugon, receveur; — Vendeville, visiteur.
Bambecque. — M. Marchand, receveur.
Wormhoudt. — M. Chailly de Bellecroix, receveur.
Zermezeele. — M. Rosot, receveur.
Grand-Millebrughe. — M. Dubourg, receveur.
Petite-Synthe. — M. Bernard, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Dunkerque.

MM.
Tacquet, contrôleur de brigade, à Dunkerque.
Luere, lieutenant principal, idem.
Guericy, lieutenant principal, à Gravelines.
Anquetil, lieutenant d'ordre, à Fort-Mardick.
Doyelle, lieutenant d'ordre, à Leffrinckoucke.
Cauchois, capitaine de patache, à Dunkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Levigneau, Clipon, Sémaphore, Loon, Mardyck, Fort-Mardick, St.-Paul, Dunkerque, Rosendael, Leffrinckoucke et Zuydtcoote.

Contrôle d'Hondschoote.

MM.
Delvaque, contrôleur de brigades, à Hondschoote.
Bouchez, lieutenant d'ordre, à Uxem.
Vandaele, lieutenant d'ordre, à Oost-Cappel.

Ce contrôle comprend les brigades de Ghyvelde, Uxem, Moerkerke, Warhem, Rexpoëde, Hondschoote, La Broustraete, Killemlinde, Oost-Cappel et Bambecque.

Contrôle de Bergues.

MM.
Jarry, contrôleur de brigades, à Bergues.
Breda, lieutenant d'ordre, à Grand-Millebrughe.
Duquesne, lieutenant d'ordre, à Zermezeele.

Ce contrôle comprend les brigades de Petite-Synthe, Grand-Millebrughe, Crochte, Bissezeele, Bergues, Wormhoudt, Ledringhem, Zermezeele, Wemaers-Cappel et Looberghe.

INSPECTION DE BAILLEUL.

M. Marcenay, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CASSEL.

MM.
Thuillier, receveur principal.
Leroy, vérificateur.
Parsy, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CASSEL.

Houtkerque. — M. Delaplace, receveur.
Steenvoorde. — MM. Venet, receveur ; — Parenthou, visiteur.
Labeele. — M. Philippe, receveur.
Boeschêpe. — M. Guericy, receveur.
Berthen. — M. Morel, receveur.
Caëstre. — M. Defontaine, receveur.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM.
Ducasse, receveur principal.
Bouchez, vérificateur.
Levavasseur, idem.
Thomas, dit Labarre, commis aux expéditions.
Levavasseur, commis aux expéditions.
Poullain-Lacroix, id.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

Lacdorne. — MM. Vanderhaeghe, receveur; — Noirmain, visiteur.
Bailleul. — MM. Vantieghem, receveur; — Turlutte, visiteur; — Petit, commis aux expéditions.
Seau. — M. Cadet, dit Degravier, receveur.
Nieppe. — M. Delannoy, receveur.
Bizet. — M. Crochart, receveur.
Pont-de-Nieppe. — MM. Cherpa, receveur; — Rochez, visiteur.
Frelingbien. — M. Coffigniez, receveur.
Houplines. — M. Simonin, receveur.
Pont-Rouge. — MM. Deletombe, receveur; — Perin, visiteur.
Deûlémont. — MM. Pion, receveur; — Réant, visiteur.
Pont-de-Warnêton. — M. Bouvy, receveur.
Quesnoy. — MM. Lefebure, receveur; M. Direy, visiteur.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM.
Harlet, receveur principal.
Louis, vérificateur.
St.-Quentin, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

La Bouteillerie. — M. Delapierre-Grosse, receveur.
Sailly. — M. Lebon, receveur.
Estaires. — MM. Blanc, receveur; — Fouquet, visiteur.
Merville. — MM. Parsy, receveur; — Manhes, visiteur.
Bavinckhove. — M. Leleu, receveur.
Fleurbaix. — M. Delaporte, receveur.

SERVICE ACTIF.

Canton de Steenvoorde.

MM.
Fouquet, contrôleur de brigades, à Steenvoorde.
Foigne, lieutenant d'ordre, à Caëstre.
Cabagnet, lieutenant d'ordre, à Berthen.
Delval, lieutenant d'ordre, à Houtkerque.

Ce contrôle comprend les brigades de Steenvoorde, Herzeele, Houtkerque, Winnezeele, Cassel, Labeele, Boeschêpe, Berthen, Godewaersvelde, St.-Jans-Cappel, St.-Sylvestre-Cappel, Caëstre et Flêtre.

Contrôle d'Armentières.

MM.
Lefrançois, contrôleur de brigades, à Armentières.
Jumel, lieutenant principal, à Bailleul.
Vernet, lieutenant d'ordre, à Frelinghien.

Ce contrôle comprend les brigades de Lacdorne, Bailleul, Seau, Steenwerck, Nouveau-Monde, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Bizet, Armentières, Quesnoy, Wez-Macquart, Houplines, Frelinghien, Pont-Rouge, Deûlémont et Pont-de-Warnêton.

Contrôlé de Merville.

MM.
Debeaune, contrôleur de brigades, à Merville.
Guillain, lieutenant principal, à Hazebrouck.
Olivier, lieutenant d'ordre, à Sailly.

Ce contrôle comprend les brigades de Bavinckhove, Hondeghem, Hazebrouck, Morbecque, La-Motte-aux-Bois, Préavin, Merville, La Gorgue, Estaires, Sailly, La Ventie, La Boutellerie et Fleurbaix.

INSPECTION DE LILLE.

M. Borelly, ✻, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

MM.
Labe, receveur principal.
Temoingt, vérificateur.
Vanden-Vaero, idem.
Etienne, commis aux expédit.

MM.
Dellelis, commis aux expédit.
Vinchon, idem.
Philippe, commis de recette.
Narrat, surnuméraire.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'HALLUIN.

Comines. — MM. Decocq, receveur ; — Archambault, visiteur.
Wervick. — MM. Souplet, receveur ; — Ménétret, visiteur.
Bousbecque. — MM. Dany, receveur ; — Moissenet, visiteur.
Tourcoing. — MM. Dutrembley, receveur ; — Appréderis, visiteur ; — Lefebure, visiteur ; — Dieuavant, commis aux expéd.
Touquet-les-Moutons. — M. Bauchet, receveur.
Riscontout. — MM. Fleury, receveur ; — Magnien, visiteur.
La Marlière. — M. Blutel, receveur.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM.
Letourneur, receveur principal.
Demeaux, sous-inspecteur sédentaire.

Vérificateurs.

MM.	MM.	M.
Germain, liquidat.r	Coulon.	Birot de Ruelle, aide-vérificateur.
Flahaut.	Demilsan.	
Collin.	Faucheur.	

Receveurs aux déclarations.

MM.	MM.
Lepauvre.	Matran.
Caffiéry.	Bauzon.

Commis aux expéditions.

MM.	MM.	MM.
Chaumier.	Chomel.	Léo.
Exibard.	Jacquez.	Six.
Sautay.	Cailliez.	Bellon.
Lesire.	Boulay.	

MM.
Haillot, premier commis de recette.
Beuzard, deuxième commis de recette.
Guilleminot, contrôleur aux soudes, à Loos.
Leroy, garde-magasin, à Lille.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE LILLE.

Wattignies. — MM. Salomon, receveur; — Mesnil, visiteur.
Haubourdin. — M. Saguier, receveur.
Beaucamps. — M. Novareze, receveur.
Douai. — M. Aumont Lacouture, agent de l'administration près les tribunaux.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Halluin.

MM.
Blanc, contrôleur de brigades, à Halluin.
Leberton, lieutenant d'ordre, à Comines.
Leturc, lieutenant d'ordre, à Tourcoing.

Ce contrôle comprend les brigades de Bousbecque, Comines, Wervick, Linselles, Halluin, Roncq, Neuville, Riscontout, La Marlière, Tourcoing, Mouveaux et Touquet.

Contrôle de Lille.

MM.
Pessard, contrôleur de brigades, à Lille.
Doublet, lieutenant principal, à Lille.
Vanheddeghem, lieutenant d'ordre, à Wattignies.

Ce contrôle comprend les brigades de Beaucamps, Haubourdin, Fives, Lille, Lambersart, Emmerin, Wattignies, Ennetières et Seclin.

INSPECTION D'ORCHIES.

M. Martin, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

MM.
Carnaud, receveur principal.
Demol, vérificateur.
Renique, idem.

MM.
Leroy, commis aux expédit.
Copin, idem.
Peyssard, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE BAISIEUX.

Pont-à-Marcq. — M. Fay, receveur.
Wattrelos. — MM. Roux-Dubourg, receveur; — Leroy, visiteur.
Roubaix. — MM. Parenthou, receveur; — Angois, visiteur; — Mathorez, commis aux expéditions.
Lannoy. — M. Legaigneur, receveur.
Toufflers. — MM. Huet, receveur; — Lefebure, visiteur.
Leers. — MM. Carnaud fils, receveur; — Labille, visiteur.
Willems. — MM. Alexandre, receveur; — Casaux, visiteur.
Cysoing. — M. Martin, receveur.
Bourghelles. — M. Vancassel, receveur.
Mouchin. — MM. Rolier, receveur; — Mathorez, visiteur.
Orchies. — M. Lesur, receveur.
Marchiennes. — M. Forcinal, receveur.
Raches. — MM. Hinet, receveur; — Thuillier, visiteur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle d'Ascq.

MM.
Grimonprez, contrôleur de brigades, à Ascq.
Bastien, lieutenant d'ordre, à Roubaix.
Bobier, lieutenant d'ordre, à Baisieux.

Ce contrôle comprend les brigades de Wattrelos, Roubaix, Grimaupont, Leers, Lannoy, Toufflers, Ascq, Lesquin (cavalerie), Sailly, Willems, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Sainghin et Bouvines.

Contrôle d'Orchies.

MM.
Wattin, contrôleur de brigades, à Orchies.
Doublet, lieutenant d'ordre, à Genech.
Pinteaux, lieutenant d'ordre, à Aix.

Ce contrôle comprend les brigades de Cysoing, Bourghelles, Bachy, Genech, Nomain, Orchies, Ennevelin, Cappelle, Auchy, Planard, Aix, Landas, Saméon, Mouchin et Brillon.

Contrôle de Raches.

MM.
Duval, contrôleur de brigades, à Raches.
Macquer, lieutenant d'ordre, à Bersée.
Douai, lieutenant d'ordre, à Marchiennes.

Ce contrôle comprend les brigades de Pont-à-Marcq, Bersée, Faumont, Raches, Vred, Flines, Grande-Rue de Flines, Marchiennes, Warlaing et Raimbeaucourt.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Laugier-Pléville, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM.
Bertherand, premier commis.
Tatereau, second commis.
Teinturier, Ad., trois.e commis.
Pesier, quatrième commis.

MM.
Teinturier, Camille, cinquième commis.
Défossez, sixième commis.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Moreau de Montcheuil, inspecteur, à Valenciennes.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM.
Coupin, receveur principal.
Lajard, sous-inspecteur sédent.
Katègre, receveur aux déclarat.
Herpin, vérificateur.
Masson, id.

MM.
Brochon, vérificateur.
Danel, id.
Henriet, commis aux expédit.
Poitevin, id.
Defitte de Soucy, commis de rec.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

Rumegies. — MM. Haudry, receveur ; — Duchêne, visiteur.
Maulde. — MM. Hencart, receveur; — Kerst, visiteur.
Mortagne. — MM. de Villeblanche, receveur ; — Thouvenin, visiteur ; — Guelle, commis aux expéditions.
Bon-Secours.— MM. Houdeyer, receveur ; — Lelievre, George, visiteur.
Hergnies. — MM. Tricot, receveur ; — Lafon, visiteur.
Saint-Amand. — MM. Martin, receveur ; — Claude, visiteur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM.
Marie Dumesnil, receveur principal, à Valenciennes.
Delas, sous-inspecteur sédentaire.
Dagneau, — Denisot, vérificateurs.
Fabre, receveur aux déclarations.
Chambé, — Rogier, — Schillinger, commis aux expéditions.
Vandeville, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

Anzin. — M. Archen, receveur.
Marly. — MM. Guerin, receveur ; — Mineur, contrôleur aux soudes ; — Nuée, préposé aux soudes.
Denain. — M. Musset, receveur.
Douchy. — MM. Bejot, receveur; — Hebert, visiteur; — Haquardio, visiteur ; — Duparcq, commis aux expéditions.
Haspres. — M. Belval, receveur.
Saulzoir. — M. Bourgeois, receveur.
Haussy. — M. Bouteleux, receveur.
Bermerain. — M. Gardin de Classé, receveur.
Sommaing. — M. Derbecq, receveur.

PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

MM.
Lebrun, receveur principal, au Blanc-Misseron.
Legal, sous-inspecteur sédentaire.
Sayvé, — Girardin, — Clery, vérificateurs.
Petit, receveur aux déclarations.
Honoré, — Sautteau, commis aux expéditions.
Moreau de Montcheuil, — Coupin, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DU BLANC-MISSERON.

Crespin. — M. Duparcq, receveur.
Marchipont. — N....., receveur.

Sebourg. — MM. Lhote, receveur; — Fecheroulle, visiteur.
Onnaing. — M. Docteur, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Saint-Amand.

MM.
Louette, contrôleur de brigades, à Saint-Amand.
Prevost, lieutenant principal, à Condé.
Defontaine, lieutenant d'ordre, à Mortagne.

Ce contrôle comprend les brigades de Rumegies, Lecelles, Maulde, Mortagne, Rosult (cavalerie), Saint-Amand, Hasnon, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Condé, Macou, Fresnes, Vicogne (brigade ambulante) et Thivencelles.

Contrôle de Saultain.

MM.
Besnier, contrôleur de brigades, à Saultain.
Jette, lieutenant principal, à Valenciennes.
Choffez, lieutenant d'ordre, au Blanc-Misseron.

Ce contrôle comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Onnaing, Marchipont, Sebourg, Saultain (cavalerie), Bry, Jalain (brigade ambulante), Villers-Pol (cavalerie), Valenciennes et Anzin.

Contrôle de Douchy.

MM.
Costerousse, contrôleur de brigades, à Douchy.
Dusserre, lieutenant d'ordre, à Abscon.
Royer, lieutenant d'ordre, à Saulzoir.

Ce contrôle comprend les brigades d'Hélesmes (brigade ambulante), Denain, Douchy, Maing, Haspres, Saulzoir, Bermerain, Haussy, Rœulx, Abscon, Sommaing.

INSPECTION DE BAVAY.

M. de l'Eglise, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM.
Van Cassel, receveur principal, à Maubeuge.
Boquet, — Brochard, vérificateurs.
Boutté, receveur aux déclarations.
Meurisse, — Besançon, commis aux expéditions.
Rouyer, commis de recette.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

La Flamengrie. — M. Erouard, receveur.

Bellignies. — MM. Chouffe, receveur ; — Fournier, Apollon, visiteur.

Hon-Hergies. — MM. Fontaine, receveur ; — Bouté, visiteur.

Bavay. — MM. Lesage, receveur ; — Loliot, visiteur ; — Lelievre, Auguste, commis aux expéditions.

Pont-sur-Sambre. — M. Dorgères, receveur.

Villers-sire-Nicole. — M. Godfroy, receveur.

Malplaquet. — MM. Bertin, receveur ; — Delfosse, visiteur.

Gognie-Chaussée. — MM. Nicolas, receveur ; — Fournier, Théodore, visiteur.

Bettignies. — MM. Jamar, receveur ; — Danel, Ernest, visiteur ; — Ternisien, commis aux expéditions.

Vieux-Reng. — MM. Givon, receveur ; — Delatour, visiteur.

Landrecies. — M. Godde, receveur ; — Aubril, visiteur.

Le Quesnoy. — M. Brongniart, receveur.

Englefontaine. — M. Rousseau, receveur.

Maroilles. — M. Mathieu, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Bavay.

MM.

Prévost, contrôleur de brigades, à Bavay.
Tournay, lieutenant d'ordre, à la Flamengrie.
Florimont, lieutenant d'ordre, à Hon-Hergies.

Ce contrôle comprend les brigades de la Bocrette, la Flamengrie, Bermeries, Frasnoy, Bettrechies, Bellignies, Bavay, Hon-Hergies, Malplaquet, la Longueville, Pont-sur-Sambre et Berlaimont.

Contrôle de Gliswelles.

MM.

Coquille, contrôleur de brigades, à Gliswelles.
Samboeuf, lieutenant principal, à Maubeuge.
Petit, lieutenant d'ordre, à Bettignies.
Huart, lieutenant d'ordre, à Ferrière-la-Grande.

Ce contrôle comprend les brigades de Gognies-Chaussée, des Mottes, Bettignies, Villers-sire-Nicole, Vieux-Reng, Boussois, Gliswelles (brigade ambulante), Maubeuge, Rousies, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite et Haumont.

Contrôle d'Englefontaine.

MM.
Remy, contrôleur de brigades, à Englefontaine.
Danel, lieutenant principal, à Landrecies.
Marion, lieutenant d'ordre, à Vendegies.

Ce contrôle comprend les brigades du Quesnoy, de Baudignies, Romeries, Vertigneul, Vendegies, Louvignies-lez-Quesnoy (cavalerie), le Plateau (cavalerie), Robersart, Englefontaine, Locquignol, les Fontaines, Landrecies et Maroilles.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Goussard, inspecteur divisionnaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM.
Lhote, receveur principal, à Avesnes.
Rocher, vérificateur.
Farez, — Lefebvre, commis aux expéditions.

BUREAUX PARTICULIERS DE LA PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

Taisnières. — M. Jette, receveur.
Dompierre. — M. Gaffiot, receveur.
Étrœungt. — MM. Schillinger, receveur; — Durut, visiteur.
Jeumont. — MM. Harou, receveur; — Patel, visiteur.
Cousolre. — MM. Landru, receveur; — Fecheroulle, visiteur; — Lallement, commis aux expéditions.
Hestrud. — M. Blancho, receveur.
Beugnies. — M. Fournier, Charles, receveur.
Clairfayts. — M. Adam, receveur.
Eppe-Sauvage. — M. Matis, receveur.
Baives. — M. Couvreur, receveur.
Solre-le-Château. — MM. Parnet, receveur; — Coulon, visiteur.
Trélon. — MM. Hugo, receveur; — Danton, visiteur.
Anor. — MM. Gaspart, receveur; — Forestier, visiteur.
Fourmies. — M. Boillot, receveur.
Sains. — M. Coquelet, receveur.
Wignehies. — M. Gamain, receveur.

SERVICE ACTIF.

Contrôle de Solre-le-Château.

MM.
Platrier, contrôleur de brigades, à Solre-le-Château.
Thevenin, lieutenant d'ordre, à Colleret.
Divoire, lieutenant d'ordre, à Beaurieux.

Ce contrôle comprend les brigades de Jeumont, Marpent, Cousolre, Colleret, Wattignies, Solre-le-Château, Felleries, Beugnies (brigade ambulante), Berelles, Hestrud, Beaurieux, Clerfayts, Lépine et Aibes.

Contrôle de Trélon.

MM.
Cordier de Crouste, contrôleur de brigades, à Trélon.
Delahaye, lieutenant d'ordre, à Liessies.
Gillet, lieutenant d'ordre, à Anor.

Ce contrôle comprend les brigades de Ramousies, Liessies, Willies, Eppe-Sauvage, Moustier, Baives, Wallers, Trélon, Glageon (brigade ambulante), Féron (cavalerie), Sains, Ohain, Anor, rue d'Hirson, Fourmies et Wignehies.

Contrôle d'Avesnelles.

MM.
Delomas, contrôleur de brigades, à Avesnelles.
Pacmor, lieutenant principal, à Avesnes.
Moucheront, lieutenant d'ordre, à Taisnières.
Daubresse, lieutenant d'ordre, à Étrœungt.

Ce contrôle comprend les brigades de Noyelles, Taisnières, Dompierre, Saint-Hilaire, Avesnes, Avesnelles (cavalerie), Flaumont, Semeries, Haut-Lieu, Étrœungt et la Rouillies.

INSPECTION DU CATTEAU.

Ligne spéciale.

M. Failly, inspecteur divisionnaire.

Il n'y a point d'employés de bureaux dans cette division, mais bien deux agens de douanes près les tribunaux; l'inspecteur est chargé de surveiller le service ambulant qui se fait sur les derrières du rayon, et le service d'observation établi à Saint-Quentin et à Cambrai.

Service d'observation.

M. Farez, agent des douanes, à Cambrai (employé détaché).
M. Danel, agent des douanes, à Saint-Quentin (idem).

Service actif.

MM.
Dewèvre, capitaine, au Catteau.
Lemor, lieutenant principal, à Aubigny-au-Bac.
Laine, lieutenant d'ordre, au Nouvion.

La ligne spéciale comprend les brigades d'Aubigny-au-Bac, Cambrai, Carnières, Le Catteau et le Nouvion.

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Les produits de cette administration se sont élevés, en 1832, à 5,300,643 francs. Voici le développement des recouvremens effectués :

Enregistrement, y compris le décime pour franc	4,236,897 f.
Greffes, y compris le décime pour franc	55,837
Hypothèques, y compris le décime pour franc	40,884
Amendes autres que celles attribuées aux communes et hospices, décime compris	56,025
Décime pour franc des amendes attribuées et des attributions des greffiers sur les droits de greffe	2,736
Passe-ports et permis de port d'armes de chasse	49,139
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	7,430
Recouvremens de frais de justice	22,136
Recouvremens de frais de poursuites et d'instances	559
Timbre sujet au décime pour franc, le décime compris	1,777
Timbre non sujet au décime pour franc	652,428
Pêche (Baux et licences)	443
Revenus de domaines	35,708
Dommages-intérêts adjugés à l'État	1,257
Rentes (arrérages et transferts)	400
Prix de vente de mobilier et créances exigibles	250
Epaves, deshérences et biens vacans	12
Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an 12 et antérieures	135,446
Biens des communes, bois aliénés	»
Recettes de diverses origines	260
Domaines et bois engagés ou échangés	819
Total	5,300,643

La direction des domaines de ce département est une des directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vialla, ✻, à Lille.

Premier commis de la direction, M. Devienne.

Inspecteurs.

MM.
Fouant, à Lille.
N....., à Douai.

Vérificateurs.

MM.
Demachy.
Lejeune.
Richard.
Arnaud.

MM.
Dulocle.
Leconte.
Pasquier.

Garde-magasin contrôleur du timbre, M. Dulocle.

Receveur du timbre extraordinaire, M. Chassin.

BUREAUX.

Nota. Le reveveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Première division d'inspection.		*Receveurs.* MM.
Armentières		Bertrand.
Cysoing		Cornet.
Haubourdin		Wable-Brun.
La Bassée		Lecamus.
Lille.	Enregistrement	Primois.
	Domaines et actes judiciaires	Bailleul.
	Hypothèques	Pieron.
Pont-à-Marcq		Saint-Bauzille.
Quesnoy-sur-Deûle		Suchet.
Roubaix (pour les cantons de Roubaix et Lannoy)		Dubur.
Seclin		La Pouyade.
Tourcoing (pour les deux cantons)		Dapremont.
Bailleul		Suchet.
Bergues		Delabaere.
Bourbourg (pour les cantons de Bourbourg et Gravelines)		Malot.
Cassel		Malot.
Dunkerque.	Enregistrement	Lefebvre.
	Domaines et actes judiciaires	Dubois.
	Hypothèques	Ferot.
Hazebrouck.	Enregistrement	Debaecker.
	Domaines et hypothèques	Watelet.
Hondschoote		Demool.
Merville		Paillard.
Steenvoorde		Augier de la Terraudière.
Wormhoudt		Trachet.

Deuxième division.

Arleux		Lasserre.
Bavay		Mortier.
Bouchain		Lallou.
Condé		Langlet.
Douai.	Enregistrement	Balthazar.
	Domaines et actes judiciaires	Martin.
	Hypothèques	Perret.

	MM.
Le Quesnoy	Leconte.
Marchiennes	Plouvain.
Orchies	Lahaussois.
Saint-Amand (pour les deux cantons)	Meurice.
Valenciennes. — Enregistrement	Dhaisne.
Valenciennes. — Domaines	Cordier.
Valenciennes. — Hypothèques	Paillard.
Cambrai. — Enregistrement	Morel.
Cambrai. — Actes judiciaires et domaines	Lambelin.
Cambrai. — Hypothèques	Evrard.
Carnières	Gaddeblé.
Landrecies	Cherpin.
Le Catteau (pour les cantons du Catteau et de Clary)	Belin.
Marcoing	Barizelle.
Solesmes	Pierrart.
Avesnes. — Enregistrement	Renau.
Avesnes. — Hypothèques et domaines	Coopman.
Berlaimont	Leduc.
Maubeuge	Bercq.
Solre-le-Château	Lenglé.
Trélon	Recullé.

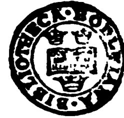
ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'État, et 26,650 hectares aux établissemens publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont, la belle forêt royale de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares ; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares; la forêt de Phalempin, de 900 hectares; le bois l'Évêque, de 900 hectares; la forêt de Vicogne, de même contenance; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

Voici le tableau du produit des coupes de taillis et futaies usées pour l'ordinaire 1833 dans les bois de l'État.

ARRONDISSEMENS.	CONTENANCE des coupes.			PRODUIT.		OBSERVATIONS.
	H.	A.	C.			
Hazebrouck.	85	11	»	92671	97	
Lille.	63	19	»	57089	56	
Cambrai.	45	»	»	45924	34	
Avesnes.	441	29	41	313486	23	
Douai.	54	81	»	20487	23	
Valenciennes. . . .	253	33	»	186725	83	
TOTAUX. . . .	942	73	41	716385	16	

Un état arrêté le 27 février 1833 par M. le ministre de la marine et approuvé par le Roi, classe le département du Nord au nombre des localités qui ne seront pas soumises au droit de martelage pour le service de la marine, et où, en conséquence, les propriétaires seront exempts de faire les déclarations prescrites par l'article 125 de la loi du 21 mai 1827 pour la coupe de leurs bois.

Une ordonnance royale du 15 novembre 1832 porte ce qui suit:

A l'avenir, nul ne sera nommé garde-forestier s'il est âgé de plus de 35 ans et s'il ne sait lire et écrire.

Les gardes à cheval seront choisis parmi les gardes et gardes-brigadiers ayant au moins deux ans d'exercice.

CHASSE.

Une ordonnance du 24 juillet 1832 avait décidé que le droit de chasse dans les forêts domaniales serait loué au profit de l'État, par adjudication publique, aux enchères et pour une saison commençant au 15 septembre 1832 et finissant au 15 mars suivant. Cette disposition n'a pu être exécutée dans le département, parce que, généralement, il ne s'est pas présenté d'amateurs.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance royale du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières, elles-mêmes divisées en quatre classes.

La septième conservation est celle de Douai, de deuxième classe, composée des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Delattre, Henri, à Douai.

M. Petit, garde-général sédentaire, premier secrétaire de la conservation.

M. Cornu, garde à cheval sédentaire, deuxième secrétaire de la conservation.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissemens de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM.
Potonié, inspecteur, chef de service, à Lille.
Guiroux, sous-inspecteur, à Valenciennes.
Joly, garde-général, à Raismes.
Camus, garde-général, à Hazebrouck.
Legros-Demarche, garde à cheval, à Pont-à-Marcq.
Simianne, garde à cheval, à Lamotte-au-Bois.
Rousseaux, arpenteur forestier de l'inspection, à Valenciennes.
Delestrée, idem, à Raismes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissemens d'Avesnes et Cambrai.

MM.
Marcotte, inspecteur, chef de service, au Quesnoy.
Lemoyne, sous-inspecteur, à Avesnes.
Wignier, garde-général, au Locquignol.
Fourmont, idem, à Landrecies.
Baudrillart, idem, à Trélon.
Ribault de Laugardière, idem, à Hautmont.
Wattaux, Gabriël, au Quesnoy. } Arpenteurs forestiers
Lacourte, Nicolas, à Cartignies. } de l'inspection.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

Les produits des postes en 1832, dans ce département, ont été de 928,942 francs.

Développement des recouvremens.

Produit de la taxe des lettres	850,450	»
Produit du service rural	34,640	»
Droit de 5 p. °/₀ sur les articles d'argent	27,057	»
Produit des places dans les malles-postes	15,717	»
Recettes extraordinaires	1,078	»
TOTAL	928,942	»

Une loi du 31 janvier 1833 porte que les sommes versées aux caisses des agens des postes pour être remises à destination, et dont le remboursement n'aura pas été réclamé par les ayant droit, dans un délai de huit années à partir du jour du versement des fonds, seront définitivement acquises à l'État.

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Fleury, à Lille.

Il y a dans le département du Nord trente bureaux de postes aux lettres ; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Armentières, M.elle Planckaert.
Avesnes, M.elle Loiff.
Bailleul, M.me veuve de Laugardière.
Bavay, M.elle Gerin.
Bergues, M.me V.e Digues.
Bouchain, M. de Wavrin.
Bourbourg, M. Debernes.
Cambrai, M. Robert.
Cassel, M.elle Vanvelsen.
Condé, M.me Boissel.
Douai, M. Dutilleux.
Dunkerque, M. Chavanon.
Sous-insp., M. de Tourneville.
Estaires, veuve Dehaisne.
Gravelines, M.me Morel.
Hazebrouck, M. Spetebroot.
La Bassée, M. Bavière.
Landrecies, M.elle Pourcelet.
Le Catteau, M. Warocquier.
Le Quesnoy, M.me Crinon.
Lille, M. Waresquiel.
Marchiennes, M. Poitau.
Maubeuge, M. Levesque.
Merville, M.elle Maes.
Orchies, M. Bisez fils.
Roubaix, M.me Trousseau.
Saint-Amand, M.e de Prémont.
Solre-le-Château, M. Grard.
Tourcoing, M.me Marceau.
Valenciennes, M. Lecointe. — *Sous-inspecteur*, M. Boury.
Wormhoudt, M. Galle.

LOTERIE ROYALE.

Le produit des mises en 1832, dans le département, a été de 954,280 francs.

Roue de Paris	360,159 »	739,317 »
Roue de Lille	378,999 »	
Recettes accidentelles	759 »	
Lots payés à déduire.		
Roue de Paris	134,876 »	383,257 »
Roue de Lille	247,215 »	
Roue de Strasbourg	109 »	
Roue de Lyon	247 »	
Roue de Bordeaux	810 »	
Le bénéfice pour l'État a été		356,060 »

Pendant le même exercice, le produit des mises a été :

Dans le département de la Seine, de	17,696,844f »
Dans le Rhône, de	2,211,621 »
Dans la Gironde, de	1,664,664 »
Dans les Bouches-du-Rhône, de	1,443,406 »
Dans le Pas-de-Calais, de	561,537 »
Dans le Bas-Rhin, de	550,129 »
Dans la Seine-Inférieure, de	595,531 »

Le montant des lots payés en 1832, dans le département du Nord, a été dans la proportion de 51 8/10 pour cent des mises, ce qui a porté le bénéfice du Trésor à 48 2/10 pour cent.

PERSONNEL DE LA LOTERIE.

MM.

Obled, inspecteur en chef, à Lille.

Depéronne, sous-inspecteur, à Lille.

Noms des receveurs.

Bureaux 600. — M.me Bailly,
601. — M.me Duval,
602. — M.me Fiévet,
603. — M.me Réville,
604. — M.elle Savary,
605. — M.me Degalz,
606. — M.me Lelong, } à Lille.
607. — M.me Dubois, à Wazemmes.
610. — M.me Pacqué,
611. — M.r Honnis,
612. — M.me V.e Bailly, } à Valenciennes.
613. — M.me V.e Gachet, à Maubeuge.
614. — M.me Bevenot, au Quesnoy.
615. — M.elle Perrin,
616. — M.me Contrejean,
617. — M.me Lavoix, } à Douai.

Bureaux 619. — M.me Maclagan,		
620. — N......		
621. — M.me Lemercier,	à Dunkerque.	
622. — M.elle Boudernelle,		
623. — M.r Beens,		

624. — M.elle Savary, à Armentières.
626. — M.elle Mazuray, à Avesnes.
627. — M.r Vancrayelynghe, à Bergues.
629. — M.me Callory, à Cambrai.

Le bureau de Saint-Amand portant le N.o 608, et le bureau de Cambrai numéroté 628, ont été fermés.

HOTEL DES MONNAIES.

Développemens du bénéfice réalisé, au profit du trésor public, sur la fabrication des monnaies, pendant l'exercice 1832, dans l'hôtel des Monnaies de Lille.

RECETTES BRUTES.

Retenues sur les matières apportées au change	354,867	»
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	1,115	»
Prime pour l'affinage et la refonte des anciennes espèces	81,165	»
TOTAL des recettes	437,147	»

PRÉLÈVEMENS SUR LES RECETTES BRUTES.

Déchets	115,957	»		
Frais de fabricatiou	230,281	»		
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	178	»		
TOTAL des prélèvemens	346,416	» ci.	346,416	»
BÉNÉFICE pour le trésor public			90,731	»

D'après une ordonnance royale du 6 juin 1830, les directeurs de la fabrication dans les hôtels des monnaies compteront sur le pied de neuf cent onze millièmes du fin contenu dans les espèces duodécimales d'argent de six livres, trois livres, vingt-quatre, douze et six sous, qui leur seront versées en exécution de la loi du 14 juin 1829, tant par le Trésor que par les particuliers.

Ils recevront au même titre de neuf cent onze millièmes les espèces duodécimales d'argent rognées, altérées ou sans empreinte, qui seront versées au change par les particuliers pour le

poids qu'elles auront conservé, et elles seront payées comme lingots par les directeurs, à raison de cent quatre-vingt-dix-neuf francs quarante-un centimes le kilogramme.

PERSONNEL DE L'HÔTEL DES MONNAIES DE LILLE.

MM.
Ph. de Rouvroy, commissaire du Roi.
Beaussier, ✻, directeur de la fabrication.
E. Decroix, contrôleur au change.
Dubois, contrôleur au monnayage.

POIDS ET MESURES.

Voici les noms des vérificateurs des poids et mesures du département du Nord.

A Lille, MM. Brame (✻ O. ✻), vérificateur.
———— Soitière, vérificateur-adjoint.
———— Douchez fils, aide-vérificateur.
A Dunkerque, M. Dawint, vérificateur.
A Hazebrouck, M. Deblock, idem.
A Cambrai, M. Protez, idem.
A Avesnes, M. Bevenot, idem.
A Douai, M. Bigand, idem.
A Valenciennes, M. Bonnaire, idem.

CORPS ROYAL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM.
Bosquillon, ✻, ingénieur en chef, directeur du département du Nord.
Cuel, ingénieur en chef dans le département du Nord.
Lamarle, ingénieur ordinaire, à Douai.
Foulon, ingénieur ordinaire, à Cambrai.
Delaserre, ingénieur ordinaire, à Avesnes.
Davaine, ingénieur ordinaire, à Lille.

Conducteurs embrigades.

MM.
Thory, à Avesnes.
Macaigne, à Cambrai.
Buret, à Dunkerque.
Longuépée, à Douai.

MM.
Tortrat, à Cambrai.
Raout, conducteur en réserve, à Valenciennes.
Fallempin, idem, à Cambrai.

Conducteurs non embrigadés.

MM.
Merlin, à Lille, pour le service des routes.
Langagne, à Dunkerque, idem.
Courdent, à Hazebrouck, idem.
Gosson père, idem, id.
Gosson fils, à Lille, id.
Coupey, idem, id.
Potonié, idem, id.
Lefebvre, à Cambrai, id.
Labbé, idem, id.
Dhaisne, à Maubeuge, id.

MM.
Hette, François, à Dunkerque, pour le service du port.
Merlin, Louis, idem, id.
Landremont, idem, id.
Duhem, à Hazebrouck, pour le service de la navigation.
Boulfroy, à Douai, *id.*
Chaponnière, idem, id.
Hette, à Valenciennes, id.
Wery, à Avesnes, id.

Preposés aux ponts à bascule.

MM.
Cliquennois, à Lille.
Paté, ✻, à Cambrai.
Defossez, à Valenciennes.

MM.
Hansénius, ✻, à Avesnes.
Betrancourt, à Orchies.

Inspecteurs de navigation pour les approvisionnemens de Paris.

MM.
Babeau, inspecteur, à Cambrai.
Heurtaux, sous-inspecteur, à Valenciennes.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de vingt-deux, dont quinze routes royales et sept routes départementales. Leur longueur réunie est de 720,576 mètres ou 185 lieues environ de 2,000 toises.

ROUTES ROYALES.

De 1.re classe, N.° 2. — *De Paris à Maubeuge et Mons.*

Sa longueur, depuis la limite des départemens de l'Aisne et du Nord jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 35,895 mètres, dont 27,311 mètres en chaussée pavée et 8,584 en chaussée d'empierrement.

Cette route est montueuse et a été mal tracée; elle est moins fréquentée que les autres qui vont en Belgique.

De 2.e classe, N.° 16. — *De Paris à Dunkerque, par Hazebrouck, Cassel, Wormhoudt et Bergues.*

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 53,879 mètres, dont 47,046 mètres en chaussée pavée et 6,833 mètres en empierrement.

Sa largeur en chaussée est de 5 mètres, et de 17 mètres compris les accotemens et les fossés.

N.° 17. — *De Paris à Lille et Menin, par Bonavis, Cambrai, Aubencheul-au-Bac, Douai, Pont-à-Marcq et Lille.*

Sa longueur, dans le département, est de 92,993 mètres, dont 81,512 mètres en chaussée pavée et le reste en chaussée d'empierrement.

Cette route est la plus fréquentée du département.

De 3.e classe, N.• 25. — *Du Hâvre à Lille, par Seclin.*

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 15,540 mètres. Elle est tout entière en chaussée pavée.

N.• 29. — *De Rouen à Vnlenciennes et Mons, par Boursies, Cambrai et Bouchain.*

La longueur de cette route, depuis son embranchement avec la route N.° 17 dans Cambrai jusqu'à la limite du département, est de 58,112 mètres entièrement en chaussée pavée.

N.° 39. — *De Mézières à Montreuil-sur-Mer, par La Capelle, Le Catteau et Cambrai.*

Sa longueur, dans le département, est de 40,317 mètres, dont 30,017 en pavés et 10,300 en empierrement.

N.° 40. — *De Paris à Dunkerque et Ypres, par Gravelines.*

Sa longueur se compose de deux parties : la première, depuis la limite de la Belgique à Oost-Cappel jusqu'à Bergues, où cette route se réunit à celle numéro 16, sur un développement

de..................................	13,890	34,641 mètres.
La deuxième partie s'étend depuis la porte de Dunkerque jusqu'à la limite du département du Pas-de-Calais, au-delà de Gravelines, sur une longueur de...	20,751	

Cette route est entièrement pavée.

N.° 41. — *De Saint-Pol à Lille et Tournai, par La Bassée et Haubourdin.*

Sa longueur, depuis la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière du royaume des Pays-Bas, est de 39,289 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 42. — *De Lille à Boulogne, par Cassel.*

Sa longueur, depuis Lille jusqu'à l'Hazevinde et de Cassel jusqu'à la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 54,990 mètres, dont 2,402 mètres seulement en chaussée de cailloutis et le reste en chaussée pavée.

N.° 43. — *De Bouchain à Calais, par Lewarde et Douai.*

Cette route, entièrement pavée, a, dans le département du Nord, une longueur de 27,944 mètres.

N.° 44. — *De Châlons à Cambrai, par Bonavis.*

Cette route s'étend depuis la limite des départemens du Nord et de l'Aisne jusqu'à la route N.° 17, à Bonavis.

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 6,745 mètres, dont 4,352 mètres en chaussée pavée et 2,393 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 45. — *De Marles à Saint-Amand et Tournai, par Landrecies, Le Quesnoy et Valenciennes.*

Sa longueur dans le département, depuis la limite du département de l'Aisne jusqu'aux frontières de la Belgique, est de 56,535 mètres, dont 42,595 mètres en chaussée pavée et 13,940 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 48. — *De Valenciennes à Condé et Audenarde.*

Sa longueur dans le département du Nord, depuis Valenciennes jusqu'à la frontière, est de 18,124 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.° 49. — *De Valenciennes à Maubeuge, par Jenlain et Bavay.*

Sa longueur est de 43,324 mètres, dont 25,859 en chaussée pavée et 17,465 mètres en chaussée d'empierrement.

N.° 50. — *De Douai à Arras.*

Sa longueur dans le département du Nord, depuis Douai jusqu'à

la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, est de 3,946 mètres entièremeut en chaussée pavée.

ROUTES DÉPARTEMENTALES.

N.° 1. — *De Lille à Valenciennes, par Pont-à-Marcq, Orchies et Saint-Amand.*

Sa longueur, de Pont-à-Marcq à Saint-Amand, est de 26,093 mètres. Cette route est pavée sur toute son étendue.

N.° 2. — *De Lille à Ypres, par Quesnoy-sur-Deûle.*

Sa longueur, de Lille à la frontière, est de 15,445 mètres. Elle est pavée sur toute sa longueur.

N.° 3. — *De Douai à Tournai, par Orchies.*

Sa longueur, à partir de la route royale N.° 17 au-dessous du Mont-Écouvé jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,007 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.° 4. — *De Cambrai à Tournai, par Bouchain, Marchiennes et Orchies.*

Sa longueur, depuis son embranchement sur la route royale N.° 43 de Bouchain à Calais jusqu'à Orchies, est de 18,533 mètres. Elle est pavée sur toute son étendue.

N.° 5. — *D'Avesnes à Philippeville, par Solre-le-Château.*

Sa longueur, depuis la route royale N.° 2 jusqu'à la limite du département du Nord et de la Belgique, est de 16,328 mètres, dont 555 mètres en chaussée pavée, 9,393 mètres en chaussée d'empierrement et 6,380 mètres en lacune.

N.° 6. — *De Landrecies à Chimay, par Avesnes et Trélon.*

Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département du Nord, est de 38,726 mètres, dont 12,251 mètres en chaussée pavée, 19,113 mètres en chaussée d'empierrement et 7,362 mètres en terrain naturel.

N.° 7. — *De Condé à Mons, par Quiévrain.*

Cette route a, dans le département du Nord, une longueur de 9,030 mètres. Elle est entièrement pavée.

N.° 8. — *De Saint-Amand à Condé.*

La longueur de cette route est de 11,496 mètres, dont 4,785 en chaussée pavée et 6,711 en lacune.

N.° 9. — *De Lille à Saint-Omer, par Armentières, Sailly, Estaires, La Gorgue, Merville et Hazebrouck.*

Sa longueur dans le département est de 49,575 mètres, dont 32,538 en chaussée pavée et 17,037 mètres en lacune.

N.° 10. — *De Valenciennes au Catteau, par Querenaing, Vendegies, Haussy et Solesmes.*

Cette route n'est point encore pavée. Sa longueur est de 29,811 mètres.

N.° 11. — *De Cambrai à Guise, par Forenville, Esnes et Walincourt.*

La longueur de cette route, dans le département, est de 18,706 mètres; elle est tout en terrain naturel.

Ces trois dernières communications ont été classées au nombre des routes départementales, par ordonnance royale du 31 mai 1833.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux sont toujours régis par les diverses dispositions dont nous avons donné l'analyse dans notre Annuaire de 1829.

Leur entretien s'opère d'une manière convenable au moyen des prestations votées, tous les ans, par les conseils municipaux.

Inspecteurs de la petite voirie.

Arrondissement de Dunkerque. — M. Bourdon.
———————— d'Hazebrouck. — M. Prévost.
———————— de Lille. — MM. Marquette, Thurin.
———————— de Cambrai. — N....
———————— d'Avesnes. — MM. Tordeux, Trussy.
———————— de Douai. — M. Dislère.
———————— de Valenciennes. — M. Dinaux, Arthur.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres, ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse.

Voici leur nomenclature et leur description.

N.° 1.er — *Rivière de l'Aa.*

La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départemens du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer.

Sa longueur, dans le département, est de 25,000 mètres.

Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.° 2. — *Canal de la Colme.*

Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.° 3. — *Canal de Bourbourg.*

Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'écluse du Guindel, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. — *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.*

Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. — *Canal de Dunkerque à Furnes.*

Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur, dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone, à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. — *Canal de Bergues à Dunkerque.*

Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des Watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque.

Sa longueur est de 8,701 mètres; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. — *Canal des Moëres.*

Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernardsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine, près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres.

Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des Watteringues.

N.o 8. — *Canal de la Cunette.*

Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque.

Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres.

Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête, de 44 mètres.

N.o 9. — *Canal de Mardyck.*

Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette.

Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête, de 64 mètres.

N.° 10. — *Canal de Saint-Omer aux Neuf-Fossés.*

Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. — *Rivière de la Lys.*

La longueur de cette rivière, dans le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervick, est de 55,000 mètres.

N.° 12. — *Canal de la Nieppe.*

Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.o 13. — *Canal d'Hazebrouck.*

Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint à celui de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. — *Canal de Préavin.*

Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. — *Rivière de la Bourre.*

La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres.

Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, du Préavin et de la Bourre, coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant, par ses deux extrémités, avec la Lys.

N.° 16. — *Rivière de la Lawe.*

Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. — *Canal de la Haute-Deûle.*

Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. — *Canal de la Basse-Deûle*

Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. — *Canal de la Bassée.*

Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. — *Canal d'Aire à La Bassée.*

Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est

de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. — *Canal de la Marque.*

Le canal de la Marque, actuellement en construction, commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume des Pays-Bas.

Les travaux de ce canal sont toujours en activité.

N.° 22. — *Rivière de la Scarpe.*

Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut, à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

Un projet a été formé pour restaurer cette communication. Les travaux autorisés par le gouvernement ont été mis en adjudication par voie de concession, mais il n'a été fait aucune soumission jusqu'ici pour leur entreprise.

N.° 23. — *Rivière de l'Escaut.*

L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissemens de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord, à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. — *Canal de Saint-Quentin.*

Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan.

Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres.

Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. — *Canal de la Sensée.*

Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brébières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. — *Canal de Mons à Condé.*

La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.o 27. — *Rivière de la Sambre.*

Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

Une loi du 30 avril 1833 autorise la concession du canal de jonction de la Sambre à l'Oise, depuis Landrecies jusqu'à La Fère.

Cette concession a été faite, et les travaux sont maintenant en cours d'exécution.

DESSÈCHEMENT.

Cinq grands systêmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des Watteringues, dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissemens de Douai et Valenciennes ; celui de la vallée de la Hayne et de l'Escaut, et celui des marais de l'Epaix et de Bruai, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces cinq systêmes de dessèchement sont régis par des administrations spéciales formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés. Les surfaces soumises au desséchement présentent un total de 47,617 hectares.

MOERES.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques 1,192 hectares ; les Moëres françaises 1,910 hectares, et la petite Moëre française 176 hectares ; ensemble 3,278 hectares.

L'administration générale des Moëres est confiée à M. de Buyser, ✻, ancien maire de la commune des Moëres.

WATTERINGUES.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le dessèchement et à maintenir les propriétés rurales dans leur état de culture et de production. Le pays Watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur 1 myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites à Watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Une ordonnance royale, du 26 mai 1833, porte que le nombre des électeurs chargés de nommer les administrateurs de chacune des quatre sections des Watteringues, est porté à quarante au lieu de trente, comme le portait le décret du 12 août 1806.

L'élection aura lieu au scrutin secret et à la majorité relative des électeurs présens qui auront répondu à l'appel.

Les comptes annuels seront rendus publics par la voie de l'impression.

Première section.

Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Ferrier, ✻, directeur des douanes, à Dunkerque, président; — Bray, François; — Torris, à Gravelines; — Hamerel, Jacques-Charles; Tacquet père.

Conducteur. — M. Deterre.

Percepteur. — M. Demarle, à Gravelines.

Deuxième section.

Elle comprend toutes les terres situées entre le canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,135 hectares.

Commission administrative. — MM. Depape, Ignace, de Bourbourg, président; — Geerssen, Jacques; — Vanwormhoudt, Charles, à Bourbourg; — De Saint-Laurent; — Mahieu, propriétaire.

Conducteur. — M. Poncin.

Percepteur. — M. Vanwormhoudt fils, à Bourbourg.

Troisième section.

Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondegracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Herwyn, Jean-Bernard, à Bergues, président; — Degravier, Florent, à Steene; — Declebsattel, Joseph, à Dunkerque; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Didier fils.

Conducteur. — M. Planckeel.

Percepteur. — M. Beck, à Bergues.

Quatrième section.

Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Paul Lemaire, à Dunkerque, président; — Vandercolme père; — Daudruy; — Zylof d'Obigny, à Bergues; — Coppens Bernard.

Conducteur. — M. Robert.

Percepteur. — M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres, et une superficie de 12,259 hectares.

Commission administrative. — MM. de Montozon, président-directeur; — Leroy de Béthune; — Bernard-Serret; — Dumoulin; — André; — Petibois; — Hornez.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de la Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au dessèchement.

Commission administrative. — MM. Renard, président; — Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Degheugnies, Amé, à Vieux-Condé; — Gilmant, Albert, à Thivencelles.

Conducteur. — M. Raout.

Percepteur. — M. Houzé.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAY.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand; celui de Bruay, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Girard, président; — Serret; — Charpentier; — Landrieux; — Mallet-Dufresnoy.

Percepteur. — M. Quecq.

MINES.

Les concessions de mines dans ce département sont au nombre de huit, savoir : six de charbon et deux de fer.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départemens du Nord et des Ardennes : M. Clere, à Douai.

Ingénieur ordinaire des mines : M. Boudousquié, à Valenciennes.

MINES DE HOUILLE.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-St.-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Ellesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain et Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilom. 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilom. 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etreux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain. Cette concession a été accordée à la compagnie d'Anzin par ordonnance royale du 5 juin 1831.

Concession d'Odomez. Cette concession, accordée à la même compagnie par ordonnance du 6 octobre 1832, comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Ces mines produisent annuellement trois à quatre millions d'hectolitres de charbon, et l'on y occupe 4,500 ouvriers et 400 chevaux. On y compte 35 puits d'extraction, dont 8 en souffrance, 3 avaleresses, 5 puits d'aérage, 12 machines d'épuisement et 34 machines d'extraction.

La compagnie des mines d'Anzin, Fresnes, Vieux-Condé, etc., est administrée par un agent général sous la surveillance d'un comité de sociétaires-régisseurs, composé de MM. le comte Hocquart, le prince d'Aremberg, Taffin et Renard.

Agent général, M. Marck Jennings.

Concession d'Aniche. Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Gues-

nain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Cette mine appartient à une compagnie d'actionnaires.

Il y existe 5 puits d'extraction, deux machines à vapeur pour l'épuisement des eaux, une de rotation et deux à chevaux. L'on y emploie environ 500 ouvriers.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchain. Cette concession a été accordée à la compagnie Dumas, par ordonnance du 12 février 1832.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et Compagnie, par ordonnance royale du 6 octobre 1832.

MINES DE FER.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Obain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. le comte de Mérode Westerloo, par un arrêté du conseil d'État du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à M.me V.e Hufty, par ordonnance royale du 7 décembre 1825.

Produit des mines. — Accidens survenus dans leur exploitation.

Nous avons été assez heureux pour recueillir les renseignemens suivans sur le produit des mines du département, sur le nombre des ouvriers employés, et sur celui des accidens de diverses natures dont ces établissemens ont été le théâtre depuis 1816 jusqu'à 1832.

Années.	Nombre d'ouvriers employés.	Produits bruts. — Quintaux métriques.	Quantité de houille extraite par un ouvrier.	Nombre d'ouvriers			Nombre de victimes par nature d'accidens.		
				tués.	blessés.	Total.	Éboulemens.	Explosions de gaz.	Causes diverses.
1816	4071	2,368,506	582	7	1	8	4	1	3
1817	4060	2,383,009	587	5	4	9	7	»	2
1818	4177	3,039,528	728	3	4	7	3	»	4
1819	4247	2,414,497	568	3	»	3	2	»	1
1820	4259	2,390,432	562	3	1	4	3	»	1
1821	4259	2,386,792	558	3	»	3	2	»	1
1822	3908	3,147,713	805	1	3	4	1	»	3
1823	3688	2,468,421	669	22	»	22	»	22	»
1824	3925	2,834,169	724	2	»	2	»	1	1
1825	3505	3,384,532	965	2	1	3	2	»	1
1826	3540	3,455,900	990	7	3	10	1	6	3
1827	3666	3,755,945	1024	12	»	12	2	»	11
1828	3655	3,339,669	941	6	3	9	3	3	3
1829	3668	3,447,473	937	6	1	7	1	»	6
1830	4098	4,238,380	1024	3	»	3	1	»	2
1831	3970	3,816,929	961	1	»	1	1	»	»
1832	4012	4,220,598	1002	11	2	13	»	12	1
		53,092,493		97	23	120	32	45	43

La deuxième colonne du tableau ci-dessus n'indique que les ouvriers occupés aux travaux du fond ; le nombre de ceux employés au jour et à des travaux divers s'élève jusqu'à mille.

On voit par ce relevé que la production s'est considérablement

accrue surtout dans les dernières années, sans que la population ouvrière se soit multipliée dans le même rapport. Cette circonstance tient aux perfectionnemens apportés dans les transports intérieurs qui ont permis d'augmenter la tâche des ouvriers chargés de ce service.

Les mines du département du Nord présentent 43 puits d'extraction; leur produit annuel s'élève à la cinquième partie de la production totale des houillières françaises évaluée à 20,000,000 de quintaux métriques; elles occupent 5,000 ouvriers, 400 chevaux et mettent en feu 58 machines à vapeur, représentant une force de 1,328 chevaux.

Le nombre de victimes des accidens survenus dans les mines pendant la période indiquée est de 120, ce qui revient à une moyenne de 7 par année. Ce nombre, comparé à la population ouvrière, est dans la proportion, d'un à 33.

Les mines du département de la Loire, dont l'importance n'est guères plus considérable que celle des houillières du Nord, présentent une quotité moyenne et annuelle de 40 sinistres. L'état de choses plus satisfaisant qui règne chez nous est attribué à diverses causes, telles que la police sévère que les circonstances locales permettent de maintenir dans nos établissemens et principalement à la nature des veines peu épaisses et en général très-inclinées qui y existent, ce qui permet d'y appliquer le mode d'exploitation par remblais.

On observera que les explosions de gaz hydrogène carboné ont été la cause la plus active des accidens qui ont atteint les mineurs du département du Nord. L'événement le plus désastreux qui ait eu lieu dans l'intervalle des 17 années, et par suite duquel vingt ouvriers ont perdu la vie dans les mines d'Anzin, date de 1822, époque à laquelle la lampe de sûreté n'était pas encore en usage dans ces mines. Depuis lors cette lampe étant devenue d'un usage général, les accidens dûs aux explosions ont été moins graves. Toutefois un pareil évènement eut lieu en 1832, et coûta la vie à dix mineurs, mais il fut occasionné par une inflammation de gaz produite par un coup de mine dans un moment d'orage violent.

En 1827, onze ouvriers périrent asphyxiés dans les mines d'Aniche. L'exemple du plus beau dévouement fut donné en cette occasion par treize mineurs, qui reçurent, de M. le ministre de l'intérieur, la récompense due à leur conduite généreuse.

Les éboulemens sont une cause assez rare d'accidens.

Les causes diverses mentionnées dans la dernière colonne du tableau, comprennent la rupture des engins, la chûte des ouvriers sur les échelles, etc. Quant à celles-ci, les dispositions inclinées adoptées depuis quelques années, et les nombreuses planches de

repos qui les séparent, tendent à rendre, de jour en jour, les chûtes moins fréquentes et d'un effet moins dangereux.

Du reste, à chaque accident fâcheux, les ouvriers blessés, et les familles de ceux qui ont perdu la vie dans les mines, reçoivent des exploitans tous les secours réclamés par leur malheureuse position.

CARRIÈRES DE MARBRE.

Il existe dans le département un certain nombre de carrières de marbre, toutes situées dans l'arrondissement d'Avesnes. Voici les renseignemens que nous nous sommes procurés en ce *qui les* concerne.

Glageon. — Cette commune possède cinq carrières produisant diverses variétés de marbre de Ste.-Anne, dont la plus estimée est appelée Glageon-Fleuri. Les blocs ont une dimension d'environ 6.m de longueur sur 2 de largeur, et 1.m 20.c d'épaisseur. Ces exploitations sont les plus belles et les plus productives du pays.

Féron. — On y trouve des carrières de marbre gris noir veiné, produisant des blocs à-peu-près comme ci-dessus. L'extraction y paraît suspendue à cause de ses difficultés.

Trélon. — Carrières de marbre semblable à celui de Féron, mais dont les blocs sont moins volumineux.

Wallers. — On y exploite du marbre fond noir vif parsemé de coquillages. Ce marbre est difficile à polir; on ne l'emploie plus qu'à la construction des bâtimens. Les blocs que l'on extrait sont de petite dimension et présentent beaucoup de fissures.

Marbaix. — Deux carrières dans lesquelles on exploite du marbre graineté, fond noir, beau, et un autre marbre beau noir pâle tâché de blanc. Les blocs sont de deux à quatre mètres de longueur sur un à deux mètres de largeur.

Flaumont. — Carrières non exploitées de marbre noir gris légèrement tâché de blanc très-vif mais poreux. Blocs de 1 à 2 mètres.

Dourlers. — Il existe en cette commune une carrière de marbre biche, fond rose, parsemé de brun. Cette carrière est abandonnée pour la difficulté de l'extraction.

Dompierre. — On y trouve une carrière de marbre de même nuance que le précédent, laquelle est abandonnée depuis long-temps, et une autre carrière de marbre analogue au deuxième banc de Marbaix.

Cousolre. — Les carrières existant sur ce territoire sont au nombre de six et en pleine exploitation; elles fournissent du marbre, dit de Ste.-Anne de France, couleur gris pâle, veiné

par des bandes longitudinales d'un gris différent, mais peu tranchant avec le fond. Les bancs sont de 5 à 6 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur.

Estrud. — Carrières abandonnées de marbre gris pâle, comme à Cousolre, fond rouge, mauvaise qualité.

Rocq. — Exploitation de marbre fond gris noir mêlé de blanc ; blocs de dimensions diverses.

Recquignies. — Il y existe des carrières peu abondantes et abandonnées de marbre analogue au précédent.

Ferrière-la-Grande. — Il y existe plusieurs carrières peu exploitées de marbre semblable aux précédens. Les blocs sont cependant de moindre dimension.

Ferrière-la-Petite. — On y exploite, en petite quantité, du marbre gris noir mêlé de blanc, et du marbre blanc mat ; le tout en bancs de dimensions faibles et irrégulières.

St.-Remi-Mal-Bâti. — Les carrières de cette commune produisent du marbre gris noir veiné tâché de blanc, et une autre espèce couleur Isabelle mêlée de blanc gris. Les blocs sont aussi en petites dimensions.

Bachant. — Carrières, au nombre de quatre, produisant des variétés de marbre de Ste.-Anne, comme à Cousolre et à Glageon. Les blocs y sont considérables et sont réduits, pour le transport et le sciage, en fragmens d'un mètre cube.

Hon-Hergies. — On extrait en cette commune du marbre semblable au précédent et en même dimension.

Houdain. — Marbre de mêmes qualité et dimension que ci-dessus. Cette exploitation a cessé.

Bellignies. — Exploitation de même marbre, en blocs de même volume qu'à Bachant et Hon-Hergies.

Les produits de ces diverses carrières sont employés en pierres de tombes, tranches pour dessus de table, revêtemens, tablettes de cheminées, petites moulures et ornemens. L'exploitation de Dompierre a fourni du marbre pour l'église Saint-Roch, à Paris.

TRAVAUX PUBLICS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le préfet a institué une commission des bâtimens civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou autres établissemens publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux pro-

posés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la commission.

MM.

Lafuite, ✻ ✻, bibliothécaire de la ville, président.
Davainne, ingénieur des ponts et chaussées, à Lille.
Leplus, Victor, architecte de la ville de Lille, secrétaire.
Dewarlez, architecte, à Lille.
Debaralle, architecte, à Cambrai, membre honoraire.

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M Henri.
——————— d'Hazebrouck. — M. Gesse-Gervais.
——————— de Lille. — M. Victor Leplus.
——————— de Cambrai. — M. Debaralle.
——————— d'Avesnes. — M. Trussy.
——————— de Douai. — M. Malet.
——————— de Valenciennes. — M. Vallez.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due à M. Chappe, neveu de M. l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'académie des sciences.

Une ordonnance royale du 24 août 1833 règle le service télégraphique.

Il y a, outre le personnel de l'administration supérieure à Paris, vingt-un directeurs, trente-quatre inspecteurs et 963 employés stationnaires, à raison de deux stationnaires pour chaque poste télégraphique.

Les directeurs du télégraphe sont chargés de la traduction, de la transmission et de l'expédition des dépêches qui leur sont adressées, soit par le télégraphe, soit par les autorités qui ont le droit de correspondre télégraphiquement.

Les inspecteurs sont chargés, sous leur responsabilité et chacun dans sa division, d'assurer le passage prompt et fidèle des signaux.

Ils peuvent prendre, à l'égard du personnel de leur division, toutes les mesures provisoires qu'ils croient utiles au besoin du service.

Ils soumettent à l'administration les nominations et les destitutions d'employés stationnaires qu'ils jugent nécessaires.

Ils sont chargés de la comptabilité, du personnel et du matériel de leur division.

LIGNE DE PARIS A LILLE.

La ligne de Paris à Lille est la plus ancienne; elle a été établie en 1793. L'embranchement de Lille à Boulogne a été exécuté dès l'an 10; en 1816 il a été transféré à Calais.

Les postes télégraphiques du département du Nord sont, en partant de Paris:

1.er Seclin. — Sur le clocher. — Deux stationnaires.

2.e Lille. — Sur la tour S.te-Catherine, deux télégraphes, dont un sur Calais. — Quatre stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er	Lille.	— Tour S.te-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e	Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e	Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e	La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e	Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e	Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et un inspecteur des télégraphes.

Directeur. — M. Perrot.

Inspecteur. — M. Maguin.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

MM.

Th. Lestiboudois, docteur en médecine, à Lille.

Brigandat, doct. en médecine, à Lille.

MM.

Delezenne, pharmac., à Lille.

Lacarterie, idem, idem.

Duriau fils, idem, à Dunkerq.

Gosselin, idem, à Cambrai.

Huit officiers de santé, sept pharmaciens et sept sages-femmes ont été reçus par le jury dans sa session de 1833.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Conseil central au chef-lieu du département.

MM.
Bailly, docteur en médecine, à Lille.
Barrois, Théodore, négociant, idem.
Bocquet-Bernard, conseiller municipal, idem.
Brigandat, docteur en médecine, idem.
Charpentier, ✻, pharmacien en chef de l'hôpital militaire, *idem.*
Davainne, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, idem.
De Chamberet, ✻, médecin en chef de l'hôpital militaire, idem.
Delezenne, pharmacien, idem.
Delezenne, professeur de physique, idem.
Demesmay, négociant, idem.
Dourlen, médecin des épidémies, idem.
Duhamel, pharmacien, idem.
Kuhlmann, professeur de chimie, idem.
Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine, idem.
Loiset, médecin vétérinaire du département, idem.
Murville, chirurg. profess. adjoint à l'hôpital militaire, idem.
Trachez, ✻, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.
Angelot, médecin des épidémies.
Delherbe, docteur-médecin.
Gravez, architecte.
Prudhomme, vice-président de la commission des prisons.
Duriau fils, pharmacien.
Delattre, artiste vétérinaire.
Dupouy aîné, négociant.
Lebleu père, médecin.
Lebleu fils, idem.
Meneboo, idem.
Darras, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Beesau, chirurgien, à Hazebrouck.
Debuyser, négociant, idem.
Demeersseman, docteur en médecine, à Bailleul.
Prevost, médecin des épidémies, à Hazebrouck.

MM.
Salomé, marchand de draps, à Hazebrouck.
Thibaut, docteur en médecine, idem.
Vandewalle, idem.
Windrif, idem, à Cassel.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Béthune-Houriez, ✻, conseiller municipal, à Cambrai.
Cambrai, docteur en médecine, médecin des épidémies, idem.
Debeaumont, docteur en médecine, à Cambrai.
Evrard, idem, idem.
Feneuille, pharmacien, idem.
Leglay, docteur en médecine, idem.
Leroy, Henri, conseiller municipal, idem.
Peysson, docteur en médecine, idem.
Tordeux, pharmacien, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Deharme, Jacques, propriétaire, à Avesnelles.
Devise, entrepreneur de routes, à Avesnes.
Godefroy, médecin des épidémies, idem.
Leloup, juge-de-paix, idem.
Renau, négociant, idem.
Tordeux, médecin, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Douai.

MM.
André Potteau, négociant, à Douai.
Avignon, professeur de physique au collège royal, idem.
Beaulieu, pharmacien, idem.
Bris, négociant, idem.
Cocqueau, pharmacien, chimiste, idem.
Cramette, docteur en médecine, idem.
Delannoy, pharmacien, idem.
Duhem, docteur en médecine, idem.
Escalier père, pharmacien, idem.
Escalier fils, médecin des épidémies, idem.
Fontaine, docteur en médecine, idem.
Gelez, idem.
Gronnier, ✻, idem.
Lequien, idem.
Maugin, idem.

MM.
Maugin père, maître en chirurgie, à Douai.
Reytier, docteur en médecine, idem.
Taranget, ✻, idem.
Tesse, idem.

Conseil de salubrité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Baudrimont, medecin, à Valenciennes.
Blanquet, fabricant de sucre de betteraves, à Famars.
Charpentier, docteur en médecine, à Valenciennes.
Charpentier, pharmacien, idem.
Delaunay, ✻, docteur en médecine, idem.
Demathieu, propriétaire, idem, *président.*
Hamoir, Edmond, négociant, idem.
Hazard, J.-B., négociant, idem.
Lacheze, médecin, idem, *secrétaire.*
Legrand, idem.
Thiébaut, idem.
Wattecamps, médecin des épidémies.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigens en cas de maladie épidémique; ce sont :

MM.
Angelot, à Dunkerque.
Prévost, à Hazebrouck.
Dourlen, à Lille.
Cambray, à Cambrai.

MM.
Godefroy, à Avesnes.
Escalier, à Douai.
Wattecamps, à Valenciennes.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siège des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du préfet.

Commission sanitaire de Dunkerque.

MM.
Alard, Philibert, négociant.
Angelot, docteur en médecine.
Laporte, dit Lefebvre, comm.re de police.
Marbaisse, capitaine de port.
Lavenu, capitaine de frégate.

MM.
Thelu, Théodore, négociant.
Debacque, Charles.
Ferrier, ✻, direct.r des douanes.
Angebert, commissaire de la marine.
Cicéron, command.t de la place.

Le ressort de cette commission est depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

Commission sanitaire de Gravelines.

MM.
Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète.
Demarle, Hubert, ancien pharmacien.
Wagnet, notaire.
Noël Catrice.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1832 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.s	Nombre de naissances en 1832.	Nombre de vaccin.ons opérées en 1832.	Rapport du nombre des vaccinations à celui des naissances	Nombre d'individ.s atteints de la petite vérole en 1832.	Défigurés ou infirmes par suite de la petite vérole.	Morts par suite de la petite vérole.
Dunkerque...	2417	2296	10 s. 10,5	19	»	3
Hazebrouck...	3197	3027	10 s. 10,5	287	»	72
Lille........	8892	6276	10 sur 14	604	31	71
Cambrai.....	4888	2383	10 s. 20,5	144	8	12
Avesnes......	3361	2323	10 sur 14	30	4	2
Douai.......	2912	1784	10 sur 16	656	13	79
Valenciennes..	3704	2869	10 sur 13	208	15	46
TOTAUX...	29371	20958	10 sur 14	1944	71	285

Ce résultat est très-satisfaisant; le nombre des vaccinations opérées en 1832 est plus fort que celui des années précédentes; il équivaut à plus des deux tiers des naissances.

On ne lira probablement pas sans intérêt les noms des quatre vaccinateurs qui ont pratiqué le plus grand nombre d'opérations dans chaque arrondissement pendant l'année 1832.

Arrondissement de Dunkerque.

MM.

Hibon, officier de santé, à Dunkerque..... 627 vaccinatio
Leprince, idem, à Hondschoote........... 258
Morael, docteur en médecine, à Wormhoudt. 189
Desaunois, officier de santé, à Warhem..... 110

Arrondissement d'Hazebrouck.

MM.

Flabaut, officier de santé, à Bailleul........ 726
Rock, idem, à Morbecque............... 208
Thobois, idem, à Merville............... 199
Playoust, idem, à Estaires............... 197

Arrondissement de Lille.

MM.

Delemar, officier de santé, à Lille.......... 539
Lespagnol, docteur en médecine, à Roubaix. 311
Dubuisset, officier de santé, à Ronchin.... 293
Demortain, médecin, à Lille.............. 289

Arrondissement de Cambrai.

MM.

Taisne, officier de santé, à Ligny......... 160
Debeaumont, idem, à Cambrai........... 138
D.e Béra, sage-femme, au Catteau........ 119
Lenoir, officier de santé, à Caudry........ 102

Arrondissement d'Avesnes.

MM.

Julien, docteur en médecine, à Maubeuge.. 175
D.e Darchambeaux, sage-femme, à Taisnières-sur-Hon............................ 129
Amas, officier de santé, à Englefontaine.... 119
D.elle Galopin, sage-femme, à Jolimetz.... 110

Arrondissement de Douai.

MM.

Bagnéris, docteur en médecine, à Douai.... 139
Lequien, idem, idem.................... 107
Humbert, officier de santé, idem.......... 102
Buisson, docteur en médecine, à Auberchicourt................................ 92

Arrondissement de Valenciennes.

MM.	
Gravis, Henri, docteur en médecine, à Anzin.	318
Gravis père, officier de santé, à Fresnes....	303
Loin, idem, à Mortagne..................	202
D.^{e} Tissenne, sage-femme, à Mortagne....	189

DISTRIBUTION DE MÉDAILLES.

Voici la répartition des médailles d'encouragement décernées par l'autorité départementale, aux vaccinateurs qui ont montré le plus de zèle en 1832.

Médaille en or.

M. Gravis, officier de santé, à Fresnes.

Médailles en argent.

MM. Hibon, officier de santé, à Dunkerque; Flahaut, idem, à Bailleul; Roch, idem, à Morbecque; Delemar, idem, à Lille; Lespagnol, docteur en médecine, à Roubaix; Dubuisset, officier de santé, à Ronchin; Demortain, médecin, à Lille; Hadoux, officier de santé, à Wazemmes; Gravis, docteur en médecine, à Anzin; Loin, officier de santé, à Mortagne.

Médailles en bronze.

MM. Morael, officier de santé, à Wormhoudt; Desaunois, idem, à Warhem; Ratel, idem, à Bourbourg; Noel, idem, à Gravelines; Thelu, idem, à Dunkerque; Choquel, idem, à Bergues; Thobois, idem, à Merville; Playoust, idem, à Estaires; Prevost, docteur en médecine, à Hazebrouck; Cuisinier, officier de santé, à Steenvoorde; Holrich, idem, à Caestre; Vandewalle, idem, à Hazebrouck; Penant, idem, à Steenvoorde; Hanguillard, docteur en médecine, à La Bassée; Duparcq, officier de santé, à Halluin; Duriez, idem, à Pérenchies; Lescohier, idem, à Cysoing; Dereusme, idem; Lestiboudois, Jean-Baptiste, docteur en médecine, à Lille; D.^{e} Letombe, sage-femme, à Armentières; Lepoutre, officier de santé, à Radinghem; Mallet, idem, à Ascq; Cuisinier, idem, à Templeuve; Durot, idem, à Pont-à-Marcq; Plancq, idem, à Quesnoy-sur-Deûle; Stocs, idem, à Camphin-en-Pévèle; Carlier, idem, à Seclin; Durif, idem, à Linselles; Taisne, idem, à Ligny (arrond.^{t} de Cambrai); Debeaumont, docteur en médecine, à Cambrai; D.^{e} Bera, sage-femme, au Catteau; Lenoir, officier de santé, à Caudry; Bataille, idem, à Mauroy; Julien, docteur en médecine, à Maubeuge; D.^{e} Dar-

chambaux, sage-femme, à Taisnières-sur-Hon; Amas, officier de santé, à Englefontaine; D.elle Galopin, sage-femme, à Jolimetz; M.me Desenfants, fermière, à Feignies; Bagnéris, docteur en médecine, à Douai; Lequien, idem, idem; Humbert, officier de santé, idem; D.e Tissenne, sage-femme, à Mortagne; Crauck, officier de santé, à Valenciennes; D.e Dubois, sage-femme, à St.-Amand; D.e Paquet, idem, à Anzin; Masse, officier de santé, à Lecelles; Delrot, idem, à Hasnon; Lebreux, idem, à Raismes; D.e Bolvin, sage-femme, à Curgies.

COMITÉS DE VACCINE.

Comité central du département.

MM.
Demortain, médec., chargé du dépôt du vaccin, président.
Lefebure, doct. en médecine, secrétaire-général.
Lestiboudois, J.-B., docteur en médecine.
Macartan, méd. des hospices.
Dourlen, méd. des épidémies.
Latour, docteur en chirurgie.
Bailly, docteur en médecine.
Degland, idem.

MM.
Morel, docteur en médecine.
Faille, idem.
Vanderhaeghen, chirurgien en chef des hospices.
Brielman, docteur en médecine.
Delmar, chirurgien.
Cuvelier, doct. en médecine.
Tilman fils, médecin.
Tison fils, doct. en médecine.
Nicolle, commissaire central de police.

Le bureau de correspondance du comité central fait l'office de comité particulier de l'arrondissement de Lille.

Comité de l'arrondissement de Dunkerque.

MM.
Angelot, méd. des épidémies.
Delherbe, docteur en médec.
Morel-Darras, négociant.

MM.
Dupouy, aîné, vice-président de la chambre de commerce.
Cavrois, négociant.

Comité de l'arrondissement d'Hazebrouck.

MM.
Serpieter, adm. des hospices.
Prevost, doct. en médecine.
Thibaut, idem.

MM.
Vandewalle, doct. en médec.
Beesau, chirurgien.
Huyghe, propriétaire.

Comité de l'arrondissement de Cambrai.

MM.
Evrard, docteur en médecine.
Debeaumont, idem.

MM.
Faille, médecin et chirurgien.

Comité de l'arrondissement d'Avesnes.

MM.
Godefroy, méd. des épidémies.
Saulnier, chirurgien-major en retraite.
Hennet, contrôleur des contributions, à Avesnes.

MM.
Bonichadel, préposé des hospices de Paris, à Avesnes.
Tordeux, Constant, idem.

Comité de l'arrondissement de Douai.

MM.
Taranget, ✻, doct. en médec.
Reytier, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu.
Gronnier, ✻, doct. en médec.
Mangin fils, idem.
Lequien, idem, secrétaire.
Bagnéris, chirurgien de l'hospice général.

MM.
Tesse, docteur en chirurgie.
Deforest de Lewarde, propriét.
Bonnal, membre de la commission des prisons, président.
Taffin-Mellez, idem.
Defaux, ✻, conseiller munic.
Demasur, idem.
Fouquay, ancien chef d'instit.

Comité de l'arrondissement de Valenciennes.

MM.
Vattecamps, méd. des épidém.
Charpentier, méd. des hospices.
De Mathieu, propriétaire.

MM.
Legrand, Louis, médecin.
Désir, Antoine, idem.
Marbotin, Casimir, chirurgien.

BOITES FUMIGATOIRES POUR LES NOYÉS ET LES ASPHYXIÉS.

Des appareils fumigatoires sont établis aux environs des rivières, des canaux et suivant les localités, pour rappeler à la vie les noyés et les asphyxiés, d'après la méthode indiquée par M. le docteur Portal.

Voici la désignation des dépôts de ces appareils :

Dunkerque, à l'hospice civil.
——— au sas octogone.
——— à la citadelle.
——— au Pont-Rouge.
——— au port.
Gravelines, à la mairie.
Hazebrouck, chez M. Beesau, chirurgien.
Estaires, chez M. Playout, officier de santé.
Merville, chez M. Courdent, médecin.
Nieppe, chez M. Faveur, chirurgien.

Lille, chez M. Demortain, médecin.
——— chez M. Tilman, idem.
——— chez M. Cuvelier, chirurgien.
Armentières, à l'hospice civil.
Comines, chez M. Delacroix, officier de santé.
Haubourdin, chez M. Deledeuille, idem.
Frelinghien, chez M. Lecornez, idem.
La Bassée, chez M. Hanguillard, chirurgien.
Quesnoy-sur-Deûle, chez M. Planque, officier de santé.
Cambrai, chez le portier-consigne de la porte Cantimpré; — au bureau du commissaire de police.
Crévecœur, chez M. Dhouailly, officier de santé.
Avesnes, chez M. Azambre.
Landrecies, chez M. Gabet, pharmacien.
Leval, chez M. Caverne, médecin.
Maubeuge, chez M. Tricot, pharmacien.
Douai, à l'Hôtel-Dieu et aux bureaux de l'octroi, à l'entrée de la Scarpe et de la porte de Lille.
Marchiennes, chez M. Petit, médecin.
Bouchain, à l'hôtel de la mairie.
Saint-Amand, chez M. Dumez, chirurgien.
Condé, chez M. Caudron, médecin.
Valenciennes, au bureau de police de la mairie; — au corps-de-garde avancé de la porte de Paris.

SAGES-FEMMES POUR LE SERVICE DES INDIGENTES.

Le département du Nord entretient toujours un certain nombre d'élèves sages-femmes à l'école d'accouchement établie à l'hospice de la Maternité, à Paris.

Lorsque ces élèves ont acquis les capacités nécessaires pour l'exercice de la profession à laquelle elles se destinent, elles sont renvoyées dans le département et placées dans un arrondissement de plusieurs communes comme accoucheuses des femmes indigentes.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

L'année 1833 a vu paraître aux eaux plus de monde que d'ordinaire. La continuation du beau temps a rendu la saison avantageuse en permettant aux malades de suivre ponctuellement le régime thermal.

Le tableau ci-après présente le résultat du service de cette année.

NOMBRE DE PERSONNES qui ont fréquenté les eaux. Hommes.	Femmes.	MALADIES dont elles étaient affectées.	TRAITEMENT et EFFETS.
3	2	Maladie des voies urinaires.	Deux de ces malades sont partis mieux et les trois autres beaucoup mieux.
7	3	Affections rhumatismales.	Ces dix personnes ont éprouvé plus ou moins d'amélioration dans leur état.
1	1	Affections nerveuses.	La situation de ces deux personnes s'est améliorée.
1	»	Atrophie partielle des membres.	Parti beaucoup mieux.
2	»	Affections cutanées.	Étaient très-bien à leur départ.
4	1	Faiblesse articulaire.	Ces cinq malades ont éprouvé du soulagement par l'effet des boues.
1	»	Affection lymphatique.	A quitté l'établissement dans une meilleure disposition.
3	1	Suite de fractures ou d'amputation.	Un est parti mieux, un sans amélioration, les deux autres beaucoup mieux.
1	1	Hémiplégie.	Amélioration produite par les boues et les bains.
3	3	Phlegmasie.	Trois de ces malades sont partis mieux, deux beaucoup mieux, un cinquième est parti guéri.
»	3	Maladie des organes sexuels.	Situation améliorée par l'usage des bains.
4	»	Syphilis chronique.	Trois sont partis mieux, le quatrième n'a éprouvé que très-peu de soulagement.
3	3	Maladie de poitrine.	De ces six personnes, deux ont pris les boues sans succès, les autres se sont trouvés mieux.
1	»	Duodenite.	A quitté l'établissement dans une meilleure disposition.
1	»	Obésité.	Parti mieux.
»	1	Hépatite.	Idem.
1	1	Gastro-enterite.	Étaient mieux à leur départ.
1	»	Affection herpétique.	L'état de cette personne s'est amélioré.
1	»	Ankilose.	Idem.
1	»	Hydropisie.	Idem.
1	»	Pétéchie chronique.	N'a pu continuer son traitement.
40	20		

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est affermé par bail de neuf années.

Adjudicataire-directrice. — M.elle Honorine Lemaire.

Médecin inspecteur des eaux. — M. Delaunay, ✻, docteur en médecine.

MAISON DE SANTÉ POUR LE TRAITEMENT DES ALIÉNÉS.

Armentières.

La maison de santé d'Armentières est très-vaste et composée de très-beaux bâtimens, de cours et de jardin très-étendus. Elle est située dans un lieu très-sain, près la porte de la ville. Elle est destinée au traitement des hommes atteints de démence.

Cet établissement peut contenir 200 individus.

Directeur-économe. — M. Leroy.

Médecin. — M. le docteur Butin.

Il existait dans cet étab.t au 1.er juillet 1832...	183	individus.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1833..........................	45	
	228	
Il en est sorti dans le même intervalle, soit par guérison, soit par décès.....................	57	
Reste au 1.er juillet 1833..................	171	

Lille.

Les bâtimens de la maison de santé de Lille ont été complètement restaurés et agrandis. Cet établissement est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Médecin-inspecteur. — M. le docteur Dourlen.

Médecin chargé du service ordinaire. — M. Th. Lestiboudois.

Cette maison avait au 1.er juillet 1832 une population de..................................	134	aliénées.
Il en est entré depuis cette époque jusqu'au 1.er juillet 1833............................	36	
	170	
Il en est sorti dans le même intervalle, savoir : par guérison, 13 ; par décès, 12	25	
Reste au 1.er juillet 1833..................	145	

MAISON DE SANTÉ, DITE DÉPÔT DES VÉNÉRIENNES, A LILLE.

Cette maison est destinée au traitement des filles publiques affectées de la maladie syphilitique. Les filles arrêtées par la police comme atteintes du mal vénérien sont conduites dans cette maison, où elles sont traitées aux frais de leurs communes ou aux frais du département.

Directeur. — M. Wagon.

Chirurgien. — M. le docteur Latour.

Le nombre de femmes et filles traitées en 1832, dans la maison de santé de Lille, a été de 476, savoir :

Existant au 1.er janvier 1832	79
Entrées dans le cours de cette année	397
	476
Sorties par guérison, 397 ; par décès, 7	404
Reste au 1.er janvier 1833	72

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

Compagnie d'assurances mutuelles pour les départemens du Nord, du Pas-de-Calais et des Ardennes.

Commissaire du Roi près la compagnie. — M. Demadre des Oursins.

Directeur. — M. Ch. Bonnier, à Lille.

Sous-directeurs. — MM. de Bertrand, à Dunkerque; — Leureele-Samsoen, à Bailleul; — Maronniez aîné, à Cambrai; — Guillemin père, à Avesnes; — Dutrieux, à Landrecies; — Valin, avoué, à Douai; — N....., à Valenciennes.

Compagnie d'assurances générales.

Agens principaux de la compagnie. — MM. Loncke et Macartan fils, à Lille, pour les arrondissemens de Lille, Dunkerque et Hazebrouck; — Déjardin, notaire, à Cambrai; — Colinet, commissaire de police, à Avesnes; — Bouvier, à Solre-le-Château; — Dislère, à Douai; — François, à Valenciennes.

Compagnie française du Phénix.

M. Bernos, ✻, directeur divisionnaire des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Inférieure et de la Somme, à Lille.

Agens. MM. Pieters, à Dunkerque ; — Sénéchal, à Bailleul ; — Thomas, à Cambrai ; — Deharme père, à Avesnelles ; — Merlin, à Landrecies ; — Deusy, à Douai ; — Teinturier, à Valenciennes.

Compagnie royale.

Agens généraux de la compagnie. — MM. Delattre, à Dunkerque ; — Salomé, à Hazebrouck ; — Decroix, à Lille ; — Lallier, négociant, à Cambrai ; — Meunier-Valéry, à Avesnes ; — Bever, notaire, à Solre-le-Château ; — Dincq, à Douai ; — Hamoir-Boursier, à Valenciennes.

Compagnie de l'Union.

Directeur. — M. Montigny-Champon (O. ✻), à Lille.

Sous-directeurs. — MM. Gallois fils, à Dunkerque ; — N...., à Hazebrouck ; — Bouly, à Cambrai ; — Farce, à Avesnes ; — Grard, à Solre-le-Château ; — Daix, à Douai ; — Matton, à Valenciennes.

Compagnie du Soleil, assurance en participation contre l'incendie, rue du Helder, N.° 13, à Paris.

Agens particuliers. — MM. Debertrand, à Dunkerque ; — N....., à Hazebrouck ; — Blanquart frères, à Lille ; — Lebas, à Cambrai ; — Dineux, à Avesnes ; — M. Faucheux, à Douai ; — Dubois-Vanstienvoord, à Valenciennes.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Sur une surface totale de 581,424 hectares, il fournit à la culture une quantité de 442,052 hectares de terres, savoir :

En terres ensemencées	287,773
En prairies naturelles	116,773
En prairies artificielles	28,247
En jardins, potagers et parcs	9,259
Total égal	442,052 hect.

La quantité de terres en jachères est de 36,192 hectares ; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares ; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,880.

RÉCOLTES EN GRAINS FAITES EN 1833 DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

NATURE DES GRAINS récoltés.	PRODUIT. Nombre d'hectares ensem.cés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semence par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1833.	Produit par hectare en 1833.	Produit total de chaque espèce de grains en 1833.	POIDS moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la réc.te de 1833.
		Hectol.			Hectol.	Hectol.	Kilog.
Froment	115758	2 »	9, 90	10, 23	20, 46	2367251	75, 80
Méteil	14730	2 »	9, 91	11, 26	22, 52	331719	72, 90
Seigle	11538	2 »	9, 56	9, 62	19, 24	221991	68 »
Orge	12959	2 »	16, 26	15, 80	31, 60	409504	59 »
Sarrasin	257	1 »	20, 54	21, 66	21, 66	5566	» »
Maïs et millet	12	». 50	» »	85 »	42, 50	510	» »
Avoine	41057	2, 40	14, 54	14, 70	35, 28	1448490	41, 95
Légumes secs	27115	2, 50	8, 28	8, 88	22, 20	601953	» »
Autres menus grains	5437	2, 25	8, 64	11 »	24, 75	134565	» »
TOTAUX	228863					5521549	

Voici maintenant le tableau approximatif des consommations annuelles de grains dans le département.

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.[1] NÉCESSAIRE				TOTAL des BESOINS annuels.
	pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	
Froment.....	2177863	10000	231516	83500	2501879
Méteil......	197987	5000	29460	8500	240947
Seigle......	98993	5000	23076	57000	184069
Orge.......	»	38600	25918	643000	707518
Sarrasin.....	»	5309	257	»	5566
Maïs et millet.	»	504	6	»	510
Avoine......	»	1356800	98536	24000	1479336
Légumes secs.	49496	367685	67782	7000	491963
Autres menus grains.....	»	81315	12233	»	93548
TOTAUX...	2524339	1870213	488784	823000	5705336

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1833 ayant donné un nombre d'hectolitres de........................ 5,521,549

Et les consommations étant de.................. 5,705,336

Il en résulte un déficit de......................... 183,787

Équivalant à-peu-près au trentième des produits.

Les quantités récoltées en 1833 sont d'un sixième environ inférieures aux produits de l'année 1832, mais elles excèdent ceux de 1830 et 1831.

POMMES DE TERRE.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1833, un nombre d'hectares de.................... 12,632
qui ont produit pour chacun, nombre moyen, 166 hectolitres 70 litres, ce qui fait pour la totalité.................................. 2,167,754 hect.

La consommation de ce tubercule dans le département du Nord, est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitans.	989,938 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques..................	795,000	
Pour les semences............	126,320	
Pour les distilleries, brasseries, etc.........................	100,000	
	2,011,258 h.	2,011,258

Les produits ont conséquemment un excédant de.................................. 156,496

La consommation en grains et farineux pour la nourriture des habitans, est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres; méteil, 20 litres; seigle, 10 litres; légumes secs, 5 litres; pommes de terre, 1 hectolitre. Total par individu et par année : 3 hectolitres 55 litres.

Les récoltes promettaient d'être très-abondantes; mais la sécheresse en a réduit la quantité; toutefois le blé a gagné en qualité ce qu'il a perdu sous le premier rapport.

HARAS.

Le service des haras a été réorganisé en vertu d'une ordonnance royale en date du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord cinq stations d'étalons royaux, où le public est admis à faire saillir, depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

La première est à Lille, dans le ci-devant établissement des haras de Flandre, sous la direction de M. Cousin, agent du dépôt d'Abbeville.

La deuxième est à Valenciennes, chez M. Meilhan, vétérinaire, agent de la station.

La troisième est à Douai, chez M. le maître de la poste aux chevaux, agent de la station.

La quatrième est à Cambrai, chez M. Leroy, vétérinaire, agent de la station.

La cinquième est à Bas-lieu, près d'Avesnes, chez M. Delfache, vétérinaire, agent de la station.

Les quatre premières dépendent du dépôt royal d'Abbeville et la cinquième de celui de Braisne.

Le prix de la monte est fixé, savoir : étalon de selle, 12 fr.; de carrosse, d'escadron, 6 fr.; de trait, 4 fr. Au moyen de ce prix, exigible au premier saut, le propriétaire de la jument peut la faire représenter à l'étalon jusqu'à trois fois, de neuf jours en neuf jours.

Outre les étalons royaux des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord 23 étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte, dont 6 dans l'arrondissement de Dunkerque, 4 dans celui de Lille, 7 dans celui d'Avesnes, 2 dans celui de Douai, et 4 dans celui de Valenciennes.

Il sera délivré chaque année des primes aux propriétaires de jumens de race pure, arabe, barbe, turque, persane ou anglaise. Les primes seront de 200 à 400 fr., si les jumens réunissent à une taille d'un mètre quarante-neuf centimètres (quatre pieds sept pouces) mesurées à la potence, les qualités d'une bonne poulinière.

Ces primes ne seront accordées que si la jument est suivie de son poulain de l'année provenant d'un étalon de pur sang.

Il pourra être aussi accordé des primes de 200 à 300 francs aux jumens indigènes réunissant aux qualités exigées d'une poulinière, une taille d'un mètre cinquante-deux centimètres, lorsque ces jumens seront suivies de leur poulain de l'année, provenant d'un étalon de race pure appartenant à l'administration ou approuvé.

Les primes ci-dessus seront accordées par le ministre du commerce et des travaux publics sur la proposition des inspecteurs-généraux.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin-vétérinaire tenu d'entrenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable, entr'eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture,

un maréchal-vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin-vétérinaire du département.

Médecin-vétérinaire du département. — M. Loiset.

Maréchaux-vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissemens de Dunkerque. — M. Delaetre.
———————— d'Hazebrouck. — M. Deschodt.
———————— de Cambrai. — M. Leroy.
———————— d'Avesnes. — M. Delflache.
———————— de Douai. — M. Tressignies.
———————— de Valenciennes. — M. Meilhan.

Liste des vétérinaires brevetés des écoles royales, exerçant dans le département du Nord.

MM.
Cornette, Jean, à Wylder.
Declercq, à Hazebrouck.
Deschodt, id.
Pommeret, à Lille.
Pommeret, à Roubaix.
Baledent, à Wazemmes.
Farez, à Cambrai.
Jacquemart, au Catteau.
Gaveriaux, id.
Maniez, à Rumilly.
Delfolie, à Quiévy.
Mignot, à Banteux.
Lobry, à Villers-Plouich.
Bertoux, à Solesmes.

MM.
Triboux, à Hem-Lenglet.
Jacquemart, à Maresches.
Cauderlier, à Maroilles.
Courtin, à Maubeuge.
Joveniaux, à Poix.
Barbier, à Solre-le-Château.
Fontaine, à Wargnies-le-Petit.
Delplanque, à Douai.
Delrue, à Marchiennes.
Bissez, à Bouchain.
Mariage, id.
Larsile, à Condé.
Laderrière, à Onnaing.
Hyolle, à Valenciennes.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé MM. les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La sagesse de cette mesure a été sentie, et l'administration du département du Nord s'est empressée d'organiser ces sociétés comme un moyen propre à accélérer les progrès de l'économie rurale.

La société royale d'agriculture établie à Douai depuis longtemps est considérée comme société du chef-lieu du département, et sert de centre commun aux sociétés d'arrondissement qui correspondent avec elle.

La société royale des sciences et arts, de Lille, et la société d'émulation, de Cambrai, tiennent lieu de société d'agriculture, au moyen d'une section spéciale établie auprès de chacune *d'elles*.

Les sociétés ont été composées primitivement par M. le préfet; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

Société de Dunkerque.

MM.
Ferrier, ✻, dir. des douanes, pr.
Degravier, Florent, à Steene.
Lancel, membre de la chambre de commerce.
De Buyser, ✻, aux Moëres.
Baelen, à Wormhoudt.

Société d'Hazebrouck.

MM.
Cappon, François, président, à Vieux-Berquin.
Dieusaert, Pierre, vice-présid., à Flêtre.
Dekytspotter, Henri, secrétaire, à Steenvoorde.
Clodorez, Dominiq., trésorier, à Hazebrouck.
Cortyl, Benoît, à Bailleul.
Deschodt, Louis, à Hazebrouck.
Clodorez, Phil., à Morbecque.
Leroy, René, à Lynde.
Debruyne, Jacques, à Borre.
Inglard, Louis, à Steenbecque.
Dequidt, François, à Sainte-Marie-Cappel.
Cattoir, Séraphin, à Thiennes.
Gantois, Louis, à Flêtre.
Gantois, Benoît, à Borre.
Maerten, Liévin, à Strazeele.
Lerouge, Xavier, à La Gorgue.
Senellart, Philippe, à Merville.
Dehaine, Henri, à Hazebrouck.
Deseure, Louis, à Wallon-C.
Inglaere, Louis, à Meteren.
Vangraefschêpe, Emmanuël, à Winnezeele.
Villette, Auguste, à Pradelles.

Société d'Avesnes. — Associés ordinaires.

MM.
Godefroy, médecin, à Avesnes, président.
Dollez, médecin, à Landrecies, vice-président.
Guillemin, maire d'Avesnes, secrétaire.
Tordeux, Emile, propriétaire, à Avesnes, secrét.-adjoint.
Delflache, artiste vétérinaire, à Avesnes, trésorier.
Barbier de la Serre, propriét., à Trélon.
Havée, And., propriétaire, à Boulogne.
Fostier, juge de paix, à Avesnes.
Hazard-Mercier, propriétaire, à Solre-le-Château.

MM.
Lecocq, ancien juge de paix, à Eppe-Sauvage.
Fiévet, pépiniériste, à Louvroil.
Malingié, propriétaire, à Eppe.
Bevierre, m.d br., à Étrœungt.
George, 1.er adjoint au maire d'Avesnes.
Devise, propriétaire, à Avesnes.
Leloup, juge de paix, à Avesnes.
Legrand, César, à Fourmies.
Legrand, Théophile, idem.
George, Xavier, percepteur, à Solre-le-Château.
Leroux, cultivat., à Beugnies.

Associés libres.

MM.
De Préseau, propriétaire, à Dompierre.
Roussel, propriétaire, à Lépine, près Solre-le-Château.
Baillion, F.-J., au Quesnoy.
Guyot, médecin, à Forest.
Lecerf, médecin, à Sepmeries.
Manesse, propriét., au Favril.
Fournier, propr., à Beaufort.
Marit, Adrien, propriétaire, à Aymeries.
Manesse, Martial, propriétaire, à Bermeries.
Lottiau, propriét., à Gognies-Chaussée.

MM.
Delannoy, propr., à Wallers.
Fauville, Nicolas, propriétaire, à Saint-Waast.
Piérard, propr., à Louvignies-Quesnoy.
Dervaux, Pierre, propriétaire, à Wargnies-le-Grand.
Cordier, Zacharie, propriét., à Salesches.
Mercier, Basile, propriétaire, à Noyelles.
Houzé, secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes.
Valin, à Willies.
Delannoy, maire de Trélon.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément,

de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botaniqne.

La société d'horticulture rend d'importans services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

Président d'honneur.

M. le baron Méchin (C. ✻), préfet.

Président.

M. le lieutenant-général comte François de Sainte-Aldegonde (C. ✠, officier de l'ordre de Guillaume, etc.)

Vice-président.

M. Borelly, ✻, inspecteur des douanes.

Secrétaire-général.

M. Doyen, docteur en médecine.

Secrétaire-rédacteur.

M. Desmottes, notaire.

Archiviste.

M. Bréhon, négociant.

Trésorier.

M. Jouffroy.

Conseil d'administration

MM.

Briard.
Carpentier.
Demortain, doct. en médecine.
De Rouvroy (le C.te), (O. ✻).
Desmazieres, propriétaire, à Lambersart.
Dubus fils.
Dumaisniel (le C.te) ✻.
Fays aîné, négociant.
Fays cadet.
Genin, ✻ ✠, colonel en retr.
Gracy, négociant.

MM.

Grodée-Alavoine, négociant.
Lecreux, négociant.
Leclercq-Grandel, propriét.
Lefort fils, imprimeur.
Lestiboudois, prof. de botan.
Mille-Mathieu fils.
Miellez, jardinier-pépiniériste.
Paillart fils, propriétaire.
Poirel, ✻, négociant.
Rouzière-Cavalier, négociant.
Rameau, propriétaire.
Smet, Henri, propriétaire.

Expositions de plantes en 1833.

Deux expositions de fleurs ont eu lieu en 1833, l'une au 1.er mai, jour de la fête du Roi, et l'autre pendant les fêtes anniversaires des journées mémorables des 28, 29 et 30 juillet 1830. Beaucoup d'horticulteurs et d'amateurs de Lille, des environs et même de la Belgique, ont concouru à ces expositions, qui n'ont été ni moins brillantes ni moins remarquables que celles des années précédentes.

La distribution des prix d'horticulture a eu lieu ainsi qu'il suit, en séance publique, le 28 juillet 1833.

Premier prix. — Une médaille en or à M.me Oakes, de Tournai, pour avoir mis à l'exposition la collection la plus riche en belles plantes fleuries.

Deuxième premier prix. — Une médaille en or à M. Henri Smet, pour avoir mis aussi à l'exposition une collection de belles plantes fleuries.

Deuxième prix. — Une médaille en argent, grand module, à M. Verleuwen, de Gand.

Troisième prix. — Une médaille en argent à M.me Leboucq-Raoust.

M. Verleuwen, de Gand, a aussi obtenu la médaille en argent destinée à la plante fleurie la plus distinguée et la plus rare parmi les plus nouvelles.

Le prix de la culture la plus remarquable a été donné à M. Henri Smet.

Les plus belles plantes exposées par M. le comte Dumaisniel ont été mentionnées honorablement par le jury.

La collection d'œillets de M.me Lecreux et celle de M. Desmazieres, de Lambersart, ayant été jugées d'un mérite égal, deux médailles d'argent de même valeur ont été accordées, l'une à M.me Lecreux et l'autre à M. Desmazieres.

Une médaille d'argent a été donnée à M. Seulin, jardinier, à Lille, pour les belles plantes étrangères dont il approvisionne les marchés pendant toute l'année.

Deux médailles d'argent ont été accordées à M. Rameau, l'une pour les nombreuses variétés de pommes de terre, et l'autre pour les raisins nouveaux qu'il a introduits dans le pays.

M. Lefebvre-Heegmann a obtenu la médaille d'argent destinée à la collection des plus beaux fruits.

M. Miellez, à Esquermes, a reçu une médaille en argent pour un fruit nouvellement introduit.

Trois jardiniers de Gand, MM. Verleuwen, Coene et Van-

Geret, ayant droit au prix accordé à la collection venant du point le plus éloigné, ont reçu chacun une médaille d'argent.

Enfin, une mention honorable a été accordée à MM. Grolez père, au faubourg de Paris ; Joseph Houte, à Marquette ; Cauvin-Deltombe et Fondeur, à Wazemmes, pour leur intéressante culture des fruits, des fleurs et des légumes.

COMMERCE. - INDUSTRIE.

Nomenclature des établissemens dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1832.

2 ÉTABLISSEMENS DE 1.re CLASSE.

Une fonderie de suif en branche ; — établissement de nouveaux fours dans une verrerie.

49 ÉTABLISSEMENS DE 2.e CLASSE.

Quatre fours à chaux permanens ; — 4 tanneries dont une avec corroyerie ; — 5 machines à vapeur à moyenne pression ; — 24 machines à vapeur à haute pression ; — un atelier d'affinage avec condensation complète des gaz ; — 2 briqueteries permanentes ; — 4 ateliers de salaison de poissons ; — 2 fabriques de chandelles ; — 2 fonderies de suif au bain-marie ; — une distillerie de genièvre.

59 ÉTABLISSEMENS DE 3.e CLASSE.

Trois vacheries ; — une brasserie; — 42 briqueteries temporaires ; — une fonderie de fer au creuset ; — une teinturerie ; — une fabrique de fécule de pommes de terre ; — une raffinerie de sel ; — 4 fabriques de chicorée ; — 2 dépôts de charbons *de bois* ; — 2 moulins à vent à tordre huile ; — un four à chaux ne travaillant pas plus d'un mois par année.

En tout 110 établissemens répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissemens : Dunkerque, 8 ; — Hazebrouck, néant ; — Lille, 44 ; — Cambrai, 6 ; — Avesnes, 4 ; — Douai, 4 ; — Valenciennes, 44.

Ce nombre diffère de 56 en plus avec celui des établissemens autorisés en 1831.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-après dénommées ont été brévetées définitivement en 1833.

1.° Le sieur Brame-Chevalier, négociant, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 8 avril 1833, le certificat de sa demande d'un brevet de perfectionnement et d'addition au brevet d'invention et de perfectionnement de quinze ans qu'il a pris, le 4 février précédent, pour un nouvel appareil économiqne d'évaporation, de cuisson et de distillation par machine à vapeur, dont la chaudière produit la quantité de vapeur nécessaire, 1.° pour faire mouvoir des pompes à air aspirantes et foulantes; 2.° pour chauffer l'air amené dans des récipients par ces pompes; 3.° pour concentrer les liquides par évaporation, au moyen de la vapeur et de l'émission de l'air chaud dans ces mêmes liquides.

2.° Le sieur Dubrulle, lampiste, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 22 juin, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour une nouvelle lampe qu'il nomme lampe Dubrulle.

3.° Le sieur Van Moorsel, faisant élection de domicile chez M. Debavay, à Ebblinghem, auquel il a été délivré, le 30 juin, le certificat de sa demande d'un brevet d'importation de dix ans, pour une machine propre à la fabrication des clous.

4.° Le sieur Delsarte, ingénieur-mécanicien, à Solesmes, auquel il a été délivré, le 19 octobre, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention de cinq ans pour une lampe hydro-aérostatique qu'il nomme héliostat ou lampe héliostatique.

5.° Les sieurs Manesse, Mallet et compagnie, fabricans de clous, demeurant à Valenciennes, auxquels il a été délivré, le 5 novembre, le certificat de leur demande d'un brevet d'importation et de perfectionnement de dix ans, pour sept machines destinées à la confection à la mécanique, soit à froid, soit à chaud, de chevilles, de clous de chaussure dits becquets, de tapis, de construction, de clous d'épingles dits pointes de Paris, et généralement de toute espèce, avec du fer laminé, platiné, fendu, filé ou étiré, rond ou plat, sans perte de matière, sauf pour les clous d'épingles.

6.° Le sieur Frialle, Félicien, de Tournai, faisant élection de domicile chez M. Baes, commissionnaire de roulage, à Lille, auquel il a été délivré, le 13 mars, le certificat de sa demande d'un brevet d'importation de dix ans, pour des canons et fusils à charger par la culasse, système à friction qui enflamme la cartouche par la piqûre d'une aiguille.

7.° Le sieur Bailey William, fabricant de tulles à Douai, auquel il a été délivré, le 5 août, le certificat de sa demande d'un brevet d'invention, d'importation et de perfectionnement de quinze ans, pour un métier à tulle bobin, système circulaire à rouages avec cylindres cannelés, propre à fabriquer du tulle en bandes à

lisières, par un procédé qui consiste à pouvoir transporter les carriages d'une division à l'autre dans toutes les parties du métier.

8.° Les sieurs Wattine-Dervaux, Arreckx-Jacquart et Jacquart frères, mécaniciens, demeurant à Tourcoing, auxquels il a été délivré, le 6 septembre, le certificat de leur demande d'un brevet d'importation de cinq ans, pour une machine propre à filer la laine peignée et non dégraissée, dans les numéros fins.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Il y a dans le département du Nord deux chambres de commerce; l'une à Lille et l'autre à Dunkerque; elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM.
Le préfet, président.
Aug.te Lefebvre, ✻, vice-prés.
Delesalle-Desmedt.
Charvet-Defrennes.
Charvet-Barrois.
Tilloy-Casteleyn.
Verley, Charles.
Lethierry, Urbain.

MM.
Rouzé, Théodore.
Fevez-Debully.
Barrois, Théodore.
Bocquet-Bernard.
Kuhlmann.
Dambricourt fils.
Aug.te Richebé.

Secrétaire de la chambre, M. Desrousseaux.

DUNKERQUE.

MM.
Le maire, président.
Dupouy aîné, vice-président.
Bonvarlet aîné.
Morel-Darras.
F. Degravier.

MM.
L. Debaecque.
Benjamin Morel.
Aubert.
Lancel.
Bigorgne père.

M. Plaideau, commis expéditionnaire.

CHAMBRES CONSULTATIVES

DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives de manufactures sont établies dans ce département, à Valenciennes, à Tourcoing et à Roubaix; voici la nomenclature des membres qui les composent :

VALENCIENNES.

MM.
Flamme. maire, président.
Blanquet, Jean-Baptiste.
Hamoir, Edmond.
Dumont, François.

MM.
Lefebvre-Coppin.
Serret, Georges.
Leclercq-Sezille.

TOURCOING.

MM.
Cordonnier, maire, président.
Caulliez-Nollez.
Desurmont-Carton.
Duriez, Benjamin.

MM.
Delobel-Desurmont.
Wattinne-Dervaux.
Motte fils aîné.

ROUBAIX.

MM.
A. Mimerel, président.
Defrenne, Paul.
Florin-Bossut.

MM.
Defrenne, Louis.
Roussel-Dazin.
Wattinne-Wattel.

Conseil général du commerce et des manufactures.

Une ordonnance du Roi du 16 juin 1830 porte que les deux conseils généraux du commerce et des manufactures n'en formeront plus qu'un seul qui prendra le titre de conseil général du commerce et des manufactures, et qui réunira les attributions déterminées par les ordonnances royales du 23 août 1819 et du 9 février 1825.

Ce conseil s'assemblera chaque année sur la convocation du ministre de l'intérieur, qui fixera l'époque et la durée de la réunion.

Il sera composé de soixante-douze membres qui exerceront pendant cinq années et qui seront rééligibles.

Les chambres de commerce de Lille et de Dunkerque doivent concourir, chacune pour un membre, à sa composition.

BOURSES DE COMMERCE.

Nous avons quatre bourses de commerce dans le département du Nord; elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agens de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurances.

MM.	MM.	MM.
Best.	Gauwyn.	Blomme.
Carlier.	Herrewyn.	Vandercolme.
Debaecker.	Hubert.	Vandewalle.
Salomez.	Sergent-Debaecque.	Cailliez.

BOURSE DE LILLE.

Une ordonnance du Roi du 4 mars 1830 a fixé à dix le nomb des agens de change, à Lille :

MM.	MM.	MM.
Ducas, syndic.	Verbiest.	N.....
Jacquart, adjoint.	Bronchain.	N.....
Lefebvre, idem.	Durieux.	
Leveque.	N.....	

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM.	MM.	MM.
Sloovere, syndic.	Piquart.	Coquelle.
Guilbert, adjoint.	Herbaut.	Destrez.
Blancho.	Dequen.	
L. Durieux.	Roland.	

BOURSE DE DOUAI.

Trois agens de change y exercent cumulativement les fon tions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, — Courtray, — Barré-Bris.

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agens de change et quinze courtiers commerce; aucun n'est encore pourvu d'une nomination réguliè

NÉCROLOGIE.

BENOIST.

M. François Benoist, écuyer, chevalier de la Légion-d'Honne ex-maire de Valenciennes, ancien député du Nord, est mor Valenciennes le 19 décembre dernier, à l'âge de 78 ans envir

M. Benoist, né en cette ville en 1755, d'une famille honn mais peu fortunée, se livra dans sa jeunesse au commerce ses parens; au commencement de la révolution, il en adopta principes, sans en suivre les excès; c'est ce qui le fit nomn membre du corps municipal de cette ville en 1792. Le 8 septem de la même année, il eut occasion de signaler son zèle dans u

de ces fureurs populaires qui vinrent effrayer les habitans. Le jour de la fête de la ville, le jeune *Dutordoir*, fils du maître de poste de St.-Amand, fut assez mal inspiré pour répandre des nouvelles fâcheuses pour les armes françaises; les troupes du général Beurnonville le poursuivirent sur la place de Valenciennes et le coupèrent en morceaux. M. Benoist, ceint de l'écharpe municipale, se jeta dans les groupes, et au péril de sa vie, chercha par tous les moyens, à sauver le malheureux Dutordoir : sa voix ne fut pas entendue..... et il eut la douleur d'être forcé de se retirer presque couvert du sang de la victime.

M. Benoist continua à remplir les fonctions d'officier municipal pendant tout le cours de la révolution, excepté lors du séjour des Autrichiens en cette ville et tandis que régna la courte terreur qui suivit leur départ; mais lorsque le représentant *Delamarre* vint réorganiser les administrations du Nord d'après un système plus modéré, M. Benoist rentra dans la municipalité et n'en sortit plus que dans les premiers jours de fructidor an X, pour prendre les fonctious de maire, en remplacement de M. *Prouveur de Longpré.*

La carrière de M Benoist, comme maire, fut longue et parfois difficile; sans être un homme brillant, il administra long-temps sans que la critique osât s'élever contre ses actes : en effet, il était populaire avec ceux qui avaient affaire à lui, et chacun l'approchait avec facilité et sans crainte. Il favorisa les arts dans se ville natale en protégeant, de toute sa puissance magistrale, les sujets qu'elle pouvait fournir; il assainit la ville, en perçant toutes les rues neuves qui ont ouvert de nouvelles communications et réparé les ruines du siége de 93; il créa la place Napoléon, promenade qui a pris depuis le nom de chacun des princes qui nous ont gouvernés; enfin, il a fondé l'école d'architecture dont il est déjà sorti des hommes d'un talent remarquable.

M. Benoist reçut deux fois Napoléon, comme consul et comme empereur; par une de ces fatalités qu'on ne peut prévoir, le dernier passage du monarque fut fatal à l'administration du maire, dont la sage économie avait amassé une forte somme dans la caisse municipale, pour exécuter des projets de monumens qui n'ont pu s'accomplir et auxquels M. Benoist aurait attaché son nom. L'empereur ordonna que l'encaisse fut versé immédiatement à la caisse de service.

Pendant sa longue administration, M. Benoist eut à supporter les embarras des conscriptions sans cesse renouvelées, des demandes *impératives* d'offrandes d'hommes équipés; la levée si criante des gardes d'honneur; la retraite de la grande armée; l'évacuation des hôpitaux du Rhin; les approvisionnemens de

siège; et le blocus de 1814; toutes circonstances où l'administration se trouvait en contact avec les intérêts de familles, de l'état et des hommes de guerre peu traitables de l'Empire.

Avec douceur et patience et une certaine bonhomie, aidée d'une grande connaissance des affaires administratives, M. Benoist en sortit à son honneur; aussi fut-il conservé dans ses fonctions lorsque vint la restauration, et lors du passage du duc de Berry en cette ville, on le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur. Pendant les cent jours, il fut remplacé par M. le baron de Maingoval dans ses fonctions de maire, qu'on lui rendit en même temps que les alliés remettaient à Louis XVIII sa couronne.

Les élections du Nord, présidées par le duc de Berry, eurent lieu; on sait qu'elle influence eut le prince dans ces élections où n'assistèrent pas les électeurs constitutionnels; M. Benoist, regardé comme une victime des cent jours, fut élu député, et chacun se rappellera facilement avec quel éclat, avec quelle pompe, il fut reçu dans sa ville natale, en revenant de Lille après sa nomination. Des honneurs presque triomphaux lui furent rendus à la porte de Lille, et M. *Momal*, peintre, consigna sur la toile cette réception civique.

Ainsi donc, M. Benoist, qui n'était point homme de parti, se trouva membre de la fameuse *chambre introuvable*: il en fut bientôt étonné lui-même; mais alors, une fièvre de royalisme s'était emparé de tout le département du Nord, et le nouveau député en fut atteint quelques jours. En récompense de ses services, le Roi lui accorda vers cette époque des lettres de noblesse; ce fut alors que M. Benoist, encore sous l'influence de la reconnaissance, prit pour armes une branche de lys, au pied de laquelle un chien, emblême de la fidélité, se tenait couché.

La chambre introuvable, plus royaliste que le roi, fut dissoute par l'ordonnance du 5 septembre 1815, et M. Benoist revint prendre ses fonctions de maire, fort importantes alors, par le passage des alliés qui sortaient de France, et depuis, par l'occupation de Valenciennes par les anglais.

Depuis long-temps on demandait que Valenciennes devint le siège d'une sous-préfecture; M. Benoist joignit ses efforts à ceux de quelques bons esprits qui poussaient à la conclusion de cette affaire; dès lors, M. *Duplaquet*, sous-préfet de Douai, homme personnel et passionné, voua à toute l'administration municipale de Valenciennes une haine implacable. Il abreuva M. Benoist de dégoûts; sa correspondance d'alors est un modèle de rudesse et d'incivilité: on conçoit que le fonctionnaire non rétribué ne put tenir contre ces attaques réitérées du fonctionnaire payé; M. Benoist offrit sa démission, elle fut acceptée, et le 15 mai 1821, M. Desfontaines de Preux fut nommé pour le remplacer.

M. Benoist rentra alors dans la vie civile après avoir rempli 22 ans les fonctions de maire ; le 19 août 1822, jour de l'installation de son successeur, toute l'administration municipale et le conseil se portèrent en masse au domicile du démissionnaire, pour lui rendre hommage et lui exprimer les regrets que causaient sa retraite. On ne remarqua dans cette visite que l'absence de M. le sous-préfet, qui était venu installer le nouveau maire, et était reparti subitement pour Douai.

M. Benoist est mort après une longue maladie de langueur ; nous pouvons affirmer sans crainte qu'il ne laissa pas d'ennemis. C'était un homme conciliant, doux, affable, peu énergique peut-être, mais sans amour-propre, sachant apprécier un bon conseil, et s'en servant au besoin. Il fut surtout regretté de la classe ouvrière qui trouva toujours près de lui un accès facile et de tous les instans. Quand il n'aurait eu que cette qualité, elle mérite que la terre lui soit légère.

DOM DRUON.

Druon, né à Busigny (arrondissement de Cambrai) en 1744, fit d'excellentes études et entra de bonne heure dans l'ordre célèbre et savant des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Il devint prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et coopéra, avec Dom Brial et Dom Clément, au fameux *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, dont le 19.e volume in-folio a déjà paru. C'est surtout au 14.e volume que Dom Druon prit une part très-active.

Lorsque la première révolution supprima les ordres monastiques, le studieux bénédictin chercha dans l'étude et la lecture des consolations sur la dispersion de ses amis ; mais il ne resta pas long-temps dans l'obscurité : sa grande réputation de savoir s'était étendue au loin, et en 1798, on jeta les yeux sur lui quand il s'agit de nommer un bibliothécaire du corps législatif. Il a rempli ces fonctions jusqu'au dernier moment de sa vie, avec ce zèle scrupuleux et cette exquise urbanité qu'avaient su apprécier les diverses législatures, aussi M. Druon avait-il eu pour amis tous les hommes les plus remarquables qui se sont succédés dans les divers renouvellemens des chambres.

L'empereur Napoléon, qui savait distinguer le mérite dans tous les rangs et toutes les positions, décora Dom Druon de l'étoile de l'honneur.

Cet ecclésiastique tolérant et éclairé, ce savant aimable et conciencieux, a terminé le 4 octobre dernier, après une courte maladie, sa longue et honorable carrière ; il était agé de 89 ans.

DUPIRE.

M. Dupire, ancien membre du corps législatif, successivement administrateur du département du Nord, agent national près le district de Valenciennes, puis procureur syndic et adjoint au maire de Valenciennes, ancien avocat et ayant long-temps exercé les fonctions de notaire, dans cette dernière ville, y est décédé le 11 août 1833, à l'âge de 70 ans.

Né à Emerchicourt, près Bouchain, fils d'un cultivateur, M. Dupire, après avoir fait ses études à Douai, y fut reçu avocat. Nommé agent national au district de Valenciennes, il en remplit les fonctions pendant le fameux bombardement de cette ville; il suivit, après sa reddition, l'administration à Douai, puis à Bouchain, et rentra avec elle lorsque nos troupes eurent chassé les Autrichiens de la ville.

Il reprit la profession d'avocat, à laquelle il joignit celle de notaire, et fut bientôt vengé de l'injustice dont il avait été la victime, par sa nomination au corps législatif, où il siégea 3 ans.

A peine de retour dans ses foyers, il fut nommé commissaire du gouvernement, près l'administration départementale, et exerça en cette qualité jusqu'à la révolution du 18 brumaire.

Rentré dans la vie privée, M. Dupire redevint notaire et n'occupa de fonction publique que celle d'adjoint au maire de Valenciennes pendant les cent jours. Depuis il est resté simple citoyen.

M. Dupire, pendant les temps de troubles de notre première révolution, dans la position critique et rigoureuse d'agent national et de commissaire du gouvernement, position qu'on ne peut juger qu'en se reportant à l'époque pénible pendant laquelle il exerçait ces fonctions, fit tout le bien qu'on pouvait attendre d'un homme probe et courageux.

Député, il rendit de nombreux services, tout en refusant les cadeaux qu'on ne craignait pas de lui offrir en reconnaissance de ses services; électeur, il fut toujours fidèle aux opinions constitutionnelles, inébranlable dans sa conviction; faisant abstraction des hommes, son vote fut toujours donné pour la même cause; ni les promesses, ni les menaces du pouvoir, ne le firent dévier de la route qu'il s'était tracée, qu'il suivit obstinément avec quelques amis, et où la majorité vint enfin se joindre.

Sa veuve, son fils, ses parens, ses amis, tous ceux enfin qui le connurent, ne peuvent trouver trop de larmes et de regrets pour une telle perte, ni trop de voix pour dire ce qu'il fut et ce qu'il fit.

PLOUVAIN.

Pierre-Antoine-Samuël Plouvain naquit à Douai, d'une famille de bourgeoisie, le 7 septembre 1754. Après avoir fait ses études au collège d'Anchin, à Douai, il fut reçu avocat par l'académie de Douai. En 1777, M. Plouvain fut nommé conseiller à la gouvernance du souverain bailliage de Douai et Orchies. A la suppression de cette compagnie, en 1792, M. Plouvain devint receveur-économe de l'administration des hospices. Lors de la réorganisation des tribunaux, en 1800, il fut nommé juge au tribunal criminel du département du Nord. En 1811, au moment de la création des cours impériales, M. Plouvain entra dans celle de Douai en qualilé de conseiller, et il a fait partie de cette compagnie, devenue cour royale, jusqu'au moment de sa mort, arrivée le 1.er décembre 1832.

M. Plouvain a été membre de l'administration des hospices et du conseil municipal pendant long-temps, et n'a quitté ces dernières fonctions qu'au moment de la révolution de juillet.

Annaliste et chronologiste exact et laborieux, M. Plouvain a laissé une grande quantité de matériaux précieux sur l'histoire du pays, et en particulier sur celle de la ville de Douai.

Il a publié à diverses époques :

Arrêts du parlement de Flandre, 12 vol. in-4.o
Souvenirs à l'usage des habitans de Douai, 1 vol. in-12.
Notice sur les offices du parlement de Flandre, 1 vol. in-4.o
Notice sur le conseil provincial d'Artois, 1 vol. in-4.o

SCALFORT.

Nicolas-Joseph Schelfondt, baron Scalfort, maréchal-de-camp de cavalerie en retraite, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, naquit à Douai, le 16 février 1752.

Entré au service le 1.er avril 1768, dans le régiment de Lanau, nommé ensuite de Durfort, puis 4.e chasseurs à cheval, il devint colonel de ce régiment après avoir passé par tous les grades et sans l'avoir quitté. Il était lieutenant lorsque, le 3 août 1792, il fut créé chevalier de Saint Louis.

Scalfort a fait successivement toutes les campagnes des années 1792 et 1793, des six premiers ans de la république, aux armées du Rhin, de Rhin-et-Moselle, de Hollande et de l'Ouest Il fut blessé dans la Vendée d'un coup de feu à la cuisse, à la suite duquel il avait gardé une forte claudication. Il fit comme colonel

les campagnes des ans 8 et 9 à l'armée d'Italie. Il força les passages de la Piave et du Tagliamento, à la tête de son régiment, et décida en partie le résultat de ces journées.

Promu au grade de général de brigade, ce fut à regret qu'il quitta le régiment auquel il appartenait depuis quarante ans. Les campagnes de la grande armée s'ouvraient alors. A la mémorable bataille d'Austerlitz il commandait une division de dragons ; il y exécuta plusieurs charges brillantes qui contribuèrent au gain de la bataille. Quoique grièvement blessé d'un coup de feu au visage dès la première charge, il ne voulut point quitter sa division de toute la journée et il eût un cheval tué sous lui. Déjà il avait éprouvé cet accident à deux reprises dans la retraite de Moreau et à l'armée de l'Ouest.

L'empereur le nomma alors baron de l'empire et lui assura une riche dotation en Westphalie. Il était commandant de la Légion-d'Honneur dès la création de l'ordre, et il avait reçu en Italie un sabre d'honneur, étant déjà colonel.

Plus tard le général Scalfort retourna en Italie pour y prendre, sous les ordres du prince vice-roi, le commandement de la réserve générale de cavalerie. Ses blessures et ses longs services l'obligèrent de demander sa retraite en 1809. Cependant, ses connaissances comme officier général de cavalerie engagèrent l'empereur à le rappeler encore en 1812 à l'activité. Il alla prendre à Tours le commandement général du grand dépôt de Turnout.

En 1815, le général Scalfort était retiré à Douai ; il y commandait la garde nationale. La garnison de cette place, après la désastreuse journée de Waterloo, refusait de se soumettre au pouvoir des Bourbons, que les alliés traînaient à la suite de leurs équipages ; elle ne voulait point ouvrir les portes de la ville à un ramas de paysans qui vociféraient au pied des murailles et insultaient aux braves qui les gardaient. Le peuple, qui souffrait de l'état de siège et que d'ailleurs quelques meneurs avaient insidieusement excité, s'agitait dans la ville et se répandait en invectives contre la garnison. Des pièces de canon furent braquées de la place vers la rue de la Mairie, l'artillerie et les autres troupes s'y formèrent en bataille ; alors la populace, toujours lâchement poussée, ne se contenta plus de crier, elle lança des pierres aux artilleurs. Ces braves, que depuis trois jours on abreuvait d'outrages, que l'on contenait avec peine, se portèrent avec impétuosité à leurs pièces, et, les dirigeant vers les groupes de citoyens, s'apprêtaient à tirer vengeance de ces malheureux.... Déjà la mèche s'approchait de la lumière, lorsque le général Scalfort, malgré son infirmité, s'élance à la bouche du canon. « Amis, dit-» il aux canonniers, si vous faites feu, c'est moi que vous attein-

» drez le premier. » Cette action, au-dessus de tout éloge, arrêta la guerre civile dont était menacée la malheureuse ville de Douai.

De 1815 à 1830, le général Scalfort fit partie du conseil municipal de Douai ; il appartenait à la réunion des Enfans du Nord.

Il a terminé son honorable et glorieuse carrière dans sa campagne, au village de Lallaing, près Douai, le 8 novembre dernier. Une affluence considérable de magistrats, de militaires, de citoyens, s'était rendue à Lallaing pour rendre le dernier devoir au doyen des braves du département du Nord. Les coins du poêle étaient tenus par MM. le C.te de Montozon, membre de la chambre des députés; baron Peugnet, colonel de la garde nationale ; colonel de Reyniac, commandant d'armes ; colonel Guillabert, commandant le 39.e de ligne.

M. Duthillœul, juge de paix, ami particulier du général, a prononcé sur sa tombe le discours d'adieu.

VAN MERRIS.

Joseph-Xavier Van Merris, fils d'un conseiller au bailliage royal et siège présidial de la Flandre maritime, naquit à Bailleul, le 11 avril 1761.

Entré de bonne heure dans la carrière administrative, Van Merris était, en 1789, licencié en droit et échevin de la ville de Bailleul ; il devint successivement juge de paix, juge au tribunal du district d'Hazebrouck, membre du conseil d'arrondissement et membre du conseil général du département.

Appelé, le 11 juillet 1803, aux fonctions de maire de Bailleul, il les exerça sans interruption jusqu'au 4 septembre 1830, et pendant cette période de vingt-sept années, animé des intentions les plus saines et les plus pures, il travailla sans relâche à la prospérité de sa ville natale et au bien-être de ses concitoyens. Il rétablit et maintint l'ordre dans la comptabilité, améliora la situation financière, éteignit la dette communale et employa en travaux importans les économies dues à la sagesse de son administration.

Van Merris eut à supporter les risques, les inquiétudes et les embarras de l'invasion et de l'occupation étrangère ; il parvint, par sa fermeté et sa prudence, à éviter à ses administrés bien des dangers, des frais et des désagrémens.

Attaché de cœur et de principe au gouvernement de la restauration, il en obtint souvent des marques de confiance. Trois fois il fut désigné pour présider le collège électoral de l'arrondissement, et ses concitoyens, justes appréciateurs de son mérite, l'envoyèrent à diverses reprises siéger à la chambre des députés.

Van Merris n'abusa point, comme tant d'autres, des avantages de sa position; jamais il ne sollicita de faveurs pour lui, ni pour personne de sa famille, et quoiqu'il aimât à rendre service et qu'il en cherchât même les occasions, il ne contribua, dans aucune circonstance, à priver quelqu'un de son emploi pour le faire obtenir à l'un de ses protégés.

La décoration de la Légion-d'Honneur et l'estime générale qui lui était légitimement acquise furent la seule récompense de ses longs travaux administratifs.

L'état de sa santé détermina Van Merris à abandonner, en 1829, ses fonctions de maire; il donna sa démission, qui ne fut acceptée qu'à regret et après des instances réitérées, dans les premiers jours de septembre 1830.

Sa mort, arrivée le 3 décembre 1833, fut celle d'un vrai chrétien. Van Merris emporte dans la tombe les regrets de sa famille, de ses nombreux amis et des personnes même qui, ne partageant pas ses opinions politiques, ne peuvent refuser un juste hommage à la mémoire de celui qui se montra constamment homme de bien.

STATISTIQUE MORALE DU DÉPARTEMENT

PENDANT L'ANNÉE 1833.

BELLES ACTIONS. — TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1833, à la délivrance de huit médailles d'argent décernées par M. le ministre du commerce et des travaux publics; une somme de 1,365 fr. a en outre été distribuée par M. le préfet à soixante-dix-huit individus qui se sont signalés par de belles actions.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1833, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices et bureaux de bienfaisance du département se sont élevés à 77,070 fr.; savoir :

Pour les hospices à........................	44,670	»
Cinq arrondissemens y ont participé pour les quotités suivantes : Hazebrouck, 3,500 francs ; — Dunkerque, 3,000 francs ; — Douai, 3,060 francs ; — Cambrai, 12,000 francs ; — Lille, 23,110 fr.		
Pour les bureaux de bienfaisance à............	32,400	»
Répartis entre 16 communes, dont six de l'arrondissement de Lille ; trois d'Hazebrouck ; — trois d'Avesnes ; — quatre de Cambrai.		
Total.........	77,070	»

COUR D'ASSISES.

TRIBUNAUX DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Nous sommes enfin parvenus à nous procurer des documens exacts sur l'administration de la justice dans ce département. Nous présentons ci-après le compte rendu des opérations judiciaires de l'exercice 1831, et nous pensons être assez heureux pour pouvoir offrir à nos souscripteurs, chaque année, un semblable compte dont l'intérêt sera généralement apprécié.

La cour d'assises du département du Nord a statué, en 1831, sur 131 accusations, dont 119 étaient contradictoires et 12 par contumace. Les premières comprenaient 176 individus et les secondes 16, ensemble 192.

En 1830, le nombre des accusations a été de 129 ; celui des accusés de 182 ; ainsi, il y a eu, en 1831, 2 accusations et 10 accusés de plus qu'en 1830.

Les 119 accusations contradictoires avaient pour objet, savoir : 97 des crimes contre les propriétés et 22 des crimes contre les personnes.

En comparant le nombre des accusés présens avec la population du département, on trouve qu'il y a eu, en 1831, 1 accusé sur 5,625 habitans. Les départemens qui ont présenté le plus grand nombre d'accusés relativement à leur population respective sont celui de la Seine, qui a eu 1 accusé sur 1,040 habitans ; celui de la Corse, 1 accusé sur 1,376 habitans, et celui des Pyrénées-Orientales, 1 accusé sur 1,390 habitans.

Les départemens qui ont au contraire fourni le moins d'accusés comparativement à leur population, sont ceux des Vosges et de la Loire-Inférieure ; ils n'ont eu qu'un accusé, l'un sur 11,371 habitans et l'autre sur 12,371.

7,606 individus ont comparu devant les cours d'assises. Ce

nombre, comparé avec la population de tout le royaume, donne 1 accusé sur 4,281 habitans. Ce rapport était de 1 sur 4,576 en 1830.

Parmi les accusés présens devant la cour d'assises du Nord, se trouvaient 139 hommes et 37 femmes, ce qui donne pour celles-ci la proportion de 5 sur 100 accusés.

Les accusés, sous le rapport de l'âge, se divisent ainsi : 1 n'avait pas encore 16 ans; 26 étaient âgés de 16 à 21 ans; 33 de 21 ans à 25 ans; 33 de 25 à 30 ans; 34 de 30 à 35 ans; 18 de 35 à 40 ans; 10 de 40 à 45 ans; 12 de 45 à 50 ans; 4 de 50 à 55 ans; 4 de 55 à 60 ans; 1 enfin était septuagénaire.

Il résulte de ces chiffres que, sur les 176 accusés, 60 n'avaient pas encore atteint 25 ans; 67 étaient âgés de 25 à 35 ans, et 49 avaient de 35 à 80 ans.

Le nombre des accusés au-dessous de 25 ans était de 48 en 1830 et de 73 en 1828.

Sur les 176 accusés présens, 90 étaient célibataires; 69 *étaient* mariés ou veufs ayant des enfans; 17 étaient mariés ou veufs sans enfans. 136 desdits accusés étaient nés et domiciliés dans le département; 13 étaient domiciliés dans le département et nés ailleurs; 8 étaient nés et domiciliés hors du département; 19 étaient étrangers à la France.

136 accusés ne savaient ni lire ni écrire; 32 possédaient ces connaissances imparfaitement; 6 savaient bien lire et écrire; 2 seulement avaient reçu une instruction supérieure.

Nous avons déjà dit qu'en 1831 119 accusations ont été jugées contradictoirement par la cour d'assises de ce département. Sur les 176 individus compris dans ces accusations, 75 ont été acquittés et 101 condamnés, savoir :

A la peine de mort	1
Aux travaux forcés à perpétuité	5
Aux travaux forcés à temps	32
A la réclusion	33
A des peines correctionnelles	30
Total	101

Nous indiquons dans le tableau ci-après, pour chaque espèce de crimes, combien d'accusés ont été jugés, acquittés ou condamnés, et quelles peines ont été prononcées.

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES accusations.	accusés.	acquittés.	condamnés.	PEINES PRONONCÉES. Mort.	Travaux forcés à perpétuité.	Travaux forcés à temps.	Réclusion.	Peines correction.les
Rébellion	3	7	6	1	»	»	»	1	»
Meurtre	2	4	1	3	»	»	»	1	2
Assassinat	4	4	2	2	1	1	»	»	»
Blessures et coups	7	9	7	2	»	»	»	»	2
Blessures et coups envers un ascendant	2	2	1	1	»	»	1	»	»
Viol et attentat à la pudeur	1	3	3	»	»	»	»	»	»
Viol et attentat à la pudeur sur des enfans au-dessous de 15 ans	2	2	»	2	»	»	2	»	»
Mendicité avec violence	1	5	1	4	»	»	»	2	2
Fausse monnaie	2	3	2	1	»	»	»	»	1
Faux	6	7	4	3	»	»	»	3	»
Vols dans les églises	1	1	»	1	»	»	1	»	»
Vols sur un chemin public	1	1	»	1	»	»	»	»	1
Vols domestiques	21	29	15	14	»	»	1	12	1
Autres vols	62	89	23	66	»	4	27	14	21
Incendie d'édifices	2	2	2	»	»	»	»	»	»
Détournement de deniers par un dépositaire public	1	1	1	»	»	»	»	»	»
Pillage de grains en bande et à force ouverte	1	7	7	»	»	»	»	»	»
	119	176	75	101	1	5	32	33	30

16 accusés ont été condamnés par contumace, savoir : 1 à mort, 1 aux travaux forcés à perpétuité, 6 aux travaux forcés à temps et 8 à la réclusion.

De 4 condamnés par contumace qui, après avoir été repris ou s'être représentés, ont été soumis à des débats contradictoires, 1 a été acquitté, 1 condamné aux travaux forcés à temps et 2 à la réclusion.

28 délits de la presse imputés à 40 prévenus ont été jugés également en 1831 par la cour d'assises. Sur ce nombre, 35 ont été acquittés et 5 condamnés à un emprisonnement de moins d'un an. De ces 28 affaires, 27 avaient pour cause des délits politiques et une des délits de la presse; les premières comprenaient 39 prévenus et la dernière 1 seulement. Sur les 39 prévenus de délits politiques, 17 ne savaient ni lire ni écrire, 22 possédaient plus ou moins ces connaissances.

Les tribunaux de police correctionnelle du département ont statué, en 1831, sur 4,075 affaires, dans lesquelles 5,483 prévenus se trouvaient inculpés. Ainsi il y a eu 912 affaires et 1,712 prévenus de plus qu'en 1830. Sur la totalité des prévenus, 625 seulement ont été acquittés, c'est-à-dire environ 9 sur 100.

Ces 4,075 affaires étaient divisées de la manière suivante entre les sept tribunaux correctionnels :

Tribunal d'Avesnes......	1227	affaires,	1801	prévenus.	86	acquittés	sur 100.
de Cambrai.....	548	—	998	—	125	—	sur 100.
de Douai.......	323	—	341	—	45	—	sur 100.
de Dunkerque...	314	—	417	—	70	—	sur 100.
d'Hazebrouck...	482	—	478	—	14	—	sur 100.
de Lille........	822	—	1020	—	221	—	sur 100.
de Valenciennes.	359	—	428	—	64	—	sur 100.
	4075		5483		625		

Le rapport du nombre des prévenus avec la population du département est de 1 prévenu sur 181 habitans. Ce rapport avec la population de chaque arrondissement est de

1 prévenu	sur 71	habitans dans l'arrond.t	d'Avesnes.
1 ———	sur 153	———	de Cambrai.
1 ———	sur 272	———	de Douai.
1 ———	sur 229	———	de Dunkerque.
1 ———	sur 218	———	d'Hazebrouck.
1 ———	sur 289	———	de Lille,
1 ———	sur 288	———	de Valenciennes.

Le tableau suivant indique, pour les délits les plus graves ou les plus nombreux, combien de prévenus ont été jugés, acquittés ou condamnés dans ce département, et quelles peines ont été prononcées.

.TURE DES DÉLITS.	NOMBRE DES Affaires.	NOMBRE DES Prévenus.	NOMBRE DES Acquittés.	NOMBRE DES Condamnés.	PEINES prononcées. Empris.en d'un an et plus.	PEINES prononcées. Empris.en de moins d'un an.	PEINES prononcées. Amendes.	Détention dans une maison de correction.
elatifs à la tenue des actes de civil.	3	5	4	1	»	»	1	»
n.	37	70	18	52	3	47	2	»
et violences envers des magis- le l'ordre administratif ou judi-	10	10	2	8	»	7	1	»
vers des fonctionnaires ou agens force publique.	67	85	22	63	»	26	37	»
de détenus.	4	11	5	6	1	5	»	»
dage.	93	102	15	87	8	74	5	»
té.	79	139	12	127	8	119	»	»
blessures volontaires.	267	451	138	313	7	237	69	»
es et blessures involontaires par la rapidité ou la mauvaise ion d'une voiture.	14	18	8	10	»	6	4	»
es et blessures involontaires par dence.	13	21	3	18	1	12	5	»
es involontaires d'enfans nou- nés par leurs mères.	1	1	»	1	1	»	»	»
public à la pudeur.	5	6	1	5	2	2	1	»
aux mœurs.	2	2	»	2	1	1	»	»
tions et injures.	53	62	28	34	»	8	26	»
	546	763	189	574	223	319	6	26
oute simple.	5	6	3	3	»	3	»	»
erie.	27	28	3	25	22	2	1	»
confiance.	23	28	7	21	7	13	1	»
t port d'armes.	89	105	22	83	»	»	83	»
raux.	16	21	4	17	»	7	10	»
ention aux lois sur les douanes.	978	824	19	805	»	802	3	»
ention aux lois sur les contri- s indirectes.	113	99	3	96	»	»	96	»
restiers.	1478	2381	48	2333	»	2	2331	»
	3923	5238	554	4684	284	1692	2682	26

ugemens correctionnels concernant 175 prévenus ont été attaqués par la voie el. 64 ont été confirmés et 69 infirmés en tout ou en partie. 55 prévenus ont e la cour d'appel, soit leur entier acquittement, soit une diminution de peine; e 21 autres a, au contraire, été aggravé par la juridiction supérieure; 11 x ont été condamnés en appel qui avaient été acquittés en police correctionnelle.

lividus en état de récidive ont été jugés en 1831 par la cour d'assises. Sur ce 4 avaient précédemment subi la peine des travaux forcés, 1 celle de la réclu- 8 des peines correctionnelles. 10 ont été acquittés; 3 ont été condamnés de à des peines perpétuelles, et 19 à des peines temporaires.

ibunaux de simple police ont rendu, en 1831, 1717 jugemens : 445 inculpés cquittés, 1751 condamnés à l'amende et 750 à l'emprisonnement.

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE.

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1833.

92 fraudeurs de tabac; — 117 vagabonds, mendians, gens sans aveu; — 101 individus à défaut de papiers réguliers ou voyageant sans passe-ports; — 85 condamnés; — 340 déserteurs; — 9 perturbateurs du repos public; — 23 condamnés libérés ayant enfreint leur ban; — 48 individus en vertu de mandats d'amener; — 96 prévenus de vol; — 16 de rébellion envers la douane; — 8 de rébellion et insultes envers la gendarmerie; — 142 de voies de fait; — 11 de délits forestiers; — 6 d'incendie; — 3 de menaces d'incendie; — 3 de tentative de viol; — 2 d'infanticide; — 6 d'assassinat; — 7 d'escroquerie; — 4 de fabrication de fausse monnaie; — 3 d'attentat aux mœurs; — 3 de faux en écriture privée; — 5 de guet-à-pens; — 2 d'abus de confiance; — 95 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de.. 1,238

Il a été, en 1832, de........................... 1,465

Différence en moins, en 1833.................. 227

SUICIDES.

Le nombre de suicides a été, en 1833, de 78: ce chiffre présente sur celui de 1832, une différence en plus de 5.

De ces 78 suicides, 13 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque; 7 dans celui d'Hazebrouck; 28 dans celui de Lille; 4 dans celui de Cambrai; 9 dans celui d'Avesnes; 2 dans celui de Douai, et 15 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 4 en janvier; 4 en février; 9 en mars; 13 en avril; 7 en mai; 7 en juin; 6 en juillet; 8 en août; 3 en septembre; 5 en octobre; 6 en novembre et 6 en décembre.

Les mois de mars, avril et août sont ceux où les suicides ont été plus fréquens.

Au nombre des suicidés se trouvaient 45 hommes, dont 1 de 18 ans; 5 de 20 à 30 ans; 7 de 30 à 40 ans; 11 de 40 à 50 ans; 9 de 50 à 60 ans; 6 de 60 à 70 ans, et 6 de 70 à 80 ans; 19 femmes, dont 6 de 30 à 40 ans; 5 de 40 à 50 ans; 2 de 50 à 60 ans, et 6 de 60 à 80 ans; 15 filles de 18, 24, 29, 32 et 34 ans, et 9 militaires de 22 à 36 ans.

Des 78 suicidés, 48 se sont noyés; 11 se sont pendus; 10 se sont brûlé la cervelle; 3 se sont coupé la gorge; un s'est empoisonné; un s'est jeté dans les fortifications; 2 se sont asphyxiés; 2 se sont étranglés.

La plus grande partie de ces suicides est attribuée à l'aliénation mentale; les autres sont le résultat de la misère ou de l'inconduite.

›ici le tableau des incendies arrivés en 1833 dans le dépar-nt du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENS DE							TOTAUX.
	DUNKERQUE.	HAZEBROUCK.	LILLE.	CAMBRAI.	AVESNES.	DOUAI.	VALENCIENNES.	
ıes.	1	»	5	»	2	»	»	8
ons.	»	5	27	18	4	8	22	84
ımières	»	»	9	»	»	1	»	10
ıges	»	»	2	7	»	2	3	14
ies.	»	»	1	1	1	1	2	6
·nils	1	»	2	»	»	»	»	3
ıneries de sucre	»	»	1	»	»	»	»	1
lins à vent	»	»	3	1	»	»	1	5
les de blé	»	»	5	2	1	1	»	9
les de colza	»	»	»	»	»	»	1	1
les de paille	»	»	2	»	1	»	»	3
le de foin	»	»	»	2	»	»	»	2
les de trèfle	»	»	»	»	»	»	2	2
ıoirs	»	»	2	»	1	»	»	3
ndies attribués à la mal-:illance	»	1	5	5	»	3	4	18

ABLEAU STATISTIQUE DES COMMUNES.

ꞔ département du Nord est divisé en 7 arrondissemens, 60 ons et 660 communes, ainsi qu'il suit :

arrondissem.t,	Dunkerque,	7	cantons,	59	communes.
idem,	Hazebrouck,	7	id.,	53	id.
idem,	Lille,	16	id.,	132	id.
idem,	Cambrai,	7	id.,	117	id.
idem,	Avesnes,	10	id.,	152	id.
idem,	Douai,	6	id.,	67	id.
idem,	Valenciennes,	7	id.,	80	id.

NOMS			DISTANCE en kilomètres au chef-lieu.			NOMBRE			TOT. de contri direc pour
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du canton.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	de maisons.	de ménages.	d'habitans.	
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	118	119	657	788
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	137	138	939	895
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	62	65	355	450
Aix.	D.	Orchies.	4	22	30	180	180	962	926
Allennes-lez-M.	L.	Seclin.	6	17	17	154	157	796	872
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	57	58	278	215
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	63	63	269	218
Anhiers.	D.	Douai-N.	7	7	27	69	70	347	312
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	315	343	1926	1177
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	285	295	1650	2027
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	90	91	482	705
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	638	641	3053	2055
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	467	476	2552	1494
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	80	80	470	497
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	2	2	49	728	777	4255	1852
Arleux.	D.	Arleux	»	11	44	386	394	1744	1688
Armbouts-Cap.	Dk.	Bergues.	7	8	76	100	111	613	1270
Armbouts-C-C.	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	77	47	56	279	695
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	1158	1358	6338	6464
Arnêke.	H.	Cassel.	8	20	57	226	292	1493	2096
Artres.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	104	106	552	606
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	276	289	1536	1558
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	27	29	132	201
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	196	203	935	1093
Aubench.-au-B.	C.	Cambrai-O.	18	18	51	75	76	471	357
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	213	231	1241	1112
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	304	328	1457	1789
Aubigny-au-B.	D.	Arleux.	5	14	47	221	225	1214	573
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	4	4	47	139	144	711	708
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	205	209	968	928
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	265	265	1409	1090
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	44	54	254	245
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	30	33	162	3312
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	2	2	53	191	223	1143	8889
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	1	15	80	36	37	165	4135
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	294	309	1570	24335
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	135	136	671	10004
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	543	749	3166	27310
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	324	347	1607	14517
Avesnes-lez-A.	C.	Carnières.	4	13	66	431	540	2535	11157
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	85	90	462	7338
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	46	46	202	4443
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	141	141	674	7186
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	160	161	877	8836

NOMS DES

...es.	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Courtecuisse.	Cayez.	Moulins.	Dufour.
	Lecot.	Lespagnol.	Dupont.	Monchecourt.
	Evrard.	Dufau.	Renon.	Lefebvre.
	Dupret.	Roget.	Nepveur.	Erchinger.
,	Cuvelier.	Corbaux.	Bernard.	Faucompré.
t.	Serisier.	N...	Cacherat.	Midavaine.
	Bouchez.	Dereyne.	Jenicq.	Couez.
	Dupuis.	N...	Nutly.	Dupuis.
	Caron.	Taffin.	Leroy.	Dubroux.
rigode.	Mahieu.	Gahide.	Delecourt.	Duquesne, Hachin.
	Marcheux.	Dehon.	Moland.	Blas.
	Parsy, Desrœux.	Laurent.	Panckoucke.	Carré, Prevost.
	Larose, Martin.	Wallez.	Staincq.	Leber, Jacquet.
er.	Dangremont.	V. Chéreng.	Behague.	Pollet.
	Jenart, Gravis.	Tréhout.	Gellé.	Pantignies, Dubois.
	Lepeuple.	Quiquempoix.	Lemaire.	Trémont.
	Debil.	Dewaele.	Dutil.	Vanparys.
	Delrue.	V. Armbouts-C.	Gallois.	Linis.
er.	Butin, N....	Leclercq.	Chardot.	»
	Vandieuste.	Meesemaecker.	Campagnie.	Godré.
	Masson.	Rocquet.	Fromont.	Remy.
	Renard.	Boutry.	Delecourt.	Courier.
	Daynez.	V. Boussois.	Quivy.	Papin.
in.	Corman.	Vestel.	Delannoy.	Denneullin.
rsart.	Cochon.	V. Aubigny-au-B.	Moulins.	Dumont.
.	Dubrulle.	Lefrancq.	Leroy.	Boulanger.
.	Cordonnier.	Nanninck.	Delegrange.	Dannelle.
	Carpentier.	Desmarescaux.	Peugniez.	Lacherez.
	Pillion.	Rocquet.	Gellé.	Depret.
isse.	Dubois.	Simon.	Locoge.	Haccart.
	Martin.	Desmons.	Leleu.	Rompteau.
	Basquin.	V. Inchy.	Noché.	Doise.
Ad.	Detourbe.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
J.-B.	Miroux, R.	Dutemple.	Fromont.	Serret.
:.	Pierard.	V. Aymeries.	Hennet.	Lecourt.
	Dujardin.	Deberckem.	Delannoy.	Lambert.
	Evrard.	Douai.	Houzé.	Dumas.
n.	George, Lavice.	Denis.	Houzé.	Pantenier, Noyon.
ière.	Lanthier.	Desnoyelles.	Richir.	Blavier.
	Largillière, Derieux.	Meriaux.	Boileux.	Gernez.
	Courbet.	V. Niergnies.	Ducamp.	Delhaye.
	Bassecourt.	Carlier.	Hennet.	Lecourt.
	Lemaire.	Lecomte.	Hennet.	Courtin.
	Chuffart.	Delacourt.	Fievet.	Bocquet.

NOMS			DISTANCE en kilomètres au chef-lieu,			NOMBRE		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du canton.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	de maisons.	de ménages.	d'habitans.
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	29	1900	2005	9823
Baisieux.	L.	Lannoy.	9	14	14	329	340	1808
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	62	62	333
Bambecque.	Dk.	Hondschoote.	11	24	67	188	225	1139
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	127	132	661
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	89	90	476
Bantouzel.	C.	Marcoing.	8	13	72	169	169	920
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	70	76	369
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	173	175	921
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	179	203	970
Bavay.	A.	Bavay.	»	25	70	339	344	1635
Bavinckhove.	H.	Cassel.	4	12	53	160	185	1056
Bazuel.	C.	Le Catteau.	4	28	86	204	209	1112
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	148	156	754
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	175	175	861
Beaumont.	C.	Le Catteau.	7	17	76	111	112	686
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	66	69	356
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	119	122	608
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	50	50	276
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	168	185	913
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	8	8	46	77	78	360
Bellignies.	A.	Bavay.	5	29	70	115	117	612
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	41	48	223
Bergues.	Dk.	Bergues.	»	10	69	970	1429	5962
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	»	14	79	392	409	2068
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	82	217	220	1220
Bermeries.	A.	Bavay.	3	28	66	84	85	280
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	331	349	1615
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	30	31	207
Berthen.	H.	Bailleul-S.-O.	6	19	35	116	120	584
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	311	376	1602
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	199	232	1040
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	18	24	147
Bettrechies.	A.	Bavay.	4	29	68	56	56	304
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	93	106	478
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4	4	48	113	152	865
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	425	435	2027
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	71	184	224	1032
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	11	70	82	94	501
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	80	105	476
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	12	59	346	380	1800
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	84	84	398
Boeschêpe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	354	373	1935
Boeseghem.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	59	193	218	997

NOMS DES

es.	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
l.	Lotthé, Vandewalle.	Jonghes, Dehaene.	Decoussemacker.	Lahaine, Blondel.
	Desbonnets.	Squedin.	Béhague.	Belair.
	Moreau.	V. Wallers.	Fosset.	Carpentier.
».	Blanckaert.	Vanneufville.	Dehorter.	Deramondt.
	Richard.	Dubois.	Carron.	Leclercq.
	Bernard.	Minaux.	Delcroix.	Sourmais.
	Bouches.	V. Banteux.	Carron.	Legrand.
	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Quertimont.
n.	Deparis.	Tranchant.	Picrart.	Cuisinier.
	Bottelle.	Grauwin.	Panckoucke.	Lecuppre.
	Evrard.	Tilmant.	Daire.	Caille, Delbauve.
.	Vandewalle.	Vandevelde.	Merchier.	Devynck.
it.	Boulogne.	Guyon.	Lempereur.	Tellier.
tes.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
rt.	Leprohon.	Dumet.	Lebeau.	Leclercq.
	Boulet.	V. Inchy.	Noché.	Leclercq.
	Caffeaux.	Dekimpe.	Allouis.	Druesne.
	Gard.	Anselot.	Estassin.	Lemoine.
ulx.	Brogné.	N...	George.	Barbier.
ez.	François.	V. Font.-au-Pir.	Caron.	Soupart.
	Lengrand.	Leclercq.	Parent.	Marissal.
	Lerat.	Ravaux.	Daire.	Decamps.
	Evrard.	Duhot.	George.	Garit.
nacker.	Modewyck, Vermullen.	Vandeputte.	Herwyn.	»
	De Saint-Aubin.	Fournier.	Hennet.	Taulet, Dangers.
.	Lenglet.	Cousin.	Moreau.	Darcheville, Carlier.
	Postiau.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Couez.
	Faille.	Regniez.	Cogniard.	Cecchy.
	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Fournier.	Landragin.
	Vanstavel.	Declunder.	Lecœuche.	Dehuyser.
	Basquin.	Druesnes.	Gaffet.	Taine.
	Pamar.	Basuyau.	Noché.	Bourdon.
	Lechien.	V. Gognie-Ch.	Fournier.	Landragin.
ix.	Reumont.	Cailliez.	Jenicq.	Delvigne.
	Herlacq.	V. Sars-Poteries.	Wargnies.	Prissette.
	Rachet.	Prevost.	Gellé.	Basely.
	Dupont.	Delahaye.	Nepveur.	Hemal, Gravelines.
	Bricout.	Becar.	Dienne.	Proye.
	David.	Osten.	Legrand.	Ryckebusch.
	Marcotte.	V. Socx.	Legrand.	Desaffre.
	Leturgie.	Cadet.	Dewitte.	Lefort.
l.	Lesnes.	Vitoux.	Bonnay.	Vilain.
	Melis.	Winckeel.	Lecœuche.	Waeles.
ul.	Delbende.	Minne.	Leblond.	Cornet.

NOMS			DISTANCE en kilomètres au chef-lieu,			NOMBRE		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du canton.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	de maisons.	de ménages.	d'habitans.
Bollezeele	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	274	345	1662
Bondues.	L.	Tourcoing-S.	7	7	7	537	578	2841
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	134	170	803
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	206	236	1183
Boulogne.	A.	Avesnes-S.	5	5	101	90	90	397
Bourbourg-V.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	459	582	2378
Bourbourg-C.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	351	401	2040
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	186	190	1086
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	152	152	811
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	396	398	1937
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	306	320	1577
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	129	129	624
Bousignies.	V.	St.-Amand, r. g	5	17	29	71	71	326
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	35	35	177
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	134	145	758
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	73	74	355
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	354	360	1836
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	85	92	521
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	143	145	782
Brillon.	V.	St.-Amand, r. g.	7	19	35	153	154	710
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	16	80	140	150	893
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	75	85	411
Bruay.	V.	Valenciенн.-N.	5	5	51	318	378	1907
Bruille-lez-M.	D.	Marchiennes.	6	13	42	136	141	665
Bruille-St.-Am.	V.	St.-Amand, r. d.	6	18	44	335	384	1919
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	105	106	585
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	51	55	368
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	128	129	720
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	451	464	2275
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	154	183	903
Caëstre.	H.	Hazebrouck-N.	8	8	39	278	359	1653
Cagnoncle.	C.	Cambrai-E.	7	7	66	167	169	799
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	2765	2814	17646
Camphin-en-C.	L.	Seclin.	6	17	17	202	206	884
Camphin-en-P.	L.	Cysoing.	5	16	16	240	247	1448
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	133	142	655
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	143	143	806
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	70	70	346
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	67	69	318
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	253	265	1367
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	190	212	959
Carnières	C.	Carnières.	»	8	67	249	287	1344
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	87	87	427
Cartignies.	A.	Avesnes-S.	7	7	97	387	394	1701

NOMS DES

s.	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
khove.	Vanheeghe.	Vandercolme.	Leurs.	Vermeersch.
:l ✻.	Lelong, Leroux.	Laignel.	Delesalle.	Flament, Lutun.
.	Thibaut.	Flotteu.	Verlynde.	Spillemacker.
	Canonne.	Defontaine.	Minne.	Bourgeois.
	Lemoine.	Delecluse.	Estassin.	Moutier.
:.	Brasseur.	Dedecker.	Spilleux.	»
	Tettart.	V. Bourbourg-V.	Spilleux.	Vandewalle, Govart.
	Duthoit.	Bussières.	Fievet.	Leturcq.
	Boufflers.	N....	Leflon.	Falempin.
	Vanandrewelt.	Lescouf.	Thurin.	Theys.
	Dumont fils.	Mariage.	Dutemple.	Maréchal, Gosse.
	Mortier.	Boulfroy.	Renon.	Bever.
	Vantrop.	V. Brillon.	Guislain.	Hacart.
	Forest.	Musin.	Crapez.	Derombies.
	Thieullet.	N....	Boileux.	Couvez.
	Fauville.	Delhaye.	Lebrun.	Rabonniaux.
.	Beaucamp.	Leleu.	Cacherat.	Crunelle.
	Delemar.	Dupire.	Fievet.	Loyez.
	Dubuisson.	Gouttière.	Dienne.	Duwez.
	Debrabant.	Loiseau.	Guislain.	Hennocq.
	Debavelaere.	Caillié.	Fleurynck.	Dumas.
	Blanckaert.	V. Volkerinckhove.	Lorenzo.	Emery.
e.	Miroux.	Dauchy.	Quecq.	Hautcœur.
	Gosselin.	Vendeville.	Thurin.	Dubus.
ı.	Delcourt.	Becquet.	Brasselet.	Cambier, Bouchez.
	Leconte.	Lanselle.	Lemaire.	Leteneur.
.	Wattier.	Roger.	Lecerf.	Lecoge.
	Mailly.	Lecardez.	Peugniez.	Dhollande.
	Poizot.	Renaux.	Hodin.	Vilette, Druon.
	Cooche.	Cornette.	Merchier.	Serdobbel.
	David.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
	Soyez.	Dhaussy.	Bonnay.	Mériaux.
). ✻).	François Deloffre.	Lenglet.	De St.-Aubin.	Daillez.
	Dejardin.	N....	De Pancy.	Decisy.
	Grauwin.	Fournier.	Panckoucke.	Desplanque.
gode.	Fievet.	Remi.	Béhague.	Delbassée.
	Raux.	Coleau.	Moland.	Wiart.
.	Tantart.	Leclercq.	Desuède.	Bauduin.
	Poirette.	V. Escarmain.	Moreau.	Semaille.
.	Ridez.	V. Lomme.	Lambert.	Hereng.
	Fichelle.	Raviart.	Delannoy.	Laurent
Bèke.	Wissocq.	Beccue.	Vanwormhout.	Coppey.
	Mériaux.	Lancelle.	Bonnay.	Molard.
	Thery.	Dorchies.	Panckoucke.	Fusenne.
	Ravaux.	Dhaussy.	Estassin.	Prissette.

NOMS			DISTANCE en kilomètres au chef-lieu,			NOMBRE		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du canton.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	de maisons.	de ménages.	d'habitans
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	741	907	4234
Catteniéres.	C.	Carnières.	5	9	68	144	149	822
Catillon.	C.	Le Catteau.	8	34	91	611	611	3151
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	498	629	3343
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	104	105	595
Cauroir.	C.	Cambrai-E.	6	6	64	139	144	663
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	48	51	280
Chap.-d'Arm.	L.	Armentières.	1	16	16	385	394	1889
Château-l'Abb.	V.	St.-Amand, r. d.	6	18	44	184	192	890
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	82	83	419
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	247	252	1302
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	17	17	67
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	362	491	2036
Clairfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	71	68	436
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	74	76	378
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	179	179	1014
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	993	1099	5316
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	724	1208	5350
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	71	83	448
Coudekerq.-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	248	322	1402
Courchelettes.	D.	Douai-O.	3	3	36	36	36	180
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	219	231	1220
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	650	655	2102
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83	34	34	245
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	302	335	1419
Crévecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68	394	395	2001
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	70	132	140	735
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	81	82	503
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	250	251	1284
Cuincy.	D.	Douai-O.	2	2	33	159	159	792
Curgies.	V.	Valencienn.-E.	6	6	57	153	166	853
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	78	78	379
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	488	499	2465
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	51	52	227
Dechy.	D.	Douai-S.	4	4	37	228	230	1279
Dehéries.	C.	Clary.	4	20	75	12	13	61
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	299	299	1601
Deûlémont.	L.	Quesnoy-S.-D.	6	17	17	429	428	2168
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	54	58	252
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	64	70	377
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	153	154	797
Dompierre.	A.	Avesnes-N.	5	5	92	218	242	1020
Douai.	D.	Douai.	»	»	33	2677	4344	18793
Douchy.	V.	Bouchain.	6	12	55	291	305	1420

NOMS DES

es.	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Staelen, Mostaert.	Deconynck.	Dekytspotter.	Deraedt, Vandercruyssen
	Dumont.	Engels.	Ducamp.	Hegot.
,	Lombois, Denise.	This.	Leblond.	Wallet, Fortez.
,	Millot, Legrand.	Corduant.	Noché.	Lecluselle.
	Vitou.	Soyez.	Gaffet.	Vitou.
	Dhordain.	Pagniez.	Bonnay.	Dumont.
	Leroy.	V. Rousies.	Lebrun.	Zélaire.
.	Waymel.	Joire.	Chardot.	Descamps.
n.	Wanbecq.	Collet.	Brasselet.	Noyelle.
	Caby.	Caudrelier.	Bernard.	Legroux.
	Bouchery.	Jaclin.	Béhague.	Wanhout.
	Bultiaux.	V. Obrechies.	Lebeau.	»
z.	Millot, Delacourt.	Marchal.	Gaffet.	Cardon.
t.	Lernout.	Dumont.	George.	Danzin.
ortagne	Wauquier.	Barbieux.	Fievet.	Laignel.
	Petit.	Fromont.	Renon.	Harcqz.
	Herrengt, Cuvelier.	Reniez.	Coustenoble.	Badar, Béague.
	Caudron, Pureur.	Haeu.	Michaux.	Gilmant, Bavay.
anynck.	Vanpoperinghe.	Vitse.	Delabaere.	Vasseur.
l.	Verbregghe.	V. Dunkerque.	Delabaere.	Labey.
	Coppin.	V. Lambres.	Desuède.	Coppin.
	Gobled.	Lefrancq.	Renon.	Pelsez.
court.	Mortelette.	Dubois.	Leleu.	Deregnaucourt.
	Vercoustre.	Blaevoet.	Demarle.	Mansuy.
	Giraud.	Courtecuisse.	Bruneau.	Drouart, Chevalier.
	Delmotte.	Mocq.	Dumotiez.	Gaillard, Dhouailly.
t.	Blanckaert.	Venant	Legrand.	Minne.
	Thierry.	V. Forest.	Dutemple.	Fontaine.
,	Houzet.	Devrainne.	Delos-Questroy.	Vandamme.
	Godin.	Lefebvre.	Locoge.	Anicot.
	Cloet.	Prévost	Desilve.	Vion.
	Balique.	V. Bantigny.	Delcroix.	Sandras.
	Fievez.	Tribonte.	Fievet.	Duthoit, Herrengt.
.	Gibon.	Genain.	Lebeau.	Legrand.
	Flament.	Potteau.	Dupret.	Dervaux.
.	Vely.	V. Malincourt.	Charlet.	Mortier.
	Baillet.	Bonte.	Broquet.	Jesupret, Lefebvre.
rsch.	Philippo.	Mallarme.	De Norguet.	Delahaye, Delesalle.
	Dutilleux.	V. Dimont.	Lebeau.	Jouniaux.
r.	Maillard.	Poupart.	Lebeau.	Jouniaux.
.	Devillers.	Lecerf.	Leflon.	Dufresne.
	Pierard.	Pollin.	Colas.	Lequime.
.e, ✲.	Delecroix, ✲.	V. Page 214.	Cavrois.	Crombet.
	Gantois-Dervaux.		De Nuncques.	Guilmant.
	Bera.	Cambreleng.	Broquet.	Dinaut, Caplies.

NOMS			DISTANCE en kilomètres au chef-lieu.			NOMBRE		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du canton.	de canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	de maisons.	de ménages.	d'habitans.
Dourlers.	A.	Avesnes-N.	7	7	93	193	200	738
Dringham.	Dk.	Bourbourg.	10	23	74	44	47	253
Dunkerque.	Dk.	Dunkerque.	»	»	78	2320	5948	24937
Ebblinghem.	H.	Hazebrouck-N.	10	10	57	115	134	710
Ecaillon.	D.	Douai-S.	10	10	43	140	146	635
Eccles.	A.	Solre-le-Chât.	4	17	99	35	37	161
Eclaibes.	A.	Maubeuge.	9	10	87	57	64	276
Ecuelin.	A.	Berlaimont.	8	9	87	34	35	148
Eecke.	H.	Steenvoorde.	5	9	42	234	277	1144
Elincourt.	C.	Clary.	4	22	77	296	304	1230
Elesmes.	A.	Maubeuge.	5	23	88	78	86	453
Emerchicourt.	V.	Bouchain.	7	25	46	8	8	34
Emmerin.	L.	Haubourdin.	3	5	5	216	227	1161
Englefontaine.	A.	Le Quesnoy-E.	7	27	75	301	316	1572
Englos.	L.	Haubourdin.	2	9	9	62	77	326
Ennet.-en-W.	L.	Haubourdin.	4	11	11	368	391	1789
Ennevelin.	L.	Pont-à-Marcq.	3	13	13	292	317	1684
Eppe-Sauvage.	A.	Trélon.	9	17	119	154	154	823
Erchin.	D.	Arleux.	6	10	43	97	97	492
Eringhem.	Dk.	Bergues.	13	23	70	114	138	655
Erquing.-le-S.	L.	Haubourdin.	3	10	10	49	49	253
Erquing.-Lys.	L.	Armentières.	3	19	19	440	443	2053
Erre.	D.	Marchiennes.	6	19	39	182	183	922
Escarmain.	C.	Solesmes.	6	26	83	190	190	1015
Escaudain.	V.	Bouchain.	6	13	48	210	212	1130
Escaudœuvres.	C.	Cambrai-Est.	4	4	63	224	248	1289
Escaupont.	V.	Condé.	4	8	51	115	122	671
Escobecque.	L.	Haubourdin.	4	11	11	55	62	285
Esnes.	C.	Clary.	9	11	70	247	277	1315
Esquelbecq.	Dk.	Wormhoudt.	5	18	63	317	387	1804
Esquerchin.	D.	Douai-O.	5	5	38	110	111	548
Esquermes.	L.	Lille-S.-O.	3	3	3	273	336	1642
Estaires.	H.	Merville.	6	19	30	1250	1354	6504
Estourmel.	C.	Carnières.	4	7	66	112	113	614
Estrées.	D.	Arleux.	4	8	41	198	198	1018
Eth.	A.	Le Quesnoy-O.	11	31	63	62	65	302
Etrœungt.	A.	Avesnes-S.	7	7	109	432	487	1987
Etrœux.	V.	Valenciennes.-E.	5	5	55	83	83	407
Etrun.	C.	Cambrai-E.	12	12	58	118	120	554
Ewars.	C.	Cambrai-E.	7	7	66	105	105	503
Faches.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	256	256	1692
Famars.	V.	Valenciennes.-S.	5	5	56	90	97	457
Faumont.	D.	Orchies.	4	14	26	»	»	1399

NOMS DES

.	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Demoulin.	Desoblin.	Wargnies.	Lemaire.
	Vanhaecke.	Venant.	Fleurynck.	Deschodt.
	Regodt.	Palmaert.	Cosseron.	»
	N...	Stoven.	Darnaud.	»
es.	Spanneut.	Bollengier.	Iserby.	Bose.
	Houriez.	Desmarets.	Thurin.	Marchand.
	Gobled.	V. Solrinnes.	George.	Louette.
	François.	V. Limont-Font.	François.	Durand.
	Vincent.	V. St.-Remi-Ch.	François.	Delforge.
	Stoffaes.	Maes.	Debrock.	Verhille.
	Claisse.	Holain.	Charlet.	Gibot.
	Manfroy.	Michel.	Fournier.	Deguilage.
.	Remy.	V. Aniche.	Brasselet.	Cramette.
	Caziers.	Chalant.	Adam.	Pottier.
	Taquet.	Bourlet.	Tetu.	Michaux.
	Delangre.	Honoré.	Vanwtberghe.	Carrelier.
	Lefebvre.	Delesalle.	Vanwtberghe.	Leclercq.
quet.	Lambelin.	Lefils.	Delannoy.	Leperre.
	Moutié.	Coupé.	Fosset.	Hotelart.
	Jovenet.	V. Roucourt.	Dupret.	Manille.
nghe	Bertram.	Venant.	Leurs.	Buyck.
	Delpierre.	V. Hallennes.	Vanwtberghe.	Baillieux.
	Legris.	Devisscher.	Chardot.	Marescaux.
	Bourlet	Dhalluin,	Copin.	Gillon.
	Leroy.	Bailleul.	Moreau.	Fosse.
	Cartigny.	Remy.	Dupont.	Godefroy.
	Dubois.	Malaquin.	Bonnay.	Dantin.
	Morchipont.	Noclercq.	Bruneau.	Senocq.
.e.	Fortrie.	V. Radinghem.	Vanwtberghe.	Ghesquiers.
	Rubin.	Locquet.	Carron.	Gosselet.
.	Destuynder.	Coudewylle.	Deswarte.	Drieux.
z.	Sebert.	V. Cuincy.	Locoge.	Leroy.
	Decourchelle.	Cateaux.	Bonnet.	Bourbier.
	Blanquart, Duflos.	Dourlers.	Ducatez.	G. Dhaisne, P. Dhaisne
	Leducq.	N.....	Ducamp.	Basquin.
	Drancourt.	Cateau.	Desuède.	Dagniaux.
	Bernier.	Ravaux.	Lecerf.	Haussy.
	Godbille.	Saudemont.	Maireau.	Bosquette.
	Lambour.	Colmont.	Desilve.	Breucq.
	Boda.	Crauck.	Moulins.	Poteaux.
	Monscourt.	Devred.	Delcroix.	Bugnicourt.
t.	Lamblin.	Clinquet.	Adam.	Desoubry.
	Goffart.	Jean Lebœuf.	Fromont.	Modeste.
	Gruyelle.	Brienne.	Leleu.	Coez.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE de maisons.	NOMBRE de ménages.	NOMBRE d'habitans.
Favril.	A.	Landrecies.	3	18	87	174	182	798
Féchain.	D.	Arleux.	8	16	49	207	211	1110
Feignies.	A.	Bavay.	8	23	78	272	278	1620
Felleries.	A.	Avesnes-N.	7	7	104	331	358	1650
Fenain.	D.	Marchiennes.	5	18	38	375	384	1914
Férin.	D.	Douai-S.	5	5	38	116	118	642
Féron.	A.	Trélon.	6	10	112	149	153	589
Ferrière-la-Gr.	A.	Maubeuge.	3	18	88	196	228	1021
Ferrière-la-Pet.	A.	Maubeuge.	5	18	91	130	143	700
Fives.	L.	Lille-N.-E.	2	2	2	255	303	1520
Flaumont et W.	A.	Avesnes-N.	2	2	101	77	80	412
Flers.	L.	Lannoy.	7	6	6	316	320	1658
Flers.	D.	Douai-O.	4	4	31	182	182	916
Flesquières.	C.	Marcoing.	5	12	70	143	146	804
Flêtre.	H.	Bailleul-S.-O.	6	12	35	203	258	1184
Flines-lez-M.	V.	St.-Amand,r.d.	8	20	45	345	392	1832
Flines-lez-R.	D.	Douai-N.	10	10	26	627	636	3241
Floursies.	A.	Avesnes-N.	7	7	90	45	43	220
Floyon.	A.	Avesnes-Sud.	10	10	101	327	351	1394
Fontaine-au-B.	A.	Landrecies.	4	21	80	221	239	963
Fontaine-au-P.	C.	Carnières.	5	14	71	199	205	1116
Fontaine-N.-D.	C.	Cambrai-O.	6	6	65	284	290	1476
Forenville.	C.	Cambrai-E.	6	6	64	11	11	54
Forest.	L.	Lannoy.	6	10	10	102	107	600
Forest.	A.	Landrecies.	9	29	84	271	282	1365
Fourmies.	A.	Trélon.	7	14	117	330	474	2247
Fournes.	L.	La Bassée.	9	15	15	290	298	1385
Frasnoy.	A.	Le Quesnoy-O.	4	38	69	95	100	489
Frelinghien.	L.	Armentières.	5	14	14	489	497	2369
Fresnes.	V.	Condé.	2	10	49	588	657	3868
Fressies.	C.	Cambrai-O.	11	11	50	166	166	844
Fressin.	D.	Arleux.	6	13	46	149	149	784
Fretin.	L.	Pont-à-Marcq.	5	12	12	369	380	1963
Fromelles.	L.	La Bassée.	10	25	25	281	292	1326
Genech.	L.	Cysoing.	5	22	22	191	194	1126
Ghissignies.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	75	75	448
Ghyvelde.	Dk.	Hondschoote.	11	12	84	221	247	1362
Glageon.	A.	Trélon.	2	12	116	231	245	1128
Godewaersvelde.	H.	Steenvoorde.	6	12	40	333	357	1821
Gœulzin.	D.	Arleux.	4	6	39	180	180	963
Gognie-Chauss.	A.	Maubeuge.	6	24	83	113	121	610
Gommegnies.	A.	Le Quesnoy-O.	7	38	71	584	592	2950
Gondecourt.	L.	Seclin.	4	14	14	332	341	1601
Gonnelieu.	C.	Marcoing.	7	17	75	159	159	893

NOMS DES

res.	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Poupelle.	Mathon.	Descamps.	Waroquier.
	Wiart.	Bassecourt.	Peugniez.	Volkerick.
	Brasseur.	Longuet.	Lion.	Gray.
	Dubray.	Becart.	Vandermarcq.	Dieu, Hasard.
	Beffe.	Dupuis.	Copin.	Leclercq.
	Mullet.	Blondel.	Desuède.	Jovenet.
	Guerit.	Cappelliez.	Staincq.	Fontaine.
	Neuillet.	Minguez.	Lebrun.	Paquié.
l.	Huftier.	Fontaine.	Lebrun.	Hannothiaux.
	Lienart.	Delcourt.	Cuvelier.	Tierce.
F.	Pasqual, J.-B.	Mallet.	Houzé.	Savoye.
	Lepers.	Dhalluin.	Cuvelier.	Houzé.
iers.	Marquette.	Piquet.	Locoge.	Boucher.
	Jardez.	Moriancourt.	Cotteau.	Chauwin.
	Vanuxem.	Vanmerris.	Baelde.	Herreman.
	Picqué.	Raoust.	Baligand.	Seruzelle.
	Debruille, Larose.	Legrain.	Courtin.	Delhaye, Mortelette.
	N.....	V. Semousies.	Wargnies.	Druart.
	Bosquette.	Bucquoi.	Maireau.	Marion.
	Monier.	Desprez.	Descamps.	Baudry.
is.	François.	Druon.	Carron.	Soupart.
	Lavalard.	Crépin.	Moland.	Machet.
	Herbert.	V. Séranvillers.	Ducamp.	Cambay.
	Caby.	Neauport.	Delecourt.	Courier.
	Obled.	Hilst.	Dutemple.	Lebon.
	Mercier.	Bonnaire.	Staincq.	Leprince.
	Damas.	Maes.	Delegrange.	Copin.
	Gerin.	Collet.	Lecerf.	Barbé.
	Delannoy.	Daubresse.	Fliniaux.	Planque.
	Dorvillez, Seguin.	Ledent.	Bruneau.	Legrand, Drumont.
r.	Lefebvre.	Humez.	Moulins.	Cacherat.
	Valin.	Bliecq.	Peugniez.	Taisne.
	Collette.	Larsonneur.	Panckoucke fils.	Potier.
	Leuridant.	Chavatte.	Delegrange.	Loé.
	Desbouvry.	Merlier.	Delannoy.	Brunfaut.
	Houx.	V. Louvign.-Q.	Dupont.	Loris.
	Joerdaens.	Aernouts.	Fonteyne.	Decoutter.
	Descamps.	Dazin.	Desroches.	Douniaux.
	Tellie.	Delessue.	Debrock.	Doutreland.
	Parsy.	Michel.	Desuède.	Deloffre.
	Destrée.	Gonnelieu.	Fournier.	Mouspann.
	Levecq, Colmant.	Lescuyer.	Lecerf.	Durin, Rousseau.
er.	Delmotte.	Jaclin.	Bernard.	Cliquennois, Delefosse.
	Villetard.	Chretien.	Carron.	Guilmont.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE de maisons.	NOMBRE de ménages.	NOMBRE d'habitans.	TO… con… di… pou…
Gouzeaucourt.	C.	Marcoing.	9	19	77	335	339	2010	13
Grande-Synthe	Dk.	Dunkerque-O.	8	8	84	103	111	1000	12
Gravelines.	Dk.	Gravelines.	»	20	97	684	772	4193	27
Gruson.	L.	Lannoy.	10	12	12	70	71	393	5
Guesnain.	D.	Douai-S.	5	5	38	95	96	495	6
Gussignies.	A.	Bavay.	6	31	64	80	80	420	4
Hallennes-l.-H.	L.	Haubourdin.	2	9	9	87	89	474	9
Halluin.	L.	Tourcoing-N.	8	18	18	645	671	3750	27
Hamel.	D.	Arleux.	3	11	44	111	111	541	4
Hantay.	L.	La Bassée.	5	21	21	91	91	437	4
Hardifort.	H.	Cassel.	4	17	52	99	121	553	8
Hargnies.	A.	Berlaimont.	8	20	76	101	107	489	41
Hasnon.	V.	St.-Amand, r. d.	4	10	37	514	582	2685	121
Haspres.	V.	Bouchain.	7	15	56	424	529	2726	161
Haubourdin.	L.	Haubourdin.	»	7	7	396	399	2151	228
Haucourt.	C.	Clary.	5	12	71	80	82	404	3
Haulchin.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	103	103	467	6
Haussy.	C.	Solesmes.	4	20	78	518	522	2708	173
Haut-Lieu.	A.	Avesnes-S.	2	2	100	65	70	416	61
Hautmont.	A.	Maubeuge.	5	16	90	146	177	777	89
Haveluy.	V.	Bouchain.	10	9	56	122	122	689	56
Haverskerque.	H.	Merville.	8	13	44	266	311	1864	177
Haynecourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	104	105	527	84
Hazebrouck.	H.	Hazebrouck.	»	»	47	1268	1415	7522	787
Hecq.	A.	Le Quesnoy-E.	8	27	76	99	105	520	23
Hélesmes.	V.	Bouchain.	11	13	53	132	133	760	65
Hellemmes.	L.	Lille-N.-E.	4	4	4	108	114	665	81
Hem.	L.	Lannoy.	4	10	10	368	369	1986	215
Hem-Lenglet.	C.	Cambrai-O.	11	11	51	156	158	682	58
Hergnies.	V.	Condé.	6	18	55	395	407	2213	1068
Herlies.	L.	La Bassée.	7	17	17	222	241	1098	1038
Hérin.	V.	Valencienn.-S.	6	6	51	184	187	811	70
Herrin.	L.	Seclin.	5	16	16	63	67	333	39
Herzeele.	Dk.	Wormhoudt.	6	26	64	309	364	1905	280
Hestrud.	A.	Solre-le-Chât.	7	18	105	52	54	265	39
Holque.	Dk.	Bourbourg.	12	31	77	66	71	357	45
Hondeghem.	H.	Hazebrouck-N.	5	5	44	245	301	1375	112
Hondschoote.	Dk.	Hondschoote.	»	23	82	688	819	3833	496
Hon-Hergies.	A.	Bavay.	4	29	76	230	242	1030	133
Honnechy.	C.	Le Catteau.	7	27	87	176	182	941	70
Honnecourt.	C.	Marcoing.	9	15	74	278	298	1417	141
Hordain.	V.	Bouchain.	2	20	52	221	221	1248	88
Hornaing.	D.	Marchiennes.	6	20	40	170	171	912	88
Houdain.	A.	Bavay.	2	27	69	158	161	845	108

NOMS DES

es.	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Leroy.	Lussiez.	Carron.	Cattelain.
	Morael.	Jossaert.	Gallois.	Bal.
try.	Wagnet, Lesur.	Lamotte.	Demarle.	Daullé, Lemaître.
	Decalonne.	V. Bouvines.	Béhague.	Dubeaurepaire.
	Ducatillon.	Rigaut.	Dupret.	Paris.
straulx.	Wibaille.	Monchy.	Jenicq.	Lotteau, Delhaye.
tes.	Potié.	Becuwe.	Delannoy.	Peskens.
re.	Olivier, Dansette.	Roussel.	Thurin.	Dewailly, Desmaitre
	Duconseil.	V. Arleux.	Lemaire.	Remy.
	Mortelecque.	N...	Denabrif.	Polvêche.
rt.	Beurey.	Camerlyncke.	Ruckebusch.	Vanhove.
	Haplencourt.	Hannequart.	Crapez.	Rousseau.
	Briquet, Lemaire.	Hedon.	Guillain.	Prevost, Legrand.
	Mollet, Ledieu.	Bury.	Richir.	Cacheux, Valengin.
llies.	Coppin.	Bellain.	Delannoy.	Dô.
	Decaudin.	V. Esnes.	Carron.	Petit.
	Mocq.	V. Thiant.	Broquet.	Olivaux.
	Leclercq, Marchant.	Bracq.	Fénérolles.	Duval, Lefebvre.
	Cartignies.	V. Avesnes.	Houzé.	Lodrigo.
	Vincart.	Moreau.	Crapez.	Duquesnoy.
	Caron.	Vallez.	Parent.	Prévost.
eroo.	Prevost.	Jamar.	Leblon.	Meurillon.
	Dovilez.	Dollez.	Bonnay.	Delache.
n.	Massiet, Prevost.	Debreyne.	Smagghe.	Decuyper, Parisys.
	Guyot.	Lecompte.	Pavot.	Dreumont.
	Mahelle.	Herbage.	Dupont.	Terard.
n.	Wery-Cogez.	Duthoit.	Delecourt.	Debeune.
l.	Becquart.	Deltour.	Semet.	Dupire.
	Dupas.	Tartulier.	Moulins.	Foveau.
	Dupriez.	Gombert.	Michaux.	Bezin, Jurion.
t.	Legillon.	Leroy.	Brasme.	Behague.
	Breucq.	Direz.	Parent.	Jonglet.
	Bridelance.	V. Allennes-lez-M.	Bernard.	Druon, Leclercq.
	Vanlerberghe.	Decraemer.	Dehorter.	Looten.
	Dutrieux.	Poulet.	George.	Raux.
	Cleut.	Cailleau.	Bourgois.	Bigot.
l.	Trijoen.	Deblonde.	Cortyl.	Beugin.
	Vercamer, Cornette.	Vandenbussche.	Salomé.	Boulogne, Vanoosten.
	Mabille.	Ficheux.	Haca.	Delvaux.
Blutte.	Cotteau, Lemaître.	Massart.	Hodin.	Bodechon.
	Boitelle.	N...	Carron.	Bernard.
ls.	Lefebvre.	Dieulot.	Brasselet.	Fontaine.
at.	Lubrez.	Millot.	Copin.	Faidherbe.
	Leclercq.	Largillière.	Daire.	Gerard, Flinois.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE de maisons.	NOMBRE de ménages.	NOMBRE d'habitans.
Houplin.	L.	Seclin.	2	13	13	212	221	1069
Houplines.	L.	Armentières.	2	17	17	414	456	1985
Houtkerque.	H.	Steenvoorde.	9	20	55	207	253	1338
Hoymille.	Dk.	Bergues.	1	11	70	85	101	500
Illies.	L.	La Bassée.	4	19	19	261	264	1285
Inchy.	C.	Le Catteau.	7	17	76	243	243	1419
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	9	9	60	634	757	3458
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	7	33	60	169	175	881
Jeumont.	A.	Maubeuge.	10	28	94	132	134	764
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	203	216	964
Killem.	Dk.	Hondschoote.	3	22	81	230	278	1383
La Bassée.	L.	La Bassée.	»	23	23	522	578	2480
La Flamengrie.	A.	Bavay.	6	31	64	74	74	348
La Gorgue.	H.	Merville.	5	18	31	603	668	3225
Lallaing.	D.	Douai-N.	6	6	28	303	323	1559
La Longueville	A.	Bavay.	5	28	74	232	238	1197
Lambersart.	L.	Lille-O.	3	3	3	185	190	940
La Magdelaine	L.	Lille-C.	2	2	2	135	151	788
Lambres.	D.	Douai-O.	2	2	35	146	147	800
Landas.	D.	Orchies.	4	22	30	474	487	2368
Landrecies.	A.	Landrecies.	»	17	84	637	637	3726
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	78	83	375
Lannoy.	L.	Lannoy.	»	12	12	284	284	1355
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	9	9	111	153	163	666
Lauwin-Planq	D.	Douai-O.	3	3	32	101	104	444
Le Catteau.	C.	Le Catteau.	»	25	83	809	809	5946
Lecelles.	V.	St.-Amand, r. g.	2	14	39	412	431	2132
Lécluse.	D.	Arleux.	5	11	44	326	328	1708
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	19	32	66	258	296	1344
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	4	24	57	107	139	739
Leers.	L.	Lannoy.	3	15	15	301	306	1821
Leffrinckhouke	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	79	41	52	285
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	11	19	19	137	143	668
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	»	34	68	636	764	3191
Lesdain.	C.	Marcoing.	8	10	69	191	196	953
Les Fayts.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	226	235	995
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	6	14	75	72	81	670
Les Moulins.	C.	Lille-S.-O.	2	2	2	»	»	2679
Lesquin.	L.	Seclin.	7	8	8	190	196	1118
Leval.	A.	Berlaimont.	3	10	82	98	99	469
Lewarde.	D.	Douai-S.	7	7	40	218	222	1186
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	170	172	1051
Lez-Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	2	11	98	70	70	369
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	6	10	112	204	209	1015

NOMS DES

s.	Adjoints.	Curés ou desservans,	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Lienart.	Delécluse.	Bernard.	Leprêtre.
	Delannoy.	Damman.	Fliniaux.	Bataille.
	Hebben.	Devos.	Ruckebusch.	Vandewalle.
	Dawent.	V. Bergues.	Demasur.	Cailliau.
	Leblanc.	Guermonprez.	Denabrif.	Riddez.
	Basquin.	Arnoud.	Noché.	Gerrard.
.	Fievet, Panien.	Ramon.	Carion.	Trannoy, Troyon.
,	Petoux.	Sueur.	Pierart.	Demabre.
	Poulet.	Gravez.	Tretan.	Blanchart.
	Murgeon.	Applincourt.	Têtu.	Bar, Louis.
.	Couvreur.	Depoorter.	Salomé.	Verlée.
	Mannier.	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
	Billoux.	Bringoux.	Jenicq.	Dhellême.
.	Lequien, Taffin.	Beydts.	Ducatez.	Delacherie, Laurence.
ion ✻.	Vion.	Rousseau.	Nutly.	Lefebvre.
	Lotteau.	Lebon.	Lion.	Derombies.
	Nory.	Becuwe.	Paix.	Aberlant.
	Bonnier.	Fontaine.	Cuvelier.	Fussiez.
	Fournier.	Desplanques.	Desuède.	Lefebvre.
	Dubois.	Douai.	Nepveur.	Decarpenteries.
oy.	Bonnaire, Ancelet.	Desmoutiers.	Descamps.	Moreau, Dudefoy.
l.	Plachez.	Dubusche.	Cogniard.	Chretien.
	Trentesaux.	Dumez	Semet.	Decourchelle, Bary.
	Hédon.	Brassart.	Maireau.	Wery.
	Cauchy.	V. Flers.	Locoge.	Desmaretz.
	Lozé, Sartiaux.	Delabre.	Joveneau.	Despinoy, Hernoux.
	Legrand.	Lahaye.	Derkenne.	Choteau.
✻.	Wiart.	Desruelles.	Lemaire.	Demaret.
dt.	Debroucker.	Gobrecht.	Lorenzo.	Persyn.
rck.	Sename.	Dejonghes.	Deswarte.	Baey.
	Desprets.	Haumont.	Semet.	Jonville.
	Debaene.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
	Bartier.	Deloux.	Delegrange.	Marécaux.
	Duchateau, Guinet.	Tilman.	Dupont.	Carlier, Dupont.
	Bruyelle.	Danjou.	Dumotiez.	Wartelle.
	Gosse.	Desforges.	Cauderlier.	Denis, Saladin.
	Bollengier.	Omeiz.	Fonteyne.	Ryckebusch.
miel.	Morelle, Olivier.	V. Wazemmes.	Bonnet.	»
l.	Damide.	Wgeux.	Panckoucke fils.	Stevens.
	Hannont.	Fontaine.	Hennet.	Hallant.
	Herenguez.	Masse.	Dupret.	Rinchevalle.
	Baudoux.	Bonnier.	Delecourt.	Dufour.
	Lahanier.	Decaudin.	George.	Houssin.
	Dufosset.	Biziau.	Fosset.	Dubois.

NOMS			DISTANCE en kilomètres au chef-lieu			NOMBRE		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du canton.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	de maisons.	de ménages.	d'habitans.
Lieu-St.-Am.	V.	Bouchain.	2	17	51	100	101	526
Ligny.	C.	Clary.	3	15	72	331	347	1428
Ligny.	L.	Haubourdin.	5	12	12	28	28	128
Lille.	L.	Lille.	»	»	»	7269	10716	69073
Limont-Font.	A.	Maubeuge.	9	10	86	110	101	501
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	10	15	15	751	761	3547
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	7	35	75	112	123	680
Loffre.	D.	Douai-S.	6	6	39	29	29	185
Lomme.	L.	Haubourdin.	10	6	6	369	375	2067
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D.	5	7	7	118	118	568
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	6	19	78	232	248	1328
Loon.	Dk.	Gravelines.	8	14	89	293	298	1634
Loos.	L.	Haubourdin.	3	5	5	248	268	1564
Lourches.	V.	Bouchain.	5	12	51	36	36	184
Louvignies-B.	A.	Bavay.	1	24	71	81	82	553
Louvignies-Q.	A.	Le Quesnoy-E.	3	31	71	202	214	986
Louvil.	L.	Cysoing.	3	14	14	130	133	611
Louvroil.	A.	Maubeuge.	2	16	86	124	121	670
Lynde.	H.	Hazebrouck-N.	10	10	57	164	194	955
Lys-lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1	13	13	188	188	958
Maing.	V.	Valencienn.-S.	7	7	58	288	296	1467
Mairieux.	A.	Maubeuge.	5	24	89	79	83	479
Malincourt.	C.	Clary.	7	20	76	164	168	907
Marbaix.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	95	180	204	840
Marchiennes-V	D.	Marchiennes.	»	18	33	532	614	2505
Marchiennes-C	D.	Marchiennes.	2	17	33	107	108	452
Marcoing.	C.	Marcoing.	»	8	67	286	289	1508
Marcq.	D.	Arleux.	10	15	48	100	100	455
Marcq-en-Bar.	L.	Tourcoing-S.	10	4	4	593	629	3132
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	10	10	87	136	139	348
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	58	139	139	755
Maretz.	C.	Clary.	4	23	80	340	395	1983
Marly.	V.	Valencienn.-E.	2	2	53	134	178	1006
Maroilles.	A.	Landrecies.	6	12	90	490	581	2219
Marpent.	A.	Maubeuge.	7	26	91	77	78	494
Marquette.	L.	Lille-O.	5	5	5	241	243	1316
Marquette.	V.	Bouchain.	4	22	49	314	314	1616
Marquillies.	L.	La Bassée.	6	18	18	225	226	1051
Masnières.	C.	Marcoing.	3	7	66	263	267	1397
Masny.	D.	Douai-S.	9	9	42	177	183	892
Mastaing.	V.	Bouchain.	3	21	47	138	139	648
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	»	18	84	933	1321	6240
Maulde.	V.	St.-Amand,r.g.	7	19	44	238	261	1249

	NOMS DES			
	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Barbet.	Boulinguez.	Minne.	Beaumont
	Soyez.	Quiquempoix.	Carron.	Leveque.
	Ridon.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.
✲.	Roussel.	V. page 214.	Dujardin.	»
	Bigo-Danel.		Dibos, ✲.	»
	Merlin-Hovelacque.		De la Bouglie.	»
	Destrée.	Bresson.	François.	Lemire.
	Ghesquier, Lefebvre.	Guichart.	Delesalle.	Herbeaux.
	Corduant.	Balligand.	Têtu.	Boutteau.
	Blanchard.	V. Montigny.	Dupret.	Saudemont.
	Torck-Delobel.	Houcke.	Lambert.	Wattelle.
	Ricquier.	Vandeville.	Paix.	Lerouge.
er.	Banraet.	Lecauche.	Vanwormhout.	Raekelboom
	Geerssen.	Dedigneul.	Demarle.	Pruvost.
	Duvernay.	Lemahieu.	Delannoy.	Odent.
	Fleury.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Dupont.	Renier.
	Gravis.	V. Bavay.	Daire.	Moine.
	Dreumont.	Deleau.	Dupont.	Bar.
	Doignies.	Delmer.	Fievet.	Ghillain.
	Montay.	V. Hautmont.	Quivy.	Lallemant.
	Courtois.	Denecker.	Dewitte.	Wils.
	Lesy.	Decarnin.	Semet.	Decourchelle.
	Lefebvre.	Bricout.	Dumetz.	Jesupret.
	Dassonville.	V. Elesmes.	Fournier.	Cagniaux.
	Wargniez.	Havet.	Charlet.	Mortier.
	Blot.	Delattre.	Colas.	Juniet.
	Gumez, Thery.	Messager.	Cacherat.	Pierreuse, Cocquiau.
	Lesens.	V. Rieulay.	Cacherat.	Dubois.
	Boulanger.	Salez.	Cotteau.	Harfaux.
	Tondeur.	V. Marquette.	Leroy.	Dubois.
ʼ	Delos, Despature.	Delannoy.	Delos-Questroy.	Rousselle.
	Longueval.	Delecaille.	Gallois.	Gauduin.
	Sueur.	Bajou.	Pierart.	Monjean.
	Lefebvre.	Hilst.	Hodin.	Alvin.
	Spoulet.	Dutemple.	Desilve.	Louchaux.
	Fournier.	Gobert.	Cauderlier.	Priez, Jean.
	Durigneux.	V. Jeumont.	Lebrun.	Carion.
	Lecat.	Delannoy.	Darcy.	Desbonnets.
	Ledieu.	Lemaire.	Brasselet.	Desvignes, Eve.
	Brunel.	Descamps.	Brasme.	Leroy.
	Guinet.	Robichez.	Dumotiez.	Moreau.
	Laurent.	Dubrule.	Thurin.	Bizé.
	Lemerre.	Deligne.	Minne.	Dufetelle.
r, ✲.	Broisa, Giquet.	Bevenot.	Quivy.	Bastien, Rigot.
	Lambre.	Gossez.	Baligand.	Deshayes.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu. de canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE de maisons.	NOMBRE de ménages.	NOMBRE d'habitans.	TOTAUX des contrib. directes pour 183[.]
Mauroy.	C.	Le Catteau.	7	27	86	134	136	722	3806 78
Mazinghien.	C.	Le Catteau.	8	34	90	168	168	812	6277 11
Mecquignies.	A.	Bavay.	3	22	73	186	195	1021	6057 77
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2	16	16	171	180	958	11642 69
Merckeghem.	Dk.	Wormhoudt.	14	28	68	139	155	742	11649 62
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	6	11	35	223	269	1308	18118 19
Merville.	H.	Merville.	»	14	36	1149	1255	5864	68875 13
Meteren.	H.	Bailleul-S.-O.	3	15	32	410	502	2362	40133 98
Millam.	Dk.	Bourbourg.	12	26	79	162	183	801	13948 07
Millonfosse.	V.	St.-Amand, r. g.	3	15	35	113	118	516	2849 14
Mœuvres.	C.	Marcoing.	8	16	67	166	166	897	8876 15
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	5	8	85	139	148	551	6143 05
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	70	71	404	5467 35
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	12	26	26	188	189	918	8846 68
Monchecourt.	D.	Arleux.	8	13	46	115	124	662	9769 38
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	3	3	3	152	152	803	8107 74
Mons-en-Pévèle	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	345	352	1647	21460 50
Montay.	C.	Le Catteau.	3	26	83	68	69	314	4795 89
Montigny.	C.	Clary.	2	18	75	147	170	826	7019 84
Montigny.	D.	Douai-S.	8	8	41	177	178	859	7543 39
Montrécourt.	C.	Solesmes.	7	19	77	64	64	327	3475 51
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	51	639	820	3979	31437 15
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	21	22	110	1784
Mortagne.	V.	St.-Amand, r. d.	7	19	45	184	202	1318	6095
Mouchin.	L.	Cysoing.	9	24	24	206	295	1221	12671
Moustier.	A.	Trélon.	7	18	120	51	53	264	3252 33
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	5	8	8	343	350	1919	13842
Naves.	C.	Cambrai-E.	7	7	64	190	194	972	8114 38
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	3	15	34	250	274	1376	14389 04
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	9	16	79	36	42	191	1513 39
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	76	115	115	616	3701
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	5	18	18	349	354	2039	12491
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2	2	57	105	135	710	4346
Neuville-sur-l'Esc.	V.	Bouchain.	3	15	54	113	118	558	6331
Neuvilly.	C.	Le Catteau.	5	23	80	325	345	1824	17793
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	8	27	21	546	646	3221	40782
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	3	3	62	86	89	439	6554 51
Nivelle.	V.	St.-Amand, r. g.	3	15	31	245	267	1423	6602
Nomain.	D.	Orchies.	3	21	25	361	374	2126	26880
Noordpeene.	H.	Cassel.	7	20	57	248	286	1410	19509
Noyelles.	A.	Berlaimont.	8	12	82	103	115	496	9899
Noyelles.	C.	Marcoing.	3	6	65	112	114	571	6840 48
Noyelles.	L.	Seclin.	3	9	9	67	70	352	4301 84
Noyelles-sur-Selle.	V.	Bouchain.	5	13	54	135	153	669	6060 84
Obies.	A.	Bavay.	4	21	71	222	225	1054	6384 16

NOMS DES				
s.	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Lagouge.	Copin.	Hodin.	Leriche.
	Canonne.	Merlin.	Leblond.	Marchandier.
r.	Boucher.	Paillez.	Crapez.	Demeure.
gnies.	Roger.	Crépy.	Delannoy.	Gaultier.
	Laleuw.	Rooses.	Leurs.	Belvas.
	Henebel.	Debaudt.	Verlynde.	Roseau.
.	Delassus, Yon.	Deloux.	Devirgile.	Wautier, Rouselle.
	Deswarte.	Baelde.	Baelde.	Wexsteen, Desvigne.
	Fenaert.	Deschodt.	Bourgois.	Vanneuville.
, Ant.	Debrabant, L.	V. Hasnon.	Guislain.	Hère.
	Godefroy.	Remy.	Leflon.	Ringeval.
	Mary.	Baland.	François.	Bernier.
	Hyolle.	V. Maing.	Dumetz.	Claisse.
	Bauduin.	Colliot.	Cogniard.	Bauduin.
	Dupas.	Larsonneur.	Peugniez.	Vilette.
	Stien.	V. Hellemmes.	Cuvelier.	Duponchel.
	Vallois.	Ghemar.	Cogniard.	Lagache.
	Danjou, Meresse.	Denoyelle.	Joveneau.	Thieulleux.
	Denoyelle.	Bury.	Gaffet.	Hutin.
	Dovilers.	Sion.	Thurin.	Jovenet.
	Devigne.	V. Saulzoir.	Fénérolles.	Dhaussy.
	Becquart, Lefebvre.	Berten.	Travet.	Depecker, Leveque.
	Balique.	V. Tilloy.	Delcroix.	Dupont.
iin.	Dumont.	Dance.	Baligand.	Delmotte.
	Dubus.	Hennion.	Delannoy.	Graveline.
	Canard.	V. Eppe-Sauv.	Fosset.	Bry, Louis.
	Lecroart.	Dcleruyelle.	Delesalle.	Catel.
	Lemaire.	Laisnes.	Bonnay.	Louis.
	Duretz.	Arnould.	Vermersch.	Simoen.
ix.	Moreau.	Derôme.	Crapez.	Gray.
	Capelle.	Buquoy.	Pavot.	Cattelain.
	Glorieux.	Desurmont.	Thurin.	Malfait.
e.	Morchain.	Wattel.	Bonnay.	Boidin.
	Couchy.	Pottier.	Broquet.	Payen.
	Ledieu.	Bricout.	Dienne.	Cavrot.
age.	Delbecque, Annoot.	Bollingier.	Messéan.	Lemaire.
,	Briez.	Broutin.	Ducamp.	Maillot.
	Dumez.	Nollet.	Derkenne.	Tilleul.
	Wacquiez.	Pollet	Bocquet.	Riquier, Leleu.
	Blondé.	Leturgie.	Merchier.	Amoureux.
	Gomez.	Delvigne.	Cauderlier.	Gomez.
	Cureur.	Bonduelle.	Cotteau.	But.
	Lhermitte.	Lamour.	Adam.	Robert.
	Payen.	Caudron.	Richer.	Dubus.
	Deghaye.	Bringoux.	Crapez.	Dupont.

NOMS			DISTANCE en kilomètres au chef-lieu,			NOMBRE		
des COMMUNES.	de l'arrond.	du canton.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	de maisons.	de ménages.	d'habitans
Obrechies.	A.	Maubeuge.	7	16	95	64	67	298
Ochtezeele.	H.	Cassel.	6	9	55	86	114	545
Odomez.	V.	Condé.	4	5	46	27	27	166
Ohain.	A.	Trélon.	2	16	19	173	212	983
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	7	7	49	37	37	153
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	6	6	57	507	581	2712
Oost-Cappel.	Dk.	Houdschoote.	7	3	82	91	101	533
Orchies.	D.	Orchies.	»	18	26	588	604	3425
Ors.	C.	Le Catteau.	7	3	89	254	279	1289
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	3	37	65	92	96	478
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	0	24	24	204	204	877
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	6	16	53	162	209	1007
Oxelaere.	H.	Cassel.	2	2	49	86	100	486
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.			60	220	221	1116
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	6	2	33	291	317	1334
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	5	0	0	167	169	808
Péronne.	L.	Cysoing.	4	3	3	106	108	522
Petite-For.-de-R.	V.	St.-Amand, r. d.	8	4	44	86	108	636
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	82	207	251	1402
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9	5	5	254	267	1311
Pitgam.	Dk.	Bergues.		20	76	303	341	1716
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	8	39	77	317	330	1686
Pommercuil.	C.	Le Catteau.	4	3	87	227	229	1164
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	»	14	14	130	137	714
Pont-sur-Samb.	A.	Berlaimont.	4	15	80	221	222	1159
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	2	36	70	38	43	219
Pradelles.	H.	Hazebrouck-S.	6	6	39	61	76	341
Prémesques.	L.	Armentières.	8	10	0	211	211	949
Préseau.	V.	Valencienn.-E.	6	6	57	231	242	1434
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	5		80	350	350	1540
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	6	39	69	84	87	448
Prisches.	A.	Landrecies.	7		91	255	263	1548
Prouvy.	V.	Valencienn.-S.	8	8	58	146	150	689
Proville.	C.	Cambrai-O.	2	2	6	87	91	461
Provin.	L.	Seclin.	0	2	2	221	226	1094
Quaédypre.	Dk.	Bergues.	5	5	67	337	388	1964
Quarouble.	V.	Valencienn.-E.	7	7	58	327	337	1930
Querenaing.	V.	Valencienn.-S.	9	9	59	85	85	415
Quesnoy-s.-D.	L.	Quesnoy-s.-D.				855	919	4209
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	8	19	95	50	50	282
Quiévrechain.	V.	Valencienn.-E.	0	10	61	114	129	672
Quiévy.	C.	Carnières.	6	8	75	451	507	2516
Raches.	D.	Douai-O.	7	7	26	215	223	1006
Radinghem.	L.	Haubourdin.	6	13	3	232	239	1171
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	136	137	721

	NOMS DES			
	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Baudart.	Carton.	Lebeau.	Quénée.
	Cambie.	Jourdains.	Campagnie.	Chieux.
	Patoir.	V. Fresnes.	Michaux.	Patoir.
	Delcourte.	Delattre.	Desroches.	Jonnequin.
	Pluchart.	V. Hérin.	Parent.	Marissal.
	Plichon.	Beauvois.	Quecq.	Finet, Sodoyez.
	Woutters.	Dutoit.	Deroubaix.	Becue.
	Dedeuxville, Duhem	Carpentier.	Bocquet.	Dubus, Henno.
	Pierchon.	N....	Lempereur.	Burillon.
	Carlier.	V. Villers-Pol.	Pierart.	Farbu.
	Pollart.	Heroguez.	Cogniard.	Lefebvre.
dt.	Gaymay.	Blaevoet.	Ruckebusch.	Boidin.
bel.	Vandoorne.	Réant.	Dekytspotter.	Wyon.
	Delmotte.	Dillies.	Moulins.	Laurent.
	Bernard.	Chevalier.	Thurin.	Lion, Boutry.
g.	La Garenne.	Maréchal.	Lambert.	Prevot.
	Deswalle.	Jacquart.	Panckoucke fils.	Rochart.
	Lompret.	V. Aubry.	Gellé.	Delhaye.
ı.	Bayard.	Emery.	Gallois.	Deprey.
	Defretin.	Dassonville.	Pankoucke.	Candillier.
ıaere	Itzweire.	Hopsomer.	Fleurynck.	Swyngedauw.
	Jouveneau.	Caffiau.	Pavot.	Briatte, Pavot.
	Polvent.	Chauwin.	Lempereur.	Carpentier.
	Dericq.	Destombes.	Delannoy.	Wartelle.
	Delforge.	Drubay.	Hennet.	Lefebvre.
	Delcroix.	V. Villereau.	Têtu.	Bar, L.-J.
	Villette.	Devoole.	Verlynde.	Houvenaghel.
	Delobel.	Gerin.	Lambert.	Fouquart.
	Taquet.	Duchateau.	Fromont.	Cartier.
	Naveau.	Desse.	Descamps.	Chandelier.
	Vail.	Descamps	Lecerf.	Caudron.
	Godfrin.	Jouveniaux.	Estassin.	Brassart.
	Michel.	Pennequin.	Dumetz.	Pamart.
	Arfaux.	Gosselin.	Moland.	Richard.
	Cambier.	Delaeter.	Panckoucke.	Duriez.
	Christiaens.	Serleys.	Debreyne.	Reveillon.
	Lenne.	Ricourt.	Quecq.	Brasseur, Merlin.
	Danhiez.	V. Artres.	Dumetz.	Goulard.
zé.	Chaponnier, Berthe.	Leleu.	Denorguet.	Dhalluin, Ghesquier.
	Gosselet.	V. Aibes.	Renon.	Lefebvre.
	Deloos.	N...	Bruneau.	Cornette.
	Meresse, Davaine.	Jourdains.	Boileux.	Gressillon, Leroy.
	Montagne.	Lermuseaux.	Courtin.	Geffroy.
	Leroy.	Saumade.	Vanwtberghe.	Carrière.
	Panien.	V Sailly.	Bonnay.	Waflard.

NOMS des communes.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu, du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE de maisons.	NOMBRE de ménages.	NOMBRE d'habitans.
Raimbeaucourt	D.	Douai-O.	10	10	25	429	429	1935
Rainsart.	A.	Trélon.	8	7	108	64	71	271
Raismes.	V.	St.-Amand, r. d.	7	5	46	367	386	2375
Ramillies.	C.	Cambrai-E.	4	4	65	93	96	438
Ramousies.	A.	Avesnes-N.	8	8	98	109	118	564
Recquignies.	A.	Maubeuge.	5	24	89	29	29	307
Renescure.	H.	Hazebrouck-N.	15	15	60	302	332	1670
Reumont.	C.	Le Catteau.	5	24	79	145	145	736
Rexpoede.	Dk.	Hondschoote.	6	19	78	386	406	1958
Ribécourt.	C.	Marcoing.	3	11	70	132	132	702
Rieulay.	D.	Marchiennes.	4	15	33	89	89	387
Rieux.	C.	Carnières.	4	10	69	331	345	1710
Robersart.	A.	Landrecies.	5	23	80	54	54	243
Rœulx.	V.	Bouchain.	3	15	52	166	167	861
Rombies et March.	V.	Valencienn.-E.	9	9	63	73	79	414
Romeries.	C.	Solesmes.	3	23	83	154	158	776
Ronchin.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	207	213	1326
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	6	15	15	596	597	2935
Roost-Warend.	D.	Douai-O.	8	8	27	204	206	858
Rosult.	V.	St.-Amand, r.g.	6	18	33	280	308	1443
Roubaix.	L.	Roubaix.	»	11	11	2612	2774	18187
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	4	30	72	50	52	235
Roucourt.	D.	Douai-S.	7	7	40	65	65	318
Rousies.	A.	Maubeuge.	3	21	87	81	92	389
Rouvignies.	V.	Valencienn.-S.	7	7	54	30	30	194
Rubrouck.	H.	Cassel.	2	23	61	245	311	1429
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	4	38	68	87	87	500
Rumegies.	V.	St.-Amand, r.g.	8	20	36	317	324	1619
Rumillies.	C.	Marcoing.	4	6	64	304	307	1579
Sailly.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	97	97	504
Sailly.	L.	Lannoy.	3	12	12	143	147	853
Sainghin-en-M.	L.	Cysoing.	5	11	11	262	262	1528
Sainghin-en-W.	L.	La Bassée.	11	18	18	392	429	2010
Sains.	A.	Avesnes-S.	7	7	109	225	303	1212
Saint-Amand.	V.	Saint-Amand.	»	12	38	1692	1872	8734
Saint-André.	L.	Lille-O.	5	5	5	101	104	538
Saint-Aubert.	C.	Carnières.	7	16	66	381	401	2249
Saint-Aubin.	A.	Avesnes-N.	6	6	90	175	176	725
Saint-Benin.	C.	Le Catteau.	3	27	85	86	89	484
Saint-Georges.	Dk.	Gravelines.	3	18	95	37	40	272
Saint-Hilaire.	A.	Avesnes-N.	2	2	90	127	129	645
Saint-Hilaire.	C.	Carnières.	5	15	74	336	363	1725
St.-Jans-Capp.	H.	Bailleul-N.-E.	3	19	32	174	194	982
Ste.-Marie-Capp.	H.	Cassel.	3	11	47	168	215	925
Saint-Martin.	C.	Solesmes.	7	27	83	125	126	630

NOMS DES

...	Adjoints.	Curés ou desservans	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Guisselin.	Herrengt.	Courtin.	Beghin.
	Bastiens.	Soufflet.	Vandermarcq.	Fauconnier.
	Douchy.	Tuboise.	Gellé.	Lekieffre, Paquet.
	Dupont.	Carette.	Delcroix.	Segard.
	Rousseau.	Monchecourt.	Vandermarcq.	Fontaine.
	Scohier.	Hutin.	Lebrun.	Doucement.
	Lartisien.	Cattoir.	Iserby.	Montagne.
	Dron	N...	Hodin.	Tirlot.
	Verrièle.	Marissaele.	Deroubaix.	Terssen.
	Boitelle.	Coupé.	Cotteau.	Carré.
	Lesens.	Stievenard.	Thurin.	Williatte.
	Bourlet.	Roget.	Carion.	Doise.
	Douillez.	V. Preux-au-B.	Dutemple.	Blehaut.
	Doyen.	Moreau.	Minne.	Legrand.
	Alglave.	V. Sebourg.	Desilve.	Delvallée.
	Druesne.	Lefrancq.	Allouis.	Lengrand.
	Duhayon.	Vercrusse.	Panckoucke fils.	Desquiens.
:.	Desurmont, Destombes.	Delobel.	Thurin.	Cochon, Catteau.
	Magrez.	Milot.	Courtin.	Lefebvre.
	Dupret.	Clarisse.	Guislain.	Desespringalle.
ittel.	N..., N...	Roussel.	Leconte.	Ramser, Decarne.
	Huin.	V. Englefontain.	Têtu.	Bar.
	Debeve.	Delesalle.	Dupret.	Poutrain.
	Hosselet.	Lecomte.	Lebrun.	Devaux.
	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Quinet.
	Marcotte.	Debreyne.	Campagnie.	Schryve.
	Bruyère.	Hutin.	Pierard.	Dehove
	Gardin.	Balligand	Derkenne.	Fleury.
	Boulanger.	Decaudain.	Dumotiez.	Perriez.
	Richard.	Deguine.	Bonnay.	Botte.
	Rohart.	Dassonville.	Semet.	Cardon.
	Delbarre.	Warocquiez.	Panckoucke fils.	Delespaul.
	Werquin.	Brassart.	Brasme.	Dilly.
	Maufroy.	Tanières.	Vandermarcq.	Watrice, Eliet.
ois.	De Bettignies, Pilette.	Joffrain.	Fleury.	Farinaux, Broutin.
	Gadenne.	V. Lambersart.	Paix.	Legris.
	Flament.	Blanquart.	Carion.	Moreau.
	Bernier.	Lecuyer.	François.	Legris.
	Millot.	V. St-Souplet.	Joveneau.	Chaumont.
	Fournier.	Vandaele.	Demarle.	Carré.
	Juste.	Demont.	Houzé.	Malarme.
	Jocaille-Daisse.	Brachelet.	Boileux.	Gabet.
	Billiau, L.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
	Quaeybeur.	Huyghe.	Dekytspotter.	Luteyn.
	Lecerf.	V. Bermerain.	Moreau.	Lemoine.

NOMS			DISTANCE en kilomètres au chef-lieu,			NOMBRE		
des COMMUNES.	de l'arrond.t	du canton.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	de maisons.	de ménages.	d'habitans.
Saint-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	20	39	72	44	42	227
St.-Pierre-Br.	Dk.	Bourbourg.	6	25	84	72	83	466
Saint-Python.	C.	Solesmes.	1	19	77	317	326	1617
St.-Remy-Ch.	A.	Berlaimont.	6	8	85	150	178	702
St.-Remy-M.-B.	A.	Maubeuge.	7	14	92	68	68	347
Saint-Saulve.	V.	Valencienn.-N.	2	2	53	216	249	1147
Saint-Souplet.	C.	Le Catteau.	6	29	86	346	347	1991
St.-Sylvestre-C.	H.	Steenvoorde.	5	6	43	190	238	1139
Saint-Vaast.	C.	Solesmes.	6	15	72	248	249	1438
Saint-Waast.	A.	Bavay.	3	28	67	108	108	583
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	75	97	100	532
Salomé.	L.	La Bassée.	3	24	24	149	150	716
Saméon.	D.	Orchies.	6	24	32	329	348	1701
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	76	78	394
Santes.	L.	Haubourdin.	3	10	10	320	329	1462
Sars et Rosièr.	V.	St.-Amand,r. g.	7	19	31	113	113	560
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	4	9	96	159	174	866
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	3	14	80	79	79	363
Saultain.	V.	Valencienn.-E.	4	4	55	117	137	665
Saulzoir.	C.	Solesmes.	8	20	76	388	417	2159
Sebourg.	V.	Valencienn.-E.	9	9	60	321	327	1441
Seclin.	L.	Seclin.	»	11	11	547	593	2829
Selvigny.	C.	Clary.	3	16	74	134	143	652
Semeries.	A.	Avesnes-N.	5	5	96	146	146	690
Semousies.	A.	Avesnes-N.	6	6	90	58	58	280
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	60	127	129	772
Sequedin.	L.	Haubourdin.	2	9	9	121	121	567
Séranvillers.	C.	Carnières.	7	9	68	112	112	572
Sercus.	H.	Hazebrouck-N.	6	6	54	106	117	584
Sin.	D.	Douai-N.	3	3	35	500	505	2738
Socx.	Dk.	Bergues.	5	14	67	142	161	771
Solesmes.	C.	Solesmes.	»	21	78	886	1074	4995
Solre-le-Chât.	A.	Solre-le-Chât.	»	13	100	424	427	2477
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	4	14	101	39	40	191
Somain.	D.	Marchiennes.	6	17	40	490	510	2452
Sommaing.	C.	Solesmes.	10	26	82	90	90	466
Spycker.	Dk.	Bourbourg.	6	12	78	110	126	558
Staple.	H.	Hazebrouck-N.	8	8	75	182	237	1152
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	7	7	55	383	445	2144
Steene.	Dk.	Bergues.	5	14	73	137	155	739
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	»	11	46	655	746	4022
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	5	24	26	873	1020	4747
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	8	8	37	90	117	601
Taisnières-en-Th.	A.	Avesnes-N.	9	9	94	233	239	972
Taisnières-s.-Hon.	A.	Bavay.	3	29	74	242	242	1296

NOMS DES

...	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Degrave.	V. Lederzeele.	Lorenzo.	Cocart.
	Louf, Pierre.	Blaevoet.	Vanwormhout.	Bigot.
	Marlier.	Gransart.	Allouis.	Druart.
	Lescaliez.	Carlier.	Colas.	Lemaire.
	Vandermarcq.	Coppée.	François.	Lemire.
	Dutrieux.	Prevot.	Desilve.	Lallemand.
x.	Caille.	Lambert.	Joveneau.	Teillet.
s.	Vanneufville.	Deschildt.	Boidin.	Collaert.
	Becar.	Blanquart.	Boileux.	Noulin.
	Decrouez.	Huart.	Jenicq.	Dehaut.
	Delcroix.	Dorchies.	Pavot.	Lefebvre.
	Lemaire.	Devos.	Denabrif.	Lecocq.
	Lemaire.	Accart.	Nepveur.	Doby.
	Boudaillier.	V. Blécourt.	Bonnay.	Michelet.
	Hazebrouck.	Leblan.	Pivion.	Buisine.
	Sauvage.	V. Brillon.	Guislain.	Couteau.
	Dubois.	Blaise.	Lebeau.	Houssin.
	Lenclud.	Gosse.	Hennet.	Lambert.
	Dehaynin.	Dubois.	Fromont.	Desfossez.
	Mériaux.	Lefebvre.	Fénérolles.	Seillier, Lacroix.
	Crasquin.	François.	Desilve.	Houzé, Dupont.
	Sproit, Labbe.	Plaetevoet.	Bernard.	Lagache, Ridon.
	Noclere.	Delcroy.	Carron.	Defontaine.
	Gérard.	Pierchon.	Vandermarcq.	Bosquette.
	Descamps.	Botteaux.	Wargnies.	Bosseau.
	Bruyère.	Crapet.	Pierart.	Soleil.
	Despatures.	Palliez.	Delannoy.	Dupuis.
	Parent-Vasseur.	Ansart.	Ducamp.	Rose.
	Becue.	Vandewalle.	Dewitte.	Boddaert.
	Quiquempoix, Annache.	Destombes.	Nutly.	Mortelette, Delattre.
.	Mysoot.	Bazeel.	Legrand.	Gislot.
oge.	Petit, Bertoux.	Delcroix	Allouis.	Demain, Dormegnies.
	Preux.	Gerard.	George.	Grard.
	Mangin.	N....	George.	Thomas.
	Lesens.	Rener.	Copin	Frisa, Prevost.
	Semaille..	Lecq.	Moreau.	Bertin.
	Wemaere.	Monté.	Dutil.	Lecae.
	Vanbremersch.	Hidden.	Cortyl.	Debadts.
	Coubronne.	Porreye.	Leturgie.	Dehaudt.
	Dupuy.	Storme.	Dutil.	Fournier.
	Berteloot, Colpe.	Piel.	Rouzé.	Pourmenté, Heneman.
	Barbry, Thery.	Roelans.	Messéan.	Haverlans, Montagne
	Vandewalle.	Huyghe.	Verlynde.	Wils.
urt.	Michaux.	Musin.	Colas.	Baude.
.	Gravis.	Renuart.	Haca.	Largillière.

NOMS			DISTANCE en kilomètres au chef-lieu			NOMBRE			TO
des COMMUNES	de l'arrond.t	du canton.	du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	de maisons.	de ménages.	d'habitans.	con di pou
Templemars.	L.	Seclin.	4	8	8	132	135	773	8
Templeuve.	L.	Cysoing.	6	18	18	554	575	2752	20
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	4	10	46	107	124	575	13
Teteghem.	Dk.	Dunkerque-E.	5	5	76	335	393	1933	26
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	194	198	945	9
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	58	202	242	1122	15
Thivencelles.	V.	Condé.	4	16	54	92	101	478	4
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq.	7	21	21	145	153	746	7
Thun.	V.	St.-Amand,r.g.	5	17	33	144	149	921	3
Thun-Levêque	C.	Cambrai-E.	8	8	64	146	165	736	7
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	169	179	817	6
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	3	3	56	53	57	231	3
Tilloy.	D.	Marchiennes.	4	21	35	103	104	502	4
Toufflers.	L.	Lannoy.	1	13	13	106	108	577	5
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	»	13	13	2883	3084	17973	142
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq.	5	17	17	92	94	503	4
Trélon.	A.	Trélon.	»	14	117	255	350	1674	21
Tressin.	L.	Lannoy.	7	11	11	79	79	410	4
Trith-St.-Lég.	V.	Valenciemn.-S.	5	5	56	225	227	1661	13
Troisvilles.	C.	Le Catteau.	5	22	79	300	300	1621	10
Uxem.	Dk.	Dunkerque-E.	9	9	79	77	91	436	6
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	»	»	51	3429	3346	18953	119 194
Vendegies-s.-E.	C.	Solesmes.	9	27	82	193	193	1021	6
Vendegies-au-B	A.	Le Quesnoy-E.	5	31	78	206	216	1104	9
Vendeville.	L.	Seclin.	5	8	8	66	64	342	4
Verchin et Maugré	V.	Valenciemn.-S.	12	12	62	221	237	1173	11
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	8	8	387	396	1738	21
Vertain.	C.	Solesmes.	4	23	82	201	201	982	7
Vicq.	V.	Condé.	5	10	53	155	159	852	4
Viesly.	C.	Solesmes.	4	18	77	446	513	2373	13
Vieux-Berquin.	H.	Bailleul-S.-O.	9	9	38	633	730	3517	39
Vieux-Condé.	V.	Condé.	2	14	52	539	604	3976	13
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	8	19	78	71	72	312	4
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	9	27	92	112	116	782	9
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	2	36	68	193	193	882	7
Villers-au-Ter.	D.	Arleux.	6	12	45	89	90	448	6
Villers-Camp.	D.	Marchiennes.	7	14	40	36	36	158	3
Villers-en-C.	C.	Carnières.	9	15	63	239	239	1309	11
Villers-Guisl.	C.	Marcoing.	9	18	77	420	456	1984	13
Villers-Outréa.	C.	Clary.	9	18	77	474	546	2438	11
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	5	15	74	163	168	853	10
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	5	39	63	262	272	1421	10
Villers-sire-N.	A.	Maubeuge.	8	26	91	208	210	1313	11

	NOMS DES			
s.	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
	Gossart.	Durot.	Adam.	Dhilly.
	Herbo, Leclercq.	Desrumaux.	Delannoy.	Desreux, Desprets.
	Smagghe.	Naye.	Boidin.	Elleboudt.
	Daullé.	Markant.	Delabaere.	Bourdon.
	Fontaine.	Descarpentries.	Dumetz.	Dromby.
	Legrand.	Verhille.	Leblon.	Pihen.
	Lemaire.	V. Crespin.	Bruneau.	Gosset.
	Boutry.	Rohart.	Cogniard.	Delattre.
	Midavaine.	Carette.	Baligand.	Bourdon.
	Boniface.	Delattre.	Carion.	Dufrenne.
	Guidez.	Fromentel.	Carion.	Raout.
	Copin.	V. Neuville-St.-R.	Delcroix.	Plateau.
	Delavigne.	V. Brillon.	Cacherat.	Couvez.
	Mullier.	Meplaux.	Semet.	Perche.
	Desurmont	Philippe, Deregnaucourt.	Fesneau.	
	Havez.	Dumortier.	Delannoy.	Facq.
	Ansiau.	Duhot.	Desroches.	Bourgeois.
	Labi.	V. Ascq.	Béhague.	Wanhout.
	Dupas.	Decaudin.	Fromont.	Quiquempoix, Fournier.
	Vitaux.	Lefebvre.	Noché.	Mairesse.
ite.	Davrau.	Gambien.	Fonteyne.	Jubert.
*.	Dupont.	V. Page 214.	Marissal.	Delcourt.
	Bultot.		Pigalle.	Menneveux.
	Druesne.	Dehaine.	Moreau.	Boucly.
	Taisne.	Velut.	Pavot.	Bauduin.
	Leclercq.	V. Lesquin.	Adam.	Laurent.
	Bailleux.	Maréchal.	Richir.	Lenne.
	Duthoit.	Dalennes.	Paix.	Lambin.
	Deparis.	Griffon.	Fénérolles.	Malaquin.
	Collet.	Gourdin.	Quecq.	Carpentier.
	Delbarre.	Midavaine.	Dienne.	Poret, Chatelain.
	Cappon, Lagersie.	Ruyssen.	Vermersch.	Lobbedez, Brisse.
	Potaux, Lesueur.	Drumez.	Michaux.	Rousselot, Arménie.
	Minaire.	V. Boussières.	Crapez.	Derombies.
	Gérard.	Bonce.	Tretan.	Chrétienot, Touillez.
	Haca.	Druez.	Dupont.	Maricelle.
	Delille.	V. Monchecourt.	Peugniez.	Allard.
apeau.	Hurteaux.	V. Somain.	Copin.	Bourgeois.
	Rappe.	Lesnes.	Charlet.	Lemaire, Dambrine.
	Denis.	Canonne.	Carion.	Wilbert.
	Simon.	Duhot.	Carron.	Desenne.
	Puche-Taine.	Galand.	Cotteau.	Noblecourt.
	Lancel.	Coquelet.	Pierart.	Nison.
	Ducarne.	Mandron.	Tretan.	Mathieu.

NOMS des COMMUNES.	NOMS de l'arrond.t	NOMS du canton.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	DISTANCE de la sous-préfecture.	DISTANCE de la préfecture.	NOMBRE de maisons.	NOMBRE de ménages.	NOMBRE d'habitans.
Vred.	D.	Marchiennes	4	14	35	226	229	1095
Volckerinckhove	Dk.	Wormhoudt.	15	29	66	176	209	940
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	9	21	21	144	146	631
Walincourt.	C.	Clary.	5	17	74	355	379	1928
Wallers	A.	Trélon.	5	19	129	103	110	480
Wallers.	V.	Valencienn.-N.	12	10	45	512	555	2879
Wallon-Cappel	H.	Hazebrouck-N.	5	5	53	110	125	653
Wambaix.	C.	Carnières.	5	9	68	125	127	607
Wambrechies.	L.	Lille-O.	6	6	6	641	685	3322
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	3	20	37	127	128	713
Wannehain.	L.	Cysoing.	4	19	19	56	64	318
Wargnies-le-G.	A.	Le Quesnoy-O.	9	36	64	137	141	693
Wargnies-le-P.	A.	Le Quesnoy-O.	7	35	65	146	146	772
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	7	15	74	401	470	2524
Warlaing.	D.	Marchiennes.	3	21	36	62	64	237
Warnêton-Bas.	L.	Quesnoy-s.-D.	8	19	19	73	73	326
Warnêton-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	8	19	19	13	13	80
Wasnes-au-Bac	V.	Bouchain.	5	23	50	140	140	740
Wasquehal.	L.	Roubaix.	4	7	7	327	329	1590
Watten.	Dk.	Bourbourg.	5	34	75	201	235	1106
Wattignies.	A.	Maubeuge.	9	13	94	42	42	227
Wattignies.	L.	Seclin.	4	7	7	273	291	1857
Wattrelos.	L.	Roubaix.	3	14	14	1097	1186	6791
Wavrech.-s.-D.	V.	Bouchain.	10	8	58	33	33	173
Wavrech.-s.-F.	V.	Bouchain.	3	21	50	105	105	539
Wavrin.	L.	Haubourdin.	7	14	14	498	546	2622
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	»	»	5942
Waziers.	D.	Douai-N.	3	3	30	156	156	836
Wemaers-C.	H.	Cassel.	3	17	52	92	114	557
Wervick-S.	L.	Quesnoy-s.-D.	9	20	20	288	301	1570
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	9	19	66	170	199	947
Wicres.	L.	La Bassée	6	17	17	43	49	252
Wignehies.	A.	Trélon.	7	13	116	584	452	2106
Willems.	L.	Lannoy.	5	15	15	298	316	1735
Willies.	A.	Trélon.	7	13	115	87	96	498
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	4	15	51	225	276	1457
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	»	20	58	577	765	4020
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	8	34	71	82	89	405
Wylder.	Dk.	Bergues.	10	19	63	58	71	324
Zeggers-Capp.	Dk.	Wormhoudt.	7	20	66	302	383	1775
Zermezeele.	H.	Cassel.	4	17	53	62	79	437
Zuytcoote.	Dk.	Dunkerque-E.	10	10	83	48	57	339
Zuytpeene.	H.	Cassel.	5	16	55	159	191	918

	NOMS DES			
	Adjoints.	Curés ou desservans.	Percepteurs	Gardes-champêtres.
	Desor.	Debrabant.	Thurin.	Deneuvillers.
ıve.	Blanckaert.	Vandamme.	Lorenzo.	Dewaele.
	Grauwin.	N....	Cogniard.	Davril.
	Roussier.	Portier.	Charlet.	Proye.
	Taisne.	Petit.	Fosset.	Duval.
	Patoir, Dulongpont.	Delbarre.	Parent.	Foucaut, Briffaut.
	Vanderlynden.	Mantel.	Cortyl.	N.....
.	Lasselin.	Crepin.	Ducamp.	Leduc.
	Delos, Pollet.	St.-Léger.	Darcy.	Destroifaux, Cousin.
	Lesur.	N....	Cacherat.	Houdart.
	Stiens.	V. Bachy.	Fievet.	Mortiez.
	Dremaux.	Motte.	Lecerf.	Lelièvre.
	Deltour.	Ravaux.	Lecerf.	Blondeau.
	Vandenbussche et Desaunois.	Decasteker.	Demasur.	Cnockaert.
	Joly.	Druesnes.	Cacherat.	Bocquet.
	Lehoucq.	V. Deûlémont.	Coustenoble.	Descamps.
	Ghestem.	V. Deûlémont.	Coustenoble.	Descamps.
	Leclerc.	Vendeville.	Brasselet.	Martin Gobert.
.	Dumortier.	Ducatillon.	Delos-Questroy.	Blanc.
s.	Hellebois.	Aernout.	Bourgois.	Delaplace, Fossaert.
	Bricart.	V. Damousies.	Lebeau.	Leprohon.
iel.	Hocedez.	Legrand.	Adam.	Carlier.
.	Meurisse, Demey.	Seingier.	Leconte.	Meurice, Lepers.
	Parent.	V. Denain.	Parent.	Delhay.
	Tondeur.	V. Wasnes-au-B.	Brasselet.	Boubert.
	Coniat, Beaurepaire.	Charles.	Pivion.	Delesalle.
	Meresse, N....	Honoré.	Bonnet.	Plet, Dupire.
	Poulet.	Chavatte.	Nutly.	Lemaire.
	Looten.	Vanderbauwede	Merchier.	Decrock.
, J.	Van Elslande, Ig.	Parent.	Coustenoble.	Ferrant.
	Debreyne.	Vanbever.	Deroubaix.	Vandewalle.
	Debarge.	N.....	Brasme.	Leroy.
	Jouniaux.	Gillon.	Staincq.	Jouniaux.
	Masquelier.	Cousin.	Béhague.	Watteau.
	Apetsal.	V. Liessies.	Lebrun.	Collet.
	Wyckaert.	Herreman.	Ruckebusch.	Wexsteen.
c.	Seize, Coudevylle.	Dumoulin.	Evrard.	Duflot, Brenne.
	Vergriete.	Bollaert.	Bourgois.	Pauwels.
	Verriele.	Duhoo.	Debreyne.	Renou.
	Dubois.	Dellessue.	Deswarte.	Denys.
	Dehaene, B.	Decaestecker.	Campagnie.	Toussaert.
	Vandenbroucke.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Decoutter.
	Dehaene, A.	Parein.	Merchier.	Berteloot.



TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES.

émie de Douai........ page 218
inistrations financières........ 275
inistration militaire.......... 205
inistration municipale....... 141
culture.................... 338
yse des principaux votes du con-
.l général en 1833.......... 106
stations faites par la gendarmerie. 366
vétérinaire................ 342
lerie (directions d')......... 202
rances contre l'incendie...... 337
ats. (*Voyez* tribunaux de 1.re
stance.)
ats à la cour royale......... 171
iés. (*Voyez* tribunaux de 1.re
stance.)
iés près la cour royale....... 172
s actions, traits de courage, etc. 360
othèques publiques.......... 240
s fumigatoires pour les noyés et
asphyxiés................ 333
ses de commerce............ 351
ets d'invention............. 348
et départemental............ 116
aux de bienfaisance.......... 262
aux de la préfecture......... 132
stre...................... 277
ères de marbre............. 322
abres de commerce.......... 350
abres consultatives des manuf.res 350
s d'institution.............. 224
ge royal de Douai.......... 219
ges communaux............ 220
tés consultatifs............ 270
merce. — Industrie........ 348
nissaires de police.......... 151
nissaires-priseurs. (*Voyez* tri-
naux de 1.re instance.)
pte rendu de l'administration de
justice.................. 361
régations et communautés reli-
euses de femmes............ 216
eil général du département.... 101
eils d'arrondissement......... 136
eil de préfecture............ 101
eils des prud'hommes........ 198
Conseils de salubrité publique, page 326
Contribut. directes (direct. des).... 277
Contributions indir. (direction des). 278
Corps royal des ponts et chaussées.. 305
Cour royale de Douai........... 169
Culte catholique................ 212
Culte hébraïque................ 217
Culte protestant................ 217
Décanats.................... 214
Dessèchemens................. 315
Diocèse de Cambrai............ 212
Dons et legs.................. 360
Douanes (direction des)......... 282
—— de Dunkerque............ 284
—— de Valenciennes.......... 291
Eaux et boues de Saint-Amand..... 334
Eaux et forêts (administration des). 299
École royale d'artillerie de Douai.. 202
Écoles spéciales communales...... 235
Enfans trouvés et abandonnés...... 268
Enregistrement et domaines (direc-
tion de l')................. 297
Épidémies.................... 328
État-major des places........... 200
État militaire de la 16.me division.. 199
Fonderie de Douai............. 202
Garde nationale................ 157
Gendarmerie départementale...... 210
Génie (direction du)............ 203
Grandes routes................ 306
Haras....................... 341
Hôpitaux militaires............ 206
Hospices..................... 260
Hôtel des monnaies............ 304
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re
instance.)
Imprimerie et librairie.......... 245
Inspecteurs-voyers............. 310
Instruction primaire............ 225
Instruction publique............ 218
Intendance.................... 205
Jardins botaniques............. 243
Journaux et écrits périodiques..... 247
Jury médical.................. 325
Justices de paix. (*Voyez* tribunaux
de 1.re instance.)

Ligne télégraphique........ page 324
Listes électorales.................. 97
Loterie royale..................... 303
Marchés.......................... 141
Maison centrale de détention de Loos. 274
Maison de santé pour le traitement des aliénés............................ 336
Maison de santé pour le traitement des vénériennes....................... 337
Maîtres de pension................. 224
Manufacture royale d'armes de Maubeuge............................ 202
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 317
Marine............................ 211
Mines de fer...................... 317
Mines de houille.................. 318
Moëres............................ 315
Monts-de-piété.................... 269
Musées............................ 241
Navigation........................ 310
Nécrologie........................ 352
Notaires. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Notaires des hospices, etc........ 270
Notices historiques et statistiques sur les communes de l'arrondissement d'Hazebrouck....................... 33
Octrois........................... 154
Ordre judiciaire.................. 169
Ordre politique................... 97
Organisation administrative....... 100
Organisation financière........... 278
Pensionnats de demoiselles........ 233
Poids et mesures.................. 305
Police sanitaire.................. 328
Population........................ 93
Postes aux lettres................ 302
Poudres et salpêtres.............. 205
Précis historique et statistique sur l'arrondissement d'Hazebrouck... 29
Préfecture........................ 101
Prisons..................... page 271
Produits financiers du département.. 275
Receveurs municipaux.............. 153
Récoltes en grains de l'année 1833.. 339
Revenus communaux................ 151
Routes départementales............ 309
Routes royales.................... 306
Sages-femmes...................... [illegible]
Santé publique.................... 32[illegible]
Sciences et arts.................. [illegible]
Secours publics................... [illegible]
Sociétés d'agriculture............ 36[illegible]
Société de charité maternelle..... 27[illegible]
Société d'horticulture............ 345
Société de médecine............... 25[illegible]
Sociétés savantes................. 24[illegible]
Sous-préfectures.................. 13[illegible]
Statistique morale du département.. 36[illegible]
Suicides.......................... 36[illegible]
Tabacs............................ 281
Tableau des incendies arrivés en 1833. 367
Théâtres.......................... 244
Travaux communaux................. 156
Travaux d'hospices................ 156
Travaux publics................... 32[illegible]
Tribunaux de commerce............. 197
Tribunaux de première instance :
——— Dunkerque..................... 172
——— Hazebrouck.................... 175
——— Lille......................... 178
——— Cambrai....................... 184
——— Avesnes....................... 187
——— Douai......................... 191
——— Valenciennes.................. 193
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Vaccine........................... 329
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 317
Vallée de la Scarpe............... 317
Watteringues...................... 315



